Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14607 – 6 F

MARDI 14 JANVIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

THE UN... SERIALS DIVISION ...ORGAN

L'annulation du processus électoral en Algérie

Quelle démocratie ?

LE coup de force du pouvoir algérien illustre – presque comme dans un cas d'école – certains des plus vieux dilemmes auxquels sont confrontées les sociétés humaines : doit-on refuser la liberté aux ennemis de la liberté ? La fin justifie-t-elle les moyens ? La démocratie est-elle une chose trop précieuse pour être mise soudainement entre les rudes mains d'un peuple pas assez « mûr » pour elle ?

S'adressant aux Jésuites, Pascal avait, en son temps, déjà bien posé le problème : « Vous réclamez, au nom de nos principes, des libertés que vous nous refusez au nom des vôtres ». La formule ne s'applique-t-elle pas à merveille au Front islamique du salut ? Plus « jésuites » en l'occurrence que leurs ennemis jurés, les militaires algériens, invoquant la patrie en danger, ont cru bon d'affubler leur « coup d'Etat à blanc » de quelques oripeaux constitutionnels. Mais nul n'est dupe : le président Chadli a bien été destitué, l'électorat trahi, et la démocratie profanée pour longtemps.

AUTANT on aurait pu concevoir, au nom du « salut public », une nouvelle ingérence des militaires, dans l'hypothèse où le FIS, arrivé au pouvoir, eût mis en œuvre son projet insensé d'Etat islamique et exclu pour l'avenir toute alternance politique, autant on ne peut que condamner cet étranglement d'une démocratie mort-née.

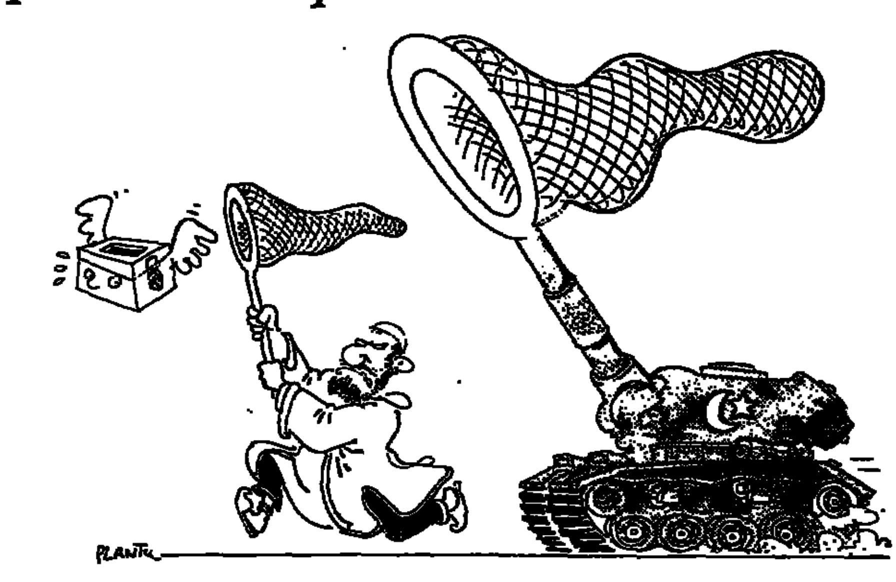
A l'inverse des totalitarismes qui se croient – à tort – insubmersibles, la mentalité démocratique suppose par avance l'acceptation de l'échec. Car la démocratie comporte, par définition, le risque de la défaite. C'est là son honneur et ce qui fait son prix. Que le régime algérien ait mal estimé le risque encouru ne l'autorisait pas, mauvais joueur, à jeter le bébé avec l'eau du bain. Aujourd'hui, démocratie égale tricherie, aux yeux d'une grande partie de la jeunesse. L'armée, qui aime à se dire républicaine, risque d'avoir compromis, pour l'avenir, l'idée même de démocratie.

ON peut comprendre que des milliers de démocrates sincères, effrayés par l'imminence d'un régime islamique – rétrograde, oppresseur et bigot – se réjouissent en secret que le FIS soit – provisoirement ? – maintenu à distance du pouvoir. Mais le remède n'est-il pas pire que le mal ? Les maîtres queux de l'armée n'ont fait que refermer le couvercle sur le chaudron de l'islamisme, qui n'a pas fini de bouillonner. Jusqu'à preuve du contraire, le FIS reste et restera la principale force du pays. Par une cruelle ironie, il pourra se poser en martyr d'une cause – la démocratie – dont il est pourtant l'avocat le moins crédible. De ce nouvel épisode, la fracture entre les deux Algéries ne sortira que plus béante.

Même s'il est vrai que la démocratie ne se réduit pas au seul exercice du droit de vote – et qu'elle s'épanouit mal en l'absence d'une véritable modernité politique – il fallait peut-être prendre le risque de laisser le FIS exercer le pouvoir – et probablement s'y user – à l'épreuve des dures réalités économiques. Le peuple algérien – et lui seul – aurait alors eu le droit politique et moral de renvoyer ses barbus à leurs mosquées.

• L'armée et le premier ministre assument le pouvoir
• Le Front islamique du salut pourrait être interdit

Après la démission du président Chadli et la « suspension » du processus électoral, le calme régnait, en fin de matinée lundi 13 janvier, dans les rues de la capitale, comme dans l'ensemble de l'Algérie. Ce qui ressemble fort à un coup d'Etat prive pourtant le Front islamique du salut (FIS) d'une quasi certaine et large victoire. Les dirigeants islamistes se sont pour le moment contentés de dénoncer l'annulation du scrutin et devaient se réunir dans la journée de lundi pour déterminer leur attitude. Les militaires et le premier ministre, M. Sid Ahmed Ghozali, soutenu par une partie de la classe politique, sont les artisans de ce bouleversement préparé depuis des jours. Un nouvel organisme exécutif devrait être créé prochainement pour pallier la vacance de la présidence. Il pourrait décréter l'état d'exception et l'interdiction du FIS.



Lire

Coup d'Etat à blanc

ALGER

de notre correspondant

Une première constatation s'impose : la première partie du plan pour voler au Front islamique du salut (FIS) sa future victoire électorale, s'est parfaitement déroulée, qui plus est dans le calme. Déposé plutôt que démissionnaire, le président Chadli est passé à la trappe et sa disparition crée une situation entièrement nouvelle. Aujourd'hui – mais pour combien de temps ? – l'initiative est entre les mains des responsables politiques et des officiers généraux qui ont conçu un coup d'Etat à blanc, avec le minimum de chars (des dizaines d'entre eux sont quand même massés, en réserve, dans les environs immédiats de la capitale) et, pour le moment, sans bavures.

Jusqu'à dimanche 12 janvier au soir, on pouvait encore prétendre que la légalité constitutionnelle avait été formellement respectée. La présidence était vacante, mais, conformément à la Constitution, l'intérim était assuré. En l'absence du président de l'Assemblée nationale, M. Abdelaziz Belkhadem, secrètement « démissionné », avec ses collègues, par le président, une semaine auparavant, la charge revenait à M. Abdelmalek Benhabiles, président du Conseil constitutionnel, ancien ministre de la justice et membre fondateur de la Ligue algérienne des droits de l'homme. Une valeur sûre, en quelque sorte. Mais, depuis dimanche soir, on est entré de plain-pied dans le coup d'Etat. L'affaire s'est jouée en trois temps. Dimanche, dans la journée, le Conseil constitutionnel se réunissait pour examiner une situation qui, la veille, ne semblait pas poser de difficulté constitutionnelle particulière.

GEORGE MARION

Lire la suite page 4

Un entretien avec M. Jan Olszewski

« Si nous ne voulons pas revenir au système communiste nous devons poursuivre nos efforts », nous déclare le premier ministre polonais

« A combien de conflits sociaux devez-vous faire face aujourd'hui en Pologne ?

– A beaucoup. Beaucoup trop. Mais dans la plupart des cas il s'agit d'un conflit entre les vestiges économiques et psychologiques de l'ancien système et les perspectives ouvertes par les changements politiques. Contrairement à ce que pensent certains Occidentaux, mais aussi de nombreux Polonais, nous sommes déjà beaucoup plus proches de vous politiquement qu'économiquement.

– Vous avez dit que le gouvernement préférerait démissionner plutôt que de contribuer à conduire le pays à la catastrophe. Ne craignez-vous pas que cela soit interprété comme un aveu de faiblesse ?

– Pas du tout. J'ai voulu seulement exposer clairement ma position. Il faut que ceux qui pourraient avoir envie de se lancer dans ce genre d'opération sachent qu'ils devront en payer le prix fort.

» Contrairement à ce que l'on pourrait penser en suivant de loin ces mouvements de protestation et, pire, le désordre qui semble s'installer, la majorité des habitants de ce pays rejettent toute idée de retour à l'ancien système communiste. Les gens ont également conscience de l'énorme distance qui nous sépare encore d'une véritable économie de marché. Ils savent que le chemin qui y conduit est encore incertain, difficile et plein d'obstacles. Il est évident que cela contribue à créer un sentiment d'incertitude, de frustration, de découragement. Mais personne ne veut revenir en arrière. C'est pourquoi le seul argument que ce gouvernement puisse avancer contre ces revendications, par ailleurs souvent justifiées, mais qu'il ne peut pas satisfaire, consiste à dire clairement : « Si vous ne pouvez pas consentir un nouvel effort, si vous ne pouvez pas renoncer à vos exigences, il vous faudra accepter d'en payer le prix, c'est-à-dire de revenir en arrière. Il vous faut choisir... » Et je pense que cet argument nous permettra de convaincre. »

Propos recueillis par GABRIEL MERETIK

Lire la suite page 10 dans nos pages « Espace européen »

« Le Monde » 1992

par Jacques Lesourne

IL y a bientôt un an, en prenant la direction du *Monde*, j'avais annoncé que la politique de notre journal se situerait dans la continuité, l'ouverture et la rigueur.

La rigueur, nous n'avons cessé d'en faire preuve tout au long de l'année 1991 en réduisant nos dépenses et en faisant des efforts pour améliorer notre gestion dans tous les domaines. Elle nous a permis de limiter les conséquences de la chute des recettes de publicité et d'annonces de recrutement qui a frappé durement l'ensemble de la presse.

La continuité, nos lecteurs ont pu la constater, tant dans les orientations fondamentales du journal que dans sa présentation. Elle marquera cette année encore notre politique.

Lire la suite page 26

Les formations universitaires réorganisées

Dès la rentrée 1992, premiers cycles, licences et maîtrises devraient être simplifiés avec la généralisation du système des modules capitalisables.

Lire page 13 les articles de GÉRARD COURTOIS

L'industrie de l'armement dans la tourmente

18 000 emplois seraient supprimés en 1992.

Lire page 24 l'article de JACQUES ISNARD

L'élection présidentielle en Bulgarie

M. Jelev a recueilli plus de 44 % des suffrages au premier tour.

Lire page 8

Les réformes fiscales applicables en 1992

Du logement aux droits de succession en passant par les emplois familiaux, les nouvelles mesures pour les particuliers

Lire page 25 l'article d'ALAIN VERNHOLES

Le dollar sous-évalué

Le dollar amorce une remontée. Mais les politiques monétaires contradictoires des Etats-Unis et de l'Allemagne pourraient jouer en sens inverse.

Lire page 24 l'article de FRANÇOIS RENARD

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 30

DOMINIQUE FERNANDEZ

Porfirio et Constance

roman



"Jamais un homme ne se laissa pousser dans une direction plus contraire à sa volonté".
D.F.

Le sens de l'Etat selon Pierre Bourdieu

Sociologue, universitaire, esprit paradoxal, Pierre Bourdieu évoque, non sans provocation, des thèmes de réflexion politiques liés à l'actualité sociale. Il explique notamment qu' *« il n'y a pas de démocratie effective sans vrai contre-pouvoir critique »* et dénonce le déclin du sens de l'Etat et des vertus publiques.

page 2

M 0147 - 0114 0 - 6,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Un entretien avec Pierre Bourdieu

«Il n'y a pas de démocratie effective sans vrai contre-pouvoir critique»

Pierre Bourdieu est sans conteste l'une des figures majeures de la sociologie contemporaine. Né en 1930, élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de philosophie, il est directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales à partir de 1964 et professeur au Collège de France depuis 1982. Ayant enseigné aux Etats-Unis (Princeton, Harvard, Chicago) comme en Allemagne (Max Planck Institut, Berlin), il jouit d'une renommée et d'une influence internationales attestées par les nombreuses traductions de ses ouvrages.

*Ce sociologue est toutefois un mandarin paradoxal. Universitaire reconnu, il démonte les mécanismes de l'institution universitaire et de la reconnaissance académique (*Homo academicus*, 1984). Au fil de quelque vingt-cinq volumes et de douzaines d'articles, sa recherche aborde des domaines très divers, telles* la Sociologie de l'Algérie *(PUF, 1961), l'éducation (avec J.-C. Passeron :* les Héritiers *et* la Reproduction*, 1960 et 1970), les pratiques culturelles (*la Distinction*, 1979), la formation des gouvernants (*la Noblesse d'Etat*, 1989). Ces ouvrages, comme la plupart de ceux de Pierre Bourdieu, ont été publiés aux Editions de Minuit.*

Malgré le fil directeur constitué par sa réflexion sur les méthodes des sciences sociales et son élaboration des concepts spécifiques (champ, habitus, capital culturel, violence symbolique...), la portée de cet ensemble, à cause de son apparente dispersion, n'est pas toujours perçue, singulièrement en France. Dans Réponses*, son dernier ouvrage, avec Loïc-J. D. Wacquant (Ed. du Seuil), Pierre Bourdieu donne une vue globale des enjeux et des perspectives de son travail.*



Pierre Bourdieu aborde ici uniquement, non sans provocation parfois, des thèmes de réflexion politique liés à l'actualité sociale : mouvements de révolte des travailleurs sociaux, déclin du sens de l'Etat et des vertus publiques, rôle des intellectuels dans le débat démocratique.

« Le dernier numéro de la revue que vous dirigez a pris pour thème la souffrance (1). On y trouve plusieurs entretiens avec des gens auxquels les médias ne donnent pas la parole : jeunes de banlieue déshéritées, petits agriculteurs, travailleurs sociaux. Le principal d'un collège en difficulté exprime, par exemple, son amertume personnelle : au lieu de veiller à la transmission des connaissances, il est devenu, contre son gré, le policier d'une sorte de commissariat. Pensez-vous que de tels témoignages individuels et anecdotiques peuvent permettre de comprendre un malaise collectif?

– Dans l'enquête que nous menons sur la souffrance sociale, nous rencontrons beaucoup de gens, tel ce principal de collège, qui sont comme traversés par les contradictions du monde social, vécues sous la forme de drames personnels. Je pourrais citer aussi ce chef de projet, chargé de coordonner toutes les actions sociales dans une «banlieue difficile» d'une petite ville du nord de la France. Il est confronté à des contradictions qui sont la limite extrême de celles qu'éprouvent actuellement tous ceux qu'on appelle les « travailleurs sociaux » : assistantes sociales, éducateurs, magistrats de base et aussi, de plus en plus, professeurs et instituteurs.

» Ils constituent ce que j'appelle la main gauche de l'Etat, l'ensemble des agents des ministères dits dépensiers gardant la trace, au sein de l'Etat, des luttes sociales du passé. Ils s'opposent à l'Etat de la main droite, aux énarques du ministère des finances, des banques publiques ou privées et des cabinets ministériels. Nombre de mouvements sociaux auxquels nous assistons (et assisterons) expriment la révolte de la petite noblesse d'Etat contre la grande noblesse d'Etat.

> *«Le citoyen, se sentant rejeté à l'extérieur de l'Etat, le traite comme une puissance étrangère, qu'il utilise au mieux de ses intérêts»*

– Comment expliquez-vous cette exaspération, ces formes de désespoir et ces révoltes?

– Je pense que la main gauche de l'Etat a le sentiment que la main droite ne sait plus ou, pis, ne veut plus vraiment ce que fait la main gauche. En tout cas, elle ne veut pas en payer le prix. Une des raisons majeures du désespoir de tous ces gens tient au fait que l'Etat s'est retiré, ou est en train de se retirer, d'un certain nombre de secteurs de la vie sociale qui lui incombaient et dont il avait la charge : le logement public, la télévision et la radio publiques, l'école publique, les hôpitaux publics, etc., conduite d'autant plus stupéfiante ou scandaleuse, au moins pour certains d'entre eux, qu'il s'agit d'un Etat socialiste dont on pourrait attendre au moins qu'il se fasse le garant du service public comme service ouvert et offert à tous, sans distinction... Là où l'on croit qu'existe une crise du politique, un antiparlementarisme, on découvre en réalité un désespoir à propos de l'Etat comme responsable de l'intérêt public.

» Que les socialistes n'aient pas été aussi socialistes qu'ils le prétendaient, cela n'offusquerait personne : les temps sont durs et la marge de manœuvre n'est pas grande. Mais ce qui peut surprendre, c'est qu'ils aient pu contribuer à ce point à l'abaissement de la chose publique : d'abord dans les faits par toutes sortes de mesures ou de politiques (je ne nommerai que les médias) visant à la liquidation des acquis du *Welfare state* et surtout, peut-être, dans le discours public avec l'éloge de l'entreprise privée (comme si l'esprit d'entreprise n'avait d'autre terrain que l'entreprise), l'encouragement à l'intérêt privé. Tout cela a quelque chose de surprenant, surtout pour ceux que l'on envoie en première ligne remplir les fonctions dites *sociales* et suppléer les insuffisances les plus intolérables de la logique du marché sans leur donner les moyens d'accomplir vraiment leur mission. Comment n'auraient-ils pas le sentiment d'être constamment floués ou désavoués?

» On aurait dû comprendre depuis longtemps que leur révolte s'étend bien au-delà des questions de salaire, même si le salaire octroyé est un indice sans équivoque de la valeur accordée au travail et aux travailleurs correspondants et que le mépris pour une fonction se marque d'abord par la rémunération plus ou moins dérisoire qui lui est accordée.

– Croyez-vous que la marge de manœuvre des dirigeants politiques soit si restreinte?

– Il n'y a plus personne aujourd'hui qui n'ait compris que cette marge est beaucoup plus réduite que les partis ne veulent le faire croire. Mais il reste au moins un domaine où les gouvernants ont toute latitude : celui du symbolique. L'exemplarité de la conduite devrait s'imposer à tout le personnel d'Etat, surtout lorsqu'il se réclame d'une tradition de dévouement aux intérêts des plus démunis. Or comment ne pas douter quand on voit non seulement les exemples de corruption (parfois quasi officiels avec les primes de certains hauts fonctionnaires) ou de trahison du service public (le mot est sans doute trop fort : je pense au pantouflage) et toutes les formes de détournement, à des fins privées, de biens, de bénéfices et de services publics : népotisme, favoritisme (nos dirigeants ont beaucoup « d'amis personnels»...), clientélisme?

» Et je ne parle pas des profits symboliques! La télévision a sans doute beaucoup plus contribué que les pots-de-vin à la dégradation de la vertu civile. Elle a appelé et poussé sur le devant de la scène politique et intellectuelle des personnages «m'as-tu-vu» soucieux avant tout de se faire voir et de se faire valoir, en contradiction totale avec les valeurs de dévouement obscur à l'intérêt collectif qui faisaient le fonctionnaire ou le militant. C'est le même souci égoïste de se faire valoir (souvent aux dépens de rivaux) qui explique que les «effets d'annonce» soient devenus une pratique si commune.

» Pour beaucoup de ministres une mesure ne vaut, semble-t-il, que si elle peut être annoncée et tenue pour réalisée dès qu'elle a été rendue publique. Bref, la grande corruption dont le dévoilement fait scandale parce qu'il révèle le décalage entre les vertus professées et les pratiques réelles n'est que la limite de toutes les petites «faiblesses» ordinaires, étalage de luxe, acceptation empressée des privilèges matériels ou symboliques.

– Face à la situation que vous découvrez, quelle est, à vos yeux, la réaction des citoyens?

– Je lisais récemment un article d'un auteur allemand sur l'Egypte ancienne. Il montre comment, dans une époque de crise de la confiance envers l'Etat et le bien public, on voyait fleurir deux choses : chez les dirigeants, la corruption, corrélative du déclin du respect de la chose publique et, chez les dominés, la religiosité personnelle associée au désespoir concernant les recours temporels. De même, on a le sentiment, aujourd'hui, que le citoyen, se sentant rejeté à l'extérieur de l'Etat (qui, au fond, ne lui demande rien en dehors de contributions matérielles obligatoires et surtout pas du dévouement, de l'enthousiasme), rejette l'Etat, le traitant comme une puissance étrangère qu'il utilise au mieux de ses intérêts.

– Vous parliez de la grande latitude des gouvernants dans le domaine symbolique. Il ne concerne pas seulement les conduites données en exemple. Il s'agit aussi des paroles, des idéaux mobilisateurs. D'où vient, sur ce point, la déficience actuelle?

– On a beaucoup parlé du silence des intellectuels. Ce qui me frappe, c'est le silence des politiques. Ils sont formidablement à court d'idéaux mobilisateurs. Sans doute parce que la professionnalisation de la politique et les conditions exigées de ceux qui veulent faire carrière dans les partis excluent de plus en plus les personnalités inspirées. Sans doute aussi parce que la définition de l'activité politique a changé avec l'arrivée d'un personnel qui a appris dans les écoles (de sciences politiques) que, pour faire sérieux ou tout simplement pour éviter de paraître ringard ou paléo, il vaut mieux parler de gestion que d'autogestion et qu'il faut, en tout cas, se donner les apparences (c'est-à-dire le langage) de la rationalité économique.

» Enfermés dans l'économisme étroit et à courte vue de la vision-du-monde-FMI qui fait (et fera) aussi des ravages dans les rapports Nord-Sud, tous ces demi-habiles en matière d'économie omettent, évidemment, de prendre en compte les coûts réels à court, et surtout à long terme, de la misère matérielle et morale qui est la seule conséquence certaine de la *realpolitik* économiquement légitimée : délinquance, criminalité, alcoolisme, accidents de la route, etc. Ici encore, la main droite, obsédée par la question des équilibres financiers, ignore ce que fait la main gauche, confrontée aux conséquences sociales souvent très coûteuses des « économies budgétaires».

> *«Dix ans de pouvoir socialiste ont porté à son achèvement la démolition de la croyance en l'Etat»*

– Les valeurs sur lesquelles les actes et les contributions de l'Etat étaient fondés ne sont-elles plus crédibles?

– Elles sont discréditées plus souvent par ceux-là mêmes qui en sont les gardiens. Le congrès de Rennes et la loi d'amnistie ont plus fait pour le discrédit des socialistes que dix ans de campagne antisocialiste. Et un militant « retourné » (dans tous les sens du terme) fait plus de dégâts que dix adversaires. Mais dix ans de pouvoir socialiste ont porté à son achèvement la démolition de la croyance en l'Etat et la destruction de l'Etat-providence entreprise dans les années 70 au nom du libéralisme.

» Je pense en particulier à la politique du logement. Elle avait pour but déclaré d'arracher la petite-bourgeoisie à l'habitat collectif (et par là au «collectivisme») et de l'attacher à la propriété privée de son pavillon individuel ou de son appartement en copropriété. Cette politique n'a en un sens que trop bien réussi. Son aboutissement illustre ce que je disais à l'instant sur les coûts sociaux de certaines économies. Car elle est sans doute la cause majeure de la ségrégation spatiale et, par là, des problèmes dits des «banlieues».

– Si l'on veut définir un idéal, ce serait donc le retour au sens de l'Etat, de la chose publique. Vous ne partagez pas l'avis de tout le monde...

– L'avis de tout le monde, c'est l'avis de qui? Des gens qui écrivent dans les journaux, des intellectuels qui prônent le «moins d'Etat» et qui enterrent un peu vite le public et l'intérêt du public pour le public... On a là un exemple typique de cet effet de croyance partagée qui porte à mettre d'emblée hors de discussion des thèses tout à fait discutables. Il faudrait analyser le travail collectif des «nouveaux intellectuels» qui a créé un climat favorable au retrait de l'Etat et, plus largement, à la soumission aux valeurs de l'économie.

» Je pense à ce que l'on a appelé le « retour de l'individualisme », sorte de prophétie auto-réalisante qui tend à détruire les fondements philosophiques du *Welfare state* et en particulier la notion de responsabilité collective (dans l'accident du travail, la maladie ou la misère), cette conquête fondamentale de la pensée sociale (et sociologique). Le retour à l'individu, c'est aussi le retour à la responsabilité individuelle (on peut blâmer la victime) et à l'action individuelle (on peut lui prêcher la *self help*), tout cela sous couvert de la nécessité inlassablement répétée de diminuer les charges de l'entreprise.

» La réaction de panique rétrospective qu'a déterminée la crise de 68, révolution symbolique qui a secoué tous les petits porteurs de capital culturel, a créé (avec, en renfort, l'effondrement – inespéré! – des régimes de type soviétique) les conditions favorables à la restauration culturelle aux termes de laquelle la «pensée Sciences Po» a remplacé la «pensée Mao». Le monde intellectuel est aujourd'hui le lieu d'une lutte visant à produire et à imposer de «nouveaux intellectuels», donc une nouvelle définition de l'intellectuel et de son rôle politique de la philosophie et du philosophe désormais engagé dans les vagues débats «néo-aroniens» d'une philosophie politique sans technicité, d'une science sociale réduite à une politologie de soirée électorale et à un commentaire sans vigilance de sondages commerciaux sans méthode. Platon avait un mot magnifique pour tous ces gens, celui de *doxosophe* : ce «technicien-de-l'opinion-qui-se-croit- savant» (je traduis le double sens du mot) pose les problèmes de la politique dans les termes mêmes où se les posent les hommes d'affaires, les hommes politiques et les journalistes politiques (c'est-à-dire très exactement ceux qui peuvent se payer des sondages...).

– Vous venez de mentionner Platon. L'attitude du sociologue se rapproche-t-elle de celle du philosophe?

– Le sociologue s'oppose au doxosophe, comme le philosophe, en ce qu'il met en question les évidences et surtout celles qui se présentent sous la forme de questions, les siennes autant que celles des autres. C'est ce qui choque profondément le doxosophe, qui voit un préjugé politique dans le fait de refuser la soumission profondément politique qu'implique l'acceptation inconsciente des lieux communs au sens d'Aristote : des notions ou des thèses *avec* lesquelles on argumente, mais *sur* lesquelles on n'argumente pas.

– Ne tendez-vous pas à mettre, en un sens, le sociologue à une place de philosophe-roi, seul à savoir où sont les vrais problèmes?

– Ce que je défends avant tout, c'est la possibilité et la nécessité de l'intellectuel critique, et critique d'abord, de la doxa intellectuelle que sécrètent les doxosophes. Il n'y a pas de démocratie effective sans vrai contre-pouvoir critique. L'intellectuel en est un, et de première grandeur. C'est pourquoi je considère que le travail de démolition de l'intellectuel critique, mort ou vivant – Marx, Nietzsche, Sartre, Foucault et quelques autres que l'on classe en bloc sous l'étiquette «pensée 68», – est aussi dangereux que la démolition de la chose publique et qu'il s'inscrit dans la même entreprise globale de restauration.

» J'aimerais mieux, évidemment, que les intellectuels aient tous, et toujours, été à la hauteur de l'immense responsabilité historique qui leur incombe et qu'ils aient toujours engagé dans leurs actions non seulement leur autorité morale mais aussi leur compétence intellectuelle – à la façon, pour ne donner qu'un exemple, d'un Pierre Vidal-Naquet investissant toute sa maîtrise de la méthode historique dans une critique des usages abusifs de l'Histoire (2). Cela dit, pour citer Karl Kraus, *«entre deux maux je refuse de choisir le moindre»*. Si je n'ai guère d'indulgence pour les intellectuels «irresponsables», j'aime encore moins ces *responsables* « intellectuels » polygraphes, polymorphes, qui pondent leur livraison annuelle entre deux conseils d'administration, trois cocktails de presse et quelques apparitions à la télévision.

> *«Aujourd'hui, la logique de la politique, de la «sloganisation», s'étend à la vie intellectuelle»*

– Alors quel rôle souhaitez-vous pour les intellectuels, notamment dans la construction de l'Europe?

– Je souhaite que les écrivains, les artistes, les philosophes et les savants puissent se faire entendre directement dans tous les domaines de la vie publique où ils sont compétents. Je crois que tout le monde aurait beaucoup à gagner à ce que la logique de la vie intellectuelle, celle de l'argumentation et de la réfutation, s'étende à la vie publique. Aujourd'hui, c'est la logique de la politique, celle de la dénonciation et de la diffamation, de la «sloganisation» et de la falsification de la pensée de l'adversaire, qui s'étend bien souvent à la vie intellectuelle. Il serait bon que les «créateurs» puissent remplir leur fonction de service public et parfois de salut public.

» Passer à l'échelle de l'Europe, c'est seulement s'élever à un degré d'universalisation supérieure, marquer une étape sur le chemin de l'Etat universel qui, même dans les choses intellectuelles, est loin d'être réalisé. On n'aurait pas gagné grand-chose si l'européocentrisme venait se substituer aux nationalismes blessés des vieilles nations impériales. Au moment où les grandes utopies du dix-neuvième siècle ont livré toute leur perversion, il est urgent de créer les conditions d'un travail collectif de reconstruction d'un univers d'idéaux réalistes capable de mobiliser les volontés sans mystifier les consciences.»

Propos recueillis par
ROGER-POL DROIT
et **THOMAS FERENCZI**

(1) *Actes de la recherche en sciences sociales*, numéro 90, décembre 1991, 104 p., 52 F.

(2) Voir notamment *les Juifs, la Mémoire et le Présent*, tome I, Maspero, 1981; tome II, La Découverte, 1991.

★ Georges Balandier consacrera sa chronique « Sociétés » à *Réponses*, de P. Bourdieu, dans « le Monde des livres » du 24 janvier.

LE MONDE diplomatique

Janvier 1992

● **YOUGOSLAVIE : L'Europe à l'épreuve, par *Alain Gresh*. – La Vojvodine à son tour menacée, par *Catherine Lutard*.**

● **ALLEMAGNE : En première ligne pour la conquête des économies de l'Est, par *Laurent Carroué*. – La force du mark.**

● **EXTRÊME-DROITE : Europe, glissements au bord du gouffre, par *Christian de Brie*. – Les murs de la haine, par *Philippe Videlier*.**

● **DROGUE : Les obscurs destins de l'argent, par *Alain Labrousse*. – Géopolitique d'un fléau (*C. de B.*).**

● **ÉTATS-UNIS : La dérive conservatrice altère le crédit de la Cour suprême, par *Marie-France Toinet*. – Deux « Amériques noires » séparées par les injustices de l'économie, par *Serge Halimi*.**

● **ASIE : L'Afghanistan s'installe dans la fragmentation, par *Selig S. Harrison*. – Premier dialogue dans la Corée divisée, par *Claude Leblanc*.**

● **ALBANIE : Sortie d'enfer pour la culture, par *Marie-Françoise Allain* et *Xavier Galmiche*.**

En vente chez votre marchand de journaux : 18 F

هكذا من الأصل

L'ANNULATION DES ÉLECTIONS EN ALGÉRIE

La « démission-déposition » du président Chadli

Un scénario conçu par les militaires et le premier ministre

ALGER

de notre correspondant

Ce fut une démission cafouilleuse et brouillonne, une sorte de coup d'Etat sur canapé. Le président Chadli, costume sombre et traits ravagés, réfugié dans un coin de siège, a prononcé quelques *paroles à peine intelligibles*, puis a tendu sa lettre de démission au président du Conseil constitutionnel, qui, mine défaite et main tremblante, semblait être venu rendre visite à un mourant. Encore quelques mots, puis le président démissionnaire a quitté la pièce sous l'œil navré de ses visiteurs. En trois minutes à peine, tout était suggéré : l'Algérie en crise, le refus des militaires de voir le Front islamique du salut (FIS) accéder au pouvoir, la remise en cause du processus enclenché depuis plusieurs mois *lorsque le président Chadli avait* annoncé la tenue d'élections législatives anticipées.

Car, si nombre d'inconnues demeurent quant à la suite immédiate des événements, une, au moins, est chose désormais assurée : le second tour des élections législatives, prévu le 16 janvier, n'aura pas lieu, comme le précisait, *dimanche 12 janvier, dans la* soirée, un communiqué du Haut Conseil de sécurité. La démission présidentielle, la veille, résultat d'un authentique coup de force, venait de *produire son premier* résultat.

Depuis deux semaines, chaque jour, le scénario de crise était peaufiné par les militaires et le gouvernement de M. Sid Ahmed Ghozali, tous deux bien décidés à s'opposer au choix des urnes pour ne pas laisser tomber le pouvoir aux mains des islamistes du FIS.

La nuit du premier tour avait été terrible. Dès l'aube du 27 décembre dernier, le chef du gouvernement et son ministre de l'intérieur, M. Larbi Belkheir, avaient en main les premiers résultats qui montraient l'inanité de leurs espoirs. Au vu de la liste des sièges remportés par les uns et les autres, il ne faisait aucun doute que tous les pronostics accordant aux forces politiques en compétition un poids, à peu de chose près équivalent au sein de la future Assemblée (30 % pour le *FIS, 30 % pour le FLN, le reste* pour le FFS, le RCD et les indépendants) étaient déjoués.

Les effets pervers du scrutin majoritaire donnaient à plein : *avec 3 260 359 suffrages, le FIS*, parti puissant sur presque tout le territoire, obtenait 188 députés, tandis qu'avec 1 613 507 voix, soit la moitié de celles du FIS, le FLN n'en décrochait que 15. Quant au Front des forces socialistes (FFS), il bénéficiait, lui aussi, des avantages du scrutin majoritaire là où, précisément, son implantation était hégémonique : avec 510 661 suffrages, soit le tiers des voix obtenues par le FLN, il obtenait 10 sièges de plus que lui, tous répartis dans les deux wilayas kabyles de Tizi-Ouzou et de Bejaïa. Nul doute que le même mécanisme *allait, à l'issue* du second tour, donner au FIS plus des deux tiers des sièges. Ce soir là, on venait de faire un grand pas vers une République islamique

Un vote contre le chef de l'Etat

Le silence d'un K.-O. succéda au fracas, juste rompu par une déclaration de M. Saïd Sadi, président du petit RCD, réclamant l'annulation pure et simple du second tour. La multiplication des recours déposés auprès du Conseil constitutionnel pour contester les résultats constitua la seconde réaction. Quelques jours plus tard, à l'appel du FFS, une marche imposante traversait la capitale. Manifestation gigantesque et ambiguë : à côté des partisans de M. Aït Ahmed venus exprimer leur opposition au tota*litarisme et leur désir de voir se* poursuivre le processus électoral, marchait l'Algérie inquiète de l'avancée islamiste, toute prête à accepter le report *sine die* des élections, quitte à se jeter, comme après les troubles de juin 1991, dans les bras de l'armée.

Message reçu. En étroite entente avec l'Etat-Major, M. Ghozali et quelques-uns de ses collaborateurs étudiaient déja la question. L'armée était disposée à marcher, mais ne voulait pas que son intervention apparaisse comme la énième tentative de sauvetage du président de la République, qu'elle considérait désormais sans aucune retenue, comme le principal responsable de la crise. Elle faisait valoir qu'à *deux reprises, après les troubles* de juin 1991 et lors des évènements de Guemmar, en novembre dernier, où un groupe d'intégristes, militants ou anciens militants du FIS, avaient attaqué une caserne, elle avait exigé, sans succès, la dissolution du FIS. En juin, non seulement elle n'avait pas été entendue, mais le président avait autorisé la libération de centaines de prisonniers islamistes arrêtés lors de l'instauration de l'état de siège. En novembre, le décret de dissolution du FIS avait été préparé, mais le président, au dernier moment, avait refusé de le signer. Pour prix de son intervention, l'armée exigeait, cette fois, le départ du président de la République.

Durant la première semaine de janvier, le sort de M. Chadli Bendjedid était pratiquement scellé. Car, aux exigences de l'armée, répondaient les analyses convergentes des cercles politiques proches de M. Ghozali. Les électeurs, estimaient en substance plusieurs ministres, n'ont pas voté pour élire des députés, mais pour exprimer leur défiance à l'égard du chef de l'Etat. Une première erreur, poursuivaient-ils en guise d'autocritique, avait été commise après les émeutes d'octobre 1988, lorsque le pouvoir avait tenté une ouverture démocratique en maintenant en place celui dont la rue réclamait la tête. La seconde avait consisté à légaliser le FIS, parti théocratique que la Constitution *aurait permis d'interdire. Même* ceux qui, parmi les ministres, estimaient à l'époque cette mesure fondée reconnaissent aujourd'hui qu'ils avaient eu tort.

*La faiblesse des partis démocra*tiques, la force d'inertie du FLN, incapable de se régénérer, et la crise économique avaient fait le reste, permettant au FIS de capi*taliser à son profit* les aspirations au changement des Algériens. Le président Chadli verrouillait tout le système; son départ donnerait, assurait-on, une chance nouvelle au pays. Sur cette base allait se contruire le scenario de la déposition. Alors que dans la presse plusieurs personnalités démocratiques, dont M. Aït Ahmed, appelaient à la tenue du second tour, estimant que la Constitution et l'armée étaient suffisantes pour faire échec à d'éventuels abus d'un gouvernement FIS, militaires et nombre de politiques s'accor*daient à dire qu'il fallait obliga*toirement intervenir avant le deuxième tour de scrutin. *« Une fois dans la place*, estimait tel ministre, *ils conforteront irrévocablement leur pouvoir. Les dangers d'un affrontement entre eux et la Kabylie seraient trop importants pour pouvoir se permettre d'attendre jusqu'après le second tour. »* Tel autre mettait en avant le coût politique de l'opération, *« de toute façon inévitable, mais qui pèserait plus lourd après qu'avant »*. Tel militaire, enfin, pensait que, si les islamistes arrivaient au pouvoir, ils disposeraient d'armes en abondance, *« ce qui rendait toute riposte aléatoire »*. Autant de considérations qui plaidaient pour une opération avant le 16 janvier.

Dès le 4 janvier le plan, se mettait petit à petit en place. Dans la plus grande discrétion, plusieurs unités de l'armée et de la gendarmerie prenaient position dans des zones proches de leurs futures interventions. Les lits d'hôpitaux étaient recensés et les appelés consignés, avec interdiction de se mêler aux soldats des unités professionnelles qui allaient être engagées dans les opérations. Encore plus discrètement, la police passait sous les ordres du ministre de la défense, chargé de centraliser toutes les unités qui concourent au maintien de l'ordre.

« Comme un malade »

Au plan politique, l'agitation n'était pas moins soutenue. Le 5 janvier, M. Ghozali, dans une intervention à la télévision, reconnaissait que les élections n'avaient pas été aussi *« honnêtes et propres »* qu'il l'eût voulu. Les votants et les abstentionnistes, ajoutait-il en substance, nous ont *signifié leur volonté de change*ment politique radical. Pas une seule fois le nom du président Chadli n'était prononcé. Ciselée après une longue discussion avec les responsables de l'armée, l'intervention du premier ministre, en termes à peine sibyllins, indiquait que le sort du président Chadli était réglé.

Au *même moment*, ce dernier faisait l'objet d'un siège en règle de la part des chefs de l'armée, qui lui exposaient leurs souhaits de le voir démissionner au plus tôt, insistant particulièrement sur l'identité de vues des chefs d'état-major des trois armes. En sens contraire, la direction du FLN et particulièrement M. Abdelaziz Mehri, dont une fille a épousé un fils de l'ex-président, le poussaient à rester. Pris entre deux feux, le président hésitait. *« Il est comme un malade dans un état grave*, confiait alors un ministre : *les meilleurs médecins lui disent que son départ est une thérapie nécessaire, mais il ne peut s'empêcher de consulter les rebouteux qui lui conseillent de rester. »* En milieu de semaine, isolé, il cédait à la pression et signait sa lettre de démission. Il acceptait également de décréter, secrètement, la dissolution de l'Assemblée nationale, ce qui enlevait *tout pouvoir* à l'Assemblée FLN sortante, tout en mettant sur la touche son président, M. Belkhadem, constitutionnellement investi de l'intérim en cas de vacance présidentielle.

Départ en exil ?

Restait à organiser élégamment la sortie. C'est là où, apparemment, la réussite n'est pas totale. Le Conseil national de sauvegarde de l'Algérie (CNSA), créé, quelques jours après le 26 décembre, par différentes associations socioprofessionnelles, autour du secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), M. Abdelhak Benhamouda, était chargé de lancer la mobilisation pour la « défense de la démocratie ». Mais les masses, quoi qu'en pensent les démocrates, sont rangées, pour le moment, plus volontiers derrière le drapeau du FIS. Dans ces conditions, le CNSA pouvait difficilement crédibiliser un « appel du peuple » derrière lequel les militaires, pris d'un subit accès de coquetterie, voulaient masquer leur intervention.

De même, le Conseil constitutionnel n'a pas été à la hauteur des espoirs investis dans son action. Les 341 recours déposés laissaient espérer une centaine d'annulations, chiffre qui aurait permis de jeter la suspicion sur tout le scrutin. Prudemment, le Conseil s'est dérobé, faisant valoir qu'une dizaine d'annulations, au plus, étaient justifiées. *« C'est une véritable trahison »* fulminait un haut personnage de l'Etat en commentant, il y a peu, les réticences des sept « sages ».

Il n'était plus temps de tergiverser. Dans la journée du 11 janvier, M. Aboubakr Belkaïd, ministre de la communication et l'un des concepteurs de la manœuvre, rencontrait le président Chadli pour mettre au point les formes de sa déclaration annonçant sa démission. Quelques heures plus tard, tout était maladroitement consommé; en direct, à la télévision.

L'ancien président Chadli devrait quitter prochainement le pays.

G. M.

La lettre du chef de l'Etat

« Un sacrifice au service de la nation »

Voici le texte intégral de la lettre de démission du président algérien Chadli Bendjedid, selon une traduction non officielle de l'agence de presse APS.

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

» Chers frères, chères sœurs, citoyens.

» Vous savez assurément que je ne désirais pas me porter candidat à la présidence de la République, au lendemain du décès du président Houari Boumediène. Je n'avais accepté d'être candidat à ces fonctions que sur insistance de mes compagnons et en ayant alors conscience que c'était là une lourde responsabilité et un grand honneur.

» Depuis, j'ai assumé mes charges telles que me le dictaient ma conscience et mon devoir. Ma conviction était qu'il fallait donner au peuple algérien le moyen d'exprimer sa volonté, d'autant que ce peuple avait déjà payé un lourd tribut pour retrouver sa place sur la scène internationale. Aussi avais-je, dès que les conditions furent réunies, œuvré à la mise en place du processus démocratique nécessaire au parachèvement des acquis de la guerre de libération.

» Nous vivons aujourd'hui une pratique démocratique pluraliste caractérisée par de nombreux dépassements dans un environnement où s'affrontent des courants. Ainsi, les mesures prises et les voies nécessaires au règlement de nos problèmes ont atteint aujourd'hui une limite qu'il ne m'est plus possible de dépasser sans porter gravement préjudice – devenu imminent – à la cohésion nationale, la préservation de l'ordre public et à l'unité nationale.

» *Devant l'ampleur de ce danger* imminent, je considère, en mon âme et conscience, que les initiatives prises ne sauraient garantir actuellement la paix et la concorde entre les citoyens. Devant ces graves développements, j'ai longuement réfléchi à la situation de crise et aux solutions possibles. La seule conclusion à laquelle j'ai abouti est que je ne peux plus continuer à exercer pleinement mes fonctions sans faillir au serment sacré que j'ai fait à la nation.

» Conscient de mes responsabilités en cette conjoncture historique que traverse notre pays, j'estime que la seule solution à la crise actuelle réside dans la nécessité de me retirer de la scène politique. Pour cela, chers frères, chères sœurs, citoyens, je renonce, à compter de ce jour, à mes fonctions de président de la République, et je demande à chacun et à tous de considérer cette décision comme un sacrifice de ma part au service des intérêts supérieurs de la nation. »

Le Haut Conseil de sécurité

Le Haut Conseil de sécurité algérien, qui a annulé dimanche 12 janvier les élections législatives, est, aux termes de la Constitution, présidé par le président de la République. Après la démission, samedi, de M. Chadli Bendjédid, l'intérim du chef de l'Etat est assuré par le président du Conseil constitutionnel, M. Abdelmalek Benhabiles, qui a donc présidé la réunion.

Le Haut Conseil de sécurité rassemble également :

-Le président de l'Assemblée populaire nationale. Cette Assemblée ayant été dissoute, *M.* Abdelaziz Belkhadem *n'était* pas présent à la réunion.

-Le chef du gouvernement, M. Sid Ahmed Ghozali

-Le ministre de la défense nationale, *M. Khaled Nezzar.*

-Le ministre des affaires étrangères, M. Lakhdar Brahimi.

-Le ministre de l'intérieur, M. Larbi Belkheir.

-Le ministre de la justice, M. Hamadani Benkhelli.

-le ministre de l'économie, fonction actuellement occupée par *le premier ministre.*

-le chef d'état-major de l'armée nationale populaire, M. Guenaïzia.

■ **M. Sid Ahmed Ghozali.** – Nommé en juin 1990 à la tête du gouvernement en remplacement de M. Mouloud Hamrouche, M. Sid Ahmed Ghozali était ministre des affaires étrangères depuis septembre 1989.

Agé de cinquante-cinq ans, centralien et ingénieur de l'Ecole des ponts et chaussées de Paris, *il a commencé* sa carrière ministérielle en 1964 comme sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, sous la présidence de M. Ahmed Ben Bella. Nommé à la *présidence de la Sonatrach* (société nationale des hydrocarbures) en 1966, il est considéré comme l'artisan de la nationalisation des pétroles algériens.

Aprés avoir été ministre de 1977 à 1979, il quitte le gouvernement pour avoir critiqué la politique énergétique de son pays.

De 1984 à 1988, il fait partie du corps diplomatique. Ambassadeur à Bruxelles, il est rappelé, en 1988, au gouvernement, où il



occupe la fonction de ministre des finances, jusqu'à sa nomination, un an *plus tard, aux affaires étrangères.* Considéré comme un homme d'ouverture, M. Ghozali jouit d'un crédit personnel important dans les sphères internationales, qui *considèrent que c'est* grâce à lui qu'une bouffée d'oxygène a été insufflée à l'économie algérienne.

■ **M. Khaled Nezzar.** – Le général-major Khaled Nezzar s'est vu confier le poste de ministre de la défense le 25 juillet 1990, alors qu'il occupait le poste de chef d'état-major de l'armée et que depuis le renversement de M. Ahmed Ben Bella, en juin 1965, le chef de l'Etat lui-même détenait ce portefeuille.

« Cheville ouvrière » de l'état de siège instauré le 5 juin 1991, il a été reconduit dans ses fonctions par M. Ghozali. Apprécié *pour sa « rigueur morale »,* sa discrétion et ses qualités de meneur d'hommes, il est considéré comme l'un des « pères » de la modernisation de l'armée *nationale populaire et un adepte* du principe selon lequel les militaires doivent être maintenus à l'abri des conflits politiques.

■ **M. Lakhdar Brahimi.** – Nommé ministre des affaires étrangères en juin 1991, M. Lakhdar Brahimi est un diplomate chevronné, habitué des *missions délicates*, telles celles qu'il a menées au Liban en tant que secrétaire général adjoint de la Ligue arabe.

Né en 1934, il a été ambas*sadeur, membre du comité cen*tral du FLN (1979-1984), conseiller diplomatique du président Chadli Bendjédid (1982-1984). Indépendant et *courageux politiquement*, il a toujours su se montrer très critique. Sa nomination à la tête de la diplomatie avait été considérée comme un signe de la volonté de changement *de son ami Sid* Ahmed Ghozali.

■ **M. Larbi Belkheir.** – Nommé ministre de l'intérieur en octobre dernier, le général-major Larbi Belkheir, cinquante-trois ans, occupait auparavant le poste de secrétaire-général de la présidence de la République. *Ancien directeur de cabinet du* président, il a été pendant une dizaine d'années l'un des plus proches et des plus fidèles collaborateurs de M. Chadli Bendjedid.

M. Abdelmalek Benhabilès : un diplomate de carrière

Appelé à assurer par intérim les fonctions de chef de l'Etat, M. Abdelmalek Benhabilès est né en février 1921 à Arbaoun, près de Sétif. Etudiant en lettres et en droit à l'université de Paris, il milite, dès 1943, dans les rangs du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), fondé par Messali Hadj, puis, en 1953, devient membre de son comité central. Cinq ans plus tard, il rejoint la délégation extérieure du FLN en Syrie.

Secrétaire général du ministère des affaires étrangères en 1963-1964, ce diplomate de carrière représente successivement *son pays au Japon* et en Tunisie. En 1971, il est nommé secrétaire général adjoint du ministère des affaires étrangères avant de devenir ministre de la justice de 1977 à 1979. Après avoir assumé jusqu'en 1982 la charge de secrétaire général de la présidence de la République, M. Benhabilès occupe le poste d'ambassadeur en Suisse.

Président du Conseil constitutionnel depuis 1989 pour un mandat unique de six ans, M. Benhabilès est membre fondateur de la Ligue algérienne des droits de l'homme.



INTERNATIONAL UNIVERSITY OF AMERICA

California State Approved University - A.C.B.S.P. - Public Benefit Corporation

220 Montgomery Street ■ San Francisco CA 94104

MBA *Master of Business Administration*

■ **Université à San Francisco** spécialisée en management international, associant une pédagogie active à l'expérience d'un projet personnel/professionnel ■ programme américain unique dans son concept habilité à délivrer le

Master of Business Administration
for International Management

■ **Filière d'admission : 3e CYCLE**
Diplômes de l'enseignement supérieur : Doctorats : sciences, lettres, droit; médecine, pharmacie - Ingénieurs - DEA - DESS - IEP - Grandes Ecoles - Magistères, Maîtrises

■ **Programme de 12 mois à San Francisco,** en fonction de votre formation initiale et de votre niveau d'anglais, **conduisant au :**

M.B.A. *en Management International*



Informations et sélections pour l'Europe :
17-25 rue de Chaillot, 75116 Paris (Métro : Iéna)
tél. : (1) 40 70 11 71

Communiqué par International University of America - San Francisco - CA
Programme associé en Asie : Pacific C. of HONG KONG

Chadli Bendjedid, l'homme qui naviguait à vue

Il en va des présidents comme des papes : on les croit parfois ternes et facilement manœuvrables, candidats de compromis à destinée transitoire. Mais une fois au pouvoir le nouvel élu se découvre plus coriace qu'on ne croyait, finissant par éliminer ceux qui espéraient en faire leur jouet.

Tel était le président Chadli Bendjedid, qui, pour aujourd'hui *quitter sans gloire le pouvoir, n'en* était pas moins parvenu, pendant douze ans, à se maintenir à la tête d'un Etat chroniquement pris dans la tempête.

L'homme devait tout à la future armée qu'il avait épousée, en 1955, à l'âge de vingt-six ans, en rejoignant les maquis du FLN en lutte pour l'indépendance de l'Algérie. C'est à l'armée qu'il devait sa carrière et sa promotion ; c'est encore à elle qu'il doit son retrait, au terme d'une crise amorcée dès octobre 1988, lorsque des centaines de jeunes, criant leur haine d'un régime qui n'avait su leur donner ni bien-être ni perspectives, furent impitoyablement mitraillés.

.Cette fois-là, l'armée sauva Chadli, *et, avec lui, le régime*. Une deuxième fois, en juin 1991, l'armée protégea le pouvoir et son président en ramenant à la raison les islamistes. La troisième fois était sans doute de trop. Si, à nouveau, l'armée a accepté de jouer les pompiers, elle a, cette fois, exigé pour contrepartie le départ de celui qu'elle considérait comme le responsable de l'incendie.

L'ex-président Chadli est né le 14 avril 1929 à Bouteldja, près d'*Annaba (ex-Bône), dans une* modeste famille de paysans de l'Est. De toute sa carrière, jamais il ne reniera l'attachement à sa région d'origine. Jusqu'à encourir le reproche, pas toujours immérité dans un pays où la politique est aussi affaire de tribu, de s'entourer d'abord de gens ayant pour première compétence d'être des «pays».

On connaît peu de chose sur ses débuts. Une formation primaire – pas si fréquente dans la paysannerie misérable de la colonisation, – quelques années de militantisme au MTLD, parti nationaliste algérien prédécesseur du FLN, et au sein du mouvement syndical. En 1955, quelques mois à peine après le déclenchement de l'insurrection, il «monte» au maquis de la wilaya 2, dirigé par Zighout Youcef. C'est là qu'il emprunte à un mystique maghrébin du treizième siècle le pseudonyme de Chadli, qui restera, désormais, accolé à son patronyme.

Il a, apparemment, les qualités qui font le combattant. Simple *djounoud* en 1955, il est, quatre *ans plus tard, devenu commandant* du 13e bataillon de la zone nord, sur la frontière tunisienne. C'est le colonel Boumediène qui l'a distingué. Deux ans plus tard, le commandant Chadli est devenu son adjoint, au PC opérationnel de la zone nord, en Tunisie, poste qu'il conservera jusqu'à l'indépendance.

Rien ne laisse présager chez ce soldat une carrière politique, même si, en 1963, il devient membre du bureau fédéral du parti de Constantine. *Prudemment, il restera* à l'écart des conflits qui agitent alors la direction politique du FLN et une partie de l'armée, se contentant de rester dans le sillage de celui qui lui a mis le pied à l'étrier et qui, devenu maître du pays après l'évic*tion du président Ben Bella, le nommera*, en 1965, membre du Conseil de la Révolution.

Quinze ans à Oran

Après un bref passage à la tête de la Ve région militaire (Constantine), il devient, en 1964, commandant de la IIe région militaire, à Oran. Il y restera quinze ans, quasi proconsul dans une wilaya où il fait *bon vivre. Aujourd'hui encore*, les rues d'Oran résonnent de dizaines d'histoires féroces et de ragots sur l'ancien colonel Chadli. Beaucoup, sans doute, sont apocryphes, mais leur existence témoigne de l'importance qu'avait alors, dans la hiérarchie des pouvoirs, *le chef* d'une importante région militaire. Pourtant, durant cette même période, la renommée de Chadli Bendjedid, qui a été nommé, en 1969, colonel, grade le plus élevé de la jeune armée algérienne, ne dépasse pas les frontières de l'Oranie.

Dix ans plus tard, la mort du président Boumediène le sort de l'anonymat. Quelques semaines auparavant, durant l'agonie de son ancien chef, il a été nommé «coordonnateur» des affaires militaires. Sans être anodin, le poste n'a qu'un intérêt fonctionnel : assurer les affaires courantes d'une institu*tion placée, en temps normal*, sous l'autorité directe du président de la République.

Le long coma de Houari Boumediène implique la nomination d'un ersatz de ministre de la défense. Le hasard du protocole désigne Chadli *Bendjedid, officier le plus ancien* dans le grade le plus élevé. Et c'est l'affrontement des diverses factions du FLN après la mort, le 27 décembre 1978, du président Boumediène, qui le propulse, cinq semaines plus tard, secrétaire général du parti et candidat unique à la magistrature suprême.

Sa modestie politique l'a servi. Le colonel Chadli n'a, vraisemblablement, pas pris une part très active à la bataille de succession, ce qui lui donne au moins l'avantage de n'avoir aucun ennemi irréductible. C'est un soldat, ce qui permet de faire plébisciter sa candidature par un congrès du FLN dont les trois mille deux cents délégués comptent dans leurs rangs *pas moins de six cents militaires*. Il n'a, enfin, pas d'ambition politique déclarée, ce qui rassure les «barons», qui espèrent n'en faire qu'une bouchée.

Bientôt ils déchanteront. Elu, le 7 février 1979, président de la République, il va manifester des qualités de manœuvrier politique insoupçonnées en éliminant, un à un, tous les anciens piliers du boumediénisme. A l'été 1981, M. Abdelaziz Bouteflika, ancien *ministre des affaires étrangères, et* M. Mohamed Salah Yahyaoui, ancien «patron» du FLN, tous deux chefs des deux principales tendances qui se disputaient l'héritage, sont écartés du bureau politique du parti.

A son tour, le comité central, dans le cadre d'une «campagne d'assainissement», suspend quatre de ses membres, dont deux anciens ministres de Boumediène, parmi lesquels figure... l'ancien *ministre de l'énergie, M. Sid* Ahmed Ghozali. Quelques mois encore, et c'est un rapport de la Cour des comptes et des condamnations pour détournement de fonds publics qui sont prétexte à mettre sur la sellette plusieurs autres membres de l'équipe de *l'ancien ministre de l'industrie*, M. Belaïd Abdessalam. La campagne de presse pour stigmatiser les «coupables» sera féroce. Des années plus tard, elle marquera encore les rapports des différents protagonistes unis par l'histoire et par la haine.

Le nouveau cours

Car dès cette époque, et sans crier gare, le nouveau président a pris le virage. Lors de sa nomination comme secrétaire général du FLN, en janvier 1979, il avait fait le serment de *«poursuivre le combat du président Boumediène»* et affirmé que *«le socialisme constitue pour l'Algérie une option irréversible»*. Il est en réalité trop pragmatique pour s'en tenir là. Il a pressenti – c'est à son crédit – que la société, essoufflée par quinze années d'industrialisation *lourde, menée tambour battant* sous la poigne ferme et austère de son prédécesseur, a besoin d'une pause.

Sparte contre Capoue. Boumediène était une sorte de moine sol*dat ; son successeur aime la bonne* vie et privilégie l'harmonie sur le conflit. L'ancien président Ben Bella, libéré le 31 octobre 1980, après quinze ans de détention sans jugement, est le premier à bénéficier du nouveau cours. Le président Chadli comprend aussi que, s'il veut mettre fin aux pénuries chroniques qui affectent durement la consommation quotidienne, il lui faut introduire un peu d'économie de marché. L'ampleur et la manière du redressement à effectuer opposeront les nouvelles couches dirigeantes aux anciens responsables de l'économie en des conflits toujours non digérés.

La décennie 80 s'annonce radieuse. L'époque joue pour le nouveau président : le prix du pétrole est au plus haut et l'argent coule à flots. Le pouvoir ouvre les vannes, importe sans regarder équipements coûteux et biens de consommation qui *manquaient jusque-là. L'Algérie, dit-on*, va rattraper l'Europe du Sud. De cette vaine ambition, demeure à Alger un temple commémoratif, vestige anachronique payé en centaines de millions de dollars, le centre commercial de Ryadh-el-Feth (Les jardins de la Victoire), vide de marchandises et déserté de la jeunesse dorée à laquelle il était dédié.

Sous prétexte d'efficacité, les grandes entreprises économiques *nationales, jusque-là moteur du* développement algérien, sont déstructurées. On veut favoriser l'émergence d'une classe moyenne et l'investissement de petits entrepreneurs privés. Las ! le système bancaire n'est pas à la hauteur, et les habitudes léguées par quinze années de socialisme à la mode soviétique pèsent de tout leur poids sur une administration dont le rendement n'est pas le souci majeur. L'importation massive de biens de *consommation suscite* l'émergence d'une couche parasitaire qui prend sa dîme sur chaque marché. En même temps que le gaspillage, la corruption gagne, n'épargnant pas l'entourage présidentiel.

Gabegie et explosion démographique

La gabegie, l'imprévoyance et l'explosion démographique feront le *reste, sans que le président, qui* bénéficie d'un large soutien international, y compris français, ne paraisse conscient de ce qui se joue. Lorsque vers 1985 le prix du pétrole chute, l'Algérie se retrouve sans le sou. Elle emprunte à court terme pour payer ses achats, accroît son endettement, emprunte *à nouveau pour* payer ses dettes et finit par réduire drastiquement le *niveau de vie de ses citoyens*. En quelques années, le pouvoir a jeté le terreau sur lequel va croître le *mouvement* islamiste, qui saura remarquablement capter les frustrations économiques et le désarroi identitaire des Algériens.

Octobre 1988 sonne la première alerte sérieuse. L'armée tire, faisant des centaines de morts. Dans les commissariats, on torture des adolescents. Le traumatisme est tel que le président, qui réussit, en décembre 1988, à se faire réélire pour la deuxième fois, est contraint de faire une ouverture politique. Désormais la période est à la démocratie. C'est sans doute déjà trop tard pour ces millions de jeunes marginalisés *qui manquent* de tout et pour lesquels l'objectif démocratique n'est qu'une marchandise inutile qui recouvre le maintien au pouvoir des privilégiés du système.

Trois ans plus tard, en juin 1991, le mouvement islamiste, habile à exploiter la décrépitude du régime, monte à nouveau à l'assaut du pouvoir. L'armée tire encore. Entre-temps, le président, impuissant à *régler les problèmes* accumulés, a limogé deux premiers ministres, lancé des réformes qui sont restées souvent lettres mortes, reconnu le Front islamique *du salut, malgré la Constitution*, qui *stipule qu'aucun parti à base ethni*que ou confessionnelle ne peut être autorisé.

C'est le temps de la navigation à vue. En juin 1991, l'armée n'avait accepté qu'avec répugnance de sauver une nouvelle fois le régime. Le président Chadli avait été à deux doigts de la démission. La nomination de M. Ghozali était sa dernière bouée. Six mois auront suffi pour convaincre l'armée *que s'il lui fallait, à nouveau, descendre dans la* rue, elle ne pouvait plus, pour la énième fois, sauver un président décidément en panne d'idées, de charisme et d'ambitions.

GEORGES MARION

Coup d'Etat à blanc

Suite de la première page

Après quelques heures de palabres, les «sages» faisaient connaître que *«le cas de figure de la vacance de l'Assemblée nationale par dissolution et la vacance de la présidence de la République par démission»* n'étant pas prévu dans les textes, il incombait *«aux institutions investies de pouvoirs constitutionnels en vertu des articles 24, 75, 79, 129, 130, 153 de la Constitution de veiller à la continuité de l'Etat et de réunir les conditions nécessaires au fonctionnement normal des institutions et du régime constitutionnel»*. Le Conseil, qui, quelques jours auparavant en coulisses, avait refusé d'apporter son aide à l'annulation des élections en invalidant un nombre significatif d'élus, venait de tourner casaque. Il est vrai qu'entre-temps l'armée avait occupé la rue.

Deuxième temps, beaucoup plus bref : le premier ministre, M. Sid Ahmed Ghozali, convoquait dans l'après-midi le conseil de gouvernement pour l'informer de la position du Conseil constitutionnel face à une *«situation non prévue par la Constitution»*. Le Haut Conseil de sécurité, composé du chef de l'Etat par intérim, du chef du gouvernement, des ministres de la défense nationale, des affaires étrangères, de l'intérieur, de la justice, de l'économie, flanqués du chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), était immédiatement réuni.

Troisième temps, l'épilogue : le Haut Conseil de sécurité constatait, *«à l'unanimité»*, *«l'impossibilité de la poursuite du processus électoral jusqu'à ce que soient réunies les conditions nécessaires au fonctionnement normal des institutions»*. Le même organisme décidait de siéger en permanence et de se saisir provisoirement *«de toute question susceptible de mettre en cause l'ordre public et la sécurité de l'Etat»*.

Plus besoin de parler du second tour des élections législatives, prévu le 16 janvier, ni même du premier dont les résultats se trouvaient, *ipso facto*, gelés. Par la même occasion, les recours qu'avait étudiés le Conseil constitutionnel devenaient sans objet. L'annulation des élec*tions gagnées, le 26 décembre, par le* FIS venait d'être prononcée, aboutissement ultime d'un processus entamé la veille par la démission du président Chadli.

Pour les mêmes raisons de vacance conjointe du président de l'Assemblée nationale et du président de la République, il y a fort à parier que l'élection présidentielle, prévue, selon la Constitution, dans un délai maximum de quarante-cinq jours, et que le FIS avait toutes chances de remporter, n'est pas près *de se tenir. Le président par intérim*, dont c'était là la première tâche, vient tout simplement de se démettre de ses pouvoirs.

Extrême prudence du FLN

La décision du Haut Conseil de sécurité a été rendue trop tard pour susciter, dimanche, des commentaires. Il est cependant peu probable qu'elle soulèvera la tempête dans les rangs des démocrates, qui, depuis *l'intervention de l'armée, respirent* plus sereinement. Il est symptomatique qu'à une exception près, celle du Front des forces socialistes (FFS), pas une seule voix ne se soit élevée pour contester ce qui, avec la démission du président Chadli, sautait pourtant au yeux, c'est-à-dire l'arrêt du processus électoral par ce qu'il faut bien appeler un coup d'Etat.

Sans oser publiquement l'affirmer, la plupart des partis sont en réalité rassurés de voir la menace intégriste contenue et les risques de déchirements sanglants s'éloigner. C'est toute l'ambiguïté d'une situation où les démocrates, pour sauver la démocratie, n'ont rien trouvé d'autre que de cautionner un coup de force. Même le Front de libération nationale (FLN, ancien parti unique), qui, quelques jours auparavant, appelait encore, coûte que coûte, à la poursuite des élections, s'est montré d'une prudence de Sioux en enregistrant, dans un communiqué rendu public dimanche soir, à l'issue d'une longue réunion de ses instances dirigeantes, *«l'engagement de l'APN* [l'Armée nationale populaire] *à respecter la constitution et à sauvegarder les institutions républicaines»*.

Reste quand même le FIS, dont la puissance et l'implantation dépassent largement celle de tous les autres partis. Il peut compter sur l'image repoussoir que les démocrates viennent de se décerner en couvrant les initiatives de ces dernières heures. Pour d'innombrables jeunes, le mot même de démocratie est maintenant synonyme de tricherie, et c'est sans doute l'amalgame le plus lourd de conséquences pour l'avenir.

La direction islamiste s'est réunie dimanche, avant que ne soit connue l'annulation du second tour des élections. A la sortie de la réunion, les islamistes dénonçaient la volonté de *«cercles supects (...) de maintenir leur joug sur le peuple algérien»*. Ils appelaient aussi le peuple algérien à *«relever les défis»* et à faire *«avorter tout complot visant à le priver de choisir son projet de société»*.

Vers l'état d'exception

Pour l'instant, le FIS apparaît comme le grand perdant de cette manche. Il y a quelques jours à peine, *il avait le pouvoir à portée de* main ; aujourd'hui, il est quasi contraint à la clandestinité, conscient qu'il est l'unique cible de ce qui vient de se produire. Disciplinés, militants et sympathisants ont gardé leur calme, s'interdisant, conformément aux consignes reçues, de répondre aux questions des journalistes. Mais rien ne disait, lundi, qu'ils maintiendraient cette même attitude après avoir appris, lorsqu'elle sera diffusée dans leur rang ce lundi, la décision d'annuler les élections.

Potentiellement, la situation est des plus tendues. Elle le sera encore plus lorsque seront officiellement connues les mesures que le gouvernement prépare. Dans un ou deux jours, devrait ainsi être annoncé la création d'une sorte de Conseil d'Etat de cinq membres, chargé de chapeauter le gouvernement, qui serait cantonné à la gestion des affaires courantes. Composé de militaires et de civils, parmi lequels, vraisemblablement, le général Nezzar, ministre de la défense, et M. Ghozali, le conseil exercerait la réalité d'un pouvoir collectif. Le gouvernement, qui resterait présidé par l'actuel *premier ministre, serait* légèrement remanié. Il aurait pour tâche prioritaire de gérer le redressement économique, dont les grandes lignes seraient définies, elles, par ce conseil.

Parmi les mesures envisagées par cette instance, figure, vieille revendication des militaires, l'interdiction du FIS. Le FLN serait, lui, non pas interdit mais suspendu, fermement invité à mettre sous le paillasson la clef d'un parti *«qui a rempli son rôle historique»*. Façon habile de renvoyer dos à dos les deux partis désignés comme responsables de la crise. La question de savoir s'il faut également suspendre les autres partis, *«afin de créer des conditions vraiment nouvelles»*, ne semble pas encore tranchée.

Ces décisions, et quelques autres, seraient précédées de l'instauration de l'état d'exception, qui deviendrait le cadre juridique le plus adéquat *pour décréter les mesures en préparation*, notamment contre les islamistes, dont on suppose qu'ils pourraient réagir, y compris par les armes. Dans ce cas, l'armée est disposée à exercer les mesures de répression les plus dures.

G. M.

De l'état de siège à la démission du président

5 juin 1991. – Le président Chadli proclame l'état de siège pour quatre mois après un appel à une grève générale illimitée, lancé par le Front islamique du salut (FIS), qui exige notamment une élection présidentielle anticipée, et après de violents affrontements entre manifestants islamistes et forces de l'ordre. L'armée se déploie dans la capitale et le couvre-feu est instauré le 6 juin à Alger et dans trois départements. En outre, M. Chadli accepte la démission du gouvernement de M. Mouloud Hamrouche et reporte les élections législatives (prévues le 27 juin). M. Sid-Ahmed Ghozali succède à M. Hamrouche.

17 juin. – Formation du gouvernement Ghozali, qui est présenté *comme un cabinet de continuité et* d'ouverture, mais dont la composition indique une volonté de prendre des distances à l'égard du Front de libération nationale (FLN), l'ancien parti unique.

25-27 juin. – Reprise de l'agitation dans les fiefs islamiques à Alger et en province : 13 morts et 68 blessés, dans la nuit du 25 au 26, selon le premier ministre.

28 juin. – M. Abassi Madani, l'un des deux principaux dirigeants du FIS avec M. Ali Benhadj, menace de proclamer le *djihad* (guerre sainte) si l'armée ne lève pas l'état de siège. Le président Chadli a démissionné de la présidence du FLN, apprend-on à l'issue d'une réunion du comité central de ce parti.

30 juin. – Arrestation de MM. Madani et Benhadj pour *«conspiration armée contre la sécurité de l'Etat»*.

7 juillet. – Le nouveau porte-parole du FIS, M. *Mohamed Saïd*, est arrêté à son tour.

8 juillet. – Les derniers blindés stationnés aux principaux carrefours du centre d'Alger se retirent.

1er août. – Les affrontements ont fait au moins 55 morts et 326 blessés *depuis le 5 juin, selon le* premier ministre. Près de 3 000 personnes ont été interpellées.

17 août. – 329 islamistes internés dans des «centres de sûreté» sont relâchés.

27 septembre. – Le nouveau responsable du FIS, par intérim, M. Abdelkader Hachani, est arrêté. Il sera libéré le 29 octobre.

29 septembre. – L'état de siège est levé.

15 octobre. – Le président Chadli annonce que le premier tour des élections législatives aura lieu le 26 décembre.

29 novembre. – Un groupe armé islamiste, el-Afghani, attaque un poste de garde, le long de la frontière tunisienne, à Guemamar, et tue 3 militaires.

5 décembre. – Le Parlement (presque entièrement dominé par le FLN) adopte une loi permettant aux autorités civiles de faire appel à l'armée pour maintenir l'ordre public.

7-15 décembre. – Accrochages entre l'armée et le groupe islamiste el-Afghani ; 25 membres de ce groupe seront tués par les forces de l'ordre.

14 décembre. – Après *bien* des hésitations, le FIS annonce finalement sa participation aux législatives, alors que la tendance la plus dure du mouvement y était toujours opposée.

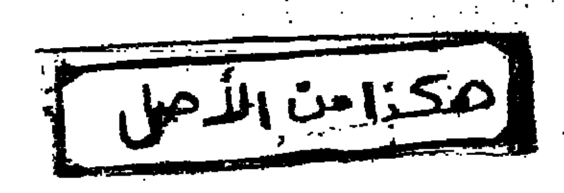
26 décembre. – Au premier tour des élections, le FIS obtient 188 sièges avec 47,54 % des suffrages. Le Front des forces socialistes (FFS) obtient 25 sièges, le FLN 15 et les indépendants 3. 199 sièges sont en ballottage. Ces premières législatives pluralistes sont marquées par une forte abstention : 41 %. Les jours suivants, plusieurs personnalités politiques, effrayées par la possibilité d'une arrivée du FIS au pouvoir, se déclarent plus ou moins ouvertement en faveur d'un recours à l'armée et d'une annulation du second tour.

2 janvier 1992. – Une grande manifestation pour *«la sauvegarde de la démocratie»*, organisée par le FFS à Alger, rassemble quelque 300 000 personnes. Cependant le FFS souhaite le maintien du second tour.

3 janvier. – Portant sur 145 circonscriptions, 341 recours en contestation des résultats du premier tour sont introduits auprès du Conseil constitutionnel.

9 janvier. – Des centaines de femmes manifestent à Alger contre le FIS, alors que commence à se répandre la rumeur d'un «coup d'Etat» pour empêcher une victoire électorale des islamistes.

11 janvier. – Démission du président Chadli Bendjedid, cinq jours avant la date prévue pour le second tour des législatives.



ÉLECTIONS EN ALGÉRIE

En octobre 1988 et juin 1991

Les militaires avaient déjà été appelés à rétablir l'ordre

A deux reprises, dans les années récentes, l'armée, qui campe depuis toujours près des *allées du pouvoir*, est sortie de sa réserve pour assurer le rétablissement de l'ordre à la *demande des autorités civiles*.

En octobre 1988, chômage et pénuries en tout genre créent de graves tensions qui débouchent sur des manifestations de jeunes à Alger et dans plusieurs grandes villes du pays, notamment à Oran. Ces émeutes, qui donnent lieu à des pillages de magasins et à des incendies de bâtiments publics, sont sévèrement réprimées par l'armée appelée à la rescousse.

Le 6 octobre, l'état de siège est proclamé à Alger. Quatre jours plus tard, l'intervention télévisée du président Chadli, qui promet des *« réformes politiques »*, ramène le calme. Le bilan de ces affrontements est très lourd : officiellement 159 morts, surtout des jeunes, et des milliers d'arrestations, officieusement, plus de 500 victimes.

Le 3 novembre, des amendements constitutionnels relatifs au partage du pouvoir entre le chef de l'Etat et le premier ministre sont approuvés par référendum. Le 22 décembre, le président Chadli est réélu pour un troisième mandat de cinq ans. Le 23 février 1989, la nouvelle Constitution, qui ouvre la voie au multipartisme, est approuvée par référendum. Le 4 mars, les représentants de l'armée se retirent du comité central du FLN.

La deuxième alerte date de juin dernier : pour protester contre le découpage des circonscriptions électorales qui le désavantage et pour faire échec à la tenue des élections législatives prévues le 27 juin 1991, le Front islamique du salut appelle, le 25 mai 1991, à une grève générale illimitée. Durant plusieurs jours, les manifestants occupent deux places d'Alger, défilent dans les rues en réclamant le départ du président Chadli et la tenue d'une élection présidentielle anticipée. Parti de bas, le mouvement s'amplifie petit à petit, pourrissant la situation politique interne. A l'aube du 4 juin, la police tente de reconquérir les places occupées par les islamistes. Plusieurs quartiers d'Alger sont en proie à l'émeute. L'armée intervient dans la nuit du 4 au 5 juin, le couvre-feu et l'état de siège sont instaurés. Plusieurs dirigeants du FIS, dont MM. Abassi Madani et Ali Benhadj, seront incarcérés peu après.

Le gouvernement Hamrouche démissionne, remplacé par M. Ghozali, qui promet des élections législatives anticipées et *« propres »* avant la fin de l'année. Ce sont elles qui viennent d'être annulées. M. Ghozali avait également promis, comme le revendiquaient les islamistes, une élection présidentielle anticipée. Mais, sous la pression du président Chadli, il avait été obligé de faire retraite.

Une armée composée pour moitié de recrues

Avec pas moins de 138 000 hommes, dont 70 000 sont des recrues du contingent appelées pour un service de dix-huit mois, l'armée algérienne, très largement équipée de matériels soviétiques, est l'une des plus importantes du Maghreb. Elle est souvent engagée dans des tâches autres que militaires, comme des missions civiles et civiques (grands travaux). Le ministère algérien de l'intérieur, pour sa part, dispose d'une gendarmerie forte de quelque 23 000 hommes qui utilisent des équipements français, comme des automitrailleuses légères.

L'armée de terre, avec ses 120 000 hommes, comporte une vingtaine de brigades organisées autour de 960 chars et de 1 600 véhicules blindés. Deux unités – environ 15 000 hommes – sont spécialisées dans le maintien de l'ordre (*le Monde* du 1er janvier). L'armée de l'air, avec 12 000 hommes, aligne jusqu'à 250 avions de combat, dont des Mig-23 et des Mig-25, et une soixantaine d'hélicoptères soviétiques.

Facteur de stabilité

La marine, avec 6 000 hommes, arme, outre des patrouilleurs et garde-côtes, quatre sous-marins (prêtés pour cinq ans renouvelables par Moscou) et trois frégates anti-sous-marines.

Dans les états-majors occidentaux, on estime que cette Armée nationale populaire constitue un facteur de stabilité de la société algérienne. D'une part, elle dispose de cadres et de spécialistes dans des domaines essentiels à la vie économique du pays. D'autre part, elle participe à son développement, en ayant des unités du génie dont les réalisations, sur le terrain, sont spectaculaires. Enfin, en dépit d'une composition ethnique, religieuse et sociale dont la variété reflète celle de l'ensemble de l'Algérie, surtout chez les appelés, elle a montré, dans le passé, son hostilité à l'intégrisme musulman.

J. I.

M. Ghozali, la Constitution et les forces armées

Depuis qu'il est à la tête du gouvernement, Sid Ahmed Ghozali a fréquemment fait l'éloge de l'armée. Voici quelques-uns de ses jugements

« Je suis entièrement solidaire [de l'armée] *parce que c'est une institution qui a été trop agressée. C'est aussi une institution qui est le dernier dépositaire des valeurs du 1er novembre* [1954, début de l'insurrection contre la France] *qui sont : l'indépendance, l'unité, la justice sociale et la dignité nationale. »*

« Ce sont les politiciens qui ont fait le sale boulot, qui ont conduit à des situations détestables, mais c'est paradoxalement l'armée qu'ils désignent tous du doigt. »

« C'est l'armée [...] *qui est le rempart contre la violence, contre les atteintes au fonctionnement des institutions et au processus démocratique. »*

« Le passage par une Assemblée nationale élue dans le cadre du pluralisme n'est pas pour moi la solution du problème. C'est une condition nécessaire mais pas suffisante pour commencer à résoudre les problèmes du pays. »

« Le FIS ne pourra pas prétendre participer au pouvoir tant qu'il n'aura pas pris une position claire sur les règles du jeu démocratique, les lois de la République. »

21 décembre 1991 (Entretien accordé au quotidien saoudien publié à Londres *Asharq Al-Awsat*).

∴

« Plus de 70 % des Algériens rejettent les solutions extrémistes, dangereuses, violentes et non démocratiques. Mais encore faudrait-il que certains ne jouent pas les apprentis sorciers. Ceux qui veulent s'agripper au pouvoir sont tentés par une alliance avec le FIS. »

« Instrument sûr et fidèle »

« S'il doit y avoir une union, une alliance, ce doit d'abord être celle des authentiques patriotes et des vrais démocrates. »

19 décembre 1991 *(l'Evénement du jeudi)*.

∴

« Imaginer l'Algérie faire le choix entre un Etat islamique et une dictature militaire relève de clichés. L'armée n'est pas une armée de putschistes. Elle est là pour protéger les institutions et veiller à la sécurité des citoyens. »

6 janvier 1992 (« Club de la Presse » d'Europe I).

∴

« J'ai, à titre préventif, demandé à l'armée de prendre les dispositions préparatoires en vue de participer au maintien de l'ordre public et à la sauvegarde de la sécurité des citoyens. »

« L'armée constitue, pour la nation, l'instrument sûr et fidèle pour la défense de cette souveraineté, de son unité, et de ses valeurs en particulier sa religion sacrée, la protection de la sécurité de tous et le maintien de la paix civile. »

11 janvier 1992 (Déclaration à la télévision algérienne).

« Une situation de coup d'Etat ? J'ai bien peur que oui... »

ALGER

de notre envoyé spécial

Sur le petit écran, la campagne pour le second tour bat son plein. Il n'est pas loin de 20 heures, samedi 11 janvier. Le candidat du FIS dans la circonscription de *Frenda, près de Tiaret,* voue aux gémonies les médias algériens et étrangers qui ont diabolisé les islamistes. *« N'ayez pas peur,* lance-t-il aux téléspectateurs. *Tournez-vous vers Dieu et préparez-vous à travailler. »*

Sans transition, la présentatrice, vêtue à l'occidentale, ouvre le Journal du soir en annonçant que le *Conseil constitutionnel va préciser, « d'un instant à l'autre »,* quel sort il réserve aux contestations électorales qui ont été déposées auprès de lui. Des reportages meublent cette attente ; ils montrent comment, du côté des *Aurès ou de Béchar, on se prépare* à retourner aux urnes le 16 janvier, comment aussi il convient de s'y prendre pour bien cocher son bulletin de vote.

Brusquement, changement de décor. A 20 h 20, les projecteurs sont braqués sur la salle d'au*dience de la résidence présiden*tielle. M. Chadli, l'air plutôt marri, remet en main propre au président du Conseil constitutionnel, M. Abdelmalek Benabylès, qui *semble en mesurer* le poids, sa lettre de démission. Bien calé dans un canapé en faux style Louis XV au côté de son visiteur, l'auteur de la missive explique *brièvement, sur le ton d'une* conversation de salon, un peu crispé, *qu'« il ne fuit pas ses responsabilités »,*mais qu'il a pris sa décision *« dans l'intérêt du pays »*.

Trois mois ou trente ans

Très vite, les sept « sages » du Conseil quittent les lieux pour se réunir à huis clos et constater, aux termes de l'article 84 de la Constitution du 1er mars 1989, *« la vacance définitive de la présidence de la République »*. Une heure plus tard, le plus légalement du monde, M. Benabylès se voit confier la mission d'assurer l'intérim du chef de l'Etat déficient *« pour une période maximale de quarante-cinq jours »*.

Fin du premier acte.

La communauté médiatique part, presque comme un seul homme, à la recherche des blindés qui seraient en train d'investir la ville : *« T'aurais pas vu passer des chars ? »* Calme plat à Bir-Khadem, dans la banlieue d'Alger, au siège de la Ve région militaire, où l'armée concentrerait, dit la rumeur, le gros de ses moyens d'intervention. Comme tous les soirs précédents, des policiers en *tenue de combat posent des* herses sur la route à l'entrée de la capitale.

A Kouba, comme à Bab-el-Oued, deux fiefs islamistes, quelques poignées de « frérots » commentent le fait du soir : *« On savait que quelque chose* se tramait. *Le départ de Chadli, bien sûr, on l'avait réclamé, mais pas tout de suite quand même. »* En vain, se plaint un employé d'Air Algérie, qui *« regrette »* la démission de celui avec lequel *« il aurait peut-être été possible de cohabiter un moment »*. Un autre *« barbu »* s'emporte : *« La violence est la seule issue qui nous est offerte. On va créer des milices, attaquer les chars. »*

« On n'est pas triste »

Soirée presque ordinaire : les Algérois semblent ne retenir que l'histoire d'une démission précipitée, même s'ils se doutent que *l'armée est loin d'avoir abattu* toutes ses cartes. *« Il vaut mieux avoir trois mois ou trois ans les militaires sur le dos que trente ans les islamistes »*, se console un passant. Comme de coutume, les éboueurs font leur ronde. Au siège du FIS, *il y a des lumières,* mais un cerbère en interdit l'accès : *« Il n'y a personne. Allez vous-en ; c'est une affaire entre Algériens. »* Il n'y a plus âme qui vive au *quartier général* du FLN, plongé dans l'obscurité. Au propre comme au figuré.

Rien d'autre, plusieurs heures après ce drôle d'intermède télévisé, que de banales mesures de précaution : des soldats, baïonnette au canon, en position en *quelques points stratégiques* de la capitale, à hauteur de la présidence de la République, devant le centre des chèques postaux, à l'entrée des studios de la radio-télévision *et six chars autour* du palais du gouvernement. Alger ne va pas se mettre dans tous ses états parce que M. Chadli tire sa révérence. Elle attend d'en savoir plus.

Alger se réveille dimanche la tête un peu lourde. A la faveur de *la nuit, l'armée, d'une discrétion* absolue, a renforcé ses défenses en ville et aux alentours, prête à bondir au moindre écart de conduite des « frérots » comme le *lui a demandé, « à titre préventif »,* dans une allocution, le premier ministre. *« Nous, on ne veut ni des militaires ni des islamistes,* lance un habitant. *On veut la démocratie. »* Facile à dire.

Jour faste pour le marchand de journaux de la rue Didouche-Mou*rad, ancienne rue Michelet,* dissimulé derrière des piles de quotidiens que s'arrachent les passants. A quelques pas de là, comme si l'histoire n'avait pas *marqué une pause,* ce militant du FIS distribue une *« lettre ouverte à la femme algérienne »* dans laquelle le parti de M. Abassi Madani remercie les électrices du premier tour et *« s'engage à redonner aux chères sœurs toute la place qui est la leur »*.

*Conciliabule au sein des états-*majors politiques. Au siège du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), l'heure est moins morose qu'au soir du pre*mier tour. Pour se faire compren*dre, les partisans de M. Saïd Sadi pratiquent la litote. *« On n'est pas triste,* commente le sourire aux lèvres un habitué des lieux. *La démission de M. Chadli n'est pas une mauvaise nouvelle. »* La suite, secret de polichinelle ? A l'en croire, *« le scénario n'est pas clair. Il y a de gros points d'interrogation »*.

Sur la place des Martyrs, au bas de la Casbah, les vieux se chauffent en bavassant au soleil de *midi. Rares sont les « barbus » qui* n'ont pas troqué leur robe blanche (khamis) pour la tenue passe-partout. Que cache ce calme singulier ? Des violences qui s'organi*sent ? « Si ça rafale, ils céderont »,* se hasarde à pronostiquer un habitant.

Plus question pour les responsables politiques de parler à tort et à travers, comme ils en avaient pris l'habitude pendant la toute récente campagne électorale. Autres temps, autres mœurs : chacun maintenant mesure ses propos. En fin d'après-midi, M. Hocine Aït Ahmed, le secrétaire général du Front des forces socialistes (FFS), lit sans commentaire une déclaration à la presse : *« Sommes-nous dans une situation de coup d'Etat ? »*, se demande-t-il, pour répondre aussitôt : *« J'ai bien peur que oui. Même si cela a été fait dans les formes et sans violence apparente. »* Ses partisans, eux, réagissent à ce *« putsch constitutionnel »* avec un flegme qui en dit long sur leur état d'esprit.

Pluie de communiqués, dimanche soir. Ceux des battus *du premier tour,* le RCD, qui, à la faveur d'une démission souhaitée, appelle à *« la rupture totale avec les pratique du passé »*, et surtout le FLN, qui insiste sur la poursuite *du processus électoral sous peine* de *« menace réelle pour la stabilité du pays »*. Celui du vainqueur, le FIS, qui met en garde contre toute mesure qui viserait à annuler le second tour.

La réponse du « berger » militaire – par civils interposés – aux « bergères » du FLN et du FIS, qui *se posent en* Jeanne d'Arc de la démocratie, ne se fait pas attendre : en milieu de soirée, le Haut Conseil de sécurité constate dans un communiqué *« l'impossibilité de la poursuite du processus électoral »*. Six chars ceinturent le palais du gouvernement. Les « barbus » encaissent le coup sans broncher.

Fin du deuxième acte.

A Bab-el-Oued, près de la place des Trois Horloges, l'équipe d'*el Forkan – la Vérité* –, l'organe officiel du FIS, modifie sur ordinateur les *« papiers »* du prochain numéro à la lumière des derniers événements, sans laisser paraître d'inquiétude une un éventuelle descente de l'armée. *« Quelle mesure de précaution voudriez-vous que l'on prenne ?* interroge Fouad Dlici, rédacteur bénévole et élu du pre*mier* tour dans le quartier d'Oued-Koriche. *Qu'ils nous arrêtent, et puis après... »*

JACQUES DE BARRIN

Les commentaires de la presse algérienne

« Il n'y a que de mauvaises solutions en vue »

ALGER

de notre envoyé spécial

L'éditorialiste de l'*Hebdo libéré* ne tenait peut-être pas des propos en l'air lorsqu'à la veille de la démission de M. Chadli il invitait la classe politique à *« envisager une nouvelle manière de sauver les Algériens »*. Avant de conclure : *« S'il se trouve parmi nos généraux un homme qui ait encore un cœur à la place de la calculatrice, qu'il le donne à l'Algérie. »* Constat désespéré : *« Aucune règle de convivialité ne saurait maintenant rassembler, autour d'une même table, deux sortes d'Algériens qui se considèrent comme totalement étrangers les uns aux autres. »*

Dans sa livraison hebdomadaire, *Algérie-Actualité* évoquait, de son côté, les perspectives d'une cohabitation entre le FIS et d'autres formations politiques, pour l'écarter *« faute d'un minimum consensuel garanti : les valeurs républicaines »*. Et d'affirmer : *« Le choix légaliste serait une thérapie quand le mal est bénin, l'opération chirurgicale semble être inévitable. »*

Pour sa part, le *Jeudi d'Algérie* convenait qu'*« il n'y a que de mauvaises solutions en vue, sauf à préciser que certaines sont plus détestables que d'autres »*. Il évoquait l'hypothèse où *« d'une façon ou d'une autre, le FIS* [serait] *privé de sa victoire »*. Il faudrait craindre alors, *« qu'au moment où l'on s'y attend le moins, des gamins surgis du néant, ivres de colère et de rancœur, sortent à nouveau dans les rues et rappellent à ceux qui les auraient oubliées les leçons d'octobre 1988 »*

Sortie de cauchemar

Aux appels du pied et aux mises en garde des hebdomadaires ont succédé, presque sans temps mort, au lendemain de la démission de M. Chadli, les constats souvent embarrassés des quotidiens francophones indépendants. Dans un éditorial, le directeur du *Matin*, qui s'en prend en passant aux *« marchands de mauvaise conscience »*, affirme : *« Si l'Algérie de l'après-Chadli ne sait pas tout à fait encore où elle va, elle sait par contre d'où elle sort : d'un cauchemar »*.

« L'Algérie vaut mieux que ce que lui offrent jusqu'à présent ses dirigeants et ceux qui revendiquent le pouvoir », commente le *Quotidien d'Algérie*. Il n'en avoue pas moins que *« la situation actuelle n'est qu'une nouvelle étape dans cette logique hideuse de l'affrontement qui se bâtit jour après jour et dont le mois de juin n'avait été qu'un timide prélude »*.

Il n'y a guère qu'*Alger Républicain*, l'organe du PC, qui avait fait campagne pour le boycottage des élections législatives, qui s'aventure à parler de *« stabilisation »* dans le cadre de ce que son directeur appelle quand même une *« relative légalité »*.

Avare de commentaires, *El Moudjahid*, l'organe du FLN, noircit ses colonnes de communiqués, de déclarations et de textes de référence. Et s'il titre en bandeau, à la une, « L'Algérie entre en scène », c'est tout simplement pour rappeler à ses lecteurs, s'il en était besoin, que ce lundi à Ziguinchor (Sénégal), l'équipe nationale de football est opposée, dans la Coupe d'Afrique des nations, aux « Eléphants » de Côte-d'Ivoire.

J. de B.

ADMISSIONS sur DEUG, LICENCE ou MAÎTRISE

HEC-ESCP-ESC
ESCP
ESSEC-ESCL
SCIENCES-PO
CFPA



LA PRÉPARATION AU SUCCÈS
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ
16-18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris - Tél : (1) 43.25.63.30

Avec l'Europe qui exporte, il y a l'ESCE.

PALMARÈS DU MOCI
Moniteur du Commerce International du 11 mars 1991
ESCE : 1er
(Classement des écoles 100% internationales)

SALAIRES JEUNES DIPLÔMÉS
L'Expansion du 21 mars 1991
ESCE : 160 000 F
(Salaire annuel brut médian)

• École Supérieure du Commerce Extérieur
• Établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'État.
• 4 années d'études dont 12 mois de stage en France et à l'étranger (USA et CEE)
• Diplôme Homologué au Niveau II (Cadres, Cadres Supérieurs)
• Concours national les 9 et 10 avril 1992 : banque d'épreuves communes S.E.S.A.M.E*

* S.E.S.A.M.E regroupe CESEM, EBP-EMA, EPSCI, ESCE, ESPEME et FISEM.



l'école-référence des exportateurs

63, rue Ampère 75017 Paris
Tél. : (1) 47 63 36 55-42 27 99 37 - 3617 CODE ECOI * ESCE

Une économie à nu

La confusion institutionnelle qui vient de gagner l'Algérie frappe une économie en pleine réorganisation, lente à se défaire des mauvaises habitudes d'une gestion socialiste trentenaire et encore mal à l'aise dans un registre libéral qui s'apparente, depuis 1988, à une soupe à la grimace. Au cours des dernières années, Alger a dû payer la majeure partie d'une dette de 24 milliards de dollars (132 milliards de francs), à raison de huit milliards de dollars par an, soit près des deux tiers de ses recettes d'exportations, tirées quasi exclusivement des hydrocarbures. En octobre 1991, Alger a obtenu un refinancement partiel de sa dette à hauteur de 1,6 milliard de dollars auprès d'un pool bancaire conduit par le Crédit lyonnais. Le FMI et la CEE ont aussi consenti plusieurs prêts visant à échelonner et à alléger les règlements. Mais l'effort de remboursement – qui devrait s'achever en 1993 – a tout de même épuisé les réserves en devises.

Ce manque aigu d'argent frais a plongé le pays dans un immobilisme dramatique pour la population et les entreprises. Les moyens font défaut pour importer certains produits de première nécessité, sans parler des biens intermédiaires et d'équipement indispensables au bon fonctionnement des usines. Pannes et pénuries se multiplient, le marché noir prospère, et les prix flambent, l'inflation atteignant au moins 45 % par an. Si la croissance a été de 2,4 % en 1990, stimulée par la hausse passagère des prix du brut pendant la guerre du Golfe, elle est restée inférieure à la poussée démographique (2,7 %).

En 1990, le pouvoir d'achat a diminué en moyenne de 3 % et le chômage touche 1,5 million de personnes, avec une très forte proportion de jeunes. Les investissements, en chute libre, ne représentent plus qu'à peine le quart de leur niveau d'il y a dix ans. Et, malgré la redistribution des terres à leurs anciens propriétaires dépossédés lors des nationalisations de 1974, la réforme agraire est un échec, qui se mesure à l'ampleur des importations alimentaires (elles représentent 2,5 milliards de dollars par an). Cette économie improductive et figée a vu logiquement sa monnaie se déprécier, une dévaluation de 22 % du dinar étant intervenue à l'automne.

Libéralisme tous azimuts

Si la communauté internationale – les organismes onusiens notamment, mais aussi la France et l'Italie – a voulu croire à un redressement, c'est au vu des réformes entreprises par le régime à partir de 1988, dans le sens d'un libéralisme tous azimuts. De nouveaux textes législatifs sont venus réformer les principaux compartiments de l'économie, depuis l'agriculture et les entreprises publiques jusqu'au commerce et au secteur bancaire, en passant par une nouvelle donne sociale en matière de négociation des salaires et de droit de grève. Les monopoles d'importation ont été supprimés. Une loi sur la monnaie et le crédit a été votée, assortie d'un code des investissements sans restriction pour les entreprises étrangères qui peuvent en principe s'installer en Algérie sans associer de capitaux du pays d'accueil, puis rapatrier entièrement leurs bénéfices (une mesure qui n'a pas encore trouvé son application concrète).

En lançant, courant juillet, qu'il serait prêt à vendre un quart du gisement pétrolier géant d'Hassi-Messaoud, le premier ministre algérien, M. Sid Ahmed Ghozali, a montré à quel point son pays était à nu, contraint, pour supporter le fardeau de la dette et amortir la crise, de faire entrer les compagnies étrangères dans les sacro-saints champs pétroliers. Car ce n'était pas là parole en l'air. Vingt ans après avoir nationalisé les intérêts étrangers (alors exclusivement français), l'Algérie a voté le 30 novembre 1991 une nouvelle loi sur les hydrocarbures autorisant les firmes *« extérieures »* à prendre jusqu'à 49 % des réserves connues ou à découvrir, non sans acquitter de substantiels droits d'entrée évalués à 4 milliards de dollars.

Une décision qui, sans préjuger de la suite, rappelle le choix similaire effectué par l'ex-URSS, au profit de compagnies américaines et françaises. Par ce revirement spectaculaire (la nationalisation pétrolière était présentée en 1971 comme un élément clé de l'émancipation économique), l'Algérie espère faire d'une pierre deux coups : effacer une partie de sa dette et donner un second souffle à l'exploration qui s'est nettement ralentie ces dernières années, afin d'accroître les réserves dont le niveau actuel ne dépasse pas vingt ans.

Le libéralisme en Algérie, dans sa brutalité, n'a engendré jusqu'ici que l'agitation sociale, sinon l'exaspération. Venant après l'effondrement du communisme, l'épisode algérien pose des questions sur la capacité des régimes autoritaires à mener de front l'émancipation de leur économie et de leurs institutions. La recherche du développement ne fait pas nécessairement bon ménage avec la démocratie, surtout lorsque la solution libérale, loin de se confondre avec la liberté, ne réserve que privations.

ÉRIC FOTTORINO

« Nous ne voulons ni l'intégrisme ni une laïcité outrancière »

nous déclare M. Mustapha Cherif, islamologue et ancien ministre

Participant au colloque de l'Association pour le dialogue islamo-chrétien, réuni à Rouen les 10 et 11 janvier, M. Mustapha Cherif est un religieux, islamologue algérien, formé en France par M. Jacques Berque. Ancien ministre de l'enseignement supérieur du gouvernement Hamrouche, il était candidat du FLN dans la circonscription de Miliana.

ROUEN

de notre envoyé spécial

« Comment expliquez-vous que l'islam soit devenu un tel enjeu politique dans votre pays ?

– Il faut se souvenir que l'islam a assuré l'intérim de l'identité algérienne pendant tout le temps de la colonisation. Mais depuis trente ans, pour réinvestir notre histoire, nous avons mis l'accent sur l'Etat, et de manière tellement autoritaire, que nous avons marginalisé ce que j'appelle les valeurs de l'esprit.

» La réaction aujourd'hui est brutale. L'islam politique a prospéré, à la faveur de la crise économique, dans les populations déshéritées, notamment chez les jeunes sans travail. Et au fur et à mesure que la modernité occidentale nous paraissait plus étrangère, plus agressive, cet *islam politique est devenu plus* archaïque.

– Regrettez-vous aujourd'hui d'avoir laissé s'ouvrir le jeu démocratique ?

– Absolument pas. Au contraire, c'était un passage obligé, un chemin que nul ne pouvait ignorer. Ce n'est pas par la répression que nous allons endiguer ce transfert massif vers l'islam dont je viens de parler. Nous avons préféré, comme pour les réformes économiques, payer le prix tout de suite, laisser les mouvements religieux s'exprimer dans la transparence, plutôt que dans la clandestinité. Aujourd'hui encore, je continue de penser que la démocratie, c'est-à-dire la responsabilité de tous les citoyens, est le seul moyen de sortir de notre sous-développement.

– Vous avez pourtant bel et bien perdu les élections...

– Une élection, c'est d'abord une technique, et elle a été mal maîtrisée. Trois millions d'électeurs sur treize ont voté pour le principal parti religieux, et voilà où nous en sommes. Mais la responsabilité de la confusion actuelle en Algérie est partagée et collective. Il y a des démocrates qui agissent encore avec les schémas de pensée du parti unique et il y a des religieux qui veulent monopoliser l'islam. Or, personne n'a le monopole de la démocratie, ni de l'islam.

Une communauté du « juste milieu »

– Comme islamologue, quelle leçon tirez-vous pour l'avenir de la situation actuelle ?

– L'islam, c'est l'appel à la fois du cœur et de la raison. Il est religion et *il est monde.* Vouloir édifier une société qui intègre les valeurs de l'esprit, qui pose comme principe central l'éthique, mais qui en même temps respecte les libertés publiques et individuelles, c'est cette *« communauté du juste milieu »* dont parle le Coran que nous souhaitons. Nous ne voulons ni de cet intégrisme qui confond le spirituel et le temporel, ni d'une laïcité outrancière qui les oppose brutalement. Quelles que soient les péripéties politiques à venir, c'est bien ce juste milieu qu'il faudra trouver.

– Une comparaison entre l'islam algérien et l'islam iranien est-elle possible ?

– Non. Nous n'avons pas la même tradition que le chiisme iranien, qui est théocratique. L'islam en Algérie est sunnite, c'est-à-dire qu'il inclut le principe démocratique. A sa mort, le Prophète n'a pas désigné de successeur et a laissé à la communauté le soin de le désigner : c'est d'abord cela le sunnisme. La tradition historique de l'islam maghrébin est donc modérée. Carrefour ouvert sur la Méditerranée, au dialogue des cultures, elle n'a rien à voir avec l'intégrisme moyen-oriental.

– Que doit faire la France ?

– Respecter absolument notre expérience. Nous ne sommes pas en train de nous chercher. Nous savons ce que nous sommes : des Algériens attachés à nos racines et en même temps soucieux de progrès. Cela veut dire concrètement que les Algériens ne peuvent faire autrement que s'unir par-delà leurs positions partisanes, pour que l'Algérie reste fidèle à elle-même, tout en corrigeant les lacunes de trente ans de parti unique. Les réformes engagées depuis deux ans doivent le rester.

– Vous avez mis en cause la responsabilité de l'Occident dans la situation actuelle. Jusqu'à quel point est-elle engagée ?

– Cela fait exactement cinq siècles que l'islam est sorti de l'Andalousie. Depuis cette date, l'être musulman a pratiquement disparu de la conscience culturelle de l'Occident. Il s'est produit une sorte de « désémitisation » de la pensée et de la science occidentales.

» Aussi, si nous allons parfois dans le même sens, les discours et les pratiques de l'Occident ignorent le monde musulman, l'agressent par des stéréotypes ou des préjugés sans fondement. Toutes les affaires exploitées depuis 1979 et l'arrivée de Khomeiny en Iran – affaire Rushdie, foulard islamique – et le racisme sournois ou de plus en plus flagrant nous ont été préjudiciables. Ils ne facilitent ni le dialogue des cultures ni le rapprochement des peuples. L'Occident, dans ce sens, porte une lourde responsabilité.

» Je ne nourris ni nostalgie ni romantisme. Je réclame seulement un effort d'objectivité. Entre ceux qui font l'apologie du fondamentalisme religieux et ceux qui le voient partout et le dénigrent, c'est l'objectivité que je veux. L'objectivité, c'est le travail des intellectuels et des scientifiques. »

Propos recueillis par
HENRI TINCQ

La Mitidja à l'heure de la privatisation

« La révolution agraire a cassé l'agriculture, l'amour de la terre n'existe plus »

BIR-TOUTA
(plaine de la Mitidja)

de notre envoyé spécial

C'était quelques heures seulement avant la démission surprise du président Chadli. Dans un poulailler de fortune au milieu de volailles piaillantes, un paysan de Bir-Khadem se plaint gentiment d'avoir à retourner aux urnes le 16 janvier, d'avoir à choisir entre un candidat démocrate et un autre du FIS. *« Tous les programmes des partis sont bons,* explique Salah, *mais on ne sait pas s'ils vont être appliqués. »* La grande politique qui se fait tout près d'ici, à Alger, le dépasse. Ce que lui sait d'expérience, c'est qu'il faut travailler dur pour tenir à la terre.

Autrefois, tout était beaucoup plus simple pour cet ancien mécanicien-diesel qui partage avec d'autres paysans les bâtiments délabrés d'une ferme coloniale transformée en 1963 en domaine autogéré (1). Le dirigisme avait du bon. A l'époque de l'Etat-patron, se rappelle Salah, *« je me levais tard, je travaillais deux heures et ensuite je me livrais à de petits trafics. Maintenant je suis tout le temps sur la brèche. »*

Sur cet ancien domaine viticole dont les terres ont été privatisées en 1987, Salah et ses quatre frères exploitent une dizaine d'hectares d'agrumes, d'arbres fruitiers et de vigne, sans compter un élevage de poulets. *« Quand on s'est installé à notre compte, on nous a promis des tas de choses, mais on n'a rien vu venir »,* raconte-t-il un peu excédé.

Suit la litanie fastidieuse des doléances, le manque de tout, de pièces détachées pour les tracteurs et les pompes à eau, de produits vétérinaires. Et puis, quand il y en a, tout est beaucoup trop cher, aussi bien le fil de fer que les engrais. Tout d'abord les crédits, dont les taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à 18 %.

« La dénationalisation des terres s'est arrêtée au foncier et au législatif, note un expert. *Jusqu'à maintenant, l'Etat n'a fait que du papier. Il n'a pas réellement tenu ses promesses »* à l'égard de ces nouveaux paysans, lâchés dans la nature sans véritable accès à des aides financières, soit à travers le système bancaire, soit grâce à la mise en place d'un fonds spécial. Certains de ceux qui ont ainsi récupéré leurs droits les ont cédés à d'autres, faute d'avoir la capacité ou les moyens d'en tirer parti.

A quelques kilomètres de là, à Bir-Touta, au milieu de ses orangers et de ses néfliers, Mohamed Gassen a toutes les apparences d'un paysan heureux qui a passé on-ne sait trop comment à travers les mailles de la réforme agraire. *« Ici, on n'a pas été touchés, mais ils avaient pris des terres du grand-père ailleurs avant de les rendre à la famille »,* précise-t-il.

Pas facile pour un agriculteur privé, à l'époque des domaines autogérés, de faire entendre sa voix. Priorité au secteur étatique. Mohamed se souvient des difficultés qu'il rencontrait pour se procurer du matériel agricole : *« Si on voulait acquérir un tracteur, il fallait déposer un dossier devant une commission qui le refoulait parce que, soi-disant, la superficie que nous exploitions ne justifiait pas cette demande. On s'arrangeait alors pour l'acheter au marché noir, deux à trois fois plus cher. »*

Cet arboriculteur de la Mitidja, qui vend sa récolte sur pied à des commerçants locaux, se félicite de constater qu'aujourd'hui fermes d'Etat et paysans privés *« sont placés sur un pied d'égalité, traités sans discrimination grossière ». « On ne craint plus d'investir,* insiste Mohamed. *On recommence à avoir du goût pour le travail. »*

« Maintenant on ose licencier »

S'il avait quelques critiques à exprimer, ce serait pour s'inquiéter de l'entrée en lice, un peu désordonnée à son goût, des paysans privés et, partant, des risques de surproduction et des chutes des prix. Ce serait aussi pour dénoncer les *« brebis galeuses qui ont vendu des centaines d'hectares comme terrains à bâtir sur lesquels ont poussé, comme champignons après la pluie, usines, entrepôts et cités-dortoirs ».* Aux portes d'Alger, la riche plaine de la Mitidja est maintenant mitée et morcelée et, pour tout dire, méconnaissable. *« Vous ne pouvez pas savoir autrefois qu'ici c'était paradisiaque »,* lance Mohamed.

Ce retour à la terre se fait encore dans le brouillard. Il n'y a ni loi d'orientation agricole ni plan d'occupation des sols. Aux dires de certains experts, la chance de l'Algérie, c'est d'abord l'arboriculture, qui peut offrir de larges débouchés aux sans-emploi. Mais, qui saura convaincre les paysans privés de se lancer dans cette spéculation ? *« Le redécoupage foncier, compte tenu de toutes les pesanteurs, ne devrait pas donner de résultats positifs avant deux bonnes années »,* assure un agronome.

Economiste de formation, le directeur d'une ferme d'Etat dont les 278 hectares jouxtent les terres de Mohamed continue, pour sa part, à défendre un mode d'exploitation qui peut paraître suranné. Spécialisée dans l'élevage de vaches montbéliardes, cette entreprise publique s'emploie à diversifier ses activités, notamment en se tournant vers le maraîchage. *« On tourne à la moitié de nos capacités, car on n'a pas été autorisé à importer des bêtes à cornes depuis quatre ans »,* explique un technicien agricole.

Le directeur soutient que, primes de rendement à l'appui, il paie mieux son personnel – 45 % au total – que les entreprises industrielles voisines, qu'il ne manque pas d'argent pour investir, aujourd'hui pour construire des serres. *« On est pratiquement autonomes,* relève-t-il. *Avant on faisait du social, maintenant on ose licencier. »*

Pour le principe, il se fait un devoir de prendre la défense de l'Etat, qui a rempli sa mission. A l'en croire, *« ce sont les hommes qui ne veulent pas travailler ».* Il passe sous silence les erreurs de gestion de bon nombre de responsables de domaines autogérés, souvent plus soucieux d'investir dans l'achat d'une voiture que dans la réparation d'un tracteur. Ce directeur, qui sait humer l'air du temps, finit par avouer, désabusé, sur le ton de la confidence : *« La révolution agraire a cassé l'agriculture. L'amour de la terre n'existe plus... »*

JACQUES DE BARRIN

(1) Les terres des colons ont servi de support à la création de domaines autogérés entre 1971 et 1987. La révolution agraire a porté aussi sur la collectivisation de quelque 500 000 hectares appartenant à environ 26 000 propriétaires algériens. Le premier pas vers la reprivatisation des terres a été fait avec la loi du 8 décembre 1987, confirmée par celle du 18 novembre 1990.

EMPLOI
Chaque mardi daté mercredi
Le Monde
INITIATIVES

BAC 92
Stages de révision pour baccalauréats A, B, C, D et français de Première.
Concours des écoles de commerce "bac+0": Stage intensif en Février
prépasup
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR PRIVÉ
23, rue Cortambert 75116 Paris - Tél: (1) 45.03.81.66

L'AFRIQUE DU SUD PLUS VITE ET SANS ESCALE.

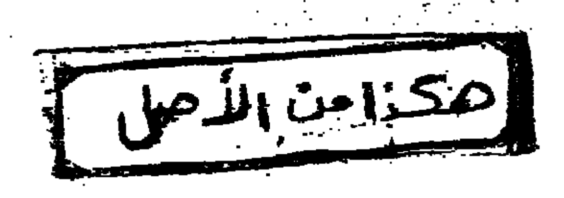
South African Airways est la seule compagnie à vous offrir des vols sans escale et les vols les plus rapides vers l'Afrique du Sud. Paris-Johannesburg non-stop le mardi. Un deuxième vol direct le dimanche. Profitez également des autres avantages exclusifs offerts par SAA: tarifs préférentiels pour l'hébergement et la location de voitures en Afrique du Sud, tarifs spéciaux sur le réseau intérieur, correspondances vers toute l'Afrique Australe.
SAA. Élue "meilleure compagnie vers l'Afrique" pour la troisième année consécutive par les lecteurs du prestigieux "Travel Magazine".

		SA 229			SA 263	
Paris-Orly	Mardi	Départ	19h25	Dimanche	Départ	19h15
Johannesburg	Mercredi	Arrivée	07h20	Lundi	Arrivée	10h00

HERALD



SOUTH AFRICAN AIRWAYS
Paris : 12, rue de la Paix, 75002 Tél. : (1) 49 27 05 50
Lyon : 15, rue de la République, 69001 Tél. : 72 00 03 03



هكذا من الأصل

ÉLECTIONS EN ALGÉRIE

Critiques iraniennes, mais prudence des gouvernements arabes

Les gouvernements arabes ont fait preuve d'une grande prudence après la démission du président Chadli Bendjedid et l'annulation des élections législatives. En revanche, l'Iran a critiqué le départ du président algérien, intervenu à cinq jours du deuxième tour, estimant qu'il vise à *«perturber la victoire certaine»* du Front islamique du salut (FIS), qui a remporté la plus grande partie des sièges au premier tour, le 26 décembre.

Le *Tehran Times* de lundi accuse le premier ministre algérien, M. Sid Ahmed Ghozali, d'avoir été *«l'architecte»* d'un *«coup d'Etat»* et d'avoir *«poussé l'Algérie au bord de la guerre civile»*. Les principaux partenaires de l'Algérie au sein de l'Union du Maghreb arabe (UMA) sont restés fort *discrets sur les événements d'Alger. On indiquait* toutefois, dimanche à Tunis, que le sommet de l'UMA, *prévu en janvier, serait reporté à une date* encore non précisée. Le gouvernement tunisien, qui avait eu à faire face à un influent groupe islamiste, an-Nahda, a indiqué qu'il *«suivait avec un grand intérêt la situation en Algérie»*. Les autorités marocaines n'ont pas réagi officiellement, et un responsable a simplement indiqué que Rabat *«n'a pas l'habitude de s'immiscer dans les affaires intérieures des autres Etats»*.

Le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Amr Moussa, a déclaré que Le Caire *«suit avec une grande attention»* les événements et a souhaité que la *«stabilité règne»* en Algérie. L'agence libyenne JANA *affirme que le colonel Kadhafi a* appelé M. Chadli par téléphone, sans préciser la *date ni la teneur de l'entretien.*

La Syrie, dont le régime est farouchement opposé aux fondamentalistes musulmans, n'a pas commenté la situation en Algérie. Selon la presse officielle de Damas, le FLN est *«un front de dialogue et d'équilibre»*, et l'armée défend *«les valeurs républicaines»*.

Les députés des Frères musulmans en Jordanie, qui contrôlent le quart de l'Assemblée nationale, ont déclaré *«craindre un coup d'Etat de l'armée»*, tandis que le ministre jordanien de l'information, M. Mahmoud Charif, a estimé qu'il s'agissait d'un *«événement interne qui concerne le peuple algérien»*.

L'Arabie saoudite, pays appliquant les principes de l'islam mais entretenant de bonnes relations avec le régime d'Alger, n'a pas émis de commentaire, estimant qu'il s'agit d'une *«affaire interne»* algérienne.

Le gouvernement espagnol a *«regretté»* la démission du président Chadli, mais estimé qu'il faut être *«très prudent avant d'émettre tout jugement sur les événements»* en Algérie. Le département d'Etat américain et le Foreign Office ont conseillé à leurs ressortissants de reporter leurs visites en Algérie. – *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

Discret soulagement en Tunisie

TUNIS

de notre correspondant

Même si le soulagement demeure aussi prudent que discret, on respire un peu mieux dans les milieux politiques tunisiens, après le coup de théâtre d'Alger. Signe évident de satisfaction : le gouvernement, pour une fois, a été prompt à réagir officiellement à l'événement; cependant les commentaires revêtent plus la forme d'un aimable au revoir à l'adresse de l'ex-chef d'Etat algérien et d'un vœu pieux pour l'avenir que celle de l'expression d'une franche prise de position.

Dès la fin de la matinée du dimanche 12 janvier, le ministère des affaires étrangères tenait à saluer *«tous les efforts déployés par le président Chadli en vue de consolider les relations tuniso-algériennes et de contribuer à l'édification de l'Union du Maghreb arabe»*. Après avoir souligné *«le grand intérêt»* avec lequel était suivie la situation *«en Algérie sœur»*, le communiqué ajoutait que *«la Tunisie exprime sa solidarité au peuple algérien frère, auquel elle souhaite plein succès dans ses efforts tendant à relever les défis qu'il affronte (...) de manière à préserver sa sécurité et à réaliser ses aspirations dans la concorde et l'entente, de façon à garantir la poursuite de l'édification de l'Union du Magreb arabe»*.

Le ton assez vague de ce texte semble masquer à peine une certaine détente au sein du pouvoir, qui était *profondément préoccupé depuis* l'annonce des résultats du premier tour des élections ouvrant la voie à l'instauration d'un Etat islamique en Algérie.

Les dirigeants tunisiens, qui, affirme-t-on de source informée, ont été – et restent – en contact régulier avec les autorités d'Alger, s'attendaient depuis plusieurs jours à quelques bouleversements de situation. A leurs yeux, dans l'immédiat, l'important est que la conquête du FIS paraît pour le moins freinée. La menace, à leurs frontières, d'une république islamique du type iranien, dont les partisans n'ont jamais caché leur intention de déstabiliser la Tunisie, est provisoirement écartée.

Le président tunisien a déjà tiré divers enseignements des soubresauts qui agitent le *«pays frère»*, indique-t-on dans son entourage, où l'on se plaît à souligner la *«sérénité»* que manifeste M. Ben Ali face à l'échec, ces derniers mois, de la voie choisie par l'Algérie à l'égard du problème intégriste. M. Ben Ali est, dit-on, plus que jamais convaincu que sa démarche est la bonne. Donc, pas question de donner droit de cité à un parti – tel Ennahdha en Tunisie – qui se réclame de la religion et de mettre tout en œuvre pour barrer la route à ceux qui brandissent le Coran dans le seul but de substituer un Etat théocratique au régime républicain. Parallèlement, selon les mêmes milieux, tout en demeurant attaché à une démocratie *«sans esbroufe»*, tenant compte *«des réalités du pays»*, le président se proposerait de hâter le mouvement de libéralisation, *jugé par beaucoup trop* lent et trop hésitant. M. Ben Ali a déjà annoncé, le 31 décembre, une réforme du code électoral et de la presse, réclamée depuis longtemps par les partis politiques et nombre de journalistes et d'intellectuels.

En attendant, l'heure reste à la vigilance à l'égard des islamistes, tout particulièrement à la frontière algérienne, où la surveillance et les contrôles ont été considérablement renforcés depuis la fin décembre. Recevant la semaine dernière les responsables des forces de sécurité, le ministre de l'intérieur, M. Abdallah Klallal, leur avait demandé de *«faire preuve de fermeté»* afin de *«préserver le climat de sécurité qui prévaut sur l'ensemble du territoire national»*.

MICHEL DEURÉ

Pas d'inquiétude à la Goutte-d'or

Ah! si l'Algérie ressemblait au salon de coiffure de Mohammed Laroum, rue de la Goutte-d'or, à Paris... Le joli panel, comme on dit. Le patron est prêt à tout pour éviter les «barbus». Quant aux clients : pour l'un, les deux fléaux *de l'Algérie s'appellent FIS et FLN*, mais il souhaite que ces deux fléaux gouvernent ensemble. L'autre ne sait pas trop, mais ferait bien l'expérience du FIS. Aucun d'entre eux n'a évidemment voté au premier tour. Et personne ne sait vraiment quoi penser de la *démission du président.*

La Goutte-d'or, en ce dimanche *après-midi, a davantage de sujets* de conversation que d'inquiétude. Car même si les chers ont pris position à Alger, même si son pays a brutalement basculé dans toutes les incertitudes, la communauté algérienne de Paris ne semble nullement au bord de la guerre civile!

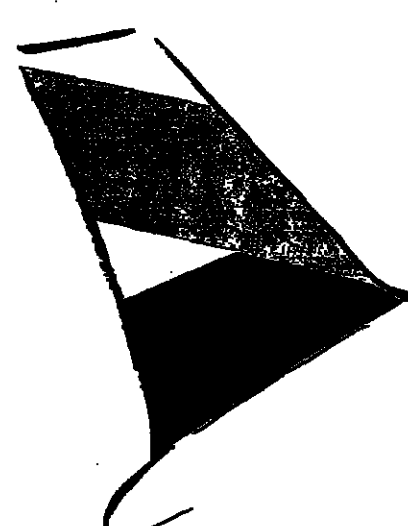
Comme chaque dimanche, les bazars proposent à profusion postes de radio et valises, casseroles et couvertures. Sur les trottoirs, on vend comme chaque jour des montres et les cassettes des discours de Nasser. Rien, de l'extérieur, ne trahit une quelconque animation dans le commissariat tout neuf.

Seul signe de tension : dans les magasins de tissus, on laisse France-Info apporter en sourdine, quart d'heure par quart d'heure, les dernières nouvelles de là-bas. Avec philosophie : *«Vous, les Français, après 1789, vous avez eu encore des rois, des empereurs, et plusieurs républiques*, rappelle calmement un jeune. *Après tout, nous ne sommes indépendants que depuis trente ans. Laissez-nous le temps...»* Mais si la Goutte d'or est calme, c'est aussi parce qu'on y chercherait en vain l'ombre d'un islamiste. *«Tous les gens qui sont rentrés ce matin sont contre le FIS*, raconte Hami, gérant d'un magasin de textiles. *Si le second tour des élections est annulé, ce sera le début de la démocratie. Le premier tour n'a pas été démocratique. 50 % des Algériens sont illettrés. Ils sont entrés dans le bureau de vote, on leur a dit tu votes pour Dieu, et voilà.»*

«Le peuple algérien n'a pas voté pour le FIS, renchérit Mohamed, le coiffeur, *il a voté par dégoût. Dégoût du chômage, du piston, de la hausse du coût de la vie, du marché noir, de l'injustice. Chadli et le FLN n'avaient rien fait contre cela.» «Là-bas, il faut du pognon pour vivre*, confirme Samir, la tête pleine de shampooing. *Ici au moins, l'ouvrier mange de la viande tous les jours.»* Si elle ne se sent pas d'affinités particulières avec les «barbus», la Goutte d'or refuse pourtant de les diaboliser : *«L'Algérie n'est pas l'Iran*, assure un commerçant. *Croyez-moi, le FIS n'imposera pas le hijab aux femmes. Tout au plus une tenue correcte.»* Et s'il faut vraiment coiffer le hijab, la femme du coiffeur a déjà prévenu son mari : *«Elle le mettra, mais seulement un mois par an, pour aller là-bas.»* Si l'on a du mal à trouver dans le quartier un Algérien qui soit allé voter au premier tour, ce n'est pas seulement par désintérêt pour la chose publique. C'est aussi parce que, à la différence des précédents, ce scrutin-là n'a laissé aux émigrés que la possibilité du vote par procuration, *«et la personne à qui vous donnez la procuration, hein, elle fait ce qu'elle veut...»*

DANIEL SCHNEIDERMANN

A partir du 03/02/92
Orly Sud – Madrid
*2 vols bi-quotidiens**



Euralair...
Un ciel à part.

Orly Sud		Madrid
7h15	→	9h05
12h00	←	10h10*
17h15*	→	19h05
22h00	←	20h10

Tarifs IATA

*Ces horaires sont valables à compter du 3 février 1992. Toutes informations publiées à titre purement indicatif et susceptibles de changement sans préavis. * à compter du 2 mars 1992. Vols week-end : à compter du 28 mars 1992.*

A l'heure où l'Europe prend son envol, EURALAIR vous invite à découvrir un ciel à part.

Venez profiter de l'espace, vous détendre sur un confortable fauteuil en cuir, découvrir les nouvelles, télévisées, du jour, déguster quelle que soit l'heure un repas raffiné... Bref, venez vivre pleinement l'instant présent.

Et si vous avez besoin de changer des devises à bord, adressez-vous à nos hôtesses et stewards dont l'efficacité n'a d'égale que leur courtoisie légendaire.

Depuis plus d'un quart de siècle, nous transportons sur nos jets privés les personnalités les plus exigeantes. Ce sont elles qui nous ont appris ce qu'un homme d'affaires attend d'une compagnie aérienne.

Vous verrez alors que voyager sur EURALAIR est un moment privilégié.

Renseignez-vous dès maintenant auprès de votre Agent de voyages ou téléphonez à Euralair : (1) 49 60 91 00.



GREY

EUROPE

BULGARIE : second tour le 19 janvier

M. Jelev recueille plus de 44 % des suffrages à l'élection présidentielle

Avec plus de 44 % des voix, le président sortant, M. Jeliou Jelev, est arrivé nettement en tête (plus de 44 % des voix) du premier tour de l'élection présidentielle qui s'est déroulée, dimanche 12 janvier, au suffrage universel en Bulgarie. Il devra cependant affronter le 19 janvier, lors d'un second tour, le candidat « indépendant » soutenu par l'ex-Parti communiste, M. Velko Valkanov, qui aurait obtenu près de 30 % des suffrages, selon les résultats provisoires du scrutin.

C'est un «effet Tyminski» (du nom de cet homme, inconnu à l'époque, qui était arrivé en deuxième position derrière M. Walesa à l'élection présidentielle en Pologne), seule véritable surprise de ce premier tour, qui a privé le président Jeliou Jelev, candidat de l'Union des forces démocratiques (UFD), le rassemblement anti-communiste au pouvoir depuis octobre dernier, d'une victoire dès le premier tour. Arrivé en troisième position, avec près de 17 % des voix, l'ancien escrimeur Georges Gantchev, qui a fait fortune à l'étranger, *a vraisemblablement mordu sur* l'électorat «libéral» et jeune, théoriquement acquis à l'UFD, mettant ainsi M. Jelev en ballottage.

M. Gantchev a refusé de se désister en faveur de l'un ou l'autre des deux candidats restant en lice, ce qui renforce les chances de l'actuel président. M. Jelev a dit qu'il comptait sur les voix des jeunes et qu'il était *«sûr de remporter le second tour»*. Il devrait aussi bénéficier du réflexe de vote anti-communiste. *« La Bulgarie*, a déclaré le philosophe et ex-dissident, *traverse une période difficile qui ne laisse d'autre choix que la démocratie ou le communisme.»*

Soutenu par le Parti socialiste bulgare (PSB, ex-communiste), son adversaire du second tour, M. Velko Valkanov, a été soutenu, avec près de 30 % des suffrages, par le noyau dur des voix de l'ancien PC, qui avait obtenu 33 % aux législatives d'octobre 1991. Candidat aux accents nationalistes, M. Valkanov, qui s'est déclaré lui aussi *«certain de remporter la victoire»* au second tour, a estimé que ceux qui ont voté pour les autres candidats *«voulaient voter contre M. Jelev»*.

Dimanche 19 janvier, le candidat des «bleus», (la couleur de l'UFD) sera donc opposé à celui des «rouges» et cette perspective devrait mobiliser une partie des abstentionnistes. Au premier tour, la participation a été, selon la commission électorale, de 73 %, contre 86 % aux élections législatives d'octobre dernier. Même si la victoire du président Jelev au second tour semble assurée, le score inattendu du «Tyminski bulgare», dont le parti, «Business bloc», avait recueilli à peine plus d'1 % aux législatives, constitue cependant un avertissement pour l'actuel pouvoir, confronté à une profonde crise économique. – *(AFP, Reuter, AP.)*

YOUGOSLAVIE : en dépit des réticences des Serbes de Croatie

Les dirigeants de l'armée fédérale réaffirment leur soutien au plan de paix de l'ONU

Des combats entre forces serbes et croates ont fait cinq morts, dimanche 12 janvier, dans la Baranja, région de Croatie proche de la frontière hongroise. Ces affrontements, qui ont duré une heure, constituent la plus grave violation du cessez-le-feu entré en vigueur le 3 janvier. Selon l'agence Tanjug à Belgrade, les forces croates ont lancé une attaque contre les unités serbes, qui ont riposté. Deux Serbes et trois Croates ont été tués. A la veille d'une décision des Douze sur la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie, les dirigeants de la Serbie et de l'armée fédérale ont réaffirmé leur attachement à la consolidation du cessez-le-feu et à l'application du plan de l'ONU relatif à l'envoi de « casques bleus » en Croatie.

BELGRADE

de notre correspondante

Après la destruction en vol, par l'aviation fédérale, d'un hélicoptère transportant cinq observateurs de la mission européenne, mardi 7 janvier, et la démission le lendemain du ministre fédéral de la défense, le général Veljko Kadijevic, les chances de paix semblaient compromises. Depuis, le président serbe, M. Slobodan Milosevic, a toutefois réaffirmé sa volonté de paix et son adhésion au plan de l'émissaire des Nations unies, M. Cyrus Vance, concernant le déploiement des « casques bleus » dans trois régions de conflit en Croatie (Slavonie orientale, Slavonie occidentale, Krajina).

Samedi 11 janvier, le général Blagoje Adzic, chef d'état-major des forces armées devenu ministre fédéral de la défense par intérim, a également déclaré que *«la direction militaire aspirait fermement à la paix et à un règlement pacifique et démocratique de la crise par le dialogue et non par la guerre»*. Récusant la thèse selon laquelle l'armée avait été reprise en main par les généraux ultra-nationalistes serbes, le général Adzic a indiqué que l'armée s'engageait *«à maintenir et à renforcer le cessez-le-feu et à créer les conditions préalables à un déploiement rapide des forces de paix de l'ONU en Croatie»*. Et d'ajouter : *«A ce moment crucial de notre histoire dont dépend l'avenir des peuples yougoslaves, le devoir principal de l'armée est de rétablir et de maintenir la paix* (...) *car la paix et un dialogue politique rationnel ont la primauté sur la guerre.»*

Rejetant la responsabilité de la guerre sur les dirigeants croates, le général Adzic se dit convaincu que les Nations unies, *«en tant qu'organisme international impartial»*, contribuent et contribueront au rétablissement de la paix. Le message de paix d'un des généraux les plus nationalistes de l'armée yougoslave tranchait notoirement avec les discours guerriers habituels.

D'autre part, le vice-président yougoslave, le Monténégrin Branko Kostic, a déclaré, samedi, que l'envoi de forces de l'ONU était la seule solution à la crise et que la mise en *œuvre du plan de paix* de Cyrus Vance était désormais prioritaire. Au sujet de la Krajina, l'une des régions à majorité serbe de Croatie qui s'oppose justement au plan Vance et à l'arrivée de « casques bleus », M. Kostic a tenu à dire que les forces de l'ONU n'étaient pas des forces *« d'occupation »*, qu'elles n'interviendraient pas dans le pouvoir local et qu'elles démilitariseraient la zone en accord avec la police locale. Il répondait ainsi aux craintes des Serbes de Krajina et de leur leader, M. Milan Babic, qui appréhendent la non-reconduction du mandat de six mois des «casques bleus» en Croatie et une nouvelle menace croate lors du retrait des forces de l'ONU. Aussi M. Kostic a-t-il précisé que l'armée fédérale sera stationnée à proximité de la Krajina de sorte qu'elle pourra *«en deux heures»* intervenir sur le territoire de cette enclave serbe pour y défendre la population.

Quant à la Bosnie-Herzégovine, où les Serbes ont, jeudi 9 janvier, proclamé leur propre République, M. Kostic a déclaré que cette décision *«peut conduire à une aggravation de la situation en Bosnie»*. M. Kostic estime que la Bosnie-Herzégovine doit renoncer à réclamer sa reconnaissance diplomatique internationale et qu'elle doit rester partie intégrante de la «nouvelle Yougoslavie».

Le président bosniaque, le musulman Alija Izetbegovic, avait condamné la création de la «République serbe de Bosnie», Dimanche 12 janvier, il a présenté un nouveau plan de règlement de la crise yougoslave en préconisant la création d'une nouvelle association composée de six Etats indépendants reconnus internationalement, sorte de « Commonwealth » sans passeports et sans barrières douanières où chaque Etat aurait sa propre monnaie et sa propre armée, à l'exception de certains corps qui pourraient être soumis à un commandement commun. M. Izetbegovic a proposé trois noms pour cette nouvelle union : *« Communauté d'Etats yougoslaves», Communauté balkanique »* ou encore *«Communauté d'Europe du Sud»*.

FLORENCE HARTMANN

□ **Le journaliste suisse tué en Croatie était un mercenaire.** – Le journaliste suisse Christian Würtenberg, trouvé assassiné, lundi 6 janvier, en Yougoslavie dans un village proche d'Osijek (*le Monde* du 10 janvier) était un mercenaire de la Première section internationale croate (PIV), une unité de volontaires étrangers, a rapporté, vendredi 10 janvier, l'Agence télégraphique suisse (ATS). De son côté, *le Nouveau Quotidien* a indiqué que Christian Würtenberg, qui, selon l'un de ses collègues, avait jadis été mercenaire en Afrique du Sud, avait déposé le 26 novembre au centre de presse sa carte de journaliste en déclarant : *«Je pars combattre pour la Croatie.»* – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Reprise des négociations de Washington

La querelle sur le mode des pourparlers israélo-arabes semble avoir été réglée

Les négociations bilatérales israélo-arabes devaient reprendre lundi 13 janvier à Washington, après une série de contacts par téléphone visant à régler la querelle sur le mode des pourparlers entre Israéliens d'une part, Jordaniens et Palestiniens de l'autre. La délégation israélienne avait proposé il y a quelques jours une formule de compromis – apparemment acceptée par les Palestiniens – qui permettrait de commencer les discussions avec la délégation jordano-palestinienne par une réunion des chefs des délégations, l'Israélien Eliakim Rubinstein, le Palestinien Haïdar Abdel Chafi et le Jordanien Abdel Salam Majali.

Si des progrès sont observés sur le plan de la procédure, on s'attendait en revanche à ce que des problèmes surgissent au niveau de l'ordre du jour des négociations. Fait significatif, M[me] Achraoui, le porte-parole de la délégation palestinienne, a indiqué que les négociateurs palestiniens demanderaient qu'Israël *« évite de prendre des mesures qui mettent en péril le processus de paix»*, telles que *«les raids au sud du Liban, le bannissement de Palestiniens des territoires occupés et la poursuite de la colonisation israélienne dans ces territoires»*. Du côté israélien, l'ambassadeur à Washington Zalman Shoval a affirmé que ces points *«ne sont pas à l'ordre du jour»* des pourparlers. Autre difficulté, et non des moindres, M. Shamir a confirmé dimanche que la délégation israélienne aux négociations bilatérales de Washington retournera en Israël mercredi ou jeudi prochain. Cette date avait été avancée par la délégation israélienne à son arrivée dans la capitale fédérale le 6 janvier.

Avant la réunion du conseil des ministres israéliens à Jérusalem dimanche, le ministre des affaires étrangères, M. David Lévy, numéro deux du Likoud, avait indiqué à la radio que son pays allait proposer aux Palestiniens l'application de l'autonomie prévue par les accords de Camp David de 1978. Réagissant à ces propos, deux ministres de l'extrême droite – le ministre des sciences Youval Nééman, dirigeant du Tehya (trois députés), et le ministre sans portefeuille Rehavem Zeevi, chef de file de Moledet (deux députés) – ont réitéré, lors du conseil des ministres, leur menace de quitter le gouvernement si la question de l'autonomie des territoires occupés était évoquée lors des négociations bilatérales de Washington. Sans le soutien du Tehya et de Moledet, le gouvernement ne disposerait plus d'une majorité parlementaire, seuls 59 députés sur 120 le soutenant. – *(AFP.)*

CEI : l'avenir de la flotte de la mer Noire

La Russie et l'Ukraine à la recherche d'un compromis sur la défense

La Russie et l'Ukraine sont convenues, samedi 11 janvier, de négocier dans les dix jours un compromis pour départager l'ex-armée soviétique stationnée en Ukraine, y compris la flotte de la mer Noire, entre forces communautaires stratégiques et forces ukrainiennes.

MOSCOU

de notre correspondant

Que faire après avoir bombé le torse et beaucoup menacé ? Au terme d'une semaine au cours de laquelle la tension entre la Russie et l'Ukraine n'a cessé de croître, les deux parties ont, apparemment, considéré qu'il était temps de calmer un peu le jeu. Des négociations conduites à Kiev entre responsables russes et ukrainiens, civils et militaires, se sont achevées, samedi 11 janvier, par la publication d'un communiqué au style ampoulé qui semble signaler un désir de compromis. Le texte indique en effet que les forces armées stationnées en Ukraine se divisent en deux catégories :

« 1. Le groupe des forces stratégiques de la Communauté, à l'exception d'une partie de la flotte de la mer Noire, qui sera incluse dans les forces armées ukrainiennes;

« 2. Les forces armées ukrainiennes, qui comprennent les forces sujettes à réduction, à dissolution ou à retrait. »

A y regarder de près, cette rédaction laisse entier l'essentiel du problème puisqu'on ne précise pas quelle partie de la flotte de la mer Noire devra échoir à l'Ukraine. Mais le texte exclut en principe toute solution radicale du type : la Russie prend tout ou l'Ukraine prend tout.

Des «experts» doivent se réunir à Moscou pour tenter de mettre les choses au net dans un délai d'une semaine, ce qui signifie qu'ils devraient en principe à peu près avoir fini leur travail lorsque se réunira au Kremlin, vendredi 17 janvier, le congrès des officiers. Ce congrès, très attendu, pourrait, au cas où les choses tourneraient mal, donner aux dirigeants russes l'occasion de voler au secours d'une armée déboussolée en la prenant sous son contrôle.

Tout d'ici là reste donc possible et déjà le vice-premier ministre Sergueï Chakhraï, qui a conduit la délégation russe à Kiev, a donné une interprétation du communiqué commun qui n'est certainement pas du goût des Ukrainiens. Selon lui, la part de la flotte qui reviendra à l'Ukraine doit *«exclusivement servir à la protection des côtes»*. Ce qui ne paraît guère compatible avec la vocation de *«puissance maritime»* que revendique Kiev.

La Biélorussie prend ses marques

Il n'en reste pas moins qu'un terme au moins provisoire a été mis à l'escalade verbale pour la plus grande satisfaction de la Biélorussie, visiblement inquiète de l'évolution des événements et qui avait appelé Russes et Ukrainiens à dialoguer au plus vite. Les dirigeants de Minsk ont eux-mêmes pris certaines précautions, comme pour prévenir la menace d'une appropriation par la Russie de l'ensemble de l'ex-armée soviétique (*le Monde* du 12 janvier). Le Parlement biélorusse a en effet créé samedi un ministère de la défense en bonne et due forme et décidé que toutes les unités de l'armée présentes sur son territoire passaient sous la tutelle du conseil des ministres de Biélorussie, à l'exception des «forces stratégiques» qui restent sous le commandement commun de la CEI, c'est-à-dire, pour l'instant, sous le commandement du maréchal Chapochnikov. Plus discrètement que l'Ukraine, la Biélorussie affirme donc, elle aussi, son intention de ne pas se laisser dicter sa volonté et laisse entendre qu'elle pourrait ne pas en rester là si les choses ne s'arrangeaient pas entre Moscou et Kiev. Au cas où seraient prises *«des mesures unilatérales qui risqueraient de déstabiliser la situation»*, la Biélorussie se réserve en effet le droit d'élaborer de son propre chef sa *«politique militaire»*.

JAN KRAUZE

GÉORGIE

Manifestation sans incidents à Tbilissi en faveur de M. Gamsakhourdia

Près de cinq mille partisans du président géorgien en fuite Zviad Gamsakhourdia ont manifesté sans incidents, dimanche 12 janvier à Tbilissi. Le conseil militaire au pouvoir n'a pas tenté de réprimer la manifestation, comme il l'avait fait au début de la semaine dernière, ce qui pourrait traduire une influence croissante et modératrice du gouvernement de transition, nommé par les chefs de milices. La remise du pouvoir à une autorité civile, promise par le conseil, se heurte cependant au fait que l'ancien Parlement, dominé par les ex-partisans de M. Gamsakhourdia, n'est toujours pas parvenu, lors d'une troisième tentative, dimanche, à se réunir avec un quorum suffisant. Les députés et le gouvernement provisoire envisagent donc de réunir dans les dix jours une « assemblée » regroupant députés et représentants des partis, des syndicats, des étudiants et des minorités nationales.

Quant à l'avenir de M. Zviad Gamsakhourdia, les autorités arméniennes et le gouvernement provisoire géorgien ont convenu qu'il pourra rester – en résidence *«provisoire»* et en *«s'abstenant de toute activité politique»* – dans la région arménienne d'Idjevan, près de la frontière géorgienne. En revanche, une partie de la centaine de gardes armés qui l'avaient suivi est retournée en Géorgie. Certains ont été arrêtés après une fusillade qui n'aurait fait que des blessés. – *(AFP.)*

Dix mille communistes dans la rue à Moscou

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Brandissant, qui un drapeau rouge orné de la faucille et du marteau, qui un portrait de Lénine, voire de Staline, qui une silhouette de Boris Eltsine entre une bouteille de vodka et une femme nue – symboles sans doute de la déchéance capitaliste, – une dizaine de milliers de communistes purs et durs ont manifesté, dimanche 12 janvier, sur la place du Manège de Moscou à quelques mètres du Kremlin, surveillée par un service d'ordre important qui avait bloqué tous les accès à la place Rouge.

Les manifestants s'étaient réunis à l'initiative de différents groupuscules conservateurs dont le «Mouvement des travailleurs de Moscou» et le « Parti russe des communistes». Composée sutout de personnes âgées, la foule a applaudi ses orateurs qui stigmatisaient les nouveaux dirigeants russes, accusés de *« détruire le pays »* ou *« de livrer la Russie à la mafia »*. Certains manifestants ont réclamé la libération des putschistes du mois d'août, d'autres la mise en jugement de Mikhaïl Gorbatchev. Un officier de l'ex-armée soviétique, le commandant Vachtchenko, a appelé de son côté l'armée à prendre le pouvoir et le lieutenant-colonel Stanislav Terekhov, s'exprimant au nom de « l'Union des officiers », a lancé : *« Les forces patriotiques ne permettront pas la désorganisation de l'armée, ni que l'on fasse passer notre arme nucléaire sous le contrôle de l'OTAN. »* Scandant *« Union soviétique ! Union soviétique ! »*, les manifestants se sont dispersés dans le calme en début d'après-midi, après avoir entendu l'hymne soviétique.

JOSÉ-ALAIN FRALON

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : une mise au point de M. Dobbertin.** – A la suite de la publication dans *le Monde* daté 5-6 janvier d'extraits d'un entretien de M. Markus Wolf, ancien chef des services de renseignement est-allemands, qui affirmait dans *le Figaro* que M. Rolf Dobbertin avait été *«l'un»* de ses *«deux ou trois»* meilleurs agents en France, ce dernier, qui vient d'être acquitté de l'accusation d'intelligence avec une puissance étrangère (*le Monde* daté 1er-2 décembre 1991), nous prie de faire état du droit de réponse publié dans *le Figaro* du 11-12 janvier. M. Dobbertin apporte un *«démenti catégorique d'avoir jamais été l'agent de M. Wolf ou de son administration»*.

□ **CAMEROUN : les élections législatives reportées au 1er mars.** – Les élections législatives anticipées au Cameroun, initialement prévues pour le 16 février, ont été reportées au 1er mars. L'opposition, qui réclame la convocation d'une conférence nationale, a menacé de ne pas participer au scrutin et d'organiser une grève générale si les élections n'étaient pas ajournées. – *(Reuter.)*

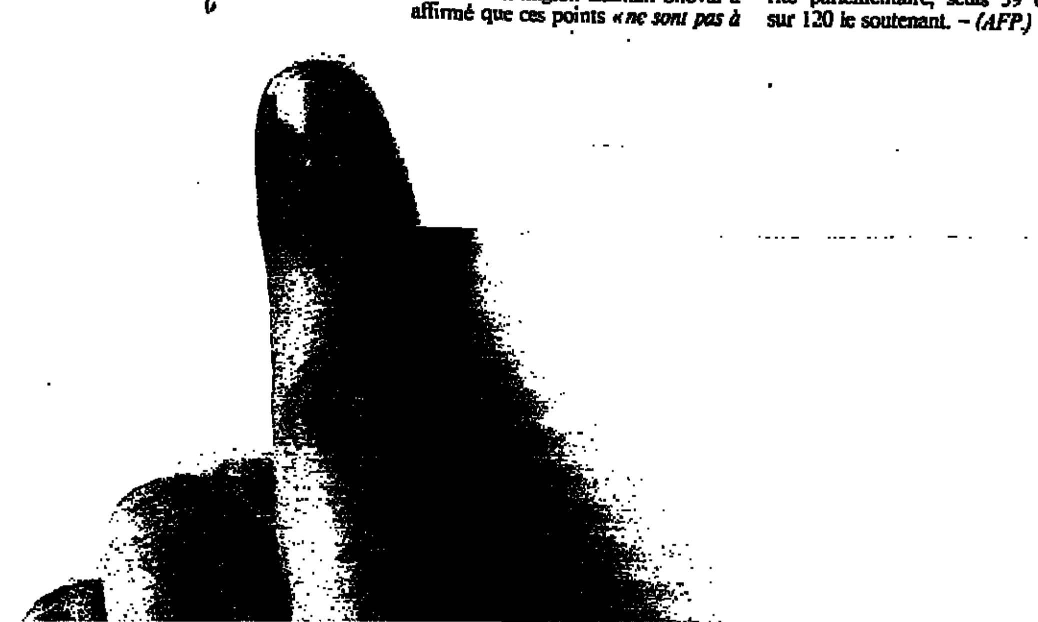
□ **CHILI : un dirigeant de la guérilla arrêté à Santiago.** – M. Bernardo Acevedo, l'un des dirigeants des Forces rebelles et populaires Lautaro (FRPL, principal mouvement de guérilla du Chili), a été arrêté dans une rue de Santiago, a indiqué la police, samedi 11 janvier. Des armes et des explosifs ont été saisis à son domicile. Le FRPL a revendiqué neuf des seize assassinats de policiers perpétrés depuis l'arrivée au pouvoir du président Aylwin, qui a succédé au général Pinochet en 1990. – *(AFP.)*

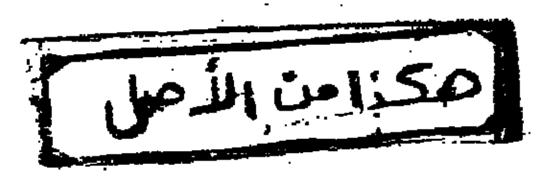
□ **IRLANDE DU NORD : découverte de quatre caches d'armes.** – Les services de sécurité d'Irlande du Nord ont découvert au cours du week-end dernier quatre caches d'armes et d'explosifs, dont vraisemblablement trois de l'IRA (Armée républicaine irlandaise), a indiqué, dimanche 12 janvier, la police de Belfast. La quatrième cache découverte appartiendrait à des paramilitaires protestants. Neuf personnes ont été arrêtées. Ces saisies et arrestations, *« revers majeur »* pour l'IRA, selon la police, interviennent après une recrudescence d'attentats à la bombe et à l'engin incendiaire dans les centres commerciaux de Belfast et de Londres. – *(AFP.)*

□ **MALI : sept personnes tuées à la suite d'une attaque de rebelles touaregs.** – Le gouvernement malien a indiqué samedi 11 janvier que deux personnes travaillant pour des organisations non gouvernementales avaient été tuées mercredi au cours d'une attaque de rebelles touaregs dans la localité de Youvarou, dans la région de Mopti. Cinq *«bandits armés»* ont trouvé la mort dans la poursuite, organisée par les forces armées, qui s'est ensuivie. D'autre part, près de 4,5 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes dimanche afin de se prononcer par référendum sur le projet de Constitution instaurant le pluralisme politique. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : une vague d'attentats fait 28 morts en trois jours.** – Vingt soldats, quatre paysans, un commerçant et trois guérilleros ont été tués en fin de semaine dernière, dans une série d'attentats attribués aux rebelles maoïstes du Sentier lumineux, selon un bilan établi samedi 11 janvier par la police. Ce regain de violence a coïncidé avec la visite officielle du président péruvien Alberto Fujimori en Equateur, qui a pris fin samedi. Principal objet de cette visite, le différend frontalier vieux de cinquante ans entre les deux pays n'a pas été réglé, mais les discussions à ce sujet doivent se poursuivre. – *(AFP, Reuter.)*

□ **TURQUIE : dix mille manifestants kurdes contre le gouvernement.** – Une marche organisée, dimanche 12 janvier, dans la ville de Cizre, dans le Sud-Est anatolien de la Turquie, à l'occasion des funérailles d'un militant kurde tué lors d'un affrontement avec les *forces de l'ordre, s'est transformée* en manifestation anti-gouvernementale. Près de dix mille personnes ont défilé pendant trois heures en scandant des slogans favorables au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste), dont des militants armés assuraient le service d'ordre de la manifestation. La police et l'armée s'étaient retirées pour éviter tout incident. Les commerces de plusieurs villes sont restés fermés en signe de solidarité. – *(AFP.)*





هكذا من الأصل

Le Monde

ESPACE EUROPEEN

Les vertus de la pédagogie communautaire

Les Rencontres nationales organisées par Mme Guigou voulaient montrer à l'opinion que « l'Europe, c'est son affaire »

LA France découvrirait-elle enfin les vertus des débats de fond sur l'Europe? Jusqu'alors plutôt réservés à des cénacles restreints, ils commencent à s'épanouir *dans* une France en retard sur nombre de ses partenaires (notamment britanniques et allemands). *« On ne peut pas faire l'Europe uniquement avec les gouvernements. Il faut que l'opinion publique en fasse son affaire »*, s'en va répétant Mme Elisabeth Guigou, ministre des affaires européennes. Le sommet de Maastricht semble avoir sensiblement accéléré le mouvement. M. François Mitterrand *n'affirme-t-il pas* que *désormais « rien ne sera plus tout à fait comme avant »*?

L'information, la confrontation, l'échange sont indispensables pour combler un déficit qui minerait une juste perception des enjeux. Ce sont quelques-uns des moyens susceptibles de contenir l'irruption des « fantasmes » dans un domaine où l'instinctif l'emporte encore trop souvent, transformant régulièrement Bruxelles en un bouc émissaire des frustrations du moment.

C'est dire que l'idée du ministre *des affaires européennes d'organiser* deux jours de « rencontres » sur le thème de l'Europe n'avait rien de superflu. En intitulant « rencontres », et non « colloques », les deux *journées de débat consacrées* à l'Europe de l'après-Maastricht, Mme Elisabeth Guigou a d'ailleurs affiché la bonne couleur en cherchant le dia*logue plutôt que le pensum.* Plus de trois mille personnes ont suivi, à Paris, le vendredi 10 et le samedi 11 janvier, ces Rencontres natio*nales* pour l'Europe; « rencontres » reliées en duplex, décentralisation oblige, avec Bordeaux, Annecy, Lyon, Dunkerque et Montpellier (1).

« Méfions-nous des faiseurs de systèmes »

Le débat a permis de confronter les analyses sur ce que devrait être l'édification de l'Europe en cette fin du vingtième siècle. Les différents intervenants en sont convenus : la construction européenne s'est faite non sans mal depuis quarante ans, mais elle s'est faite au sein d'une entité pratique – l'Europe de l'Ouest – qui en était le cocon naturel et finalement protecteur. L'accession de l'Europe de l'Est à la liberté pose la question de la compatibilité entre l'approfondissement de la Communauté européenne et son élargissement. Deux sensibilités se sont dégagées : l'une en faveur de la création de structures nouvelles, l'autre pour une évolution des structures existantes.

M. Alain Minc suggère de créer un étage supplémentaire à la fusée CEE, qui serait politique et non économique, sur lequel veillerait également le grand mécanicien américain. Mme Catherine Lalumière a manifesté le même souhait d'agir vite pour *« donner le sentiment aux pays de l'ère postcommuniste qu'il font partie de la famille européenne »*. Mais plutôt que de créer une organisation *ex nihilo*, le Conseil de l'Europe – dont elle est secrétaire général, – constitue, selon elle, une bonne structure d'accueil susceptible de fournir l'assurance morale recherchée tout en tissant des liens avec les pays de l'Est (la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne viennent d'y adhérer). L'ancien ministre des affaires étrangères, M. Jean François-Poncet, a également souhaité ne pas donner le sentiment aux pays de l'Est que la lourde porte de l'aisance financière de l'Ouest se refermait sur leurs doigts. Mais cette précaution, partagée par tous les orateurs, ne doit pas conduire à une sorte de sentimentalisme qui oublierait le poids des réalités, a-t-il expliqué en substance. Pour une bonne part, l'attrait de la CEE est plus d' *« ordre psychologique »* que fondé sur une perception claire des règles qui la régissent.

C'est également au nom de ce réalisme que MM. Jacques Delors et Raymond Barre ont souhaité une approche plus « humble » que celle d'Alain Minc. *« Il faut se méfier des faiseurs de systèmes. Surtout s'ils sont séduisants et brillants. Ce n'est pas commode de dire cela parce que ce qui est à la mode c'est de faire de belles constructions »*, a lancé l'ancien premier ministre, visiblement peu séduit par la fusée à deux étages d'Alain Minc. *« Le renforcement de la Communauté à douze me paraît indispensable. Les gouvernements ne devraient pas se laisser impressionner par les demandes impatientes d'entrée dans la CEE. « Nous ne savons pas ce qui peut se passer à l'Est, et l'on ne peut pas, même avec les Etats-Unis, orienter ce qui va s'y passer »*, a-t-il insisté, en rappelant qu'il valait mieux *« tenir que courir... »* Tout comme Mme Lalumière, M. Barre estime qu'un Conseil de l'Europe renforcé peut parfaitement servir de lien avec les pays de l'Est. Mais, si l'on brusque les choses, le risque de *« confusion »* est grand. *« Ils auront une très longue route à parcourir »*, a-t-il ajouté.

EUROPE DE L'EST?
J'AI AUCUNE RÉSERVATION SOUS CE NOM LÀ.
EUROPALACE
PESSIN

Le président de la commission, M. Delors, s'est trouvé très fréquemment sur la même longueur d'onde que le commissaire européen qui fut autrefois M. Barre, *notamment pour* inviter ceux qui voudraient agir avec précipitation à ne pas oublier que *« ce n'est pas parce que l'Histoire va vite qu'il faut perdre le sens de la durée. Il faut donner du temps au temps. (...) Face aux bouleversements à l'Est ayons conscience de nos limites. L'Histoire est tragique.*

Nous allons vivre une période extrêmement risquée. Notre prospérité, y compris en France, peut être remise en cause », a expliqué M. Delors, qui estime que la Communauté des Douze *« n'a pas de remède miracle pour régler les problèmes de l'Est »*. Aussi, selon lui, parallèlement aux accords d'association économique noués à l'Est, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui regroupe trente-huit pays, doit être le lieu naturel de règlement des tensions et des conflits.

Le président de la République, qui a participé à la séance inaugurale (*le Monde* du 12 janvier), a également abordé cette question en rappelant que sa proposition de confédération, qui a suscité un *enthousiasme mitigé*, cherchait justement à répondre au légitime désir des pays de l'ex-bloc communiste de se sentir partie prenante de la famille européenne sans pour autant créer l'illusion d'une entrée rapide dans la CEE.

Tracer sa propre carte

Il a insisté sur l'idée selon laquelle l'Europe avait aujourd'hui la chance de tracer les contours de sa propre carte sans que ce soient des « vainqueurs » qui l'imposent à des « vaincus » (comme lors des guerres du dix-neuvième et du vingtième siècle). Et pour lui, si la CEE a une vertu pédagogique, c'est bien celle de montrer aux pays de l'Est la voie *« de la dignité et de l'égalité »* dans un même ensemble. *« On mesure d'autant plus le rôle de la Communauté européenne quand on voit la façon dont les pays de l'Est se tournent vers elle. Mais attention à ne pas en rester là, à ne pas aboutir à des relations sclérosées. Si la CEE devait devenir l'Empire des monnaies, si cette Europe-là s'enfermait sur elle-même ou n'intervenait que par puissance, ce serait déjà raté! Il faut absolument organiser l'Europe démocratique. Partout, il faut chercher à établir pour ces pays des structures permanentes à l'intérieur desquelles chaque pays, quelle que soit son importance, se sentira à égalité de dignité et de souveraineté avec les autres. »*

Quoique isolée sur ses positions, Mme Marie-France Garaud n'en a pas moins développé une belle énergie pour dénoncer l'Europe fédérale qui serait en gestation depuis Maastricht. La question lui paraît d'autant plus importante que l'Europe de l'Ouest, en cherchant à se doter d'une *« structure politique étatique »* qui la ferait passer du stade de la concertation et de la coopération entre Etats à une formule d'intégration, *« se referme sur elle-même et écarte donc les pays de l'Est »*.

Pour l'ancienne conseillère de *Georges* Pompidou, l'approfondissement de la construction européenne bloquerait un processus d'élargissement en mettant la barre encore plus haut. En outre, on serait passé subrepticement, sous couvert de mesures *« techniques »*, de la zone des transferts de souveraineté à celle d'abandons purs et simples. L'exemple le plus criant étant pour Mme Garaud l'abandon du droit *« de battre monnaie »* inscrit dans l'objectif de créer une monnaie unique au plus tard à l'horizon 1999. Son inquiétude est d'autant plus forte que l'Allemagne réunifiée se trouverait en position dominante : *« Au moment où* [elle] *retrouve une puissance politique, nous construisons l'Europe politique à partir de la monnaie, domaine où* [elle] *est dominante... »*

« Le problème de la souveraineté est au cœur du débat depuis le premier jour. La souveraineté, ce n'est pas seulement une question de mot mais de réalité », a rappelé M. François-Poncet, en ajoutant que les pays européens récupéraient ensemble d'une façon amplifiée *« les parts de souveraineté qu'ils acceptaient de perdre individuellement »*. *« Attention aux prophéties qui s'autoréalisent : à force de dire que l'Allemagne est une menace on la provoquera! »*, a-t-il encore ajouté. Pour M. Barre, le vrai progrès, c'est la monnaie unique – et non la monnaie commune voulue par Mme Garaud, – et la véritable souveraineté est moins de pouvoir battre monnaie que *« d'avoir une monnaie qui compte par elle-même »*. *« Je préfère un écu qui ressemble au deutschemark qu'un DM sur lequel je ne peux avoir aucune influence »*, a ajouté également M. Delors. Le débat sur la souveraineté des nations et la construction européenne a encore de beaux jours devant lui.

PIERRE SERVENT

(1) Plusieurs tables rondes étaient organisées sur les thèmes suivants : « l'Europe politique » ; « l'Europe économique et sociale » ; « l'Europe de la qualité de la vie » ; « l'Europe de la culture, des hommes et des idées ».

BRUXELLES

STRASBOURG

Vieilles et nouvelles démocraties face aux droits de l'homme

STRASBOURG

de notre correspondant

Les plaintes déposées par les ressortissants des Etats signataires de la convention du Conseil de l'Europe sur le recours individuel pour la défense des droits de l'homme augmentent régulièrement : 1 648 requêtes enregistrées au terme de l'année dernière. Pour les experts de la commission chargée d'instruire les dossiers, il y a lieu de s'en féliciter, car ce nombre élevé signifie surtout que les citoyens du Vieux Continent demandent de plus en plus l'arbitrage de l'institution européenne lorsqu'ils ont épuisé les procédures nationales. En d'autres termes, les droits de l'homme ne sont pas, en règle générale, plus souvent bafoués aujourd'hui qu'hier, mais ils sont mieux défendus grâce à une meilleure connaissance des possibilités offertes par Strasbourg.

Le cas le plus typique est celui de la France. Paris n'a adhéré à la convention qu'en 1981, au lendemain de la suppression de la Cour de sécurité de l'Etat. C'est-à-dire bien après l'Allemagne (1955), le Royaume-Uni (1966) ou l'Italie (1973). En 1991, les plaintes (400) les plus nombreuses émanaient de l'Hexagone. La forte augmentation (+152) s'explique en partie par la rigueur appliquée par les autorités françaises à l'encontre des demandeurs d'asile. Mais, pour nombre de juristes européens, elle tient essentiellement à ce que la France a atteint, après dix ans de pratique, sa « vitesse de croisière ».

Si l'institution des droits de l'homme peut s'enorgueillir du bilan sur les recours individuels, elle est moins catégorique sur son efficacité lorsqu'un des gouvernements membres est publiquement et politiquement mis en cause. Le silence des responsables du Conseil de l'Europe dans l'affaire des Albanais de Bari a choqué plus d'un fonctionnaire du Palais de l'Europe. Les Kurdes qui viennent régulièrement manifester devant ses portes attendent au moins un geste de réprobation à l'égard des opérations de l'armée turque en Anatolie de l'Est. Les Chypriotes grecs se demandent combien d'années il leur faudra attendre encore avant que le comité des ministres ne se prononce sur le rapport de la commission spécialisée datant de 1979 et dénonçant les exactions commises dans la partie de l'île occupée par les Turcs.

L'apprentissage de la culture juridique

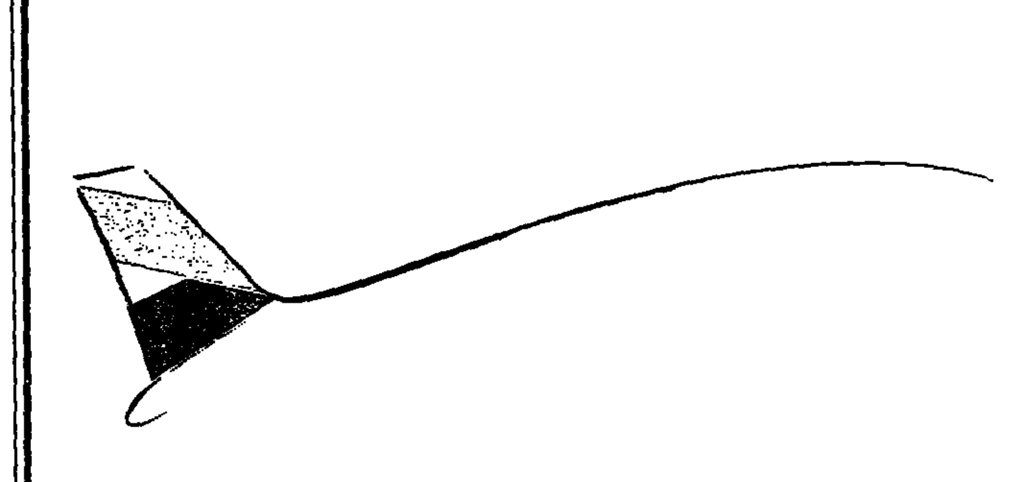
Les responsables de Strasbourg réfutent l'idée selon laquelle l'appartenance au Conseil de l'Europe permet d'échapper, dans bien des cas, à une application stricte des standards exigés par les conventions européennes. Pour eux, réclamer tout et tout de suite est une utopie. « Il faut être réaliste, estime un haut fonctionnaire européen, car la démocratie au quotidien exige une culture juridique extrêmement longue à acquérir. » Pour justifier cette nécessaire patience, il rappelle que la Turquie reconnaît depuis 1990 le droit à ses citoyens de se tourner vers Strasbourg pour obtenir réparation.

En réalité, la tenue d'élections libres est le seul critère sur lequel le Conseil de l'Europe ne transige pas. Après l'euphorie suscitée par l'écroulement du bloc communiste et l'adhésion de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie et de la Pologne, il semble qu'on veuille faire preuve de plus de prudence et de moins d'empressement. C'est que tous les autres pays de l'Est – et probablement ceux de la CEI à bref délais – frappent à sa porte. Ces « partenaires pas bien définis », comme dit Mme Catherine Lalumière, soulèvent de sérieuses interrogations.

Les Etats baltes figurent en bonne place dans les préoccupations de Strasbourg. La Lettonie, où 48 % des habitants ne sont pas originaires du pays, a un projet de loi sur la nationalité qui priverait cette partie de la population de droits civiques. La question de la protection des minorités se pose également en Lituanie pour l'importante communauté polonaise, et à un degré moindre en Estonie. En Bulgarie, ce sont les conditions de retour des habitants d'origine turque qui avaient fui massivement le pays en 1988 et en 1989 qui font problème. En Roumanie, la législation en matière de pouvoirs locaux, qui autorise le « préfet » à révoquer un maire élu démocratiquement, ne peut que déplaire au Conseil.

Les exemples sont trop nombreux pour que le Conseil de l'Europe, s'il veut rester fidèle à la stratégie des petits pas, ne se trouve pas dans l'obligation de fermer les yeux dans certains cas, et donc d'opérer des choix politiques. « C'est vrai que nous faisons plus de politique que de droit », admet un autre haut fonctionnaire. Parfois, la défense des droits de l'homme est difficilement conciliable avec la raison d'Etat.

MARCEL SCOTTO



ORLY SUD - MADRID
2 vols bi-quotidiens*

7h15
premier vol du matin

Orly Sud		Madrid
7h15	→	9h05
12h00	←	10h10*
17h15*	→	19h05
22h00	←	20h10

Tarifs IATA

Ces horaires sont valables à compter du 3 février 1992. Toutes informations publiées à titre purement indicatif et susceptibles de changement sans préavis. * à compter du 2 mars 1992. Vols week-end à compter du 28 mars 1992

A partir du 3 Février, Euralair propose aux hommes d'affaires une ligne régulière quotidienne Orly Sud - Madrid.

Les horaires ont été étudiés pour vous permettre de bénéficier d'une journée entière de travail à Madrid.

Venez profiter de l'espace, vous détendre sur un confortable fauteuil en cuir, découvrir les nouvelles, télévisées, du jour, déguster quelle que soit l'heure un repas raffiné... Bref, venez vivre pleinement l'instant présent.

Depuis plus d'un quart de siècle, nous transportons sur nos jets privés les personnalités les plus exigeantes. Ce sont elles qui nous ont appris ce qu'un homme d'affaires attend d'une compagnie aérienne.

Renseignez-vous dès maintenant auprès de votre Agent de voyages ou téléphonez à Euralair : (1) 49 60 91 00.



UN CIEL A PART

GREY

REVUE DE PRESSE

Régions troublées

« L'espoir vole en éclats dans le ciel. » Le titre de l'éditorial du *Guardian* donne le ton du désarroi provoqué par la destruction en plein vol d'un hélicoptère de la CEE par un MIG-21 yougoslave. Le journal britannique voit derrière cet attentat *« un éventuel double jeu dans lequel le gouvernement de Belgrade se rallie au plan de paix de l'Américain Cyrus Vance tout en sachant que les dirigeants réfractaires des enclaves serbes en Croatie – notamment en Krajina – rejettent ce plan »*.

Malgré ce sérieux revers, *The Independent* se félicite du projet des Nations unies visant à déployer une force de maintien de la paix, forte de quelque dix mille hommes en Yougoslavie. *« La grande inconnue,* estime également le quotidien londonien, *porte sur l'influence que peut avoir le gouvernement de Belgrade sur les petits seigneurs militaires serbes en Croatie »*. Autre incertitude soulevée par *The Independent* : *« Comment l'ONU, dont les ressources financières sont limitées, peut-elle rassembler dix mille soldats alors qu'elle en a déjà autant à travers le monde et qu'elle envisage d'en envoyer un nombre similaire au Cambodge ? »*.

En dépit de ces réserves, le *Guardian* insiste pour le maintien du projet des Nations unies : *« Toute hésitation de Bruxelles ou de New-York ne peut qu'encourager une nouvelle séria de massacres. »* Une détermination que partage *le Corriere della sera*. *« La réponse occidentale,* écrit le journal de Milan, *doit être d'une fermeté absolue : elle doit aller bien au-delà du rappel des ambassadeurs pour « consultation », doit impliquer toute la CEE bien au-delà de la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie (...) et doit convaincre les Etats-Unis que la stabilité des Balkans ne pourra naître autour du pilier d'une Serbie anciennement ou encore communiste. »*

L'attitude des Etats-Unis

L'attitude américaine par rapport au conflit yougoslave est aussi sévèrement critiquée par la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. *« A Ljubljana et à Zagreb, on se demande pourquoi les Etats-Unis n'ont jamais essayé d'empêcher les Serbes ou l'armée de détruire des villages croates. Ces agressions ne facilitent pas non plus une solution « globale »* [prônée par Washington qui n'a pas voulu reconnaître les Etats sécessionnistes] *en Yougoslavie. Une pression américaine au bon moment aurait peut-être servi... »*

Une autre région troublée, la Géorgie, retient l'attention du *Times*. *« Le plus grand reproche que l'on peut formuler* [au président déchu Zviad Gamsakhourdia] *n'est pas d'avoir emprisonné ses opposants ou renforcé son pouvoir en faisant main basse sur les secteurs-clés de l'économie. Son plus grand défaut vient de sa paranoïa autoritaire qui a fortement ébranlé la foi dans la démocratie dont la Géorgie a le plus grand besoin pour surmonter ses derniers traumatismes. »* Un conseil qui pourrait également s'appliquer à la République de Russie qui a décrété un vaste programme de libéralisation des prix le 1er janvier. *« Les circonstances dans lesquelles se déroule ce programme,* souligne le *Financial Times*, *n'auraient pas pu être plus difficiles. Mais ce programme incarne peut-être le seul et dernier espoir pour jeter les bases d'une réforme démocratique et économique durable. Le pari de M. Eltsine mérite le soutien inconditionnel de l'Occident. »*

Y.-M. R.

La Tchécoslovaquie choisit le Pal

En abandonnant le système soviétique de télévision dérivé du procédé français Secam Prague accepte un renforcement de l'influence allemande

PRAGUE
correspondance

DANS deux ans, la télévision tchécoslovaque va changer son système de télévision ; elle va passer du Secam-Est, dérivé du système français et imposé jadis dans toute l'Europe de l'Est par Moscou, au procédé allemand Pal qui lui donnera directement accès à toutes les émissions européennes, notamment en langue allemande (1). La décision prise par une commission formée d'experts et de représentants du ministère fédéral des télécommunications s'inscrit dans un processus entamé en 1990, lors de la mise en service d'une troisième chaîne OK3 ; le canal qui diffuse les programmes des chaînes étrangères fonctionne déjà avec le système Pal.

Ainsi le gouvernement fédéral ne devrait-il pas tarder à donner son aval à ce changement de normes qui fait l'unanimité chez les techniciens. Motifs invoqués : la nécessité d'améliorer la qualité de la couleur, de la synchronisation et celle du système de transmission, modifications que ne permet pas le système soviétique. Mais la raison principale est sans doute plus politique qu'économique : la diffusion en Secam a été imposée par l'Union soviétique après l'intervention de 1968, alors que la Tchécoslovaquie avait en principe opté pour l'autre procédé. A la veille du « printemps de Prague », les responsables de la télévision tchécoslovaque, convaincus que le système Pal offrait plus de possibilités que le procédé Secam pour la future diffusion des programmes couleurs, en avaient équipé tous leurs studios. L'initiative n'alla pas plus loin puisque, après la normalisation, les Soviétiques exigèrent que la diffusion se fasse en Secam, pour des raisons politiques évidentes : ils imposaient leur procédé et entravaient la réception des émissions « subversives » venant des pays germaniques voisins.

Explications techniques et raisons politiques

Cette décision obligea les services techniques à transcoder toutes les émissions tournées en Pal. La contrainte existe toujours, et la télévision ne veut pas assumer seule le coût de cette opération très onéreuse. Or il n'y a, pour le moment, guère d'autre choix. L'Union soviétique ayant mis un terme à la production de téléviseurs bi-standard Pal-Secam commencée par la firme tchèque Tesla au début des années 70 – la fabrication a repris en 1979, mais a été réservée essentiellement à l'exportation, – la plupart des foyers tchèques et slovaques sont équipés en postes Secam. *« Aujourd'hui,* estime M. Horsky, directeur des services techniques de la télévision, *tous les postes qui ont plus de dix ans dovient être changés. »* La population concernée se trouve également être la plus démunie, et le passage au procédé Pal, s'il soulagera les caisses de la télévision, ne résoudra pas leur problème. Afin de ménager ces citoyens, il est prévu que, dans un premier temps, seule la deuxième chaîne basculera sur le système Pal, et cela seulement une fois par semaine.

A plus long terme, une autre solution est envisagée par les experts : la fabrication d'un décodeur spécial dont le prix pourrait osciller entre 800 et 1 000 couronnes (de 160 à 200 francs). Un moindre mal en attendant de pouvoir acheter de nouveaux téléviseurs, et pas nécessairement un Tesla. L'exemple du constructeur automobile Skoda boudé par les autochtones au profit de marques étrangères – il est bien plus à la mode de rouler en vieille Mercedes que d'être vu au volant d'une Skoda flambant neuve – laisse à penser que ce changement de normes pourrait bien profiter plus au voisin allemand qu'à la production nationale.

La création, à la fin de l'année dernière, de deux sociétés mixtes germano-tchèques dans le domaine électronique, entre Siemens et Tesla Karlin à Prague et entre Alcatel-Sel (la filiale allemande) et Tesla Liptovsky en Slovaquie, chargées toutes deux par le ministère fédéral des télécommunications de la modernisation des centraux téléphoniques dans l'ensemble du pays, n'est sans doute pas fortuite. De là à imaginer la naissance d'une nouvelle société germano-tchèque qui fabriquerait des postes Pal, il n'y a qu'un pas. Deux scénarios sont alors possibles : le premier, la fabrication de téléviseurs à bon marché destinés à l'ensemble des pays d'Europe centrale qui s'aligneront certainement sur la Tchécoslovaquie en matière de normes. Le second, qui n'est pas incompatible avec le premier : le rachat de Tesla dans l'objectif de protéger le marché national allemand et de s'assurer ainsi de la vente des téléviseurs allemands sur le territoire tchécoslovaque. La méthode a déjà fait ses preuves dans l'affaire Skoda.

« Un centre géographique et spirituel »

Cette rupture historique avec ce qui reste de modèle soviétique et cette mise au diapason européen se solderont donc, selon toute vraisemblance, par un accroissement de la présence allemande, déjà très forte en Tchécoslovaquie : sur 3 000 sociétés mixtes créées depuis la « révolution de velours », 900 sont allemandes. L'Allemagne occupe aussi la première place au titre du capital investi. Formellement, la situation ne sera pas différente de l'époque du COMECOM : après l'Union soviétique, la RDA était alors traditionnellement le deuxième partenaire de la Tchécoslovaquie, comme d'ailleurs de tous les pays du camp socialiste.

Depuis la réunification et l'effondrement de l'empire soviétique, cette première place a été confortée. Confrontés aux difficultés de la reconstruction de l'ex-RDA, les Allemands comprennent mieux celles de leurs voisins anciennement socialistes. D'expérience, ils savent aussi que ce n'est pas en se contentant de saupoudrer l'Europe de l'Est d'aides financières que celle-ci sortira du marasme. Une compréhension qui s'étend aussi au domaine politique : *« Le traité germano-tchécoslovaque,* a déclaré le président Richard von Weizsacker, en visite officielle à Prague en octobre dernier, *ouvre des perspectives claires quant à l'intégration de votre pays en tant que membre à part entière de la Communauté européenne. »* Et d'ajouter : *« Une Europe unie ne peut pas être construite sans un centre géographique et spirituel. »*

La prépondérance allemande ne manque pas de susciter certaines réserves – la crainte de voir la Tchécoslovaquie devenir une quasi-« colonie allemande » est ouvertement exprimée – ni de réveiller d'amers ressentiments : l'annexion des Sudètes en 1938. La coopération avec l'Allemagne constitue néanmoins, aux yeux des dirigeants de la Tchécoslovaquie, la meilleure chance d'entrer dans l'Europe. Elle traduit en revanche une perte d'influence certaine de la France.

CATHERINE MONROY

(1) *Le système Secam-Est est fondé sur le même procédé que le Secam-Ouest français, mais le noir et le blanc y sont inversés.*

Un entretien avec le premier ministre polonais

Suite de la première page

« Aujourd'hui, ce sont les plus faibles qui font les frais de cette politique : les enfants, les malades, les retraités. Pensez-vous pouvoir encore leur demander de nouveaux sacrifices ?

– Je suis conscient que nous avons atteint les limites non seulement de la résistance psychologique, mais aussi des possibilités physiques, voire biologiques, de certains groupes sociaux. Nous devons impérativement changer de cap. Mais nous ne pouvons pas le faire brutalement, tout simplement parce que nous n'en avons pas les moyens. Si nous le faisions aujourd'hui, nous mettrions en péril la délicate infrastructure de la nouvelle économie que nous avons eu tant de difficultés à construire. C'est pourquoi nous devons poursuivre sur ce sentier très étroit. Nous devons le faire de façon résolue et conséquente. Nous n'avons pas d'autres solutions. Ni moi ni mon gouvernement...

– N'êtes-vous pas surpris, inquiet, de voir que le phénomène de l'émigration, loin de disparaître avec le changement de régime, semble s'être amplifié?

– C'est sans doute regrettable, mais beaucoup moins dramatique que pendant les dix dernières années. Il s'agissait alors d'un véritable déchirement, d'une rupture, d'un renoncement, d'un rejet de leur pays, de son système. Aujourd'hui, les gens partent tout simplement parce que « là-bas » on vit mieux, parce qu'il est plus facile d'y gagner de l'argent, d'en économiser. Mais tous ou presque tous disent : *« Nous reviendrons, nous ne coupons pas les liens avec notre patrie, nous nous sentons polonais. »* Et je suis persuadé que si nous parvenons à réaliser ce changement auquel nous aspirons, ils reviendront, et ce phénomène disparaîtra.

– La Pologne est confrontée à une grave crise énergétique. Vous venez d'annoncer de nouvelles hausses des prix de l'électricité, du gaz et de l'eau chaude, ce qui a d'ailleurs suscité une vague de protestations...

– C'est là, tout d'abord, la conséquence et l'illustration de l'existence du monopole énergétique. Mais aussi d'un énorme gaspillage. Nous travaillons actuellement à de nouvelles solutions, mais cela prendra du temps. Dans l'immédiat, il nous faut combler le trou budgétaire que nous ont laissé nos prédécesseurs. Il nous est impossible de renoncer à ces augmentations des tarifs. D'autant que ces subventions étaient injustifiables. Elles équivalaient à payer pour tous, y compris pour ceux qui, économiquement, sont à l'abri du besoin et, de surcroît, consomment plus que les autres. Le principe même des prix subventionnés est profondément injuste. Nous ne renoncerons pas aux hausses de certains prix. En revanche, nous chercherons tous les moyens de venir en aide aux plus démunis, aux plus faibles.

– Depuis un certain temps, on a l'impression de voir émerger un courant hostile à l'entrée en Pologne de capitaux étrangers.

– Premièrement, je vous dirai que je ne vois pas ces capitaux se ruer en Pologne. *Mais* ensuite je pense qu'il faut y voir, une fois de plus, la conséquence des comportements de l'administration communiste. Ceux qui voudraient investir en Pologne, et je rencontre beaucoup d'industriels ou d'hommes d'affaires étrangers qui sont dans ce cas, se disent étonnés des difficultés qui leur sont faites, des barrières qu'ils voient se dresser devant eux. Moi aussi je suis étonné. A mon avis cela ne changera pas tant que nous n'aurons pas changé l'appareil de l'Etat et de l'administration. Mais je tiens à vous dire que mon gouvernement fera tout pour encourager les investissements étrangers.

– Mais on entend de plus en plus de voix exiger que le FMI cesse de vouloir imposer sa politique au gouvernement polonais...

– Il ne l'a jamais fait et ne le fait jamais.

– Pourquoi, alors, certains de vos amis politiques voudraient renégocier les accords passés avec le FMI ?

– C'est un malentendu. Il n'est pas question de renégocier quoi que ce soit. Nous devons seulement rester en contact étroit avec ces institutions, discuter avec elles. Il nous faut en effet réagir face à des évolutions que nul ne pouvait appréhender, ni de notre côté ni du côté du FMI ou de la Banque mondiale. Nous devons seulement nous informer. Et discuter.

– Comment vous sentez-vous entre le marteau du président Walesa et l'enclume du Parlement ? Cela ne doit pas être facile tous les jours...

– Pour l'instant, je ne travaille qu'avec l'enclume du Parlement. Depuis que j'ai pris mes fonctions, le président était en vacances à Gdansk. Il n'est rentré à Varsovie qu'hier soir. Et les seuls contacts que j'ai eus avec lui pendant cette période étaient des conversations téléphoniques, brèves et plutôt conventionnelles. Je tiens néanmoins à souligner que je fréquente Lech Walesa depuis douze ans. Onze ans en tant que président du syndicat Solidarité et un an en tant que président de la



République. Nos rapports ont traversé différents stades tout au long de ces années, mais ils ont toujours été plus que corrects.

– Quels sont aujourd'hui vos principaux objectifs ?

– Aujourd'hui, je vous répondrais : tenir les trois premiers mois. Ce seront les plus difficiles.

» Le gouvernement est entré sur un terrain qui a été préparé par le cabinet précédent. Il n'a pas de marge de manœuvre. Il doit pratiquer une politique, classique et absolue, de continuation, alors qu'il aurait voulu se lancer sur le chemin du changement. Nous avons hérité, de nos prédécesseurs, d'un budget, au moins pour le premier trimestre, et de ses structures ministérielles. Cela explique sans doute pourquoi la population perçoit, psychologiquement, ce gouvernement comme un gouvernement de plus, semblable aux deux auxquels elle s'est habituée au cours de ces deux dernières années. La population n'a pas encore compris ou admis que ce gouvernement voudrait être celui du changement.

– Vous n'avez pas hérité seulement d'un budget ou de structures, mais aussi de certains hommes dont on dit qu'ils vous ont été imposés.

– Un homme politique n'est jamais entièrement libre de ses choix...

– Quand vous avez commencé à former votre gouvernement, vous étiez appuyé par une coalition de cinq partis. Depuis, elle a volé en éclats.

– Ne vous fiez pas aux apparences. La base politique du gouvernement, au Parlement, est sans doute plus forte aujourd'hui qu'au début de ma mission.

– Vous donnez en tout cas l'impression de vous appuyer avant tout sur des forces politiques qui se réclament de deux sources historiques en Pologne : le mouvement paysan et le courant chrétien national.

– Je préfère vous décrire ce qui devrait constituer, à mes yeux, la synthèse politique du gouvernement. Il s'agit de la réunion des traditions anticommunistes et indépendantistes, d'une part, au sens le plus large, et, de l'autre, de la volonté de relever les défis de l'avenir : notre marche vers la CEE, la définition de la place nouvelle que nous devrions trouver sur notre continent, la construction d'un nouveau système démocratique et la mise en place d'une nouvelle économie de marché. En tout état de cause, la direction que nous avons empruntée est la même.

– Vos prédécesseurs, tout comme d'ailleurs le président Walesa, ont tous inauguré leur mandat en effectuant, très vite, une visite à Rome, au Vatican...

– Tous les chemins mènent à Rome. Le mien m'y conduira sans doute. Mais les temps sont difficiles et la situation actuelle exige que je m'y consacre entièrement et que je m'attelle aux tâches urgentes auxquelles nous sommes confrontés. Si je devais commencer à voyager, cela dit, je commencerais volontiers par Rome.

– Et après Rome?

– Je pense que ce seront les Etats-Unis. Cela découle tout simplement de la situation actuelle dans le monde. Les Etats-Unis sont aujourd'hui le dernier supergrand qui ait survécu à l'effondrement d'un monde. Il n'y a toujours pas de nouvel ordre mondial. Or il est évident que les Etats-Unis auront à jouer un rôle primordial dans son édification. C'est pourquoi je voudrais m'en rendre compte par moi-même, établir des contacts directs, trouver des points de repère, découvrir quelles y sont les conceptions actuelles, quels sentiments y prévalent à notre égard, juger par moi-même des possibilités...

– Mais que faites-vous de l'Europe, qui sera bientôt la première puissance du monde ?

– L'Europe, nous y sommes. Je la considère comme un terrain familier, un partenaire sûr, un parent plus âgé, mais attentif et bienveillant. Les Etats-Unis, c'est totalement différent. Il me faut les découvrir, je dirais même : les apprendre...

– Quels sentiments éprouvez-vous en suivant ce qui se passe à l'est de vos frontières ? Du soulagement ? De la crainte ? De l'espoir ?

– Les trois à la fois. Le soulagement d'avoir vu disparaître l'Union soviétique.

» La crainte, car le projet de transformations économiques radicales qui y est mis en pratique actuellement, et qui s'inspire d'ailleurs de ce que nous avons fait en Pologne, réalisé dans leur situation et dans leur structure socio-économique, me paraît très risqué. Ensuite parce que l'éclatement de l'URSS en plusieurs Etats nationaux semble mettre en dehors du jeu le complexe militaro-industriel. Je doute fort qu'il soit possible de le répartir entre les différentes Républiques et surtout qu'il accepte de rester inactif.

» L'espoir, enfin, que j'éprouve en assistant à l'émergence d'Etats nationaux démocratiques qui, à nouveau et de façon amicale, pourront établir des liens avec leurs voisins.

– Dernière question, à l'avocat cette fois, mais aussi au chef de gouvernement. Deux sujets semblent tabous en Pologne, la peine de mort et l'avortement...

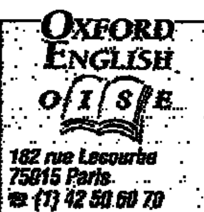
– La peine de mort est un problème de conscience. Pour moi, il ne se pose pas. Comme la plupart des juristes polonais, je suis bien évidemment contre la peine de mort. Si l'on organisait maintenant un référendum sur ce sujet, je ne sais pas quel en serait le résultat. Mais je suis convaincu que cela ne constituerait pas un problème de nature à bouleverser l'opinion publique. Ce n'est plus un grand problème. D'ailleurs, en Pologne, la peine de mort n'est pratiquement plus appliquée.

» L'avortement est un problème différent. Un problème de nature sociale. Médicale. Qui se pose à une grande échelle. Mais aussi un problème moral.

» En tant qu'avocat, cependant, je voudrais dire que je n'y vois un problème ni pénal, ni judiciaire, ni criminel... »

Propos recueillis par
GABRIEL MERETIK





Stages linguistiques en Angleterre et Allemagne pour adultes - étudiants - lycéens - collégiens - enfants
- Une pédagogie adaptée à chacun
- Des professeurs britanniques
- Un enseignement dans nos propres écoles
- Des stages à toute époque de l'année et pour tous niveaux
- Hébergement en familles sélectionnées
- Voyages accompagnés

LES ECOLES D'ANGLAIS LEADER EN ANGLETERRE

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

ESPACE EUROPEEN

L'autre « sentinelle du Tage »

Entre la tour de Belém et le monastère des Hiéronymites le Portugal s'est doté d'un centre de conférences et d'un musée

FERMÉ et ouvert, hermétique et accueillant, bunker percé de minuscules fenêtres à l'extérieur mais ouvrant sur d'immenses espaces à l'intérieur, le Centre culturel de Belém paraît n'être que contradictions et oppositions.

En janvier 1988, le gouvernement de Lisbonne donne le feu vert au secrétariat d'État à la culture pour sa construction. Le projet prend forme. L'inauguration est prévue en janvier 1992, date du début de la *présidence portugaise* des Communautés européennes.

Tout démarre en 1987, lorsque se met en place le plan de sauvegarde et de valorisation du quartier de Belém, le long du Tage, *depuis* la gare Cais-do-Sodré jusqu'au monument des Grandes Découvertes, et, un peu plus loin, jusqu'à la tour de Belém. En face de cette « sentinelle du Tage », se dresse le monastère des Hiéronymites, l'une des œuvres les plus représentatives de l'architecture « *mannéline* » (1).

L'idée fit progressivement son chemin que la construction d'un nouveau monument, sous la forme d'un centre culturel, aiderait Lisbonne à réaliser deux objectifs : d'une part, valoriser son patrimoine architectural, historique et culturel en vue de la commémoration des Grandes Découvertes, d'autre part, jouer pleinement son rôle européen en 1992 et également en 1994, quand elle sera « capitale européenne *de la culture* ». Nul autre endroit que l'« espace mémoire » d'où les navigateurs portugais partirent à la conquête des océans au début du quinzième siècle, près d'un siècle avant les autres Européens, ne pouvait mieux convenir (2).

Une architecture controversée

A l'issue d'un concours international, le projet d'un tandem d'architectes, l'Italien Vittorio Gregotti et le Portugais Manuel Salgado, est sélectionné. Entre les deux hommes commence alors une intense collaboration sur le thème du « Portugal carrefour européen débouchant sur l'Atlantique ». Pas moins de 4 950 *dessins d'architecture virent* le jour avant la mouture finale ! Cette association italo-portugaise s'inscrivait dans une longue tradition lisboète d'échanges avec des architectes étrangers. Le monastère des Hiéronymites fut en partie édifié par l'artiste italien Boitac, en association avec le portugais *Castilho*.

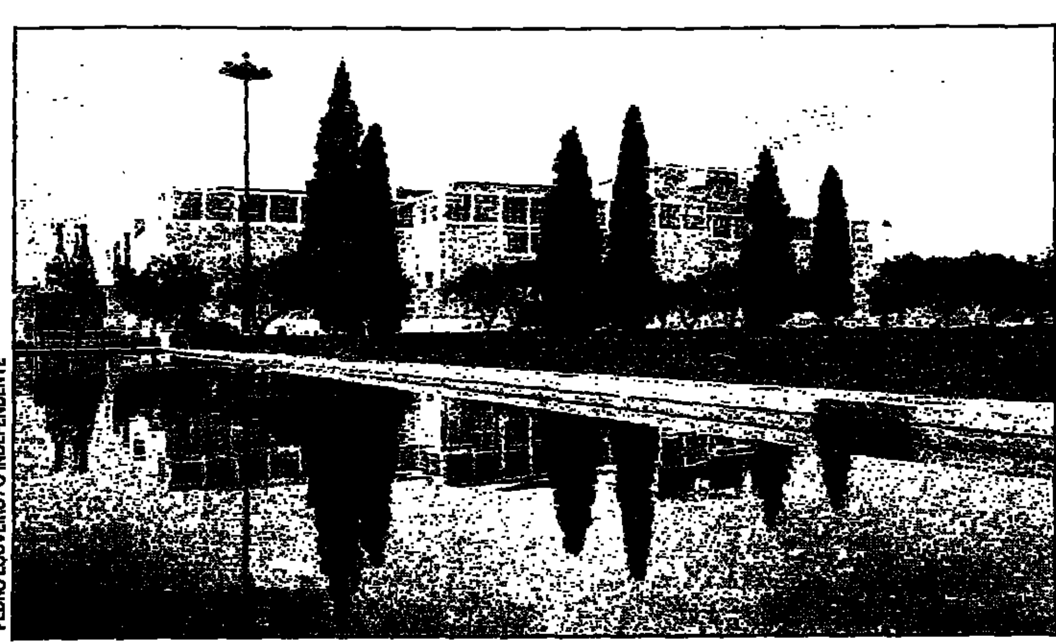
Dès le début des travaux, en septembre 1989, le centre est l'objet de toutes les sollicitudes... et de toutes les polémiques. Premier incident de parcours, *l'UNESCO affirme* ne pas avoir été avisée à temps d'un projet *« modifiant une zone à caractère historique établi »* et menace de retirer au monastère ainsi qu'à la tour de Belém leur classification au patrimoine mondial (qui date de 1983). Mais les vingt et un membres du comité du Patrimoine mondial, réunis à Carthage fin décembre, ont finalement décidé que le centre culturel ne constituait pas une atteinte insupportable aux monuments *historiques* (3).

Pedro Brendao, l'un des présidents de l'Association des architectes portugais, estime le projet cohérent. Tout au plus le juge-t-il *« pas assez d'avant-garde »*. De nombreux Lisboètes estiment au contraire que le futur monnument est *« trop moderne »* à côté des Hiéronymites. *« Il faut s'entendre sur la signification du mot moderne »*, répond Pedro Brendao. *« Le centre culturel de Belém est dans la continuité de Jeronimos, conçu d'ailleurs bien plus en avance sur son époque que le centre culturel aujourd'hui. »*

« Le monumentalisme du bâtiment est étudié de façon à ne pas dépendre de Jeronimos et à ne pas l'écraser. Tous les espaces intérieurs : jardins, terrasses, sont en rapport avec le Tage dans leur orientation ; en particulier les terrasses seront la réplique de celles du palais présidentiel », précise Manuel Salgado.

Beaucoup de Lisboètes sont pour l'instant peu sensibles à cette harmonie : *« mamaracho »* (croûte), *« lourd »*, *« massif »*, les épithètes fleurissent... Suprême offense, *« il est mal situé car il cache Jeronimos »*. Pour Pedro Brendao, au contraire, le centre, qui cache effectivement une infime partie du monastère, met en valeur sa façade principale sud. Les amoureux de *Lisbonne oublient que le cimetière* de voitures qui existait auparavant à l'emplacement du centre déparait bien davantage les Hiéronymites. Les détracteurs ne semblent pas non plus gênés par les deux projecteurs du stade de Belenances, qui surplombent le monastère et le coiffent de deux ridicules antennes, le faisant ressembler à un martien...

La question du coût de la construction est très vite au centre des polémiques, d'autant plus que l'on est en période préélectorale. Les estimations étaient de 277 millions de francs avant le début des travaux. Actuellement, elles grimpent aux alentours de 1,1 milliard. *« Les délais de construction très courts – vingt-huit mois au forceps – n'ont pas donné le temps nécessaire pour étudier des solutions alternatives moins chères »*, explique Manuel Salgado. A titre de compa*raison, la construction* du Centre Beaubourg a coûté 2,344 millions de francs, pour une superficie équivalente (100 000 mètres carrés) et une durée de construction de... cinq ans (1972 à 1977). Le Musée d'Orsay a coûté 1,3 milliard de francs et les travaux se sont étalés de 1979 à 1986. A quoi servira le centre après la période de la présidence européenne du Portugal ?


PEDRO LOUVEIRO / O INDEPENDENTE

Le nouveau centre culturel de Belém

Si le sort du deuxième des cinq modules est réglé (il sera réservé aux spectacles, ballets et concerts, grâce à ses deux auditoriums de *1 370 et 400* places), celui du troisième ne l'est pas. Il pourrait abriter des expositions temporaires. Les orientations seront celles d'un *« musée vivant orienté vers l'art du vingtième et du vingt et unième siècle national et européen »*, affirme Maria José Stock, responsable du dossier auprès du gouvernement.

Cela n'exclura pas les ateliers, les activités d'animation culturelle du type de celles de Beaubourg. Sont prévus plusieurs bibliothèques, un centre de documentation informatisé et des banques de données. La gestion du centre sera confiée à la « Fondation des Découvertes », financée à 50 % par l'Etat et à 50 % par des capitaux privés. Ces ambitions ne sont-elles pas démesurées pour un petit pays ? Peut-être. Mais même ceux qui sont opposés au projet reconnaissent qu'il y a depuis trois ans un renouveau *de la* vie culturelle à Lisbonne et que cette réalisation aidera la ville à affirmer sa position au sein de l'Europe.

BRIGITTE CAMUS-LAZARO

(1) Qualifiée ainsi en hommage au roi Dom Manuel, Emmanuel le Bienheureux (1469-1521), qui en fit le style officiel de son règne. C'est un gothique tardif plus simple que celui des grandes cathédrales de France. Il fut l'expression artistique de l'aventure océanique des navigateurs portugais.

(2) Les navigateurs lusitaniens ont pris pied dans les archipels de Madère et des Açores dès les années 1420-1430. Gil Eanes double le cap Bojador en 1434, les Portugais découvrent les côtes de l'Afrique entre 1440 et 1470. En 1487, Bartolomeu Dias double le cap de Bonne-Espérance. L'expansion espagnole débute seulement en 1492, quand Christophe Colomb débarque aux Antilles. Quant aux Anglais et aux Français, ils ne se lanceront sur les mers que vers 1530. L'expansion portugaise est la seule à couvrir tous les continents (Afrique, Asie, Amérique, Océanie) au quinzième et au seizième siècle.

(3) Sept sites historiques portugais sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : Batalha, Alcobaça, Tomar, le monastère des Hiéronymites, la tour de Belém, le centre historique d'Evora et la ville d'Andrade aux Açores.

TRIBUNE EUROPÉENNE

Vers un euro-syndicalisme

par Denis Shane

LA décision du premier ministre *britannique John Major* de laisser son pays à l'écart des aspects sociaux de la Communauté européenne a été saluée par les journaux pro-gouvernementaux *en Grande-Bretagne comme une* victoire de l'héritage anti-syndical de Mme Thatcher.

M. Major est retourné à Londres venant de Maastricht en brandissant un *morceau de papier* pour montrer qu'une fois encore la fermeté du conservatisme britannique était venue à bout de ces roublards de continentaux avec leurs *bavardages sur la Charte sociale* et la cogestion syndicale.

Mais, alors que le brouillard se dissipe au-dessus de Maastricht, il est de plus en plus clair que c'est *le président socialiste français*, François Mitterrand, et son camarade socialiste, le président de la Communauté européenne, Jacques Delors, tout comme le chrétien-dé*mocrate corporatiste*, le chancelier allemand Helmut Kohl, qui ont remporté la plus grande victoire.

Car ce qu'a fait M. Major, c'est de retirer le veto britannique contre *toute application de la Charte* sociale ailleurs en Europe, particulièrement pour les clauses limitant le temps de travail à un nombre raisonnable d'heures par semaine ou accordant aux femmes enceintes les mêmes droits qu'aux autres.

Un désastre pour les « durs » conservateurs

Maintenant, les onze membres de la Communauté européenne, y compris des pays tels que le Portugal, la Grèce et l'Irlande qui sont beaucoup plus pauvres que la Grande-Bretagne, peuvent aller de *l'avant et se mettre d'accord entre* eux sur ce que doivent être les droits sociaux communs aux travailleurs européens.

Plus important, ou plus désastreux du point de vue des « durs » qui s'opposent aux droits des tra*vailleurs, est le protocole qui fait* partie du traité de Maastricht et qui fait explicitement mention des propositions de la Charte sociale visant à accorder le droit d'infor*mation et de consultation aux sala*riés employés dans des firmes multinationales travaillant dans plus d'un pays européen.

Ainsi la voie a-t-elle été ouverte, grâce au refus du gouvernement britannique de participer à la Charte sociale et au retrait de son veto, à une ambition syndicale *longtemps caressée* : la création de conseils salariés transfrontaliers avec des droits inscrits dans la loi *communautaire européenne*.

Toute société travaillant dans *plus d'un pays européen* et employant plus de mille personnes sera concernée. Cela vaut pour les multinationales britanniques actives sur le continent, pour les compagnies européennes avec des usines en Grande-Bretagne, ou pour des firmes japonaises ou américaines avec des bases dans plusieurs pays européens.

*Les représentants des travail*leurs britanniques participeront à ces nouveaux conseils européens de salariés ; les firmes britanniques opérant en Europe auront à suivre *les règles édictées* par les onze pays favorables aux avantages sociaux.

A moins que M. Major ne fasse rapidement passer une loi confisquant son passeport à tout syndicaliste britannique membre d'un conseil européen de salariés, il comprendra qu'en levant son veto contre la politique sociale à Maas*tricht il a peut-être gagné quelques* ovations de la part des conservateurs traditionalistes à la Chambre des communes, mais qu'il a en fait ouvert la porte à ce que les employeurs britanniques haïssent le plus : l'obligation de consulter leurs salariés et de traiter les syn*dicats comme des partenaires* sociaux. Les conséquences légales *de ce que M. Major a fait sont* pleines de pièges. Une Irlandaise bénéficiant des droits européens liés à la maternité va-t-elle accepter que ceux-ci disparaissent si elle déménage en Angleterre pour travailler dans les bureaux britanni*ques de sa société ? Et si elle* garde ces droits, ses collègues britanniques se lanceront dans des grandes manœuvres en faveur de l'égalité des lois européennes et britanniques.

De quelle façon voteront des millions de travailleurs *britanniques* quand ils comprendront comment *M. Major s'est durement* battu à Maastricht pour être certain que ses compatriotes aient largement moins de droits que les citoyens de l'autre côté de la Manche ou de *la mer d'Irlande* ?

Loin d'être un nouveau triomphe britannique *sur les rangs serrés* des étrangers du continent, Maastricht entrera vraisemblablement dans l'histoire comme le moment où M. Major a rencontré son destin.

► Denis Shane est un collaborateur de la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie.

LIVRES

ET REVUES

LA LONGUE MARCHE

L'Europe, du traité de Rome (*25 mars 1957) au sommet de* Maastricht (11 décembre 1991) : les « Cahiers de l'Express », (six numéros par an), consacrent leur dernière livraison à trente-cinq ans de construction européenne. Une compilation d'articles écrits tout au long de ces décennies retrace, étape après étape, le cheminement parfois fulgurant, parfois doulou*reux d'une construction euro*péenne encore inachevée. Témoin et acteur de la signature du traité de Rome, M. Maurice Faure, ancien ministre d'Etat, ouvre ce dossier avec son témoignage tandis que l'ancien ministre des affaires étrangères, *M. Jean François-Poncet, le clôt* en tirant les leçons de Maastricht : *« Que les plus résolus aillent de l'avant, sans se laisser paralyser par les plus timides ou les plus faibles. »*

► *1957-1992 Europe, la longue marche*, « les Cahiers de l'Express ». Bimestriel, numéro 13. 40 F.

AFFAIRES EUROPÉENNES

La *Revue des affaires européennes* aborde dans son dernier numéro des sujets très divers *qui ont pour point* commun d'être d'une haute technicité juridique : que ce soit l'analyse comparative du droit communautaire et du droit anglais (*« ou comment concilier l'inconciliable »* selon le titre donné à son article par Patricia *Kinder-Gest, maître de confé*rence à Paris-I) ou celle de la proposition de directive CEE concernant la responsabilité civile pour les dommages provoqués par les déchets.

► *Revue des affaires européennes* (revue trimestrielle), numéro 4, 300 F. L. G. D. J, 26 rue Vercingétorix, 75014 Paris.

COMPRENDRE

L'EUROPE

LES ÉTATS MODERNES A LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE EFFICACITÉ

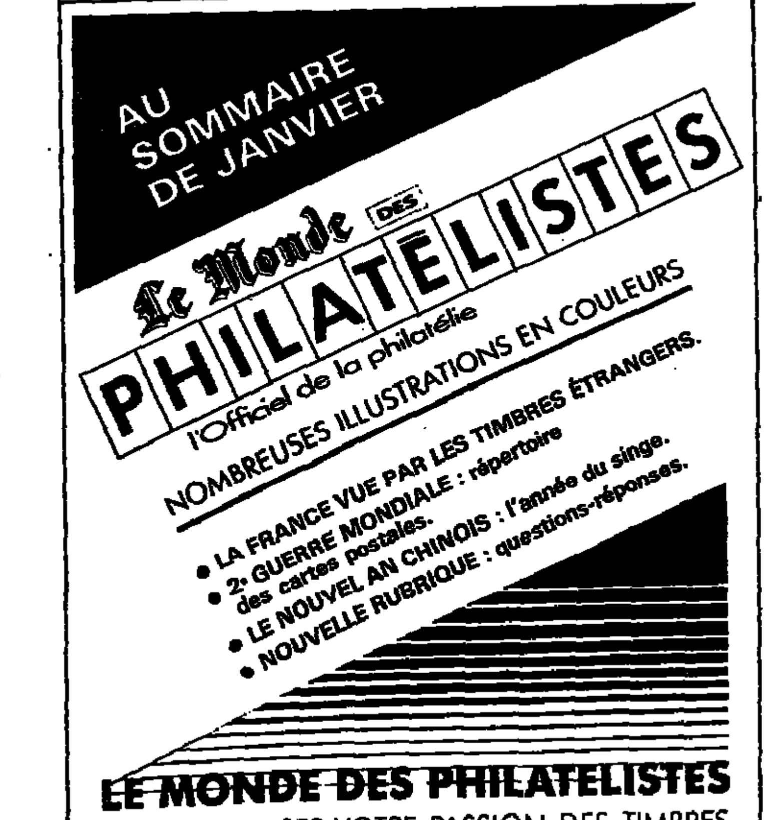
Ce colloque international organisé par l'association française et *la confédération internationale* des anciens élèves de l'ENA, par les anciens élèves de Polytechnique et par la Fondation nationale des sciences politiques se tiendra les 16 et 17 janvier à *Paris* sous le haut patronage du président de la République. L'allocution d'ouverture sera prononcée par le premier ministre, Mme Edith Cresson, et celle de clôture par le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors.

► *Les 16 et 17 janvier* : Conseil économique et social, 9, place d'Iéna, 75016 Paris. Secrétariat général du colloque : Londez Conseil, 116, avenue Gabriel-Péri, 93400 Saint-Ouen.

UN AN AVANT LE GRAND MARCHÉ

Le Centre d'information et de documentation Jeunesse orga*nise du 15 au 31 janvier deux* sessions d'information un an avant l'ouverture du grand marché. Les quatre premiers jours seront consacrés aux études, aux programmes d'échanges et à l'emploi en Europe ; les jours suivants permettront d'étudier les *uns après les autres tous les pays* membres de la Communauté.

► Centre d'information et de documentation Jeunesse, 101, quai Branly, 75740 Paris Cedex 15. Tél. : (1) 45-66-06-67.



Peter Stuyvesant Travel

DECOUVREZ LE PACIFIQUE

Vols A/R + hébergement, base 2 personnes + assurance, assistance.

HAWAI - Oahu 9 jours/7 nuits 8 300 F*
AUSTRALIE - Sydney + Brisbane 15 jours/12 nuits 17 960 F*
NOUVELLE-ZELANDE - Auckland + Wellington 15 jours/12 nuits 18 300 F*

Et aussi :

• Fidji • Papouasie/Nouvelle-Guinée • Nouvelle-Calédonie • Vanuatu • Polynésie Française. •

*Prix à partir de, par personne et valable jusqu'au 31 mars 1992.



POUR TOUTE RESERVATION TEL : (1) 49 23 26 27

POLITIQUE

La préparation des échéances électorales et la ratification du traité de Maastricht

M. Mitterrand engage sa « responsabilité politique » sur la question européenne

A la veille de son voyage officiel au Luxembourg, M. François Mitterrand a déclaré dimanche 12 janvier sur RTL, qu'il ne se portait pas *« garant »* de la ratification des accords de Maastricht par la France. *« Simplement,* a-t-il affirmé, *j'engage ma responsabilité politique, celle du gouvernement, celle de ce qui apparaît quand même comme une majorité de Français et il appartiendra aux citoyens de choisir selon une procédure constitutionnelle à déterminer. »*

La controverse de politique intérieure sur le droit de vote et d'éligibilité dont bénéficieront les futurs « citoyens européens », partout où ils résideront à l'intérieur de l'Europe des Douze, lorsque les accords de Maastricht sur l'avénement de l'Union européenne entreront en application, est désormais pleinement engagée.

M. François Mitterrand a personnellement contribué à la lancer. Il aimerait que cette question, qu'il juge subalterne, soit « évacuée » le plus vite possible afin qu'elle ne dénature pas le débat national sur les enjeux majeurs de cette échéance qui constitue *« l'événement le plus important que la Communauté ait connu depuis la signature du traité de Rome ».*

Il l'a répété à deux reprises en quarante-huit heures. D'abord, vendredi 10 janvier, lors des Rencontres internationales pour l'Europe : *« Ce problème semble prendre, à l'heure actuelle, le pas sur les autres discussions, je ne sais pas pourquoi. Je crois un peu le deviner mais enfin, je n'ai pas très bien compris pourquoi la France serait incapable de considérer que les travailleurs portugais qui, étant là depuis cinq ans, dix ans, etc., seraient incapables d'avoir une opinion, soit pour un vote municipal, soit pour un vote européen, mais enfin, c'est comme cela ! Il y aura une bataille sur ce sujet. Il faudra qu'elle soit livrée. »* Ensuite, dimanche, sur RTL : *« Je pense que les responsables politiques, que les groupes parlementaires engagés dans la construction de l'Europe, auront à cœur de choisir le principal et de négliger l'accessoire. D'autant plus que j'entends bien proposer la ratification du traité après adaptation, c'est-à-dire une révision constitutionnelle sur deux plans : d'une part, celui qui vise le vote d'étrangers à la France – mais pas d'étrangers à la Communauté – les citoyens de la Communauté – aux élections locales et européennes, et, d'autre part, celui des transferts de souveraineté. »*

Mais M. Mitterrand a trop d'expérience pour ne pas savoir qu'en politique intérieure l'accessoire prévaut souvent sur le principal, surtout en période de consultations électorales. La finalité des accords de Maastricht recueillant déjà un relatif consensus puisque le RPR et l'UDF en approuvent *« globalement »* le contenu, le président de la République tient d'autant plus à ce que les choses se décantent vite que cette décantation risque d'entretenir la division au sein d'une opposition d'autant plus embarrassée qu'elle demeure confrontée aux surenchères du Front national. Sur ce terrain, il joue donc sur du velours bien que le RPR et l'UDF aient trouvé un solide biais juridique pour fonder leurs réserves sur les *« dispositions dérogatoires »* inscrites dans le projet de traité en faveur des Etats membres qui argueraient de *« problèmes spécifiques ».* Car les approches des uns et des autres n'en restent pas moins contrastées.

M. Edouard Balladur, invité de TF 1, dimanche soir, a mis en avant la *« spécificité »* du système français en vigueur pour les élections sénatoriales qui fait de chaque conseiller municipal un *« grand électeur en puissance ».* Dans la mesure où *« les élections locales »* ont ainsi un impact sur la formation *« de l'une des deux chambres qui détiennent la souveraineté française »,* l'ancien ministre de l'économie et des finances a estimé que, sur ce point, l'application des accords de Maastricht en l'état se traduirait par *« un changement fondamental de nos principes constitutionnels ».*

M. Bernard Bosson, secrétaire général du CDS, qui s'exprimait au micro de Radio J, se déclarait, pour sa part, résolument favorable au droit de vote des *« citoyens européens »,* à condition qu'ils ne soient qu'électeurs. Il exprimait des réserves, en revanche, sur l'opportunité de prévoir l'éligibilité en France des ressortissants de la Communauté : *« Le seul vrai problème qui se pose,* a-t-il dit, *c'est qu'il ne me paraît pas possible, dans l'état actuel des choses, que des citoyens européens communautaires se présentent aux municipales. »*

En outre, l'opposition n'apparaît pas encore à l'unisson, loin de là, sur les conséquences éventuelles de la citoyenneté européenne. Pour M. Bosson, par exemple, l'octroi du droit de vote aux *« citoyens communautaires »* serait le meilleur moyen de *« protéger »* la société française du *« fameux problème du droit de vote aux étrangers »,* en clair du droit de vote aux immigrés d'origine africaine. Pour M. Jacques Chirac, qui a donné son point de vue sur FR 3, jeudi 8 janvier, ce serait, au contraire, la porte ouverte au droit de vote de *« tous les Européens, y compris probablement les Turcs... » : « Comment pouvez-vous imaginer sérieusement qu'on donne le droit de vote aux Turcs, s'ils entrent dans la CEE ? »*

M. Mitterrand disposera, de toute façon, d'une marge de manœuvre. Il pourra s'abriter non seulement derrière l'avis du Conseil constitutionnel, qui a tendance à faire prévaloir les dispositions européennes sur les dispositions nationales, mais, avant même d'envisager des *« dispositions dérogatoires »* l'article du projet de traité relatif à la citoyenneté européenne laisse jusqu'au 31 décembre 1994 au Conseil de la Communauté pour fixer des modalités d'application *« après consultation du Parlement européen ».*

En revanche, le président de la République n'est pas lui-même à l'abri de ses propres pièges. C'est ainsi qu'en affirmant, dimanche, sur RTL, qu'il engagerait, dans ce débat, sa *« responsabilité politique »* et *« celle du gouvernement »,* il a pris lui-même le risque de fournir à l'opposition, qui n'attend que cela, un argument de politique intérieure à double tranchant.

ALAIN ROLLAT

« La maîtrise de l'arme nucléaire doit rester totalement entre les mains françaises »

déclare M. Le Pen à « L'heure de vérité » d'Antenne 2

A la veille du passage de M. Jean-Marie Le Pen dans l'émission « L'heure de vérité » d'Antenne 2, dimanche 12 janvier, le PCF avait protesté contre cette septième invitation depuis 1984, le MRAP l'avait dénoncée comme une *« provocation »* et l'Observatoire pour la démocratie, dirigé par M. Jean-Francis Dauriac, secrétaire général du MRG, avait affirmé que le Front national *« n'est plus un parti comme les autres et ne doit pas être considéré comme tel ».*

Interrogé sur les déclarations de M. Mitterrand relatives à l'élaboration d'une doctrine nucléaire européenne, le président du Front national a déclaré : *« Il est bien évident que la maîtrise de l'arme nucléaire doit rester totalement entre les mains françaises, sous la souveraineté française. »* Pour M. Le Pen, *« la France doit rester maîtresse de ses frontières, même dans le cadre d'une alliance militaire étroite dans laquelle elle pourrait apporter l'appoint non négligeable de ses forces stratégiques ».* Au sujet de la dissémination nucléaire, il a ajouté : *« Je ne vois guère de moyen d'empêcher des nations souveraines de se doter d'armements dont disposent déjà d'autres nations qui ont peut-être eu tort d'en faire usage dans d'autres circonstances. »* Il faisait allusion à l'utilisation de la bombe atomique par les Etats-Unis contre le Japon en 1945.

En réponse à une question sur le récent rapport d'historiens qui met en lumière le rôle joué par différentes personnalités de la hiérarchie catholique dans la protection dont a bénéficié pendant quarante ans M. Paul Touvier, chef de la Milice de Lyon pendant la guerre, M. Le Pen a indiqué qu'il a *« d'autres préoccupations que celle-là ». « Je voudrais que les Français se préoccupent de ce qui les menace et de ce qu'ils peuvent faire ensemble. C'est la mission nationale des hommes politiques français d'essayer de rassembler les Français. Je ne renie pas le passé de la France. Je l'accepte. Je l'assume »,* a-t-il ajouté.

A propos des élections régionales, il a indiqué qu'un *« bon résultat »* pour le Front national sera obtenu *« au-dessus de 15 % »* et il a assuré que le parti d'extrême droite allait *« dépasser 20 % ».* M. Le Pen se fixe pour lui-même un *« plancher de 40 % »* dans les Alpes-Maritimes, où il sera notamment opposé à M. Léon Schwartzenberg, qu'il a considéré comme un *« bouche-trou ».* Quant à M. Jacques Médecin, ancien maire de Nice, en fuite en Uruguay, il le considère comme *« un de ses amis »,* et il estime qu'il a été *« victime d'une persécution ».*

Enfin, il a assuré que *« le défaut de croissance n'est pas la raison principale du chômage ». « Les raisons principales,* a-t-il dit, *en sont l'immigration, le manque d'adaptation de notre formation et le taux tout à fait excessif des prélèvements obligatoires. »* M. Le Pen a affirmé qu'il y a *« trop de fonctionnaires mal payés et mal utilisés ».* Il a souligné que l'éducation nationale a une *« productivité pitoyable »* et qu'*« il y a là certainement un excès de personnel ».*

En ordre de bataille

par Thomas Ferenczi

A dix semaines des élections régionales et cantonales, la droite et la gauche tentent de se mettre en ordre de bataille. Il va de soi qu'au-delà de ces échéances l'une et l'autre ont les yeux tournés vers les scrutins suivants. Aussi chaque camp s'efforce-t-il de fixer son organisation, ses thèmes, ses alliances.

Les socialistes ont pris une longueur d'avance sur leurs adversaires en faisant taire leurs querelles et en se distribuant les rôles avec le souci de parvenir à une meilleure efficacité. Voici donc M. Fabius chargé de conduire le parti en lui donnant pour triple objectif de *« rénover, rassembler, réformer »,* tandis que M. Rocard se prépare et que M. Delors se tient en réserve. Quant à M. Mitterrand, il dirige la manœuvre après avoir appris qu'il n'était plus le seul maître à bord. Reste à établir les listes des candidats aux élections régionales (plus de vingt-cinq sont encore à arrêter, selon M. Fabius), à compléter la répartition des tâches en portant M. Emmanuelli à la présidence de l'Assemblée nationale, à mettre au travail la nouvelle équipe de la rue de Solferino.

La droite, pour sa part, s'apprête à rendre publiques les listes d'union qu'elle présentera aux élections régionales, au terme de difficiles négociations, mais elle a toujours quelque peine à s'exprimer d'une seule voix. Le récent débat qui vient de s'ouvrir sur la création d'une formation unique de l'opposition montre qu'entre M. Chirac et M. Giscard d'Estaing les hostilités n'ont pas cessé. M. Juppé, secrétaire général du RPR, fait preuve d'optimisme en déclarant au *Journal du dimanche* que des primaires pour la désignation d'un candidat commun à l'élection présidentielle pourraient avoir lieu à l'automne prochain, mais le handicap reste lourd.

Il s'aggrave d'une divergence persistante sur l'Europe. M. Juppé a souligné, à l'occasion de ses vœux à la presse, l'importance des « états généraux » de l'opposition, qui vont permettre l'élaboration d'un programme. Il s'est gardé de rappeler que les « états généraux » consacrés à l'Europe ne se sont toujours pas réunis. Or les déclarations de M. Mitterrand confirment que le président de la République, qui engagera sa *« responsabilité politique »,* a-t-il dit à RTL, sur la ratification des accords de Maastricht, entend faire de cette question le thème central des prochaines campagnes – tout en refusant de dire clairement s'il se propose de la soumettre aux Français par référendum ou d'en saisir seulement le Parlement. M. Juppé se dit persuadé qu'une *« base d'accord »* peut être trouvée entre le RPR et l'UDF. Les réserves communes exprimées par l'opposition sur l'extension du droit de vote aux étrangers membres de la Communauté européenne ne la dispenseront pas, en tout cas, d'un effort de clarification sur l'essentiel.

Le choix des alliances est évidemment lié à celui des thèmes. A droite, M. Le Pen a rappelé son hostilité résolue aux traités de Maastricht et précisé qu'il ferait campagne pour le « non » en cas de référendum, ce qu'excluent le RPR et l'UDF ; et, à Marseille, M. Gaudin a indiqué qu'il ne reconduirait pas son accord avec le Front national. C'est une réponse à M. Fabius qui, lors de son élection à la tête du PS, a annoncé son intention de *« développer la mobilisation contre l'extrême droite et contre les alliances que la droite voudrait passer avec elle ».* A gauche, les écologistes sont toujours courtisés, mais le conseil national des Verts, qui a élu une militante de gauche comme quatrième porte-parole, a confirmé qu'ils continuaient d'être traversés de courants contradictoires.

Ainsi s'organise le jeu politique, d'une manière encore incertaine, par essais et tâtonnements. Les résultats des élections de mars permettront aux partis de préciser leur tactique et leur stratégie.

M. Gaudin exclut tout accord avec le Front national

MARSEILLE

de notre correspondant régional

M. Jean-Claude Gaudin, président (UDF-PR) du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous a précisé, dimanche 12 janvier, les raisons pour lesquelles il exclut toute alliance avec le Front national en vue des prochaines élections régionales. Mercredi 8 janvier, il avait affirmé en effet qu'il ne constituerait de majorité de gestion *« avec qui que ce soit ».* Autrement dit, qu'il ne reconduirait pas l'accord tacite qui le liait depuis 1986 avec le Front national. *« Je n'entends pas m'allier avec l'extrême droite,* avait-il déclaré, *et je gouvernerai donc la région avec la majorité relative de l'UDF et du RPR. J'affirmerai, alors, très clairement, mes objectifs. Ceux qui voudront se joindre à moi le feront, les autres prendront leurs responsabilités. »*

M. Gaudin avait déjà pris ses distances avec l'extrême droite, mais il n'avait jamais encore tenu de propos aussi tranchants. Sa prise de position, explique-t-il, lui a été dictée à la fois *« par des raisons techniques et politiques ».* Il fait d'abord remarquer, qu'à la différence de 1986 les membres du bureau de la future assemblée régionale ne seront plus élus à la proportionnelle mais au scrutin uninominal à trois tours. *« Le président élu,* souligne-t-il, *disposera donc,* ipso facto, *dans le bureau, d'une majorité identique à la sienne. »* Il affirme, ensuite, qu'il ne veut pas *« se mettre en contradiction avec la charte de l'Union pour la France »,* laquelle exclut tout accord de gestion avec le Front national. Il estime, enfin, qu'il n'a pas de « cadeau » à faire à l'extrême droite, qui ne lui en fait pas.

D'une part, il veut empêcher M. Tapie de se présenter, auprès de l'électorat centriste, comme le seul véritable rempart contre l'extrême droite. De l'autre, il tente d'enlever toute crédibilité à la thèse de M. Le Pen selon laquelle la droite serait susceptible, *« à titre de réciprocité »,* de servir de marchepied au leader du Front pour lui permettre d'accéder à la présidence de la région. Le hic étant, reconnaît-il, qu'*« il n'y a pas de 49-3 dans les assemblées régionales »* et qu'il lui sera nécessaire de gérer la région avec des majorités *« à géométrie variable »...* M. Gaudin prend bien soin, toutefois, de *« ne pas mélanger les élections ».* Ce qui est valable pour les régionales ne le sera pas, forcément, pour les cantonales...

GUY PORTE

Silences tactiques

Finis, les dérapages volontaires. Finis, les jeux de mots douteux. Finis, les excès de langage. Finis ou suspendus ? Ce n'est pas la première fois que M. Le Pen veut se mettre dans la peau d'un « homme d'Etat ». Il a déjà joué cette composition à l'élection présidentielle de 1988. Ses fidèles lieutenants ont prétendu qu'il reprenait le rôle fin 1990 dans la crise du Golfe. Et voilà qu'en janvier 1992, à deux mois des élections régionales et cantonales, le chef de l'extrême droite se lance, une troisième fois, dans l'aventure nationale.

A l'entendre, les consultations de mars ne sont en elles-mêmes que de second ordre. L'important sera le résultat-plébiscite qu'espère M. Le Pen. Ce n'est pas tant le conseil régional de Provence-Alpes Côte-d'Azur que le tremplin électoral personnel représenté par les Alpes-Maritimes qui intéresse le président du Front national. L'ancien député poujadiste s'en cache à peine quand il se présente comme un *« général en chef »* appelé *« là où la victoire est certaine ».* Pourtant, à vaincre sans péril...

Ses adversaires auront sans doute noté que, dans sa volonté de se donner la carrure dont il rêve, M. Le Pen reste étonnamment muet sur des sujets qui font vibrer son électorat. Avec une tactique un peu gauche, il en a donné deux exemples à « L'heure de vérité », sur l'Algérie et sur Touvier. De l'Algérie, M. Le Pen n'a rien à dire, sinon qu'il regrette l'arrêt d'un processus qui aurait vu le FIS succéder au FLN. De Touvier, M. Le Pen n'a rien à dire non plus, sinon qu'il ne faut pas aviver des plaies anciennes et qu'il est inutile de parler de ce qui divise les Français. Cette discrétion intrigue.

La presse quotidienne et hebdomadaire d'extrême droite, qui est dirigée par des membres de l'état-major du « général en chef », est là pour combler, jour après jour, et semaine après semaine, les blancs que M. Le Pen laisse dans son discours. Ainsi, la victoire du FIS était une double aubaine pour le Front national : elle exacerbait la peur de la pression islamique à nos frontières tout en montrant qu'un certain nationalisme intégriste, dont l'extrémisme est patent, pouvait arriver démocratiquement au pouvoir. Quant à l'affaire Touvier, il suffit de lire aujourd'hui ceux qui, sous l'occupation, estimaient que les Juifs étaient punis par où ils avaient péché pour se convaincre que l'ancien milicien lyonnais ne peut être, aux yeux d'un électeur ou d'un dirigeant du Front national, qu'innocent.

OLIVIER BIFFAUD

Les Verts obtiennent près de 10 % des suffrages au cours de deux cantonales partielles

Le premier tour des deux cantonales partielles, organisé dimanche 12 janvier à la suite du décès de deux conseillers généraux de l'opposition, a permis aux Verts, absents des précédents scrutins, de réaliser des scores supérieurs à 9 % des suffrages exprimés, scores qui, semble-t-il, ont été réalisés au détriment du PS dans la Marne et aux dépens de la droite dans l'Aisne. L'opposition RPR-UDF conserve le siège de Bourgogne (Marne) en améliorant son score en voix par rapport à 1988 (+73), mais en perdant 2,88 points de pourcentage. Dans le canton du Nouvion-en-Thiérache (Aisne), le total des voix recueillies par son candidat d'union et un divers droite représente 47,32 % des suffrages exprimés tandis que les représentants de l'opposition en 1985 en totalisaient 58,35 %.

AISNE : canton du Nouvion-en-Thiérache (1er tour).

Inscr., 5055 ; vot., 3225 ; abst., 36,20 % ; suffr. expr., 3064. M. Guy Verin, div. d., cons. mun. du Nouvion-en-Thiérache, 1 248 (40,73 %) ; Mme Yvette Dumant, PS, 894 (29,17 %) ; MM. Bernard Ometak, Verts, 295 (9,62 %) ; Claude Peronne, div., 246 (8,02 %) ; Stephan Kuc, div. d., 202 (6,59 %) ; Jean-Marie Colinet, PC, 179 (5,84 %). *Il y a ballottage.*

[Six candidats postulaient la succession de Jean Duroisel (RPR), récemment décédé. L'absence d'un candidat du Front national, et la présence d'un candidat unique pour la majorité départementale RPR-UDF, M. Guy Verin, ont rendu les choix relativement clairs à droite.

En 1985, Jean Duroisel avait été réélu au second tour avec 2 341 voix (59,44 %) contre 1 597 (40,55 %) à Mme Dumant sur 3 938 suffrages exprimés, 4 093 votants (soit 21,55 % d'abstention) et 5 218 inscrits. Au premier tour, les résultats avaient été les suivants : inscr., 5 219 ; vot., 3 982 ; abst., 23,70 % ; suffr. expr., 3 813 ; Mme Dumant, 1 100 voix (28,84 %) ; Jean Duroisel, 1 070 (28,06 %) ; M. Verrier, div. d., 1 027 (26,93 %) ; Mme Pinchon, FN, 186 (4,87 %) ; MM. Basquin, PC, 152 (3,98 %) ; Rasson, PCI, 150 (3,93 %) ; Kuc, div. d., 128 (3,35 %).]

MARNE : canton de Bourgogne (1er tour).

Inscr., 13 507 ; vot., 6 692 ; abst., 50,45 % ; suffr. expr., 6 517. MM. Yves Detraigne, div. d., m. de Witry-lès-Reims, 3 850 voix (59,07 %), ELU ; Robert Grosjean, PS, 837 (12,84 %) ; Mme Franca Galasso, Verts, 640 (9,82 %) ; MM. Daniel Gracient, FN, 445 (6,82 %) ; Patrick Boucton, PC, 424 (6,50 %) ; Dany Jouvin, div. g., 321 (4,92 %).

[M. Yves Detraigne, maire sans étiquette de Witry-lès-Reims, qui bénéficiait du soutien de la majorité départementale (RPR-UDF), a été élu au premier tour de cette élection cantonale partielle destinée à pourvoir le siège vacant depuis le décès survenu en octobre dernier de Michel Prévoteau (UDF-CDS), maire de Bazancourt.

En 1988, Michel Prévoteau avait été réélu au premier tour avec 3774 voix (61,95 %) contre 1 523 (25 %) à M. Antonio Fernandez, PS, 478 (7,84 %) à M. Patrick Boucton, PC, 273 (4,48 %) à M. Daniel Gracient, FN, et 44 (0,72 %) à Mme Marie-Lyse Légée, POE. Il y avait eu 6 092 suffrages exprimés et 6 231 votants (soit 52,72 % d'abstention) sur 13 181 inscrits.]

Le conseil national des Verts

Mme Dominique Voynet devient co-porte-parole du mouvement

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Le conseil national inter-régional (CNIR) des Verts, réuni à Bordeaux les 11 et 12 janvier, a complété la composition du collège exécutif du mouvement en élisant Mme Marie-Françoise Mendez au poste de secrétaire national adjoint et Mme Dominique Voynet à celui de co-porte-parole. L'élection de ces deux opposantes à la sensibilité majoritaire chez les Verts, animée par M. Antoine Waechter, avait été repoussée, le 1er décembre dernier, lors de la réunion du CNIR prévue pour le renouvellement des instances dirigeantes.

Le résultat du vote qui est intervenu à Bordeaux a été favorisé par l'adoption préalable d'une motion visant à réserver à des femmes les postes restant à pourvoir. Mme Voynet, animatrice du principal courant minoritaire au sein des Verts, qui ne cache guère son intention d'être candidate à la candidature, lors de la prochaine élection présidentielle, face à M. Waechter, a cependant recueilli près de 40 % de bulletins blancs ou nuls, alors qu'elle était seule en lice pour le quatrième poste de porte-parole. Le conseil national des Verts a, d'autre part, réaffirmé son opposition à tout accord, pour les prochaines élections régionales, avec Génération Ecologie.

J.-L. S.

[Née le 4 novembre 1958 à Montbéliard (Doubs), Mme Dominique Voynet est médecin anesthésiste. Secrétaire générale du groupe des Verts au Parlement européen jusqu'en septembre dernier, elle a été député européen pendant un mois, en décembre 1991, en remplacement de Mme Solange Fernex. Conseillère municipale de Dole (Jura), elle est tête de liste des Verts dans son département pour les prochaines élections régionales. Lors de la dernière assemblée générale du mouvement, à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), la liste qu'elle conduisait avait recueilli 23,5 % des suffrages contre 35,5 % à celle de M. Antoine Waechter.]

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

Rénovation des premiers cycles et remodelage des licences et maîtrises

Le ministère de l'éducation nationale veut réorganiser les études universitaires dès la rentrée 1992

Le ministère de l'éducation nationale devait soumettre pour avis, lundi 13 janvier, au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) l'ensemble des textes sur la rénovation pédagogique des diplômes universitaires, en particulier des diplômes d'études universitaires générales (DEUG) de premier cycle, des licences et des maîtrises. Soit, au total, une bonne soixantaine de projets d'arrêtés destinés à remodeler le paysage des filières d'enseignement supérieur.

Cette rénovation, dont les grandes lignes avaient été entérinées par le conseil des ministres du 26 juin 1991, vise une simplification des filières de premier et deuxième cycle, l'introduction générale du principe des modules capitalisables, le renforcement des dispositifs d'information et d'orientation des étudiants, l'introduction du tutorat et l'assouplissement des procédures de validation des examens. Le ministère souhaite rendre cette réforme effective d'ici à la rentrée 1992.

«Fluidité» et *«souplesse»* des parcours des étudiants : tels sont les deux maîtres mots du projet de rénovation des formations universitaires que devait examiner, lundi 13 janvier, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER). Dans un texte de présentation de synthèse, Mme Francine Demichel, présidente de l'université Paris-VIII (Saint-Denis) et qui fait fonction, depuis quelques semaines, de directeur adjoint de l'enseignement supérieur au ministère, en précise les enjeux.

Contraint d'accueillir un nombre croissant d'étudiants et de *«gérer de façon plus cohérente l'hétérogénéité des parcours antérieurs, des compétences et de la demande des usagers»*, l'enseignement supérieur est conduit à concilier *«deux logiques : celle de la formation orientée par et vers la recherche, celle de la formation définie par référence à la demande économique et sociale»*. Et elle ajoute, au risque de faire grincer bien des dents : *«Le service public doit s'adapter aux usagers tels qu'ils sont. Pour que le service public mette sur le marché du travail des diplômés efficaces et opératoires, il convient donc de raisonner à partir de ce que sont les étudiants – en termes de parcours d'entrée et d'adaptation – et non à partir de ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire en terme de remise à niveau.»*

Simplification des filières

Cette adaptation des formations supérieures passe par des changements généraux, touchant l'ensemble des formations de premier et de second cycle. Le plus spectaculaire est la réduction du nombre de filières. Il s'agit de rendre le paysage des diplômes plus simple et plus lisible pour les étudiants comme pour les employeurs, et de partir de premiers cycles plus généralistes pour spécialiser progressivement les formations.

Ainsi la quarantaine de diplômes d'études universitaires générales (DEUG) actuels serait ramenée à onze : mathématiques et applications, sciences de la matière, sciences de la nature et de la vie, technologies industrielles, sciences et techniques des activités physiques et sportives, arts, lettres-langues-cultures et civilisations, sciences humaines et sociales, sciences économiques et gestion, sciences juridiques, administration économique et sociale. Quant aux licences et maîtrises, il est prévu de réduire à une cinquantaine les quelque deux cent cinquante appellations nationales ou particulières en vigueur aujourd'hui.

Deuxième innovation : la quasi-généralisation du principe des modules capitalisables, depuis l'entrée à l'Université jusqu'à la maîtrise. Seules y échapperaient, à partir du deuxième niveau du premier cycle ou à partir de la licence, les filières juridiques, de sciences économiques et d'administration économique et sociale. Moins spécialisés que les actuelles «unités de valeur», ces modules (de 40 heures à 90 heures d'enseignement selon les disciplines et les niveaux) seraient capitalisables, c'est-à-dire que les étudiants pourraient en garder le bénéfice même s'ils n'ont pas achevé la totalité de leur diplôme.

Troisième élément de rénovation générale : le renforcement, à toutes les étapes, des dispositifs d'orientation, d'accueil et d'aide aux étudiants. C'est dans cet esprit qu'est introduit le tutorat, c'est-à-dire le principe de travaux en petits groupes, encadrés par des étudiants de maîtrise et de troisième cycle placés sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur. Ces tuteurs seraient rémunérés, de l'ordre de 100 F de l'heure selon les projets actuels du ministère, et assureraient quelques heures par semaine. En outre de nombreuses passerelles sont envisagées entre les différentes formations afin que les étudiants puissent se réorienter si nécessaire.

Quatrième trait caractéristique de la réforme : un assouplissement systématique des conditions de validation des diplômes. Ceux-ci, qui devraient désormais comporter des épreuves orales en plus des épreuves écrites, seront attribués, après délibération, par des jurys chargés d'examiner de façon globale, et non unité de valeur par unité de valeur comme aujourd'hui, l'ensemble des résultats de l'étudiant. Ainsi les projets d'arrêtés précisent qu'*«aucune note n'est éliminatoire»* et que les étudiants pourraient, en cas d'échec, introduire un recours auprès du président de l'université. En outre, pour chaque enseignement, les étudiants pourraient, s'ils le désirent, *«donner individuellement une appréciation confidentielle»* transmise au responsable de la filière. Autrement dit, les étudiants pourront évaluer les enseignants, comme c'est le cas dans la plupart des grandes universités étrangères.

Enfin deux dispositions générales marquent clairement la volonté du ministère de réduire, à tous les niveaux, les coûts de formation et de faire la chasse aux *«gaspillages»*. Ainsi les horaires d'enseignement, hors tutorat, des DEUG scientifiques devraient passer de 1 100 heures au maximum à 900 heures et les nouveaux horaires de licence et de maîtrise (entre 350 heures et 500 heures) incluent un volume horaire explicitement dévolu à la recherche (50 heures en licence et 100 heures en maîtrise).

Premiers cycles à deux niveaux

En outre, les formations ne seront habilitées par le ministère que si elles comptent un nombre minimum d'étudiants inscrits : 100 en DEUG, 40 en licence et 30 en maîtrise, sauf dérogation. A l'exception de disciplines rares, on estime en effet au ministère qu'il n'est plus possible de maintenir des filières pour de trop rares étudiants; et l'on compte sur les procédures d'harmonisation régionale pour favoriser une meilleure répartition des flux par discipline entre les différentes universités.

Si les dispositifs d'information et d'orientation existent, souligne le ministère, *«ils sont néanmoins insuffisants»*. C'est pourquoi les universités pourraient adopter le principe d'une semaine d'accueil en début d'année pour les nouveaux étudiants, suivie par des périodes d'orientation (notamment à la fin du premier et du second semestre) dont la durée pourra être modulée par les universités *«en fonction des disciplines et des caractéristiques des étudiants»*.

Pour faciliter l'orientation, outre la réduction du nombre des filières, les premiers cycles seraient organisés en deux niveaux de deux semestres chacun, permettant une spécialisation progressive. Le premier niveau comporterait six modules et déboucherait sur l'obtention d'un «certificat d'études universitaires» (CEU), indispensable pour entrer dans les instituts universitaires professionnalisés lancés cette année, mais non obligatoire pour poursuivre un DEUG classique. Exception faite du droit, les enseignements de deuxième niveau comporteraient également six modules, axés autour d'une ou deux dominantes.

Enfin, un nouveau diplôme de premier cycle, le diplôme d'études universitaires professionnalisées (DEUP), serait créé pour sanctionner le premier cycle lorsqu'il est effectué dans un IUP. Autre nouveauté : la création, parmi les onze filières de premier cycle, de DEUG de «technologies industrielles» pouvant déboucher sur des licences et maîtrises de technologie, mais dont l'articulation n'est guère évidente avec les actuels instituts universitaires de technologie ou les nouveaux IUP.

Licences «recherche» et licences libres

En deuxième cycle (licences et maîtrises), la cinquantaine d'arrêtés de *«cadrage national»* présentés au CNESER par le ministère ont un objectif clair : simplifier, là encore, le paysage et faciliter l'orientation des étudiants et l'information des employeurs. Les quelque deux cent cinquante appellations actuelles sont ainsi ramenées à une cinquantaine : dix en sciences exactes, expérimentales et sciences de la vie, sept en sciences de l'ingénieur, onze en sciences humaines et sociales, quatorze en lettres, langues et arts, sept en droit et sciences économiques ou administratives.

A l'intérieur de ces appellations, un certain nombre de «mentions», indiquant une spécialité plus pointue, pourraient être adoptées par les universités.

A l'exception des disciplines juridiques ou économiques, qui conserveraient le système actuel des années d'étude, licences et maîtrises seraient organisées sous forme de modules capitalisables : six en licence et de deux à six en maîtrise. Elles pourraient également être assorties de la mention «recherche» lorsqu'elles préparent *«principalement à une formation par et pour la recherche»*. Les licences pourraient être mono ou bidisciplinaires. Enfin le ministère introduit la possibilité de présenter des licences *«libres»* composées de différents modules choisis parmi les enseignements d'une université.

G. C.

Un calendrier au pas de charge

L'objectif affiché par le ministère de l'éducation nationale est clair : la mise en place de la rénovation pédagogique, dans tous les cycles, devra être effective à la rentrée de l'année universitaire 1992-1993, c'est-à-dire à l'automne prochain.

Après leur présentation pour avis au CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), lundi 13 janvier, l'ensemble des arrêtés de rénovation des premier, deuxième et troisième cycle devrait être publié d'ici à la fin du mois de janvier. Entre janvier et mars, les universités seront donc invitées à réunir des commissions pédagogiques pour fixer les contenus et la nature de leurs enseignements, cursus par cursus et filière par filière, ainsi que le contenu des périodes d'orientation prévues par les textes et les structures d'information correspondantes.

Pendant ce premier trimestre, les écoles d'ingénieurs dépendant du ministère de l'éducation nationale seront, elles aussi, invitées à une réflexion sur la rénovation de leurs cursus. Un travail de même nature est également envisagé pour les classes préparatoires scientifiques. Enfin un groupe de travail, piloté par M. Guy Fleury, directeur du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), vient de remettre son rapport sur la rénovation pédagogique des instituts universitaires de technologie (IUT).

En avril et mai, une série de réunions d'harmonisation sont prévues au niveau des régions (harmonisation académique) et au plan national (harmonisation par filières). Pour le ministère, il s'agit de favoriser l'orientation et la mobilité des étudiants. Ces conférences pédagogique nationales seront organisées par la Conférence des présidents d'université.

Enfin, une grande campagne d'information sera lancée en mai-juin, sous la responsabilité des universités, pour expliquer la rénovation pédagogique, aussi bien aux étudiants qu'aux milieux professionnels.

Echec à l'échec

par Gérard Courtois

LA rénovation des formations universitaires était au programme du ministre de l'éducation nationale depuis son arrivée rue de Grenelle en 1988. Après avoir longtemps donné le sentiment d'hésiter à s'engager sur un terrain aussi délicat, le voilà qui précipite le mouvement, bien décidé, semble-t-il, à modifier en profondeur, d'ici à la prochaine rentrée, le paysage des formations supérieures et le contenu des diplômes.

Il est vrai que les questions qui assaillent l'Université ne pouvaient plus guère être éludées : l'enseignement supérieur français est-il préparé à affronter l'explosion de la population étudiante (plus quatre cent mille étudiants entre 1985 et 1991) ? Cette pression et l'hétérogénéité croissante des étudiants modifient-elles la finalité des études supérieures ? Qu'en sera-t-il demain lorsque la majeure partie des jeunes accéderont au lycée et frapperont à la porte de l'Université ? Comme l'a rappelé récemment un rapport parlementaire (le Monde du 28 novembre 1991), ces mouvements de masse pèsent en particulier sur les premiers cycles, submergés sous le nombre et minés par les taux d'échec ou d'abandon.

L'ambition de la rénovation proposée par M. Jospin consiste précisément à faire la guerre à l'échec. Tout doit y contribuer : la réduction du nombre des diplômes, destinée à faciliter l'orientation initiale des étudiants et à éviter des filières trop spécialisées dès le départ ; la généralisation des modules capitalisables qui permettront aux étudiants de conserver l'acquis des formations partielles ; ou encore les nouvelles modalités de validation des diplômes, plus souples et globales.

Mais cet assouplissement général des carcans et des parcours ne va pas manquer de faire naître de nombreux soupçons. N'est-on pas en train, comme au lycée depuis quelques années, d'abaisser le niveau d'exigence requis à l'Université ? protesteront les uns. Cette inquiétude ne peut qu'être confortée, dans les disciplines scientifiques, par les réductions d'horaires d'enseignement, en particulier en premier cycle, où la comparaison avec les classes préparatoires aux grandes écoles et les instituts universitaires de technologie est déjà désavantageuse pour l'Université.

Le ministère aura beau souligner que ces volumes horaires ne tiennent pas compte du tutorat, chacun sait bien que l'augmentation des effectifs pose de manière de plus en plus aiguë, le problème du coût des formations. Si l'Etat a pu trouver auprès des collectivités locales les compléments de financement nécessaires à la construction de nouveaux bâtiments, dans le cadre du plan Universités 2000, il n'a pas d'autre solution que celle des économies budgétaires pour assurer le fonctionnement d'un système en expansion. Sauf à imaginer une augmentation beaucoup plus forte du budget de l'éducation.

Enfin, la grogne des universitaires risque d'être attisée par la rapidité du calendrier d'application prévu. Alors que toutes les universités sont engagées dans un processus complexe de contractualisation de leurs relations avec l'Etat, le ministère leur demande à nouveau de remettre en chantier leurs formations et leurs diplômes. Le pari est audacieux pour un ministre dont les récents changements à la tête du Parti socialiste n'ont pas renforcé la position. A moins que ce projet de réforme universitaire n'ait surtout valeur testamentaire...

Selon le rapport annuel de l'ONU

Le trafic et la consommation de drogue sont en plein essor

Selon le rapport annuel de l'ONU, les quelques succès spectaculaires, comme le démantèlement apparent du cartel de Medellin en Colombie ou la liquidation de la BCCI, principale banque à se livrer au blanchiment des narcodollars, ne doivent pas dissimuler un bilan accablant de la lutte mondiale contre la drogue : le trafic est en plein essor, la toxicomanie progresse, et la criminalité liée aux stupéfiants gagne du terrain.

VIENNE
de notre correspondante

Dans son rapport pour 1991, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, qui dépend des Nations unies et dont le siège est à Vienne, relève notamment l'expansion du trafic et de la consommation en Europe de l'Est à la suite de l'ouverture des frontières et des tensions sociales provoquées par le marasme économique. L'ancienne URSS compterait de 1 million à 1,5 million de toxicomanes . Selon le rapport, *«le cannabis pousse à l'état sauvage sur des terres couvrant une superficie d'environ 4 millions d'hectares au Kazakhstan, 1,5 million d'hectares dans les provinces extrême-orientales du pays ainsi que dans le bassin inférieur de la Volga, dans le nord du Caucase et en Ukraine»*. Les prix des drogues ont fortement augmenté : alors qu'un gramme d'opium valait de 5 à 6 roubles il y a huit ans, il vaut entre 100 et 200 roubles en 1991, ce qui représente 20 à 40 % du salaire moyen d'un fonctionnaire. Les bénéfices tirés du trafic auraient atteint 14 à 15 milliards de roubles en 1991, contre 3 à 4 milliards en 1990.

Certains pays comme la Hongrie et la Tchécoslovaquie sont venus s'ajouter à la liste des pays de transit situés sur la traditionnelle «route des Balkans», passage principal de l'héroïne consommée en Europe. La Bulgarie reste fidèle à sa réputation de plaque tournante pour les drogues venant du Proche et du Moyen-Orient. L'Europe de l'Est n'échappe pas non plus à la production d'amphétamines, devenues la «drogue du pauvre» en raison du bas prix de leur fabrication à partir de certains médicaments et produits chimiques courants. A Saint-Pétersbourg, plusieurs laboratoires clandestins fabriquant des drogues de synthèse ont été démantelés et, pour la première fois en 1991, des saisies de petites quantités d'héroïne, de cocaïne et de LSD ont été effectuées.

En Europe occidentale et en Amérique du Nord, le rapport de l'ONU constate cependant une stabilisation voire une diminution de la consommation de drogues dans certains pays. Ainsi le nombre de cocaïnomanes aurait diminué d'environ 70 % depuis 1985 aux Etats-Unis, et le nombre de toxicomanes est tombé à 13 millions en 1990 contre 23 millions en 1985. Le rapport s'inquiète néammoins de *«la tendance d'un certain nombre de pays européens à permettre l'accès des toxicomanes aux drogues illicites et à décriminaliser l'usage des drogues à des fins non-médicales»*. La production et le trafic des drogues restent en revanche extrêmement florissants dans les régions ayant une longue tradition comme l'Amérique du Sud, le Triangle d'or (Laos, Thaïlande, Birmanie) ou le Croissant d'or (Afghanistan, Iran, Pakistan), ainsi que le Proche et le Moyen-Orient. Qu'il s'agisse d'héroïne, de cannabis ou de haschisch, la tonne semble en passe de devenir l'unité de base des saisies.

S'agissant du blanchiment des narcodollars, le rapport se félicite des nouvelles mesures à l'étude un peu partout dans le monde pour empêcher ces pratiques. Mais il critique vivement l'Autriche qui *«est toujours le seul pays d'Europe occidentale où l'on puisse déposer anonymement de l'argent dans le banques»*.

«Les organisations de trafiquants, conclut avec pessimisme le rapport, *travaillent en étroite collaboration, disposent d'importantes ressources financières, sont fortement armées et continuent à se livrer dans le monde entier à la production et à la contrebande d'énormes quantités d'héroïne et de cocaïne.»*

WALTRAUD BARYLI

□ **Les douanes saisissent 150 kilos de cocaïne-base pure au Havre.** – Les douaniers havrais ont saisi, jeudi 9 janvier, 150 kilos de cocaïne-base pure colombienne dissimulés dans les armatures de coffre-forts à destination du Liban. Aucune arrestation n'a cependant été effectuée. La valeur du chargement est estimée à plus de 1 milliard de francs. Le record de saisie de cocaïne en France est de 471 kilos, sur un voilier à Cosne-sur-Loire (Nièvre). Le record mondial a été enregistré le 29 septembre 1989 à Los Angeles avec 20 tonnes de cocaïne saisies.

QUEL AVENIR POUR LA PALESTINE ?

HISTORAMA SPECIAL

De Moïse à Shamir et Arafat, cela fait 3 000 ans que la Terre Promise est déchirée. Après la Conférence de Madrid, HISTORAMA SPECIAL est allé chercher, dans un passé d'une extraordinaire complexité, les clés de la paix.

• La longue marche d'Abraham • Qui était Moïse ? • La véridique histoire du Temple • Titus disperse les Juifs • Croisades : fallait-il délivrer les lieux saints ? • Un livre culte : Le Voyage en Terre sainte • Herzl, fondateur inspiré du sionisme • Pourquoi les Britanniques en Palestine ? • 1948 : An I d'Israël • Madrid : coup de pub ou vraie amorce de dialogue ?

Un numéro exceptionnel de 164 pages.

HISTORAMA SPECIAL. En vente chez tous les marchands de journaux - 26 F.

SOCIÉTÉ

MÉDECINE

Grâce à des chercheurs travaillant en France et aux Etats-Unis

Un nouvel espoir pour le traitement génétique de la mucoviscidose

Une équipe de chercheurs travaillant en France (société Transgène, de Strasbourg, Institut Gustave-Roussy, de Villejuif) et aux Etats-Unis (Institut national américain de la santé, de Baltimore) annonce, dans le numéro daté janvier 1992 du mensuel scientifique *Cell*, de nouveaux résultats expérimentaux permettant de nourrir de grands espoirs dans le traitement par manipulations génétiques de la mucoviscidose, la plus fréquente des affections humaines d'origine héréditaire (1). Cette équipe est en effet parvenue à «construire» un nouveau virus contenant, dans son patrimoine héréditaire, le gène humain impliqué dans la mucoviscidose et, entre autres, à faire s'exprimer ce gène *in vivo* dans des poumons de rats.

S'il ne permet en aucune manière de fixer dès aujourd'hui la date à partir de laquelle un traitement génétique efficace de la mucoviscidose pourra être proposé aux milliers de jeunes malades victimes de cette affection jusqu'à présent incurable, le résultat franco-américain vient illustrer de manière exemplaire à quel point, grâce aux techniques du génie génétique, les résultats peuvent rapidement s'accumuler dans un domaine que l'on tenait, il y a peu encore, pour inaccessible à toute approche thérapeutique.

Début décembre (*le Monde* « Sciences-Médecine » du 25 décembre 1991), un groupe franco-américain (qui réunissait quatre des chercheurs de la publication de *Cell*) annonçait dans l'hebdomadaire britannique *Nature* avoir compris le rôle joué en situation prolifique par la protéine CFTR dont la synthèse est assurée par le gène CF (pour « Cystic Fibrosis», dénomination anglaise de la mucoviscidose).

C'est la structure normale (mutation) de ce gène découvert et identifié il y a peu (*le Monde* du 26 août 1989) qui est à l'origine de la maladie. Celle-ci, transmise sur un mode héréditaire, touche environ un enfant – garçon ou fille – sur 2 500 naissances. Elle se caractérise par le fonctionnement anormal de certaines glandes (pancréas, glandes de la muqueuse bronchique), qui sécrètent notamment un mucus trop visqueux.

En moins de trois ans, le puzzle s'est progressivement complété, donnant à l'échelon moléculaire une base physiopathologique cohérente pour la compréhension de cette maladie. On a notamment commencé à établir les liens existant entre la protéine CFTR et les anomalies ioniques (au niveau des «canaux chlore») dont de nombreuses cellules productrices de mucus sont le siège. On sait en effet que la mucoviscidose est due à l'accumulation d'une trop grande quantité d'ions chlore dans les cellules. Les sécrétions produites par ces dernières sont ainsi asséchées, déshydratées et trop épaisses. Il en résulte une production de mucus très visqueux au niveau du poumon, responsable d'une insuffisance respiratoire et, plus tardivement, d'infections qui vont réduire la vie des malades, comme en a témoigné il y a quelques jours le décès de deux enfants atteints de mucoviscidose et en attente de greffe pulmonaire.

L'aval des autorités éthiques

L'article de *Cell* marque une étape importante, peut-être essentielle, dans l'approche thérapeutique génétique. Les chercheurs annoncent en effet la fabrication d'un virus (de la famille des adénovirus) dans le patrimoine génétique duquel ils ont réussi à introduire le gène humain CF. Il s'agit là de l'une des méthodes les plus fréquemment envisagées par les équipes spécialisées dans les techniques de thérapie génétique.

«Les chercheurs ont ainsi réussi à corriger en laboratoire les défauts des cellules de patients atteints de mucoviscidose en les infectant par ce virus, explique-t-on à l'Association française de lutte contre la mucoviscidose. *Mieux encore, ils ont introduit les virus transformés porteurs du gène humain dans les poumons de rats sains et ont pu observer que leurs cellules pulmonaires sont alors capables d'exprimer la protéine CFTR d'origine humaine. Cette expression se maintient pendant au moins six semaines. De tels résultats valident donc l'efficacité* in vivo *du transfert du gène normal.»*

Pour enthousiastes qu'ils soient, les responsables de l'Association française de lutte contre la mucoviscidose estiment qu'une *«longue marche»* sera encore nécessaire avant d'en arriver à la mise en œuvre d'une telle approche chez les jeunes malades. La principale question soulevée par ce type d'approche thérapeutique concerne l'inocuité de l'adénovirus utilisé comme vecteur du gène défaillant et, à ce titre, introduit au sein de l'organisme humain. Dès lors, une fois ces résultats expérimentaux confirmés, il restera à savoir quand les autorités éthiques accepteront de donner leur aval pour la mise en œuvre de cette thérapeutique expérimentale parmi les plus novatrices de celles que laisse entrevoir le développement de l'approche moléculaire de la physiopathologie humaine.

JEAN-YVES NAU

(1) *«Transfer of the human Cystic Fibrosis transmembrane conductance regulator gene to the airway epithelium».* Cette publication est signée de Mme et MM. Rosenfeld, Yoshimura, Trapnell, Yoneyama, Rosenthal, Dalemans, Fukaynma, Bargon, Stier, Statford-Perricaudet, Perricaudet, Guggino, Pavirani, Lecock et Ronald Crystal. Ce travail a notamment été soutenu par l'Association française de lutte contre la mucoviscidose et son homologue américaine, la Cystic Fibrosis Foundation.

RELIGIONS

Un colloque islamo-chrétien à Rouen

L'éducation religieuse pour désamorcer l'intégrisme

L'Association pour le dialogue islamo-chrétien a tenu, vendredi 10 et samedi 11 janvier, un colloque à Rouen sur le rôle de l'éducation dans les relations interreligieuses.

ROUEN

de notre envoyé spécial

Au moment où l'intégrisme religieux brouille les cartes en Algérie, vouloir relancer un dialogue islamo-chrétien relève sans doute de la naïveté ou de la provocation. Pourtant, si le précédent colloque de l'ADIC (Association pour un dialogue islamo-chrétien) en décembre 1990 avait été troublé par la crise du Golfe, l'assemblée de Rouen fut singulièrement unanimiste. Elle s'est nettement démarquée des formes extrémistes prises par l'islam en Algérie et a estimé que les principales chances d'une intégration pacifique des musulmans en France sont l'éducation religieuse et l'approfondissement, par chaque tradition, des valeurs communes : tolérance, ouverture à l'autre, conscience morale, devoir de solidarité à l'égard des exclus, etc. Née d'initiatives isolées, l'ADIC, animée par MM. Fernand Rouillon, ancien ambassadeur de France en Syrie et en Turquie, Tedjini Haddam, recteur de la Mosquée de Paris, et le Père Michel Lelong, a acquis une nouvelle légitimité. Le ministère des affaires étrangères a envoyé un message de soutien. Le ministère de l'intérieur, le secrétariat d'Etat à l'intégration étaient représentés, de même que le Vatican en la personne de Mgr Emilio Platti, du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux. Mgr Joseph Duval, président de la conférence des évêques de France et archevêque de Rouen, a apporté sa caution, comme le pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante de France et Mgr Jérémie, président du Comité interépiscopal orthodoxe.

Outre les propos conventionnels sur l'amitié islamo-chrétienne et les lectures en commun de sourates du Coran et de passages de l'Evangile, le colloque de Rouen a d'abord voulu affirmer la responsabilité de l'éducation dans le désarroi religieux actuel. Parce que les jeunes chrétiens, autant que les jeunes musulmans, ignorent tout ou presque de leurs racines, que les programmes scolaires de culture religieuse sont insuffisants, se développent une indifférence, une désorientation morale, une fuite vers les sectes ou des formes de repli sur des identités à coloration intégriste.

Au nom de la Ligue de l'enseignement qui milite pour un enseignement de l'histoire des religions à l'école publique, M. Gilles Manceron a pu dire que l'inculture religieuse des jeunes est un *«drame»* et qu'il existe en France *«une nécessité particulière à mieux faire connaître l'islam».* D'autres enseignants ont plaidé en faveur d'une pédagogie résolument *«interculturelle»* et d'une rupture avec la *«pseudo-neutralité»* de l'école publique par rapport aux faits religieux et avec l' *«hypocrisie paralysante»* de la laïcité.

La France, «fille aînée de la laïcité»

A favoriser l'enseignement des religions, ne risque-t-on pas de faire le jeu des intégrismes? La réponse à cette question fut massivement négative. Faire connaître l'islam est au contraire le meilleur moyen de désamorcer *«un intégrisme qui le dénature, le ronge, le mine de l'intérieur et en son nom»*, a pu dire M. Jelloul Jeribi, directeur de l'institut de théologie islamique de Tunis.

Mais on a entendu à Rouen le bon et le moins bon. Ainsi, un haut fonctionnaire tunisien, M. Belkacem Alioui, a-t-il vanté les mérites d'une école qui soit *«un espace du divin»*, une *«école de la foi où la parole de Dieu doit avoir toute sa place dans les programmes d'enseignement»*, ne craignant pas d'affirmer que ce principe est applicable à la France, maladroitement qualifiée de *«fille aînée de la laïcité»* .

Un musulman réunionnais, M. Houssene Amode, a fait lui aussi le procès de la métropole qui entretient, dit-il *«un climat de suspicion contre l'islam»*, qui a *«oublié le sang versé par ses musulmans, fait du foulard islamique un problème national, et se montre si ingrate en période de crise à l'égard de ses immigrés»*. Certes, les musulmans n'ont pas tort de se plaindre de l'hostilité d'une fraction de l'opinion à leur égard et des caricatures de l'islam entretenues par certains médias, mais il est vrai que la pratique de l'islam dans certains pays contribue aussi largement à ce discrédit.

Quelques interventions, trop rares, ont tenté de lever cette ambiguïté, comme celle de Mme Khadidja Khali, présidente de l'Union des femmes musulmanes d'Europe, estimant que l'islam ne pouvait pas *«se réduire à un ghetto vestimentaire»* et devait se plier aux règles du pays d'accueil. Enseigner l'islam : oui, ont dit d'autres orateurs, mais pas *«un islam sclérosé, barbare, décadent»*. Le sommet de cette rencontre fut le discours de M. Mustapha Cherif, ancien ministre de l'enseignement supérieur en Algérie, venu dire sa foi dans un modèle où l'islam cohabiterait avec la démocratie.

Deux ans après sa création, l'Association pour un dialogue islamo-chrétien a fait ses preuves comme instance de concertation et comme tribune pour aborder des questions au cœur de l'actualité. Mais derrière une volonté d'œcuménisme large, se cachent des orientations un peu floues. Il serait temps qu'elle soit davantage relayée par les hiérarchies religieuses et rejointe par la communauté juive vers laquelle, jusqu'à présent, les appels du pied sont demeurés vains.

H. T

FAMILLE

Une étude de l'INSEE

Le «coût» moyen d'un enfant est estimé à 4 100 francs par mois en 1989

Le *«coût»* d'un enfant, c'est-à-dire les dépenses supplémentaires auxquelles doit faire face une famille par rapport à un couple sans enfant, s'établissait en 1989 à 4 100 francs par mois pour un ménage dont les revenus atteindraient 164 000 francs par an, estime l'INSEE dans une étude publiée lundi 13 janvier (1). Ces travaux, qui ne portent que sur les dépenses privées (elles n'incluent pas les frais d'éducation ou de santé), soulignent que *«deux enfants coûtent moins cher que deux fois un enfant»* alors que *«dix ans plus tôt, c'était l'inverse»*.

Si la présence d'un enfant *«revient»* à 4 100 francs par mois, les suivants engendrent des économies d'échelle : *«élever deux enfants coûte 7 800 francs et en élever trois 11 000 francs»* constate l'INSEE. Cependant, l'étude discerne un *«appauvrissement relatif»* des familles de plus de deux enfants : 67,5 % des couples avec trois enfants ont changé de logement après la naissance du deuxième enfant et 22 % reconnaissent boucler *«difficilement»* leur budget. Il est vrai que ces ménages disposent en général de revenus moins élevés, ce qui s'explique en partie par la chute du taux d'activité féminin.

Ces indications devraient conduire à s'interroger sur la logique de la politique familiale, qui compte de nombreuses prestations accordées sans condition de ressources mais ne prend guère en considération le fait que, comme le rappelle l'INSEE, *«globalement, le coût de l'enfant s'accroît avec son âge»* .

J.-M. N.

(1) : Economie et statistiques, n°248

JUSTICE

Deux promoteurs immobiliers inculpés et écroués pour le rachat de la tour BP à la Défense

M. Alain Aubert, directeur général de la société immobilière Lucia, qui dépend du groupe Olipar dirigé par M. Christian Pellerin, a été inculpé et écroué, vendredi 10 janvier, d'abus de biens sociaux, faux et usage par un juge d'instruction parisien, M. Jean-Luc Delahaye. Cette décision avait été précédée, le 2 octobre dernier, par l'inculpation pour les même chefs, accompagnée elle aussi d'une incarcération, de M. Christian Schwartz, directeur général d'une société immobilière, la PII (Patrimoine et investissement immobilier) .

L'inculpation de ces deux promoteurs immobiliers est liée à un scandale immobilier et financier autour du rachat, en 1988, de la tour BP de la Défense. MM. Aubert et Schwartz avaient créé en 1988 une société, la SNC Paul Doumer, qui avait acheté à British Petroleum, pour 530 millions de francs, la tour BP à la Défense avant de la revendre, l'année suivante à la Satis, la branche immobilière de la banque Indosuez, avec une plus-value de 230 millions de francs. Environ 12 millions de francs auraient disparu au cours de cette transaction.

Selon les premiers éléments de l'enquête, cette somme aurait servi à rémunérer deux intermédiaires, un agent d'assurances du groupe AXA à Ponthierry (Seine-et-Marne), M. Bernard Derycke, et un brigadier-chef de police occupant un poste élevé à la direction de la sécurité publique de la préfecture de police de Paris, M. Daniel Voiry. Cette somme qui leur aurait été payée grâce à de fausses factures n'aurait fait que transiter sur leurs comptes avant d'être retirée en espèces. Tous deux se sont suicidés : le premier en mars 1990, le second à la veille d'une convocation à la police judiciaire de Melun (Seine-et-Marne) en décembre 1990.

POLICE

Au «Grand Jury RTL-*le Monde*»

M. Marchand annonce le lancement d'une opération contre la prostitution au bois de Boulogne

Le ministre de l'intérieur, M. Philippe Marchand, a annoncé le lancement d'une *«opération de longue durée»* pour lutter, dès cette semaine, contre la prostitution au bois de Boulogne, à Paris. *«La nuit, un certain nombre de voies du bois de Boulogne seront interdites à la circulation»*, a déclaré le ministre qui était l'invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche 12 janvier. Prise en charge par la police, cette opération de *«dissuasion»* s'accompagnera d'un contrôle des prostitués étrangers se trouvant dans le secteur.

Evoquant l'insécurité dans les établissements scolaires, le ministre a indiqué que, l'an passé, *«près de 600 individus, souvent jeunes, ont été interpellés parce qu'ils rackettaient des lycéens»*. Des instructions ont été données aux policiers pour lutter contre ces formes d'agression et, à titre expérimental, des policiers participent depuis cette année aux conseils d'établissement.

A propos du projet de loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France, actuellement examiné par le Parlement, M. Marchand a considéré que l'amendement visant à maintenir les étrangers sans-papiers en zone de transit des aéroports et des ports durant deux périodes de dix jours cherche à légaliser une pratique administrative existante : *«Dans la pratique, les trente jours étaient jusqu'à présent dépassés»*, a précisé le ministre. Au sujet du centre islamique qui vient d'ouvrir ses portes dans la Nièvre, M. Marchand a considéré qu'*«on ne pouvait empêcher la création de cette association»*, ajoutant que ce centre d'enseignement religieux compte aujourd'hui treize élèves et deux professeurs.

Le ministre de l'intérieur a enfin déclaré que *«le gouvernement, tel qu'il est composé actuellement, est tout à fait équilibré»* et qu'il n'est pas favorable à une équipe gouvernementale *«trop réduite»*. Evoquant l'arrivée de M. Fabius à la tête du PS, il a estimé qu' *«un coup de fouet était nécessaire»* afin de *«dynamiser le parti»*.

FAITS DIVERS

A Paris

Nettoyage rapide des cinq stations de métro couvertes de graffitis

Après les stations Louvre-Rivoli et Ourcq dans la nuit de vendredi 10 à samedi 11 janvier, les stations de métro parisiennes Solférino, Rue-du-Bac et Assemblée-nationale ont été couvertes de graffitis la nuit suivante. Toutefois, dimanche 12 janvier en fin d'après-midi, il n'y paraissait quasiment plus. La station Louvre-Rivoli, fermée samedi à 22 heures, avait été réouverte le dimanche matin après avoir été nettoyée. Celles de Solférino, Rue-du-Bac et Assemblée-nationale, sur la ligne 12 (Mairie-d'Issy-Porte-de-la-Chapelle) étaient débarassées dans la journée de dimanche de leurs graffitis. Il ne restait plus que la station Ourcq, dans le dix-neuvième arrondissement, à nettoyer.

Les surfaces des stations, toutes protégées par des produits qui empêchent les encres de pénétrer les peintures, ont permis d'éliminer rapidement les graffitis. Au printemps dernier, il avait fallu trois semaines pour venir à bout des «tags» de la station Louvre-Rivoli pour une facture de l'ordre de 500 000 F.

«Certains taggers qui exposent en ce moment au Trocadéro, à l'initiative du ministère de la culture, se sont vantés d'avoir participé au graffitage de la station Louvre-Rivoli au printemps dernier, remarque M. Robert Jung, directeur du département métro à la RATP. *Vraisemblablement, d'après les signatures des tags, ce seraient les mêmes qui ont graffité cette station ce week-end.»* Chaque année, il en coûte environ 50 millions de francs à la RATP pour ses opérations de nettoyage et de prévention – notamment par le gardiennage des terminus – des graffitis. Aujourd'hui seulement 30 % du réseau en moyenne est recouvert de graffitis, contre 70 % il y a un et demi, selon M. Jung.

M. L.

□ **Manifestation à Rome contre la circulation automobile.** – Le maire de Rome étant revenu sur sa décision d'interdire la circulation automobile les trois derniers dimanches de janvier, plusieurs milliers de personnes, parmi lesquelles un cardinal, des vedettes du spectacle et des hommes de lettres ont participé, dimanche 12 janvier dans le centre historique de Rome, à une manifestation réclamant le rétablissement de cette mesure anti-pollution. – (*AFP.*)

Le Monde
HEURES LOCALES
Le supplément consacré à la vie et aux initiatives des communes, départements et régions

Présentant ses vœux au corps diplomatique

«Les Européens se sauveront ensemble ou périront ensemble» déclare Jean-Paul II

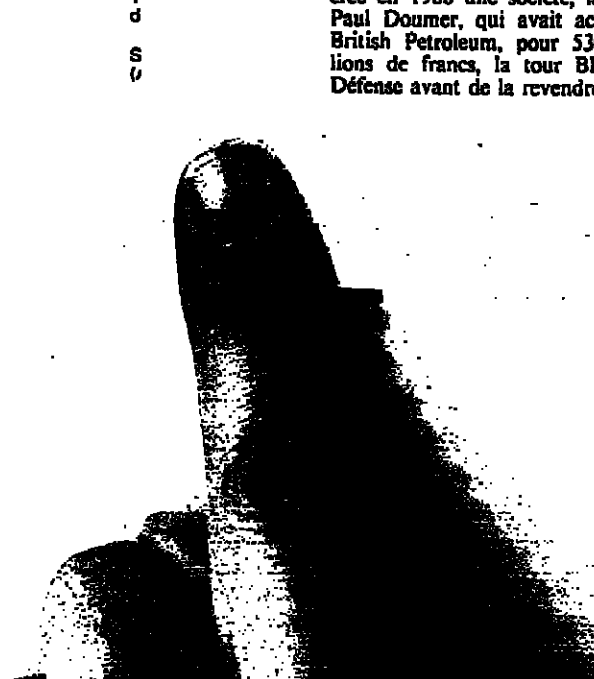
Au cours de son traditionnel discours de Nouvel An devant le corps diplomatique, le pape a évoqué, samedi 11 janvier au Vatican, les violences en Yougoslavie : *«Ce n'est pas avec des bombes que l'on peut construire l'avenir d'un pays ou d'un continent.»* A propos de l'Irlande, il s'est demandé si l'on peut *«se résigner à cette plaie qui défigure l'Europe»* .

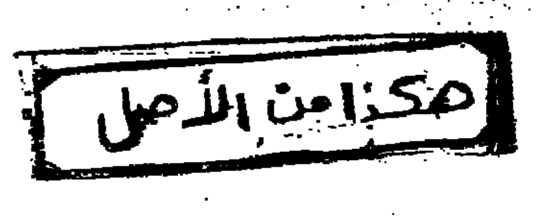
Se réjouissant des signes d'espoir nés au Cambodge, en Corée, en Afrique du Sud, en Amérique centrale, et même au Proche-Orient avec la conférence de Madrid, Jean-Paul II a surtout lancé un appel aux Européens : *«Les murs sont tombés. Personne ne peut invoquer le manque d'information sur les conditions de vie de son voisin pour justifier son indifférence. Ou les Européens se sauveront ensemble, ou ils périront ensemble.»* .

Il a qualifié de *«prioritaire»* le dialogue entre juifs, chrétiens et musulmans, surtout pour faire de Jérusalem *«un signe et un instrument de paix et de réconciliation»*. Toutefois, il a regretté certaines discriminations touchant, en pays d'islam, les chrétiens, *«qui n'ont même pas la possibilité d'avoir un seul lieu de culte à leur disposition»*.

□ **Cinquième Festival vidéo-psy à la Villette.** – Le cinquième Festival vidéo-psy, organisé par l'association la Licorne, qui regroupe des soignants en pédopsychiatrie et des praticiens de l'enfance, se déroulera à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette à Paris, les 17, 18 et 19 janvier, de 12 heures à 22 heures. Au cours de ces trois journées, deux cents films environ seront diffusés. Les projections et tables rondes seront, cette année, axées autour des thèmes suivants : «Procréation médicale assistée», «Vidéo-création européenne» (vendredi 17); «Banlieues 91», «Autisme» (samedi 18); «Figures de l'étranger», «Thérapie analytique et corporelle» (dimanche 19).

▶ **Renseignements : Danielle Bonal, tél. 47-93-75-35.**





SPORTS

RAID-MARATHON : le Paris-Syrte-Le Cap

La reconversion d'Hubert l'Africain

Le Paris-Syrte-Le Cap a quitté l'Angola pour la Namibie, où Marc Morales (Cagiva) et Ari Vatanen-Bruno Berglund (Citroën ZX) se sont imposés samedi 11 janvier à Ruacana, tandis que Edi Orioli (Cagiva) et Salvator Servia-Jaime Puig (Lada Samara) gagnaient le lendemain à Grootfontein. Le motard français Francis Alti a eu un accident de la circulation. Victime de polyfractures, ses jours ne sont pas en danger, mais il a été transféré à l'hôpital de Johannesburg pour y être opéré. Sauf accident ou incident mécanique, la victoire ne devrait pas échapper à Stéphane Peterhansel (Yamaha), déjà vainqueur l'an dernier, et à l'équipage Hubert Auriol-Philippe Monnet (Mitsubishi Pajero). Hubert Auriol serait alors le premier pilote à avoir triomphé dans le grand raid-marathon africain sur deux et quatre roues.

GROOTFONTEIN (NAMIBIE)

de notre envoyé spécial

Il n'y a pas si longtemps, Hubert Auriol, double vainqueur du Dakar en moto (1981 et 1983), aurait traité Hubert Auriol, probable vainqueur du premier Paris-Syrte-Le Cap en auto, de *« caisseux ». « En 1983, nous avions fait une photo avec tous les motards sur la plage de Dakar. Je me souviens de leur avoir dit : aujourd'hui, il y a un vainqueur, mais les vrais vainqueurs ce sont tous les motards qui sont là. Nous ne considérions pas que les pilotes de voitures faisaient la même course. »*

Jeudi 16 janvier, à l'arrivée au Cap, le vainqueur auto, quel qu'il soit, éclipsera pourtant le premier motard. *« C'est vrai que ce sont les motards qui ont fait la légende du Dakar*, estime Hubert Auriol, *mais je crois que la nouvelle génération compte beaucoup moins de personnalités. Nous étions un peu maso et prêts à tout. Nos successeurs sont, peut-être, un peu moins motivés et un peu plus raisonnables. Si on parle plus aujourd'hui des pilotes automobiles, c'est parce qu'ils sont plus âgés, qu'ils parlent souvent mieux de leurs courses, mais aussi parce que les grandes marques automobiles ont plus de moyens et savent mieux communiquer. »*

Forte surenchère

L'image d'Hubert Auriol qui a le plus marqué le public est sans doute celle de son accident à proximité de Saint-Louis (Sénégal) dans le Dakar 87. Leader de l'épreuve à la veille de l'arrivée, il s'était brisé les chevilles en accrochant une souche. Il avait couvert les trente derniers kilomètres de la spéciale avant de s'effondrer. *« Je ne remonterai plus sur une moto »*, avait-il juré ce jour-là. Malgré une forte surenchère de Honda, il a tenu parole depuis. *Je crois que cet accident a été le bon prétexte*, dit-il aujourd'hui. *J'ai toujours voulu faire de la voiture. »*

La transition n'a pourtant pas été aisée. Après avoir sollicité en vain un volant auprès des meilleures écuries, Hubert Auriol a dû se résoudre à se lancer dans l'aventure en buggy. *« A l'occasion des quatre Baja California que j'ai disputées, j'avais constaté que les buggys étaient plus rapides que les motos. J'en ai acheté un en essayant de l'adapter aux épreuves africaines. Je ne crois pas qu'un buggy puisse gagner le Dakar, mais je crois que c'est une bonne solution pour un privé. Il peut se faire plaisir en pilotage et ça reste beaucoup plus économique qu'un prototype. »*

Hubert Auriol a attendu 1990 pour trouver un volant d'usine avec Lada et signer sa première victoire sur quatre roues au Rallye des Pharaons. Mais, après deux succès d'étape au Dakar l'an dernier, il a dû à nouveau chercher un employeur, car Jean-Jacques Poch, importateur français des voitures soviétiques, a été contraint de réduire son budget course. Le premier Paris-Moscou-Pékin ne se présentait pas sous les meilleurs auspices.

« C'est peut-être prétentieux, dit-il, *mais je pense que cette épreuve était taillée sur mesure pour moi. On ne me proposait qu'un Nissan T2 (véhicule amélioré, dérivé de la série). Avec Danny Snobeck, nous avons monté une écurie semi-privée. Nous avons acheté un prototype Mitsubishi du Dakar 1991. Il s'est chargé de sa préparation. Moi de trouver le budget auprès de Rothmans France. Malheureusement, l'épreuve a été annulée au dernier moment. »*

Hubert Auriol n'a pas tout perdu dans cette opération. Il avait rencontré Ullrich Brehmer, le manager de l'équipe Mitsubishi, qui lui a proposé un volant d'usine pour le premier Paris-Syrte-Le Cap. Invité de la dernière heure, il a néanmoins été traité sur un pied d'égalité avec ses quatre coéquipiers. *« Avant le départ, Ullrich Brehmer nous a dit : Vous avez tous les cinq le droit de gagner. Attaquez. »* Le pilote français ne s'en est pas privé, en gagnant trois des cinq premières étapes en Libye, puis au Niger.

Le beau rôle de s'élancer en tête

Dans ces étapes de désert, Philippe Monnet, son copilote, a su tirer le meilleur profit du GPS (Global positioning system). Hubert Auriol garde un grand souvenir de l'arrivée à Dirkou, en pleine tempête de sable. *« Il n'y avait aucune visibilité*, raconte-t-il. *Nous avions sur les cartes la position des dunes. Le GPS nous permettait d'avoir en permanence notre position précise. C'est Philippe qui m'indiquait de dévier à droite ou à gauche, alors que nous roulions à 150 kilomètres-heure. »*

En arrivant en tête à N'Djamena, Hubert Auriol avait atteint son premier objectif. Les dépassements toujours délicats dans la poussière des pistes africaines lui donnaient *a priori* le beau rôle en s'élançant en tête. *« Ma seule appréhension, c'était d'ouvrir la route, avec toutes les surprises que peut réserver une piste africaine. Je ne pouvais pas attaquer, mais je devais préserver mon écart. »*

Même s'il ne le dit pas, Hubert Auriol aurait sans doute préféré que son manager « gèle » la course des Mitsubishi compte tenu de l'avance prise sur les ZX. Officiellement, la seule consigne donnée par Ullrich Brehmer est d'assurer les trois premières places au Cap. Dimanche, aucun accord n'avait été conclu entre les pilotes, qui ne s'étaient pas concertés à ce sujet. *« Les membres du team sont suffisamment intelligents pour savoir ce qu'ils ont à faire*, dit le pilote français. *Erwin Weber sait qu'il ne peut pas refaire son retard, sauf si je crève ou si je me mets sur le toit. Nous sommes en tête depuis Tumu (Libye). Je crois que nous n'aurions pas volé notre victoire. »*

S'il y a encore 2 428 kilomètres à parcourir jusqu'au Cap entre lundi et jeudi, il ne reste plus que 115 kilomètres de secteurs chronométrés, les deux derniers jours. Lundi et mardi, la grande caravane devait poursuivre sa traversée de la Namibie en étapes de liaison. Une perspective qui irrite bien des pilotes, mais qui ravit Hubert Auriol. *« Même si la course a été un peu tronquée, c'était une bonne idée d'aller au Cap*, estime le pilote français. *Le Dakar a marqué ma vie, mais il fallait changer de destination et découvrir d'autres pays. En allant au Cap, l'épreuve a perdu son caractère de course franco-française. Je n'ai jamais vu autant de journalistes anglophones sur tout le rallye. L'an prochain, je crois qu'il faut retourner au Cap, mais en passant peut-être par le Zaïre et la Tanzanie. »*

GÉRARD ALBOUY

KARATÉ : les Internationaux de France

Le jeune turc du karaté français

Les trente meilleurs karatékas mondiaux – dont dix champions du monde en titre – étaient réunis pour les Internationaux de France, vendredi 10 et samedi 11 janvier au stade de Coubertin de Paris. Deux jeunes espoirs français, Damien Dovy et Serge Tomao se sont imposés respectivement en super-légers et en super-champions.

Silence dans la salle. Immobiles, tendus comme des lames de ressort, les deux combattants en kimono se jaugent du regard. A gauche, Haldun Alagas, tête *de musaraigne sur un corps qui* paraît presque maigre, arbore ce sourire narquois qui le quitte rarement pendant les combats. A vingt et un ans, le jeune étudiant turc d'Izmir est déjà habitué à la pression des sommets. Il a accédé à la notoriété en devenant champion du monde des mi-moyens à Mexico l'an dernier. Depuis deux jours, il transforme le tatami de Coubertin en piste de danse. Une danse sauvage, pratiquée à la seule force de ses jambes terriblement souples et mobiles, qu'il jette comme une insulte à la figure de ses adversaires. Avec son karaté de manchot, ponctués de cris stridents, Alagas a su s'attirer les faveurs d'un public de connaisseurs, lassé par des combats souvent insipides.

Moins de 10 % des pratiquants

Face à lui, œil noir sous des boucles blondes, Serge Tomao possède l'immobilité et les proportions d'une statue antique. Seul le signal de l'arbitre semble capable de tirer le karatéka français de sa torpeur. L'athlète s'avance doucement vers le Turc qui a déjà commencé à sautiller. Quelques feintes, et un orage d'émotion éclate sur la salle. Les adversaires frappent, bloquent, esquivent, frappent encore, avec une rapidité qui défie l'œil du profane. Dans cette escrime des bras et des jambes, où chacun cherche la faille en retenant ses coups pour ne pas blesser l'adversaire, la lucidité de Tomao s'impose peu à peu aux pirouettes d'Alagas, qui en perd son sourire. *« Je suis volontairement resté très près de lui pour éviter qu'il déploie ses jambes »*, explique le Français. Au bout des deux minutes de combat, Tomao arrache cette finale tant convoitée des super-champions (tous poids confondus) par trois coups à un.

Agé de vingt-deux ans, l'étudiant en mathématiques s'affirme ainsi comme le chef de file de la nouvelle génération de combattants français, chargés de prendre la relève des Pinda, Masci et Tapol. Des vedettes bardées de titres, parties à la retraite après avoir hissé la France aux premiers rangs du karaté mondial. Comme ses aînés, passés pour la plupart à l'entraînement, Serge Tomao s'inscrit dans la tradition du karaté français qui place la pureté de l'art martial avant le résultat sportif. *« Obtenir des médailles ne dispense pas de rester humble*, dit-il. *Je ne me vois pas me rouler par terre pour pénaliser mon adversaire. Je ne suis pas là pour faire du cinéma ».*

« La compétition concerne moins de 10 % des pratiquants, confirme M. Jacques Delcourt, président de la Fédération de karaté (FFKAMA) qui se targue *d'occuper le neuvième rang en* France avec plus de 170 000 licenciés. *Elle ne constitue qu'une branche temporaire et annexe de nos activités, de tous ces exercices individuels dépouillés des risques du combat tout en conservant son état d'esprit. Même s'ils sont attirés par la violence, les licenciés récents découvrent vite que le karaté n'est pas seulement une histoire de coups. Et ce sont les aspects ésotériques, l'importance du contrôle de soi qui les retiennent. »* A travers une épreuve comme les Internationaux de France, la compétition sert aussi de vitrine plus reluisante que les films ruisselants d'hémoglobine qui, de Bruce Lee à Jean-Claude Van Damme, ont tant fait pour l'affluence des jeunes et la mauvaise réputation de la discipline.

JÉROME FENOGLIO

Les résultats

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Nationale I A messieurs
(Troisième tour retour)

Saint-Quentin b. *Dijon	82-70
*Antibes b. Racing Paris	71-67
*Gravelines b. Villeurbanne	94-55
Pau-Orthez b. *Roanne	105-98
*Cholet b. Montpellier	85-73
*Mulhouse b. Le Mans	75-72
*Reims b. Tours	87-80
Limoges b. *CRO Lyon	76-67

Classement. – 1. Cholet, 34 pts ; 2. Limoges, 33 ; 3. Pau-Orthez, 32 ; 4. Gravelines et CRO Lyon, 30...

FOOTBALL

COUPE d'AFRIQUE DES NATIONS

Le Sénégal, pays organisateur de la dix-huitième Coupe d'Afrique des nations de football, a bien mal débuté cette épreuve, disputée du 12 au 26 janvier à Dakar et à Ziguinchor (Casamance). Pour leur premier match, les Sénégalais se sont inclinés face au Nigéria (2-1), dimanche 12 janvier, à Dakar. L'autre match du jour a vu la victoire du Cameroun contre le Maroc (1-0).

RAID-MARATHON

PARIS-LE CAP

Namibe-Ruacana
(800 km – dont 104 chronométrés)

Autos. – 1. Vatanen-Berglung (Fin.-Suè., Citroën ZX), 18 min 59 s au-delà du temps imparti ; 2. Waldegard-Gallager (Suè.-G-B, Citroën ZX), à 1 min 40 s ; 3. Saby-Maimon (Fra., Mitsubishi Pajero), à 3 min 39 s ; 4. Shinozuka-Magne (Jap.-Fra., Mitsubishi Pajero), à 3 min 44 s ;

Motos. – 1. Morales (Fra., Cagiva), 56 min 34 s ; 2. Orioli (Ita., Cagiva), à 37 s ; 3. Arcarons (Esp., Cagiva), à 1 min 3 s ; 4. Laporte (E-U, Cagiva), à 1 min 15 s.

Ruacana-Grootfontein
(600 km – dont 280 chronométrés)

Autos. – 1. Servia-Puig (Esp., Lada Samara), 1 h 46 min 24 s au-delà du temps imparti ; 2. Ickx-Lemoyne (Bel.-Fra., Citroën ZX), à 7 min 10 s ; 3. Vatanen-Berglund (Fin.-Suè., Citroën ZX), à 8 min 42 s ; 4. Waldegard-Gallager (Suè.-G-B, Citroën ZX), à 11 min 57 s.

Motos. – 1. Orioli (Ita., Cagiva), 3 h 1 min 4 s ; 2. Magnaldi (Fra., Yamaha), à 23 s ; 3. Laporte (E-U, Cagiva), à 4 min 45 s ; 4. Peterhansel (Fra., Yamaha), à 7 min 18 s ; 5. Arcarons (Esp., Cagiva), à 15 min 23 s.

Classements généraux à Grootfontein

Autos. – 1. Auriol-Monnet (Fra., Mitsubishi Pajero), 20 h 26 min 7 s ; 2. Weber-Hiemer, à 6 min 19 s ; 3. Shinozuka-Magne, à 19 min 16 s ; 4. Waldegard-Gallager, à 1 h 22 min 41 s ; 5. Vatanen-Berglund, à 2 h 28 min 45 s.

Motos. – 1. Peterhansel, 52 h 6 min 30 s ; 2. Laporte, à 27 min 25 s ; 3. Arcarons, à 48 min 37 s ; 4. Morales, à 50 min 3 s ; 5. Magnaldi, à 1 h 32 min 49 s.

TENNIS

INTERNATIONAUX D'AUSTRALIE

Le Français Cédric Pioline s'est qualifié pour le second tour des internationaux d'Australie de tennis en éliminant l'Argentin *Javier Frana (7-6, 1-6, 6-1, 6-1), lundi* 13 janvier à Melbourne. En revanche, son compatriote Thierry Champion s'est incliné face au Néerlandais Michiel Schepers (4-6, 6-1, 6-2, 6-4), de même que Frédéric Fontang, dominé par le Russe Andreï Chesnokov (6-3, 7-6, 6-1). Le match entre Guy Forget et Henri Leconte, comptant également pour le premier tour, est programmé pour mardi. Chez les dames, la Française Sandrine Testud s'est également qualifiée face à l'Américaine Lori McNeil (6-2, 3-6, 6-4). Mais une autre Américaine, Robin White, a éliminé Nathalie Herreman (6-0, 6-1).

SKI ALPIN

COUPE DU MONDE MESSIEURS

Epreuves de Garmisch-Partenkirchen
(Allemagne)

L'Italien Patrick Holzer a remporté le super-géant de Garmisch-Partenkirchen, comptant pour la Coupe du monde de ski alpin et disputé dimanche 12 janvier en Allemagne. Le Français Franck Piccard s'est classé à la *quarante-huitième place. La veille, il avait été* encore moins brillant dans la descente, puisqu'il s'était classé à la soixante et onzième place, avec plus de sept secondes de retard sur le vainqueur du jour, l'Allemand Markus Wasmeir.

COUPE DU MONDE DAMES

Epreuves de Schruns *(Autriche)*

L'Autrichienne Sabine Ginther a remporté le slalom de Coupe du monde de Schruns en devançant l'Espagnole Blanca Fernandez-Ochoa, dimanche 12 janvier, en Autriche. Sa compatriote Petra Kronberger conserve la tête du classement général provisoire de la Coupe du monde. L'Allemande Katja Seizinger a remporté l'épreuve de la descente, la Française Carole Merle se classant à la douzième place.

□ **FOOTBALL : Violents incidents entre supporters à Vérone (Italie).** – Vingt-deux personnes, dont une quinzaine de policiers et un journaliste de la télévision italienne, ont été blessées, dimanche 12 janvier, à *Vérone (Italie)*, lors d'échauffourées entre des supporters de l'équipe locale et ceux du Milan AC (0-1), à l'issue de la rencontre au stade Bentegodi. Onze personnes ont été arrêtées. Les forces anti-émeutes, un millier de policiers, ont dû utiliser des grenades lacrymogènes pour disperser les *« tifosi »* aux abords du stade. De tels incidents sont fréquents entre jeunes supporters de Vérone et du Milan AC.

CARNET DU Monde

Naissances

– **Marie-Pierre de RIEUX et Thomas M. FENAUGHTY**

ont la très grande joie d'annoncer la naissance de

Emilie,

le jeudi 2 janvier 1992, à Londres.

35, Lexham Gardens,
London SW 8.5 JR.

– **Mme Maryvonne GRONDIN-BOURSIER**

est heureuse d'annoncer la naissance de son premier petit-fils,

Yannick,

au foyer de **Sandrine et Gilles TASSIN,** le 2 décembre 1991.

Décès

– Mme Roger Decroix, née Marthe Chalaux,
son épouse,
Brigitte et Alain (†) Lanternier,
Philippe et Chantal Decroix,
Céline et Philippe Vanhoucke,
Bernard et Nicole Decroix,
Xavier et Martine Decroix,
François et Geneviève Decroix,
ses enfants,
Ses *dix-neuf petits-enfants et leurs* conjoints,
Ses douze arrière-petits-enfants,
Mlle Thérèse Decroix,
sa sœur,
Mme Michel Decroix,
sa belle-sœur,
Les familles Decroix, Chalaux, Desbordes, Payart,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Roger DECROIX,
ancien directeur
à la direction générale
du Crédit du Nord,

le 11 janvier 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée, à 8 h 30, le mardi 14 janvier, à la chapelle de Saint-Honoré-d'Eylau, 71, rue Boissière, *Paris-16e*.

Ni fleurs ni couronnes.

Vous pouvez verser un don à l'Association des paralysés de France ou au Secours catholique.

L'inhumation aura lieu, à 14 heures, à Vattetot-sur-Mer (Seine-Maritime), dans l'intimité familiale.

3, rue Lapérouse,
75116 Paris.

– Le consulat général de France à Rabat
a le grand regret de faire part du décès de

M. Jean DELAGE,
écrivain, journaliste,
commandeur de la Légion d'honneur,
titulaire de l'ordre marocain
du Mérite intellectuel,

survenu à Rabat, le 6 janvier 1992, dans sa centième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu en la cathédrale Saint-Pierre de Rabat, le jeudi 9 janvier. L'inhumation aura lieu à Lavilletertre (Oise).

– Monaco.

Iris L'Héritier,
son *épouse*,
Anne-Marie et David,
Jean-Jacques et Isabelle,
Pierre et Dominique,
ses enfants,
Joshua, Clémence, Camille, Fanny, Alice et Alexandre,
ses petits-enfants,
Colette Queyroux,
sa sœur, et ses enfants,
Eros et Léda Pirovano
et *leurs enfants*,
Antoine Pirovano, Isabelle et Marie,
Robert et Nelly Matile,
Les familles Queyroux, Pirovano, Rosaler, Matile, Locatelli, Henriet,
Tous ses amis, parents et alliés,
ont l'immense douleur d'annoncer la disparition de

Jacques L'HÉRITIER,
violoncelliste,
officier de l'ordre du Mérite culturel,

survenu le 7 janvier 1992, à l'âge de soixante-quatorze ans, à Monaco, où a eu lieu l'inhumation.

Cet avis tient lieu de faire-part.

63 *bis*, boulevard du Jardin exotique,
98000 Monaco.

– *Le personnel de la Compagnie de* prospection géophysique française
a le regret de faire part du décès, le 10 janvier 1992, de son président et père spirituel,

Jacques LAKSHMANAN.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le lundi 13 janvier.

– Les familles Pidéri, Morisse,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Claude PIDÉRI,
cardiologue,

survenu, dans sa soixantième année, le 3 janvier 1992.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 9 janvier, à Paris.

– Nous sommes priés d'annoncer le décès de

Marcel *THOUVIOT* de CONINCK,
cadet de la France libre (Saint-Cyr),
promotion 18 juin,
croix de guerre 1939-1945,
médaille de la France libre,

survenu le 27 décembre 1991, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 31 décembre.

De la part de
Martine Thomas
Et de ses amis.

12, rue de Seine,
75006 Paris.

– M. Paul Veit,
son époux,
Jacques et Gi,
Patrice et Elke,
Pierre et Anne-Marie,
ses enfants,
Stéphane et Yvonne,
Sandra,
ses petits-enfants,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Madeleine VEIT,
née de Temmerman,
pharmacien (e.r.),
licenciée ès sciences,
diplômée d'optique et d'acoustique
de la faculté de pharmacie de Paris,

survenu le 4 janvier 1992.

Selon les volontés de la défunte, les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le 9 janvier 1992 en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris.
Elle se recommande aux prières de ceux qui l'ont connue et aimée.

Des dons, aux intentions de la défunte, peuvent être adressés, notamment à la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France, 254, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

1, rue Tarbé,
75017 Paris.

– **Stéfanie**

a choisi de nous quitter le 6 janvier 1992. *Elle avait dix-neuf ans.*

Ses parents
Michèle et Gérard VIGNER,
Sa sœur Sandrine,
Sa grand-mère Mme Camille Brocero,
Ses autres parents et ses amis,
demandent une pensée pour elle.

L'inhumation aura lieu à Nice, le 14 janvier, au cimetière de l'Est, à *10 h 45*.

Cet avis tient lieu de faire-part.

56, boulevard Carlone,
06200 Nice.
Mission française de coopération,
BP 1201 Abidjan 01 (Côte-d'Ivoire).

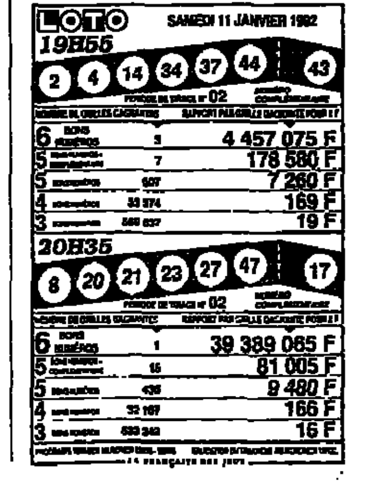
Soutenance de thèse

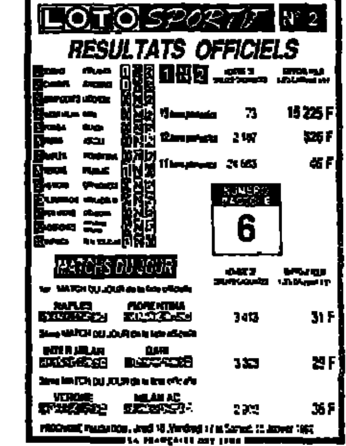
– *Benoît Noël soutiendra sa thèse de* nouveau doctorat : « La portée créatrice de la couleur à l'écran », le 16 janvier 1992, à 17 heures, en Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, salle des Thèses 113.

Communication diverse

– **Société des études renaniennes.** – Mardi 21 janvier 1992, à 17 h 15, salle VI du Collège de France, conférence de M. Zviguilsky, chercheur au CNRS, sur « Ernest Renan, Tourguéniev et Pauline Viardot ».

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94





CULTURE

ARCHITECTURE

Vitrines d'entreprises

La qualité des nouveaux sièges de Canal Plus, Shell-France et C3D indique peut-être la fin d'une longue léthargie

L'immeuble de Canal Plus, signé par l'Américain Meier, face à la Seine et près du malheureux Ponant, à Paris; le siège de Shell-France, de Valode et Pistre, à Rueil-Malmaison ; celui enfin de C3D, puissante filiale de la Caisse des dépôts et consignations, qui a confié son siège de Boulogne à Viguier et Jodry. Voilà trois bâtiments flambant neufs, trois réussites – à des niveaux différents, – trois inaugurations presque simultanées, qui peuvent contribuer à faire repenser l'ordre des intérêts architecturaux.

On a pris l'excellente habitude de considérer notre fin de siècle comme le temps d'une sorte de nouvelle Renaissance pour l'architecture. Si cela est vrai, la grâce n'a pas touché avec la même célérité toute la production. Après la culture et l'administration, voici les sièges d'entreprise (et dans la même foulée les usines, les lycées, etc.). Un nouveau son de cloches qui, si celles-ci ne se fèlent pas dans un tocsin économique, laisse espérer un carillon architectural spirituel et tonique.

Il faut se souvenir comment les banques, les grands magasins, les fabricants de biscuits ou de pneus, et même les journaux, surent au XIX[e] siècle et au début du XX[e] encourager la création dans ce domaine. Puis les coups de génie, et même le talent, voire la plus simple imagination, se sont raréfiés. En France, le style international a engendré à peu près ce qu'il y a de pire. La qualité se réfugiant dans quelques bastions, comme la Défense, aux espaces indifférenciés. Fiat s'en est sortie à bon compte, qui laisse, orpheline de la firme, une tour portant toujours son nom.

S'il y a aujourd'hui renouveau, il y a bien sûr eu quelques précurseurs. Simplifions à l'excès en disant que, dans la foulée de l'Etat, au cœur duquel s'arc-boutait joliment la légère mais vaillante direction de l'architecture. les administrations puis les entreprises publiques ont commencé de s'inquiéter de l'image qu'elles donnaient? Il faut saluer les efforts de firmes informatiques telles IBM (souvent avec l'architecte Buffi), ou Bull (avec Bonnier, ou Valode et Pistre), ou encore Gaz de France, (l'hommage immaculé à Meier de Viguier et Jodry, à Saint-Denis). La liste n'est pas limitative. Mais la léthargie architecturale fut longue pour les entreprises. Il se sera écoulé un siècle entre la construction, boulevard Haussmann, du siège central de la Société générale avec sa splendide verrière, et la consultation sophistiquée que la banque a organisée pour déménager près de la gare d'Austerlitz. On en attend la concrétisation, à l'image de celle de Canal Plus.

Indécent de transparence

A l'angle du quai André-Citroën et de la rue des Cévennes, offrant à la Seine un «front» d'une inhabituelle élégance, l'immeuble de la chaîne cryptée – 22 000 m² utiles – a le caractère dérangeant, définitif, d'un Picasso ou d'un Matisse dans un musée, même quand la peinture n'est pas la meilleure de l'artiste. Même imparfait dans l'ordre des Meier, dans la mesure où l'on peut y ressentir les contraintes réglementaires de la ville, la signature en est évidente, insolente. Blanc ou transparent le jour, lumineux comme une lampe de chevet et presque indécent de transparence la nuit, il a dans sa fluidité, sa perfection, sa légèreté, sa fausse discrétion, sa dureté aussi, quelque chose du diamant.

On n'y entre pas comme dans un moulin. Le public n'aura sans doute à connaître que les studios, situés pour une part en sous-sol, dans une aile perpendiculaire au fleuve et dont nous laissons aux techniciens du son ou de l'image le soin d'apprécier la valeur. Cette aile est elle-même abritée par un toit en forme d'aile d'avion, leitmotiv parfois agaçant de l'architecture contemporaine, mais qui, au-delà de ses justifications techniques, et en raison même de ses proportions limitées, apporte une manière d'équilibre côté cour. Le bâtiment sur Seine pullule d'éléments purement décoratifs ou à tout le moins formels comme des pare-soleil (au nord-ouest), ou la grande fenêtre qui encadre le ciel, lucarne gratuite qui ne fait en revanche pas écran au symbole.

Tous ces éléments décoratifs sont à l'architecture contemporaine ce que pilastres ou corniches représentaient pour les classiques. En-deça la façade, l'organisation des bureaux dissimule sa fonctionnalité derrière le luxe de l'espace, et un luxe de détails d'autant plus riches que les matières sont plus sobres, toutes inspirées du blanc et de la simplicité du carré.

Canal Plus pouvait se payer Meier, architecte américain qui est aussi l'un des maîtres d'œuvre les plus célèbres du monde. Shell-France, qui a choisi d'offrir à ses employés «délocalisés» de Paris à Rueil, un refuge de 40 000 m² tout aussi luxueux, a fait appel à un tandem français, Denis Valode et Jean Pistre, qui, dans un registre très différent, prouve ici encore son efficacité tranquille.

Une exigence du maître d'ouvrage était que le bâtiment tienne son demi-siècle sans avoir à être repris. Comme Richard Meier pour Canal Plus, l'agence disposait de moyens inhabituellement importants qui ont permis le luxe des espaces, des détails et des formes, des finitions parfaites, des matériaux aux allures solides et qui, à échelle d'homme, prennent vite des allures éternelles. Les deux Français ont cherché à exprimer moins une image que la logique interne de la société jusqu'à la rendre évidente dans la forme même du bâtiment. Le cœur décisionnel est une longue barre qui descend par paliers et sur un flanc de laquelle viennent s'accrocher les bâtiments des filiales.

Sur l'autre flanc, les espaces communs (salles de conférences, réunies derrière un vaste pan de verre incliné) sont séparés de l'édifice central par une vallée aquatique qu'on franchira par des passerelles exquises. Au fond, perpendiculairement à cet édifice central, à la fois lié et indépendant, et lui aussi segmenté en plots de tailles variables, le bâtiment des sociétés annexes, moins directement dépendantes que les filiales. A l'intérieur, les parcours sont hiérarchisés avec soin, et l'on se repère aisément grâce, notamment, à la présence, visible partout, du paysage extérieur.

La réputation professionnelle de Valode et Pistre n'a d'égale, paradoxalement et jusqu'à nouvel ordre, que leur éloignement du vedettariat français. Leur démarche est rigoureuse, pragmatique, attentive. Leurs solutions ne sont jamais d'abord formelles, ni héroïques. Elles sont nées du dialogue avec l'entreprise commanditaires de l'étude poussée des fonctions, des rapports. Aussi, là où un Nouvel, par exemple, produira des solutions aux allures d'intuitions, brillantissimes parfois, puériles en d'autres occasions, là où un Chemetov cherchera des équations simples, quitte à être brutales, là où d'autres tenteront des métaphores poétiques de la réalité et de la ville, Valode et Pistre édifient leurs projets comme l'expression résiduelle de réseaux complexes, d'interférences entre des fonctions intensément ramifiées.

Une forme en naît qui est comme l'addition de solutions trouvées, la conception de chaque élément étant poussée aussi loin, en termes de formes et de matériaux, que le temps et la fortune du maître d'ouvrage le permettent. La démarche est urbaine, elle accumule la poésie au lieu de la faire exploser.

La démarche de Viguier et Jodry pour C3D (27 000 m2) est pratiquement l'inverse de celle de Valode et Pistre (encore que ces derniers, on le verra à l'usine L'Oréal, savent aussi produire des gestes augustes). Une forme simple, le cube, a balayé les questions trop complexes, qui ont dû se résoudre d'elles-mêmes dans la solution trouvée. Deux angles ont été biseautés pour définir les entrées. Le cœur a été évidé pour créer un grand atrium, qui, selon les cultures, fera songer au vieux siège de la Société générale ou à tant et tant d'immeubles américains, de la Fondation Ford aux hôtels Hyatt. C'est net, clair, efficace.

On oubliera donc quelques détails moins soignés (on n'est pas ici dans le luxe de Canal Plus et de la Shell) et la façon hasardeuse et disproportionnée dont le sol de l'atrium a été organisé.

Une équation à quatre paramètres

La problématique de l'immeuble d'entreprise n'est pas nouvelle en France, où elle suscite déjà le commentaire depuis deux ou trois ans (1). A l'heure des délocalisations, après celle de la décentralisation, de nouvelles questions se posent aux maîtres d'ouvrage, aux architectes, comme aux élus qui les accueillent. Le ministère de l'équipement s'est donc décidé à organiser un colloque international (les modèles étrangers ne seront pas de trop), à cheval entre les régions et Paris (2). Pour nombre d'entreprises françaises, taraudées par les doutes du choix et la tentation, méchante, des modes architecturales, cela pourrait faire office d'un séminaire de formation.

Entre la Société générale ancienne et son nouvel enthousiasme, c'est bien un siècle qu'on aura en effet attendu pour comprendre que l'architecture d'une entreprise, quelle qu'elle soit, est une équation complexe où quatre paramètres au moins doivent être pris en compte, sans l'un desquels l'édifice perd de son efficacité : une fonction, une image, un lieu et une population spécifique. Autrement dit le siège d'une compagnie pétrolière qui choisit de s'installer au vert devrait avoir toutes les raisons du monde de ne pas ressembler à l'immeuble d'une chaîne de télévision qui souhaite être vue de tous au cœur de la cité.

Les arguments qui, jusqu'à ces derniers temps, prévalaient et conduisaient ordinairement l'une et l'autre entreprise à cohabiter dans les mêmes immeubles de bureaux, impersonnels et théoriquement fonctionnels, étaient ceux de la revente future des bureaux, du déménagement, du développement de la firme, ou au contraire de la réduction d'effectifs. A la notion d'architecture de l'entreprise, on préférait le principe de l'immeuble dit « de prestige ». Economiquement, le raisonnement était et reste imparable. Mais la culture architecturale française étant ce qu'elle est, les bailleurs de fonds, les promoteurs et les directeurs d'entreprise étant d'autre part ce qu'ils sont, cette idée de bureaux passe-partout, camouflés ou non sous l'étiquette du prestige, conduisait, et conduit encore souvent, au choix de la médiocrité la plus universelle possible.

Encore faut-il préciser qu'il y a médiocrité et médiocrité, les points communs de l'une et de l'autre étant la recherche d'un consensualisme, un luxe justement dit «de façade» et une terrible capacité à copier ou à s'inspirer d'authentiques réussites, pour les triturer, les caricaturer, les trahir. Car la médiocrité architecturale, qui a une sorte de conscience infuse d'elle-même, cherche volontiers à se déguiser.

Comment, dans ces conditions, en vouloir à un chef d'entreprise qui voyage souvent aux Etat-Unis ou au Japon de croire en l'originalité et en la qualité du Ponant, déclinaison hasardeuse du cube maquillée de verre réfléchissant, ou en celle des projets de la nouvelle Défense, dus à la SARI, flanquée des architectes Andrault et Parat, Castro ou Kurokawa ? Encore est-on, avec ces derniers, au meilleur de la médiocrité. A quelle école appartiendra l'immeuble de TF1, encore en construction, située une boucle de la Seine et dont on a d'ores et déjà peine à croire qu'il puisse un jour revendiquer une signature?

FRÉDÉRIC EDELMANN

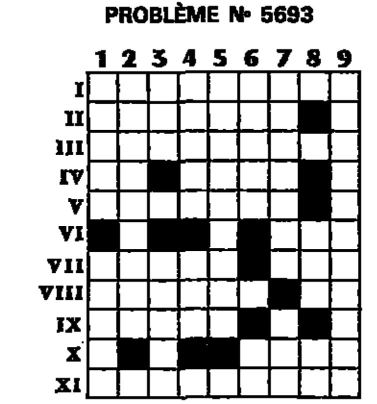
(1) Marc Bedarida et Mila Milatovic, *Immeubles de bureaux*, Ed. du Moniteur, 120 p., 290 F. Voir également *Usines*, chez le même éditeur.

(2) *Territoires et architectures d'entreprise*, colloque organisé par le programme Cité-Projets, du plan construction et architecture (ministère de l'équipement), le 30 juin en région, du 1[er] au 3 juillet à Paris. Secrétariat et coordination scientifique : M. Fenker, 17 *bis*, rue Richard-Lenoir, 75011 Paris. Tél. : 40-24-20-10. Fax : 40-24-20-17.

□ **Succès mitigé pour les débuts de la tournée de Paul Simon en Afrique du Sud.** – Les deux premiers concerts en Afrique du Sud de Paul Simon ont eu lieu, samedi 11 et dimanche 12 janvier à Johannesbourg, sans incident en dépit des menaces proférées par deux organisations noires minoritaires l'AZAPO et l'AZAYO (*le Monde* des 8 et 10 janvier), mais ont connu un succès mitigé. Samedi, environ 40 000 spectateurs sont venus entendre le chanteur américain au stade Ellis Park et applaudir Myriam Makeba. Ils étaient 30 000 dimanche. Les spectateurs noirs ne devaient pas être plus de quelques centaines. – *(AFP, AP.)*

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5693



HORIZONTALEMENT

I. Des femmes qui respirent le grand air. – II. Qui a fait trop de dépenses. – III. Facilement emporté. – IV. Conjonction. Un établissement souvent à la hauteur. – V. Attendus avec confiance. – VI. Souvent mis en proverbe. – VII. Un coffret ancien. Est parfois barbu. – VIII. Ne sont évidemment pas des gens de bonne foi. En France. – IX. Parfois à l'origine des grandes crises. – X. Apporte un soutien provisoire. – XI. Gros à Laon, camus en Bretagne.

VERTICALEMENT

1. Un pays où l'on fait des crêpes. Ne fut pas laissé debout. – 2. Pas commune. – 3. Un beau parleur. Un voisin du hareng. – 4. Panier de pêche. Tombe sans faire de bruit. – 5. Difficiles à gagner. – 6. Champ de manœuvres. Interjection. – 7. Pêché dans un golfe. Ne conserva pas. – 8. Est difficile à plaquer. Article. – 9. Empêchait de travailler.

Solution du problème n° 5692

Horizontalement

I. Mannequin. Pieds. – II. Inouï. Noisette. – III. Net. Riens. Lô. Pô. – IV. Ira. En. Veules. – V. Sire. Dalle. Ane. – VI. Teinturières. As. – VII. Etalagiste. – VIII. Erse. Gin. Aa. Blé. – IX. Sa. Nièrent. Cals. – X. Dodone. Oisive. – XI. Bise. Enlevé. – XII. Assurées. Élites. – XIII. Urus. Oc. Set. – XIV. Bue. Apis. Rêve. – XV. Essieu. Élimé. Us.

Verticalement

1. Ministres. Barbe. – 2. Anerie. Radis. Us. – 3. Notariés. Ossues. – 4. Nu. Entendeur. – 5. Eire. Ta. Io. Rusé. – 6. Indulgentes. – 7. Une. Araire. – 8. Ion. Ligne. Esope. – 9. Nis. Lei. Non. Cil. – 10. Versatile. Si. – 11. Pelé. Êta. Sels. – 12. Itou. Se. Civière. – 13. Et. La. Bavette. – 14. Dépenaillé. Vu. – 15. Osés. Ès. Aspes.

GUY BROUTY

THÉATRE

Sans domicile fixe

Une vision violente et belle de l'héroïne furieuse de Sophocle

ELECTRA

à Bobigny

«Que de fois vous avez entendu mes lamentations,/Que de fois vous m'avez vu frapper/Ma poitrine en sang». L'Electre de Sophocle est d'une incroyable impudeur, elle a une façon sans pareille de se livrer tout entière, corps et âme, à ses proches et à nous, spectateurs, avec eux. Cette impudeur, involontaire, contrainte, est immédiatement «lisible» en scène dans le costume étonnant qu'a dessiné pour elle Hildegard Bechtler : une robe noire et longue, déchirée, qui laisse entrevoir par instants la courbe d'un sein, l'ombre du sexe, la pâleur d'un corps meurtri par les coups d'une mère assassine comme par les blessures que l'héroïne s'est elle-même infligées.



NEIL LIBBERT

Fiona Shaw dans « Electra »

L'Electre de Fiona Shaw imaginée par Deborah Warner est la sœur des sans domicile fixe, celle qui dort depuis des années sous les remparts d'un palais d'où on l'a chassée. Celle qui, livrée à elle-même, parle, crie, pleure, quelquefois debout, souvent assise ou couchée à même le sol. Celle qui ne se nourrit que des restes d'une maison opulente. Celle qui s'abreuve d'un filet d'eau, plus ou moins claire, réchappée d'une cité désormais interdite. Electre, princesse nue.

Et si pour une fois les costumes tenaient la vedette d'un spectacle? Cela n'arrive que rarement. Il y faut évidemment de grands interprètes que seuls quelques «grands» parviennent à magnifier, Iannis Kokkos, Franca Squarciapino, Jacques Schmidtt. Ajoutons donc à cette – courte – liste le nom d'Hildegard Bechtler, décoratrice et costumière née à Stuttgart qui vit et travaille à Londres, familière du metteur en scène anglais Deborah Warner. La robe qu'elle a dessinée pour Electre est la plus juste que l'on puisse imaginer. Cette remarque vaut pour l'ensemble des costumes du spectacle.

L'entrée en scène de Clytemnestre (Sheila Gish), régicide adultère, dans sa robe drapée rouge sang, empruntée aussi bien à l'imagerie classique qu'à un music-hall de pur fantasme, est d'une force indépassable. D'autant que ses longs cheveux or ajoutent encore à cette ambivalence. De la tête au pied, c'est un incroyable condensé de théâtre.

L'apparition de Chrysothémis (Susan Colverd) – la sœur qui a choisi la soumission aux maîtres indignes du palais – est, elle, d'une ironie féroce. Le public anglais, qui a fait un triomphe cet hiver à cette production de 1987 de la Royal Shakespeare Company remontée grâce au partenariat de la Maison de la culture de Bobigny et la productrice Thelma Holt, aura noté d'emblée la distance amusée qu'a prise Hildegard Bechtler avec le personnage...

Elle a habillé d'un gros drap vert la princesse qui, du coup, ressemble plus à une péquenaude un peu niaise qu'à la digne descendante de son père, Agamemnon. Le public français pensera peut-être, lui, à une Bécassine déportée à Mycène... On aurait tort de croire que cette ironie est gratuite, ou abusive. Car tout l'art de Sophocle est dans cette ironie-là. Ne voulait-il pas décrire et dénoncer dans Chrysothémis la société «moyenne» de ses contemporains et magnifier ainsi les justes fureurs d'Electre?

Rarement on était allé si loin dans le radicalisme de la lecture des personnages, comme dans leur mise en scène et dans leur interprétation. Rarement on aura porté si haut la voix d'une femme exclue, de sa famille, de son rang, de son être. Dès son entrée en scène, Fiona Shaw est la plus juste Electre que le théâtre puisse inventer. Son niveau d'engagement est tel qu'on se dit que, non, c'est impossible, elle ne va pas tenir. Et elle tient, et elle bouleverse. Au moment des retrouvailles avec son frère Oreste – qu'elle croyait mort, et avec lui tous ses espoirs de «rédemption», – son Electre ne recouvre pas ses sens, comme souvent, mais se réfugie dans la folie. Ce parti risqué est tenu de manière irréprochable.

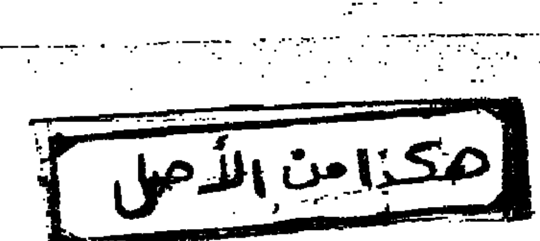
Ses partenaires, à l'exception d'un Oreste un peu pâle (John Lynch), jouent la même partie. Ils le doivent aux dispositions prises par Deborah Warner, qui signe à nouveau une mise en scène de haute volée. En plan large, le chœur des femmes de Mycène et les dialogues des humains. En gros plan, au pied des spectateurs, dans un cercle de pierre qui tient de l'autel sacrificiel, le dialogue des héros avec les dieux et leurs monologues intérieurs. C'est simple comme bonjour. C'est beau comme cette vision violente de la tragédie de Sophocle.

OLIVIER SCHMITT

▶ Maison de la culture de Bobigny. Du 14 au 25 janvier. Du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 15 h 30. Spectacle en langue anglaise. Durée 1 h 30. Tél. : 48-31-11-45.



du 10 janvier au 22 février
ATHÉNÉE
Schnitzler
MADEMOISELLE ELSE
mise en scène de Benjamin Korn
avec Dominique Valentin
47.42.67.27



CULTURE

MUSIQUES

Le choc des titans

Sony Music intente un procès à Deutsche Grammophon
Leonard Bernstein est au centre des débats

Le combat que se livrent les grands éditeurs de disques pour s'attacher les services des stars de la musique classique vient de franchir une nouvelle étape avec l'action en justice intentée par Sony Music (ex-CBS) à l'encontre de Polygram, propriétaire de la marque Deutsche Grammophon. Sitôt nommé à la direction de Sony Music, en 1988, Gunther Breest, qui occupait auparavant des fonctions similaires chez Deutsche Grammophon, avait tenté d'emmener à sa suite quelques vedettes de l'étiquette jaune. Mais si l'éditeur nippon a récupéré *in extremis* les enregistrements vidéo de Karajan, il n'a guère pu, à ce jour, débaucher les piliers de la maison allemande et n'a pu la battre sur le terrain des nouvelles signatures.

Cette fois-ci, la guerre éclate au grand jour. Le chef d'orchestre et compositeur Leonard Bernstein est au centre d'un affrontement provoqué par la publication, par Deutsche Grammophon, d'un double disque compact de la *Huitième* et de la *Dixième Symphonie* de Gustav Mahler enregistrées en public lors de concerts donnés par le chef américain à la tête de l'Orchestre philharmonique de Vienne, en 1974 et en 1975 (1). A cette époque, Bernstein était lié, pour une année encore, par un contrat d'exclusivité avec CBS (la marque fut rachetée entre-temps par Sony). Ce contrat précisait que Bernstein ne pouvait, au cas ou il le ne renouvellerait pas, réenregistrer avant le 31 décembre 1980, pour une firme différente, une œuvre déjà mise en boîte pour CBS. L'affaire suit son cours. Elle pourrait interdire un réédition du document.

Il est à noter que Deutsche Grammophon avait déjà publié (en 1978, deux ans, donc, avant la date fatidique) une intégrale des symphonies de Beethoven enregistrée lors de concerts publics donnés avec la même Philharmonie de Vienne. CBS n'avait pas empêché cette publication. L'éditeur avait pourtant les mêmes œuvres à son catalogue, enregistrées avec la Philharmonie de New-York au cours des années 60. Bernstein avait d'ailleurs pu se libérer, en 1966, de son contrat pour un disque Mozart-Vienne publié par Decca et, quelques années plus tard, pour une *Carmen* de Bizet publiée chez... Deutsche Grammophon, un éditeur pour lequel il avait planifié une intégrale des symphonies de Mahler qu'il ne put achever avant sa mort. Il ne lui restait précisément que la *Huitième* et la *Dixième Symphonie* à mettre en boîte pour mettre un terme à son projet. Sony va publier, cette année, une grande collection de cent dix CD qui comprendra son enregistrement intégral des symphonies de Mahler. *Tient-il à* être le seul à détenir un cycle Mahler complet par un chef dont le nom est indissolublement lié à ce compositeur?

Une autre polémique, plus feutrée, vient de naître au sein même du groupe Polygram (Philips, Decca, DG) entre l'étiquette jaune et Decca. L'éditeur allemand publie, en effet, un coffret de douze disques compacts regroupant des enregistrements publics inédits de la Philharmonie de Vienne. Il l'a qualifié, dans ses publicités, d'« édition officielle », avec l'accord des musiciens de l'orchestre autrichien (2). Ce qui n'est pas du goût de Decca qui, le même mois, réédite un coffret d'excellents enregistrements de studio connus de longue date, captés durant les quarante années où l'éditeur britannique s'était assuré l'exclusivité des enregistrements du prestigieux orchestre et celle de l'utilisation de la célèbre Sofiensaal, inséparable du son viennois sur disque (3). Le différend se situe cette fois sur le terrain du marketing. Le mot «officiel» peut faire la différence sur le plan des ventes.

Se conformant aux règles qui régissent les rapports entre maisons de disques, Deutsche Grammophon a pris les devants en demandant aux différents éditeurs concernés l'autorisation de faire porter ses couleurs à des chefs d'orchestre (Schuricht, Klemperer, artistes EMI et Decca ; Walter, artiste CBS, Kleiber, artiste Decca) présents dans ce coffret commémoratif d'un intérêt exceptionnel. L'éditeur annonce, d'autre part, la publication d'un album de deux CD regroupant les interprétations de treize chefs d'orchestre qualifiés de «légendaires» qui ne sont pas tous des artistes maison. Ils interprètent des valses de Strauss avec la Philharmonie de Vienne (4).

Malgré ces polémiques, les mélomanes ont toutes les raisons du monde de danser la farandole : ces vingt-huit disques sont des documents irremplaçables, à verser au dossier de l'art de la direction d'orchestre.

ALAIN LOMPECH

(1) *Huitième Symphonie* et *Adagio* de la *Dixième Symphonie* de Mahler, par Leonard Bernstein : 2 CD Deutsche Grammophon 435 102-2.

(2) *L'Orchestre philharmonique de Vienne, « l'édition officielle du 150e anniversaire » :* œuvres de Mozart, Beethoven, Brahms, Schubert, Bruckner, Schoenberg, Richard Strauss, Mahler, dirigées par Clemens Krauss, Hans Knappertsbusch, Carl Schuricht, Bruno Walter, Wilhelm Furtwangler, Richard Strauss, Otto *Klemperer, Herbert* von *Karajan*, Karl Böhm, Leonard Bernstein, Erich Kleiber et Claudio Abbado : 12 CD Deutsche Grammophon 435 321-2 (disponibles séparément).

(3) *L'Orchestre philharmonique de Vienne, « 150e anniversaire » :* œuvres de Beethoven, Brahms, Schubert, Schumann, Mendelssohn, Haydn, Mozart, Wagner, Richard Strauss, Bruckner, Mahler, Wagner, dirigées par Clemens Krauss, Erich Kleiber, Bruno Walter, George Szell, Fritz Reiner, Hans Knappertsbusch, Pierre Monteux, Joseph Krips, Zubin Mehta, Lorin Maazel, Leonard Bernstein, Claudio Abbado, Willy Boskovsky, Herbert von Karajan, Karl Böhm, *Christoph von Donhannyi et* Georg Solti : un coffret de 12 CD Decca 433 330-2.

(4) *Le Coffret des valses*, direction : Claudio Abbado, Karl Böhm, Wilhelm Furtwangler, Willy Boskovsky, Herbert von Karajan, Erich Kleiber, Hans Knappertsbusch, Clemens Krauss, Joseph Krips, Lorin Maazel, Zubin Mehta, George Szell et Bruno Walter : 2 CD Deutsche Grammophon 435 335-2.

□ **Prix Maurice Fleuret.** – Pour la seconde année consécutive, le jury du Prix Maurice Fleuret, composé de Jacques Lonchampt, Henry-Louis de La Grange, Marcel Marnat et Rémy Stricker, vient de proclamer son grand prix du disque. Quatre enregistrements ont été distingués : les *Madrigaux amoureux du Livre VIII* de Clandio Monteverdi, par The Consort of Musicke dirigé par Anthony Rooley (Virgin); l'anthologie des œuvres pour piano de Chopin par Alfred Cortot (EMI); *Apollon musagète*, le *Concerto en ré* et la *Cantate* d'Igor Stravinsky, par Yvonne Kenny, John Aler, l'Orchestre de chambre de Stockholm, les Chœurs et l'Orchestre London Sinfonietta dirigés par Esa Pekka Salonen (Sony Music) et les *Vingt-quatre Préludes et fugues pour piano* de Dimitri Chostakovitch, par Tatiana Nikoleïava (Hyperion).

La Chine au fil de la cithare

Un virtuose du qin apporte
la musique chinoise sur la scène européenne

LI XIANG-TING
au Théâtre de la Ville

Confrérie de lettrés, pour qui la poésie, le jeu de go, la calligraphie remplissent un rôle d'égale importance, les nombreux joueurs de qin de Chine populaire entretiennent avec l'instrument des liens d'intimité passionnée, alimentée par des rencontres entre initiés. Interdit pendant quinze ans par la Révolution culturelle, car longtemps associée au confucianisme, cette délicate cithare – sept cordes tendues sur du bois laqué et deux mille ans d'existence – surprend par la richesse de ses timbres, sa complexité. Un univers à lui tout seul où *« l'interprétation* hic et nunc *d'une pièce n'est jamais que l'idée (au sens platonicien) d'une musique dont l'essence se situe au-delà du son, mais dont l'actualisation passe par la médiation de l'interprète »* (1). Certains lettrés adeptes du qin n'estiment pas nécessaire d'en montrer les subtilités devant un public *« sourd »*, trop peu au fait de l'art des équilibres. Ce n'est pas l'opinion de Li Xiang-Ting. Né en 1940 en Mandchourie, professeur au Conservatoire central de Pékin jusqu'à 1988, ce maître du qin a choisi de vivre à Londres. Pour y rencontrer d'autres musiciens, pour y travailler ses dons d'improvisateur, donner un écho à la musique chinoise en Occident, et en particulier au qin, dont les premières partitions connues ont plus de huit cents ans d'âge, fait unique en ces terres où la musique se transmet par tradition orale.

Venu ici une première fois, en 1986, dans le cadre du Festival d'Automne en compagnie du grand joueur de pipa (luth à quatre cordes) Lin Shi Cheng, Li Xiang-Ting a concocté pour le Théâtre de la Ville un programme d'une quinzaine de pièces, dont plusieurs sont extraites du recueil des *Partitions secrètes et merveilleuses* (*Shenqi mi pu*) établi en *1425 par le* prince *Zhu Quan. Un* concert en forme de poème, saupoudré de flûte xiao et de chants, seuls admis dans l'atmosphère de basse intensité sonore du *qin*, que le glissement des doigts et le perlé des notes animent d'un souffle étrange.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

(1) In *la Musique chinoise*, de François Picard, Ed. Minerve, 1991, 215 pages, 148 F.

► **Lundi 13 janvier à 20 h 30. Tél. : 42-74-22-77. A *écouter* : *L'art du qin*, Li Xiang-Ting, CD Ocora C560001. *Fleuve Jaune, musique instrumentale chinoise*, CD Auvidis-Ethnic B6757.**

PATRIMOINE

La résistance des « Anges »

Ministère de l'équipement et artistes se font face
dans l'affaire du couvent des Récollets

Depuis le 14 juillet 1991, un groupe d'artistes occupe l'ancien couvent des Récollets, près de la gare de l'Est. Menacés d'expulsion par le ministère de l'équipement, actuel propriétaire de l'endroit, les «Anges des Récollets», comme ils se nomment eux-mêmes, ont attendu avec inquiétude le 15 octobre, date au-delà de laquelle ils espéraient bénéficier du traditionnel sursis d'hiver (*le Monde* du 15 octobre 1991). C'est ce qui s'est passé, si bien que ces squatters d'un genre singulier ont désormais *sans doute* jusqu'au 15 mars, date de reprise des expulsions, pour convaincre l'équipement de ne pas vendre le bâtiment comme il l'avait résolu, arguant du mauvais état des bâtiments du XVIIe siècle.

Le projet de sauvetage mis au point par les «Anges» se veut tout à la fois patrimonial et exploratoire. Patrimonial, puisqu'ils se disent décidés à réhabiliter le couvent, dont la chapelle et un escalier sont classés, à retrouver les anciens espaces, de grandes salles lumineuses qui ont été défigurées par les aménagements successifs et à mettre en valeur les combles et la monumentale charpente qui les couvre – ce qui assurément vaudrait mieux que de les détruire. Exploratoire puisqu'ils se proposent d'y établir des ateliers, un studio d'enregistrement et, plus original, un forum baptisé «Carrefour des disciplines» où physiciens, biologistes, mathématiciens, artistes et philosophes se rencontreraient. Il existe déjà un programme de rencontre, échelonné du 26 janvier au mois de juin.

Les arguments en faveur de ce projet ne manquent pas : le dixième arrondissement est, en matière de culture, l'un des plus démunis de Paris ; les ateliers manquent dans la capitale, où les jeunes artistes ont de plus en plus de mal à travailler en raison de la cherté des loyers ; les lieux de rencontre intellectuelle n'y pullulent pas non plus.

Il faudrait cependant, pour que ce plan aboutisse, qu'il reçoive le soutien du ministère de la culture, qui passe pour point trop hostile, et qu'il trouve les moyens de son financement, autrement dit des mécènes. Il faudrait encore que l'équipement fasse montre de plus de souplesse et admette que l'affaire des Récollets ne peut se régler simplement par l'application d'une décision de justice.

PHILIPPE DAGEN



AGENDA

MUSIQUE

CONCERTS

AMPHITHÉATRE RICHELIEU. La Maurache : 12 h 30 ven. Julien Skowron (dir.). Musique d'Espagne, du Portugal et d'Italie au temps de Christophe Colomb.

AUDITORIUM DU LOUVRE (40-20-52-29). Pierre-Laurent Aimard : 12 h 30 jeu. Piano. Mendelssohn, Schumann, Chopin.

CENTRE D'ACTION POÉTIQUE (40-38-08-16). Reine Flachot, Thierry Barbe, Margaret Fazoline : 20 h 30 lun. Cello, ctb, piano, et Monique Royer (récitante). Lancen, Rabbath, Roizenblat, Schubert, Vivaldi, Michel-Ange.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Brodsky Quartet : 12 h 45 mer. Schubert, Chostakovitch Billy Eidi : 12 h 45 ven. Piano. Grieg, Chopin, Balakirev. Foyer Ivo Pogorelich : 20 h 30 lun. Piano. Chopin, Ravel, Rachmaninov Elèves de l'école de chant de l'Opéra de Paris : 12 h 45 lun. Doris Lamprecht (mezzo-soprano), Frank Leguerinel (baryton), Thérèse Cochet (piano) Brodsky Quartet : 12 h 45 lun. Schubert.

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE (40-40-46-46). Véronique Pélisséro : 19 h mer. Piano. Messiaen. Concert-conférence.

ECOLE FRANCO-ITALIENNE DE MUSIQUE A PARIS (45-55-28-50). Vincenzo Rana : 18 h mar. Piano. Chopin, Liszt, Petrassi, Copland Jim McKissic : 21 h mar. Piano. Beethoven, Chopin, Debussy, Scriabine.

EGLISE DE LA MADELEINE. Orchestre Pro Melodia : 18 h 30 mar. Claire Louchet (soprano), Bertrand Grünenwald (basse), Raphael Tambyeff (orgue), chœurs de la Schola Cantorum, Patrice Holiner (dir.). Requiem de Fauré.

EGLISE NOTRE-DAME DES BLANCS MANTEAUX. Chœur du Marais : 20 h 45 mer. Gilles Harle (orgue), Didier Louis (dir.). Bach, Byrd, Purcell, Britten.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Le Madrigal de Bordeaux : 21 h jeu. Bruno Forst (orgue), Eliane Lavail (dir.). Messiaen, Poulenc Orchestre des grandes écoles : 21 h mar. Michel Podolak (dir.). Schubert.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 18 janvier. 20 h 30 sam. Haendel, Vivaldi, Lœillet, Telemann Charles Limouse, Dario Perez : 16 h dim. Flûte, violon, et le Philharmonia de chambre. Mozart, Vivaldi, Pachelbel, Albinoni.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Orchestre du Club musical de Paris : 20 h 30 ven. Marcel Adès (dir.). Bach, Vivaldi, Stamitz, Britten.

FACULTÉ D'ASSAS (46-05-56-46). Vesselin Stanev : 20 h 30 jeu. Piano, et l'Orchestre symphonique des jeunes d'Ile-de-France, Laurent Brack (dir.). Beethoven, Chopin.

LE MADIGAN (42-27-31-51). Gérard Tampia, Corinne Mout : 22 h 30 mer., sam. Violon, piano. Mozart, Schumann, Kreisler, Sarasate Saskia Lethiec, Marc Vittantonio : 22 h 30 jeu. Violon, piano. Schumann, Labbé, Franck, Saint-Saëns Saskia Lethiec, Marc Vittantonio : 22 h 30 ven. Violon, piano. Bach, Beethoven, Tchaïkovski, Franck Nathalie Guenet, Carlos Intrieri : 22 h 30 lun. Violon, piano. Bach, Albinoni Danuta Glowacka, Dominique Parrain : 22 h 30 mar. Violon, piano. Beethoven, Brahms, Ives.

MAIRIE DU VIe ARRONDISSEMENT. Josette Morata, Jacques Wiederker, Josiane Mallet : 20 h 30 mar. Piano, cello, clar., et Gilles Burgos (fl.), Jean-Marie Costantiec (violon), Jean-Louis Petit (direction). Condé, Chaynes, Gaussin, Petit, Tisné.

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE (42-22-97-60). Teresa Laredo : 20 h 30 lun. Clavecin. Musique de Bolivie François-Henri Houbart, Pierre-Laurent Aimard : 21 h lun. Orgue, piano. Orts, Donato, Stroppa, Mion. Cycle acousmatique de l'INA-GRM. Grand auditorium. Entré libre.

MUSÉE CARNAVALET (42-72-21-13). Quatuor Kuijken : 21 h mer., jeu. Haydn, Mozart.

MUSÉE D'ORSAY. Quatuor Pro Arte : 18 h 45 jeu. Eduard Brunner (clar.). Mendelssohn, Reger.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). François Weigel : 20 h 30 mar. Piano. Debussy, Scarlatti, Schumann, Liszt, Chopin.

OPÉRA DE LA BASTILLE (44-73-13-00). Myung-Whun Chung, René Benedetti, Maurice Gabai : 20 h 30 mer. Piano, cello, clar., Pierre Lenert (alto), Hervé Le Floch, Jean-Pierre Sabouret (violon). Brahms. Amphithéâtre Orchestre philharmonique de Radio-France : 20 h ven. Catherine Collard (piano), Marek Janowski (dir.). Beethoven, Bruckner Ensemble Accroche-note : 20 h 30 ven. Pascal Dusapin. Dans le cadre des Portraits de compositeurs contemporains français.

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Marie-Annick Nicolas, Boris Petrof : 22 h mer. Violon, piano. Franck, Fauré Jean-Louis Beaumadier, Jacques Raynaut : 20 h 30 lun., mar. Flûte, piano. Bartok, Genin, Damare.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Tzimon Barto : 20 h 30 ven. Piano. Mozart, Debussy, Schumann, Chopin, Beethoven Orchestre symphonique pro arte de Paris : 17 h dim. Dir. Daniel Stirn, René-Pierre Chouteau. Honegger Edda Moser : 20 h 30 lun. Soprano. Schumann, Wolf, Mozart, Strauss Françoise Buffet-Arsenijevic : 20 h 30 sam. Piano. Liszt, Rachmaninov, Prokofiev.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre de Paris : 20 h 30 mer., jeu. Raphaël Oleg (violon), Günther Herbig (dir.). Glazounov, Malher Orchestre Lamoureux : 15 h jeu. Avec l'Ensemble Hélios. Bach, Vivaldi, Telemann. Salle Chopin Orchestre de Paris : 16 h 30 sam. Mikhail Rudy (piano), Günther Herbig (dir.). Ravel, Malher Orchestre Lamoureux : 17 h 45 dim. Jean-Efflam Bavouzet (piano), Moshe Atzmon (dir.). Glinka, Prokofiev, Tchaïkovski Concerts Pasdeloup : 20 h 30 sam. Pierre Hofer (violon), Michel Marchesini (violoncelle), François-Xavier Bilger (dir.). Suppe, Offenbach, Borodine, Rimski-Korsakov, Katchaturian, Fauré, Rossini, Saint-Saëns, Brahms.

SCHOLA CANTORUM (43-54-56-74). Bertrand Maury, Karol Beffa : 20 h 30 mar. Pianos. Mozart, Poulenc, Milhaud.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Tabea Zimmermann, Steven Isserlis, Olli Mustonen : 18 h sam. Alto, cello, piano. Beethoven, Schumann, Brahms.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). Jean-Pierre Rampal : 20 h 30 mer. Fl., Orchestre de chambre Franz Liszt. Mozart Collegium Vocale de Gand : 20 h 30 ven. Lorna Anderson (soprano), Marie Kobayashi (mezzo-soprano), Scot Weir (ténor), David Thomas, Christopher Purves (basses), la Chapelle royale, Ensemble Musique oblique, Philippe Herreweghe (direction). Stravinski Natalia Gutman, Vassily Lobanov : 15 h sam. Violoncelle, piano. Bach, Brahms, Schnittke, Debussy Michel Dalberto : 11 h dim. Piano. Beethoven, Liszt.

THÉATRE DU JARDIN (40-67-97-86). Nathalie Lance, Fabrice Lance : 20 h 30 jeu. Pianos. Schubert, Chopin, Brahms, Milhaud.

THÉATRE GRÉVIN (43-58-75-10). Paul Esswood, Jürgen Hübscher : 11 h dim. Haute-contre, luth. Dowland, Purcell, Morley Brigitte Haudebourg : 20 h 30 lun. Clavecin. Jacinto, Seixas, Carvalho, Soler. L'Inspiration ibérique.

TOURTOUR (48-87-82-48). Eve Griliquez, Jacques Grober, Laurent Grynzpan : jusqu'au 1er février. 20 h 30 mar. Récitante, voc., piano. Musique juive. Et jamais le chant ne s'est tu....

PÉRIPHÉRIE

ELANCOURT. LE POLLEN (30-62-82-81). Gisèle Magnan : 20 h 30 mar. Piano. Schumann, Mozart, Brahms.

GENNEVILLIERS. CENTRE MUSICAL EDGAR-VARÈSE (47-99-48-74). Ensemble 2e2m : 20 h 30 ven. Jean-Louis Forestier, Paul Méfano (dir.), Wu-ping Mo (voc., cello).

Nous publions le *lundi* (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

MAISONS-ALFORT. THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY (43-96-77-87). Académie de l'Ile Saint-Louis : 20 h 45 sam. Elena Mouzalas (piano), Bertrand de Billy (dir.). Haydn, Schubert.

MARLY-LE-ROI. CENTRE CULTUREL JEAN-VILAR (39-58-74-87). La Camerata de Versailles : 17 h dim. Dir. Amaury du Closel. Mendelssohn, Strauss, Bach, Dvorak. 85, 70, 55 F.

NEUILLY-SUR-SEINE. LES FEUILLES LIBRES (46-24-41-41). Lorenzo Cipriani : 21 h mar. Clavecin. Storace, Galuppi, Pescetti, Paradisi, Cimarosa, Couperin, Rameau.

NOISY-LE-GRAND. ESPACE MICHEL-SIMON (49-31-02-02). Orchestre national d'Ile-de-France : 21 h jeu. Wilhelmenia Fernandez (soprano), Jacques Mercier (dir.). Airs de comédies musicales américaines, negro spirituals.

RIS-ORANGIS. CENTRE ROBERT-DESNOS (69-06-72-72). Trio à cordes Millière : 16 h 30 dim. Beethoven, Jaubert, Mozart.

SAINT-CLOUD. CENTRE CULTUREL DES 3 PIERROTS. Michel Dalberto : 21 h mar. Piano. Chopin, Schumann, Liszt. Dédicaces croisées.

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE. ESPACE MARCEL-CARNÉ (69-04-98-33). Orchestre national d'Ile-de-France : 20 h mer. Wilhelmenia Fernandez (soprano), Jacques Mercier (dir). Airs de comédies musicales américaines, negro spirituals.

VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Auditions de la Maîtrise nationale de Versailles : 17 h 30 jeu. Bouzignac, Amon, Graziani, Charpentier, Schütz.

VERSAILLES. THÉATRE MONTANSIER (39-50-71-18). Orchestre de chambre de Versailles : 21 h jeu. Bernard Whal (dir.). Les Quatre Saisons de Vivaldi.

LE VÉSINET. C.A.L (39-76-32-75). Orchestre symphonique de la garde républicaine : 21 h sam. Catherine Joly (piano), André Guilbert (dir.). Rossini, Schumann, Ravel, Schubert.

OPÉRAS

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22). La Scala di seta : jusqu'au 26 janvier. 21 h mer., jeu., ven., sam., mar. ; 17 h dim. Comédie lyrique de Serge Dutrieux et Michel Rostan, d'après Rossini. Avec Claudine Chénez, Fabienne Masoni (sopranos), Brian Parsons, Eric Trémolières (ténors), Glenn Chambers, Michel Vaissière (barytons), Daniel Lecoyer (comédien), Serge Dutrieux (violon), Renaud Garcia-Fons (ctb), Jean-Louis Matinier (accordéon), Michel Rostan (mise en scène).

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Atys : jusqu'au 5 février. 19 h 30 mar. Opéra de Lully. Howard Crook (21, 25 janv.), Guy de Mey (22, 24, 26, 28 janv.) (t.), Agnès Mellon (21, 24, 26 janv.), Anne Monoyios (22, 28 janv.), Monique Zanetti (25 janv.) (s.), Guillemette Laurens (22, 25 janv.), Jennifer Smith (21, 24, 26 janv.), Françoise Semellaz (28 janv.) (m.), Jean-François Gardeil (22, 24, 26, 28 janv.), Nicolas Rivenq (21, 25 janv.), (bar.), les Arts florissants, William Christie (dir.), Jean-Marie Villégier (mise en scène).

OPÉRA DE LA BASTILLE (44-73-13-00). Boris Godounov : jusqu'au 20 janvier. 19 h 30 jeu., sam., lun. Opéra de Moussorgski. Paata Burchuladze, Sergei Martinov, Aage Haugland (basses), Vladislav Piavko, Vitali Tarachenko (ténors), Olga Borodina (soprano), orchestre et chœurs de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (dir.), Yannis Kokkos (mise en scène), Kate Flatt (chor.).

PALAIS DES CONGRÈS (40-68-22-22). La Khovanchtchina : jusqu'au 26 janvier. 20 h ven., sam. ; 15 h dim. Opéra de Moussorgski. Grigori Gritsyuk, I. Kirichev (barytons), Anatoly Kotcherga, Mikola Chopcha (basses), L. Yourtchenko (mezzo), A. Mokrenko, L. Ponomarenko, S. Fitsych, V. Fedotov (ténors), chœurs et orchestre de l'Opéra de Kiev, Ivan Gamkalo (dir.), Irina Molostova (mise en scène). Mazeppa : 20 h mar. Opéra de Tchaïkovski. Avec L. Ponomarenko, Roman Mayboroda (barytons), Valentin Pivovarov, M. Chopcha (basses), S. Dobronravova, Oksana Yatsenko (sopranos), A. Vestriakov, V. Fedotov (ténors), chœurs et orchestre de l'Opéra de Kiev, Vladimir Kojoukhar (dir.), Dmitro Gnatyuk (mise en scène).

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Les Contes d'Hoffmann : jusqu'au 16 janvier. 15 h, 20 h 30 mer. ; 20 h 30 jeu. Opéra d'Offenbach. Gines Sirera, Jean-Pierre Furlan, Jean-François Monvoisin, Guy Boulanger, Jean-Guy Henneveux (ténors), Anne Bartelloni, Brigitte Vinson, Myriam Rossignol, Dominique Favat (mezzo-sopranos), Anne-Marie Blanzat, Nicole Labarthe, Monique Trecan, Chantal Bastide, Véronique Valray (sopranos), Orchestre symphonique Pro Arte de Paris, Gérard Talbot (dir.), Jean-Luc Palliès (mise en scène).

ELDORADO (42-49-60-27). Sissi : jusqu'au 29 janvier. 14 h 30 mer., jeu. ; 14 h sam., dim. Opérette de Francis Lopez, livret de Nadine de Rothschild. Avec Richard Finell et Kriss Keller.

JAZZ

ALLIGATORS (42-84-11-27). Guy Lafitte et André Persiany Quartet : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Jean-Loup Longnon Septet : 22 h mar.

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Thierry Bruneau Quartet : 22 h 30 mer., jeu., ven. ; Steve Potts : 22 h 30 sam. ; Thierry Bruneau Quartet : 22 h 30 dim., lun. ; Jam Session : jusqu'au 28 janvier. 22 h 30 mar.

BAR DU POTAGER (40-26-50-96). Emmanuel Sourdeix, Sylvain Sourdeix : 22 h mer., jeu. Piano, sax ; Enzo Mucci : 22 h lun., mer. Basse.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Janis Carter : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Alex Sanders en Trio : 22 h 45 dim. ; Turk Mauro : 22 h 45 lun., mar.

BLUES DU NORD (42-09-00-77). Malaval BBB and B : jusqu'au 22 janvier. 22 h mer. ; Little Big Man : 22 h jeu.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Bert de Kort, Dixieland Pipers : jusqu'au 15 janvier. 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim., lun., mar. ; Hot Melon Big band : 21 h 30 dim. ; Carl Schlosser : 21 h 30 lun., mar. ; Daniel Sidney Bechet : 21 h 30 jeu., ven., sam. Et le Jacques Doudelle Jazz Orchestra.

LA CIGALE (42-23-38-00). Charles et les Lulus : 20 h mer.

LA COUPOLE (43-20-14-20). Gérard Marais Trio : 21 h jeu.

ELYSÉE-MONTMARTRE. Macka B : 19 h mer. Avec John McLean, Mister Palmer, Yona ; Festival Ralameut'll le retour : 19 h sam. Avec Sheriff, Mescaleros, Megasonic Boom Blast, Raymonde et les Blancs Becs, Spartacus and Commando ; Primal Scream : 19 h dim.

ESPACE ORNANO. Nine Below Zero : 19 h sam.

GALERIE DE NESLE (43-29-45-88). All That Jazz : jusqu'au 19 février. 19 h dim.

GIBUS (47-00-78-88). Metal Night, Blue Steel : 23 h mer. ; Pulsion urbaine : 23 h jeu. ; Bez Ladu, Bez Skladu : 23 h ven. ; Ivresse publique : 23 h ven., sam. ; Room : 23 h mer.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio Jazz Middle : jusqu'au 31 janvier. 21 h ven. Jean-Pierre Gelineau (sax.), Jean Chaudron (basse), Jean-Pierre Pothier (piano) ; Trio New Orleans : jusqu'au 1er février. 21 h sam.

JAZZ-CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). West Indies Jazz Band : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Boto e Novos Tempos : jusqu'au 28 mars. 22 h 30 dim. ; Lonnie Brooks Blues Band : jusqu'au 1er février. 22 h 30 lun., mar. ; Maxim Saury Big Band : 12 h dim.

LA-VILLA (43-26-60-00). Daniel Humair, David Friedman, Jenny Clarke : 22 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Walther Weir Trio : 22 h mer. ; Philippe Gœhrs Trio : 22 h jeu. ; Gérard Marmet et ses invités : 22 h ven. ; Stafford James Project : 22 h sam. ; Beatrice Bentejac Quartet : 22 h lun. ; Franck Weisz Quartet ; 22 h mar.

LE MONTANA (45-48-93-08). Trio René Urtreger : 22 h 30 mer. Au club ; Quartet Stardust : 22 h 30 jeu., ven., sam. Au bar ; Quartet Jean-Paul Amouroux : 22 h 30 lun., mar. Au bar.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Pierre Calligaris All Stars : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Serge Rahœrson and Nivo : jusqu'au 26 janvier. 22 h dim. ; Claude Tissandrier : 22 h lun., mar.

NEW MOON (49-95-92-33). Haine et ses amours : 20 h mer. ; Mamalians : 23 h jeu. ; Les Combinaisons : 23 h ven. ; Bezladuskadu : 23 h sam. ; Crème de marrons : 20 h mar.

NEW MORNING (45-23-51-41). Quintet Moutin : 21 h 30 mer.

OLYMPIA (47-42-25-49). Pigalle : 20 h lun.

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Trio Cordacor : 20 h 30 jeu.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Eric Barret : 22 h mer. Sax., avec ses invités ; Samy Birnbach, Benjamin Lew : 21 h 30 ven. ; Steve Shehan : 23 h ven. ; 21 h 30 sam. Percussions ; Tim Berne Caos Total : 22 h mar.

PÉNICHE-ÉVÉNEMENTS PIERROT (42-50-79-57). Debora Seffer : 22 h jeu.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Country Journal : 21 h mer. ; Louis Winsberg Trio : 21 h jeu. ; Big Boss Band : 22 h 30 ven. ; Le Quartet de Carl Schlosser : 21 h lun. ; Frenchy : 21 h mar.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Watergate Seven : 21 h mer. ; National bleu : 21 h jeu. ; Coconotes : 21 h ven. ; Orpheon Celesta : 21 h sam. ; The Old Fashion Jazz Band : 21 h lun. ; Benny Bailey, Georges Arvanitas Trio : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Turk Mauro, Emmanuel Sourdeix, Jean-Philippe Viret : 23 h ven., sam. Sax., piano, ctb, et Richard Portier (batt.) ; Sylvain Beuf : 23 h mar. Sax., et Bojan Zulfikarpasic (piano), Christophe Wallemme (ctb), Richard Portier (batt.).

PIGALL'S. Vercoquin : 20 h ven.

REX CLUB (45-08-93-89). La Fiancée du pirate : 23 h mer. Soirée Metallic Jungle ; Pulsar : jusqu'au 27 février. 0 h jeu. ; L'Etudiante : jusqu'au 28 février. 22 h 30 ven. ; Nuits Exotiques : jusqu'au 29 février. 23 h sam. Zouk, Soukous, Funk, Reggae, Sega ; Screamadelica Party : 23 h dim. Soirée après le concert de Primal Scream à l'Elysée Montmartre.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Joël Barret : jusqu'au 8 février. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam.

SLOW-CLUB (42-33-84-30). Olivier Franc Jazz Quintet : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Howling Winds : 22 h mar.

SUNSET (40-26-46-60). Robert Persi Quartet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Pierre-Louis Garcia Group : 22 h 30 lun., mar.

THÉATRE CLAVEL (42-49-68-70). Iago : 16 h dim. Manuel Renaud (guit., voc.), Nicolas Gelfi (batt.), Thomas Vagner (guit.), Patrick Mulot (basse).

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). The Grand Blues Band : 22 h mer. ; Stylix : 22 h jeu. ; Baby Blues : 22 h ven. ; Chris Lancry : 22 h sam. ; Jean-Jacques Milteau and Friends : 22 h mar. ; Luc Bertin : 1 h sam.

ZÉNITH (42-08-60-00). Linton Kwesi Johnson : 20 h ven. ; Public Enemy, Anthrax, Prong : 20 h dim.

PÉRIPHÉRIE

CHOISY-LE-ROI. THÉATRE PAUL-ELUARD (48-90-89-79). Jean-Pierre Como Trio : 22 h ven.

COMBS-LA-VILLE. LA COUPOLE (64-88-69-11). Trio Martial Solal : 20 h 45 ven.

CRÉTEIL. MJC-CLUB CROIX DES MÈCHES (48-99-75-40). Red Whale : 21 h ven.

EPINAY-SUR-SEINE. MJC D'ORGEMONT (48-41-41-40). Raphael Fays Group : 21 h sam. Pierre Blanchard (violon), Minimo Garray (perc.), Daniel Manzanas (guit.), Pablo Glabert (basse).

L'HAY-LES-ROSES. LA TOURNELLE (46-65-58-06). Claude Luter et son quintet : 21 h mar. Hommage à Sidney Bechet.

ISSY-LES-MOULINEAUX. FAHRENHEIT (45-54-21-39). Agressive Agricultor, Putrid Cadaver : 21 h ven.

MAISONS-ALFORT. THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY (43-75-72-58). Bernard Lavilliers : 20 h 45 jeu.

MANTES-LA-JOLIE. CENTRE CULTUREL GEORGES-BRASSENS (30-63-03-30). Louis Winsberg Quartet : 20 h 45 sam.

PRINGY. SALLE DES FÊTES. No Man's Land : 19 h 30 sam. Et Carré blanc pour Série noire.

SCEAUX. SCEAUX-WHAT JAZZ CLUB. Louis Winsberg Quartet : 22 h 30 ven.

TREMBLAY-EN-FRANCE. ESPACE JEAN-ROGER-CAUSSIMON (48-61-09-85). Alcotest Blues Band, Amar Sundy : 20 h 30 sam.

VILLECRESNES. SALLE POLYVALENTE (45-99-09-09). Big Band du conservatoire de Colombes : 20 h 30 sam.

VILLIERS-LE-BEL. SALLE MARCEL PAGNOL (34-29-28-90). TSF : 21 h mer.

BALLETS

BALLETS

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Compagnie 100% acrylique : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. Maman encore un tour. Chor. Evelyne Castellino Sylvie Tertre, Alain Marie : 20 h 00 sam. Performance danse-théâtre. Compagnie Clo Lestrade : 20 h 30 mar. Retour de Nimavelle. Chor. Clo Lestrade.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Javad : 20 h 30 ven. Danses et exercices sacrés des derviches de Perse.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-77-22). Compagnie Régine Chopinot : jusqu'au 31 janvier. 21 h mar. Saint-Georges. Chor. Régine Chopinot.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Jean-Claude Gallotta : jusqu'au 25 janvier. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 15 h dim. Avec le groupe Emile Dubois et le Centre chorégraphique national de Grenoble. Roméo et Juliette. Chor. Jean-Claude Gallotta.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). Les Géants de la danse : 20 h 30 lun., mar. Nina Ananiachvili, El Guito, Alexei Fadaiechev, Virginia Johnson, Irma Nioradze, Lowell Sherman, Eric Vu Han (danseurs étoiles).

PÉRIPHÉRIE

ATHIS-MONS. SALLE VENTURA (60-48-10-10). Cie Hervé Jourdet : 21 h sam. Averses d'octobre ou portraits de maîtresses. Chor. Hervé Jourdet.

EVRY. THÉATRE DE L'AGORA (64-97-22-99). Michel Kelemenis : 18 h 30 sam. C'est un vaudeville. Chor. Michel Kelemenis.

FOLKLORE

MUSIQUES DU MONDE

INSTITUT HONGROIS (43-26-06-44). Katalin Szvorak, Kalman Saringer : 20 h jeu. Chant, cornemuse, flûte, chalumeau. Chansons populaires hongroises.

OLYMPIA. Bratsch : 20 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; 17 h dim.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Somei Otsuki, Genzan Miyoshi : 20 h 30 lun. Koto, shakuhashi. Musique du Japon.

THÉATRE DU LIERRE (45-86-55-83). La Danse de Ciguri : jusqu'au 31 janvier. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. ; 16 h dim. Par le Quatuor Nomad, Farid Paya (mise en scène). Polyphonies contemporaines inspirées de musiques ethniques.

ZÉNITH (42-08-60-00). Linton Kwesi Johnson : 20 h ven.

PÉRIPHÉRIE

COMBS-LA-VILLE. LA COUPOLE (64-88-69-11). Djura : 20 h 45 sam. Chants kabyles.

PARIS EN VISITES

MARDI 14 JANVIER

« La maison de Nicolas Flamel (1407) et autres vieux logis parisiens », 10 h 30, métro Rambuteau, sortie rue du Grenier-Saint-Lazare (Paris autrefois).

« La montagne Sainte-Geneviève, de Clovis à la construction du Panthéon », 11 heures et 14 h 30, métro Cardinal-Lemoine (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les salons Directoire de l'hôtel Bourrienne spécialement ouverts », 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (C. Merle).

« L'église Sainte-Marie-de-la-Visitation et son quartier », 14 h 30, église, rue Saint-Antoine (Sauvegarde du Paris historique).

« Hôtels du Marais sud. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle, une promenade hors du temps », 14 h 40, 4, rue du Faubourg-Montmartre (Paris autrefois).

« L'Ecole militaire. Salons et chapelles spécialement ouverts » (carte d'identité), 14 h 45, métro Ecole-Militaire (M. Banassat).

« La bibliothèque Forney dans l'hôtel des archevêques de Sens » (limité à trente personnes), 15 heures, 1, rue du Figuier (Monuments historiques).

« Chapelle, grand amphithéâtre et salons de la Sorbonne », 15 heures, 47, rue des Ecoles (D. Bouchard).

« Le vieux quartier Saint-Séverin », 15 heures, métro Maubert-Mutualité, sortie escalator (Lutèce-visites).

CONFÉRENCES

55, rue des Francs-Bourgeois, 14 heures : « Le marché de la peinture contemporaine », par F. Duret-Robert (Crédit municipal de Paris).

Salle des Ingénieurs, 9 *bis*, avenue d'Iéna, 14 h 30 : « Yémen. Royaume de Saba et routes de l'encens », par O. Boucher (Antiquité vivante).

Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 18 heures : « Les instruments de l'astronomie » (cours d'astronomie pratique).

Centre associatif Mesnil-Saint-Didier, 25, rue Mesnil, 16 h 30 : « Rajasthan, l'Inde de rêve (1). Guerriers et rois : l'épopée rajpoute », par C. Bourzat (Le Cavalier bleu).

60, boulevard Saint-Michel, 18 h 30 : « L'Europe de l'après-communisme », par J. Lesourne, directeur du *Monde*. Entrée libre (Ecole des mines).

35, rue des Francs-Bourgeois, 18 h 30 : « Les perspectives de coopération entre banques centrales européennes », par A. Leproux (Maison de l'Europe).

Musée de l'homme, 17, place du Trocadéro, 18 h 30 : « Les tumulus de la Lozère », par G. Fages (Muséum national d'histoire naturelle).

Galerie Colbert (auditorium), 2, rue Vivienne, 19 heures : « Chagall et Malevitch. L'éclat de rire du Théâtre d'art juif de Moscou », par F. Barbe (Hors cadre).

Bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau, 20 h 30 : « A propos des contenants culturels », avec B. Gibello (La Maison de toutes les couleurs).

Le Forum, 102 *bis*, rue de Vaugirard, 20 heures : « La mémoire, évolution ou prison ? », par J. Barbin (Crehe).

31, rue Jean-Goujon, 20 heures : « Comment le pape a vaincu le communisme », avec B. Lecomte (Institut polonais).

146, rue Raymond-Losserand, 20 h 30 : « Hypnose et auto-hypnose », par D. Varma. Entrée libre (Soleil d'or).

L'ASTRADUL
Association des Traducteurs
Diplômés de l'Université de Londres
Vous propose une équipe de traducteurs
FRANÇAIS et ANGLAIS
Tél. : 45-58-65-13 - 45-55-92-94 47-07-77-13
B.P. 225.07 – 75327 Pa... ...edex 07
Siège social : Institut brit... ...que de Paris

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
10 F
JANVIER 1992
Premier dossier
Les Jeux olympiques d'hiver
Formidable enjeu pour la Savoie, les Jeux olympiques d'hiver ont été l'occasion d'un épique marathon financier, et on n'est pas encore... au bout des comptes. Les difficultés ne doivent cependant pas faire oublier l'idéal olympique et la beauté du spectacle.
Second dossier
Les PME-PMI
Les PME-PMI occupent une place prépondérante dans le tissu industriel français. Souvent dynamiques et créatrices d'emplois, elles rencontrent de nombreux problèmes que le plan lancé à la rentrée par le premier ministre devrait aider à résoudre.
Une nouvelle rubrique : LES CLÉS DE L'INFO
Pour aider nos jeunes lecteurs à comprendre le journal de 20 heures, à écouter les infos à la radio, à lire la presse, nous allons intercaler chaque mois un page recto-verso dans *le Monde Dossiers et Documents* avec pour objectif de donner des clés, des bases, des repères liés à l'actualité immédiate. Tout ce que l'on ne trouve pas dans les manuels ou dans les dictionnaires : l'histoire récente, les personnages, le vocabulaire, la législation, tout ce qui change, tout ce qui bouge.
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

مكا من الأصل

Le Monde

CHAMPS ECONOMIQUES

Afrique : recoudre le ciel et la terre

Le développement doit concilier les valeurs traditionnelles et la gestion moderne

LA dette devrait, d'après la Banque mondiale, se maintenir à un niveau élevé pour quarante-cinq pays d'Afrique noire, malgré les diverses opérations de rééchelonnement et d'annulation. En 1990 – dernière année pour laquelle des données complètes sont disponibles, – la dette publique des pays subsahariens a été annulée à hauteur de 5,9 milliards de dollars, tandis que l'aide au développement représentait 17,3 milliards de dollars, soit 10 % de la production régionale.

Malgré ces efforts, l'endettement de cette partie du continent s'est aggravé de 12 % en 1990, mais de 1,3 % seulement l'an passé, pour s'élever à 175,8 milliards de dollars. Si le rythme d'augmentation s'est nettement ralenti, l'Afrique reste la partie du monde la plus endettée au regard de son produit intérieur brut. Et la situation risque de se détériorer en raison à la fois des nouveaux emprunts contractés auprès des créanciers publics, des rééchelonnements d'intérêt et de la faiblesse des exportations.

Une dimension culturelle

Toutefois la réalité du continent noir pas plus que son avenir ne sont enfermés dans ces chiffres au demeurant inquiétants. Car en Afrique, les entreprises continuent de vivre et même de réaliser des profits. Dans son rapport de 1990, le CIAN (Conseil des investisseurs français en Afrique), dirigé par Jean-Pierre Prouteau, a établi un diagnostic équilibré à propos des firmes tricolores établies de l'autre côté de la Méditerranée :

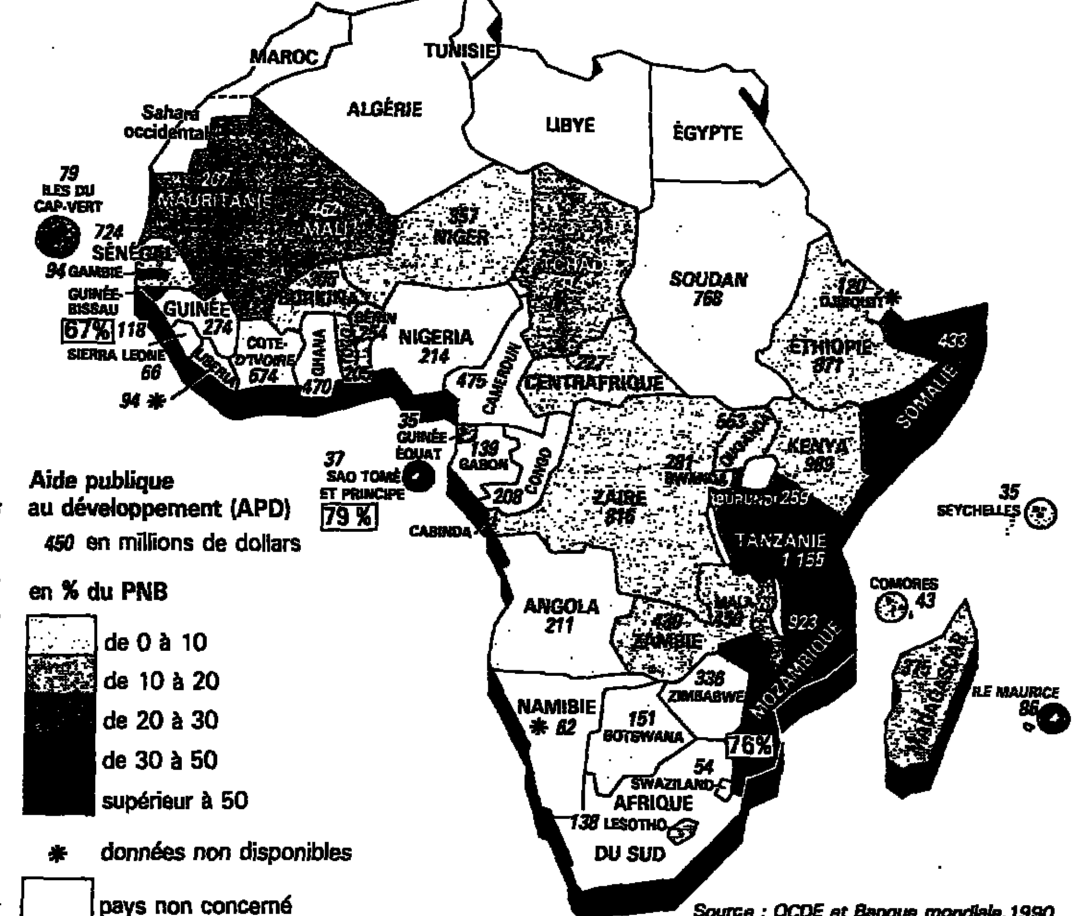
« Au Maghreb, elles sont bénéficiaires dans leur quasi-totalité ; en zone subsaharienne, les deux tiers sont bénéficiaires. 10 % de nos affaires sont confrontées à des plans de redressement fortement déficitaires. Le réseau français s'est maintenu à 85 %, et le mouvement de fermetures s'est stabilisé. Deux cents sociétés se sont retirées depuis 1985, treize cents sont restées. »

Commentant une récente étude de la Banque mondiale consacrée aux *« ressorts psychologiques des décisions économiques en Afrique »* (1), l'ancien haut fonctionnaire sénégalais Mamadou Dia insiste sur la vitalité du secteur informel, par opposition au secteur « moderne », c'est-à-dire régi par des règles de fonctionnement et de gestion occidentales. *« La réussite de la plupart des micro-entreprises du secteur informel, pourtant aux prises avec un environnement hostile et privées de toute aide de l'Etat s'explique avant tout par leur aptitude à concilier les valeurs sociales et culturelles de l'Afrique avec la nécessaire efficacité économique. »*

L'intérêt d'une telle approche consiste d'abord à intégrer la dimension culturelle des phénomènes économiques africains, à ne plus considérer cette liaison ancestrale entre la population, les objets et le surnaturel comme un élément neutre, voire un obstacle, à la diffusion du progrès technique ou des réformes institutionnelles. *« La valeur d'un acte économique se mesure au renforcement des liens qu'il entraîne au sein du groupe »*, explique ainsi Mamadou Dia.

Dès lors, l'efficacité des programmes de développement valorisant la promotion individuelle, le profit personnel et l'esprit d'entreprise est fortement compromise par cette tradition communautaire. En conséquence, *« la réussite économique ne s'accompagne pas d'une mobilité sociale ascendante. En fait, toute réussite sociale en dehors du groupe peut conduire à l'ostracisme »*, ajoute le représentant de la Banque mondiale. Ne dit-on pas qu'un Africain espérant faire fortune doit d'abord quitter son pays ?

C'est une dominante africaine de mêler priorités individuelles et priorités collectives, ordre naturel et surnaturel des choses, sur un continent où l'écrivain congolais Sony Labou Tansi a pu écrire qu'un jour *« le ciel et la terre se recoudront »*. Comme l'explique encore Mamadou Dia : *« L'intérêt des communautés locales et ethniques prend généralement le pas sur ce que l'Etat peut déclarer objectif national. »* Que dire alors d'un programme *« onusien »* parachuté depuis Washington, s'il ne fait pas l'objet d'une *« appropriation »* par ses destinataires ?



La dépendance

Il s'agit de l'aide publique au développement accordée par les pays de l'OCDE, les pays arabes et les organismes multilatéraux.

Des mythes fondateurs

Les apôtres du libéralisme en matière de développement ont longtemps considéré les structures même des sociétés africaines – paternalistes et très hiérarchisées – comme un frein à la productivité et à la créativité. Ceux qui se sont penchés sur l'histoire du continent réfutent aujourd'hui cette vision. *« Au Cameroun*, rappelle Mamadou Dia, *le royaume Bamoun, très organisé et très centralisé, a donné naissance à une architecture et à un artisanat florissants. Le désir de se faire remarquer du « prince » peut-être aussi puissant que la réussite personnelle. »*

La question du rapport au travail est un autre sujet d'incompréhension entre occidentaux laborieux et africains supposés dilettantes. Avec un produit intérieur brut qui ne dépasse guère celui de la Belgique, l'Afrique subsaharienne souffre à l'évidence d'une carence productive à tous niveaux, agricole et industriel. Est-ce pour autant le continent de la paresse ? Les loisirs, cérémonies et autres rituels *« servent au renforcement des liens sociaux qui fondent la société »*, explique Mamadou Dia.

On ne peut négliger la survivance très forte des mythes fondateurs africains. Ils privilégient la recherche de l'accord de l'homme avec la nature et avec ses semblables, même si cette harmonie est coûteuse en palabres, donc en temps (les conférences nationales démocratiques l'ont encore montré). L'Afrique se distingue des sociétés occidentales chrétiennes où les mythes de référence confient à l'homme un autre dessein : poursuivre l'œuvre du Créateur, une mission qui a favorisé l'apparition de sociétés techniciennes, plus instrumentalisées, mieux outillées sans doute pour la modernité dans sa dimension technologique.

Ciment de la cohésion sociale, le travail *« improductif »* – les loisirs – auraient de la sorte un « rendement » réel : *« Les agriculteurs ne se prêtent aux innovations que si les bénéfices économiques et sociaux attendus du travail supplémentaire sont sensiblement plus élevés que ceux retirés de l'actuelle combinaison travail-loisirs »*, écrit Mamadou Dia.

A la lumière de ces observations, la Banque mondiale admet la nécessité de concilier valeurs traditionnelles et impératifs d'efficacité et d'accumulation économique. Avec un souci à l'esprit : ne pas faire de l'acculturation un préalable au développement. Et de citer les exemples du Japon, de la République de Corée et de Taïwan qui ont atteint *« des niveaux de production élevés et un stade technologique avancés tout en préservant leur identité nationale »*. En Afrique, le but ultime serait *« d'élargir aux entreprises et à la nation la solidarité qui s'exerçait dans le cadre de la famille »*.

Cinq piliers de *« sagesse »* sont proposés pour un nouveau modèle de développement : le renforcement de l'incitation à accumuler (notamment par l'attribution de distinctions honorifiques aux entreprises performantes, avec reconnaissance des chefs, comme chez les Bamiléké du Cameroun) ; l'individualisation des rémunérations par le biais d'actionnariat salarié et d'intéressement du personnel ; l'utilisation des valeurs traditionnelles pour régler les conflits au sein de l'entreprise (appel à la famille pour obtenir un compromis entre supérieurs et subordonnés) ; le recours au formalisme et au rituel – qui fondent la pression du groupe – pour renforcer les liens contractuels ; le développement de la dynamique de groupe par les cercles de qualité, comme l'a expérimenté le Burkina-Faso, *« avec succès »*.

A Madagascar, on voit aujourdhui émerger un certain esprit d'entreprise dans un environnement culturel spécifique. *« Le goût du risque y semble inconnu, car il n'y a pas en malgache de terme équivalent pour exprimer cette notion »*, explique Claude Marchant dans le livre collectif *Nord-Sud, de l'aide au contrat* (2).

Il s'agit là de concilier la gestion moderne au *fibavana* (la recherche de l'harmonie) et le *banamaso* (la retenue de qui hésite à extérioriser ses sentiments et le refus de voir son interlocuteur perdre la face). L'ethnologue Georges Balandier considère depuis au moins trente ans l'entreprise africaine comme un phénomène culturel. Il n'est plus le seul...

ERIC FOTTORINO

(1) *Finances et développement* (revue du FMI et de la Banque mondiale), décembre 1991.

(2) Editions Syros. 243 pages. 79 francs.

Pour une union monétaire euro-africaine

En créant une zone écu à la place de la zone franc la CEE pourrait contribuer à l'intégration du continent noir

par Daniel Bach

AU fil de la décennie écoulée, la zone franc n'a fait que perdre de son importance en tant qu'instrument spécifiquement français de structuration et d'encadrement des relations commerciales et financières avec les pays d'Afrique subsaharienne. Si les quatorze pays africains membres de la zone (tous francophones hormis la Guinée-Equatoriale) effectuent toujours près de la moitié de leur commerce extérieur avec la France, leur part dans les exportations françaises est devenue inférieure à celle des départements et territoires d'outre-mer.

Conséquence de la coordination de plus en plus serrée des politiques monétaires nationales en Europe, un arrimage de la zone franc aux pays de la Communauté est déjà *de facto* en vigueur. Ainsi, si le franc CFA venait à se fondre dans une monnaie européenne unique (ou commune), le rattachement formel à l'écu aurait des coûts modestes au regard de la discipline rétablie dans la zone durant les années 80 et d'une masse monétaire des Etats africains membres inférieure à 1 % de celle de la France. L'acceptation par les Etats européens d'une telle évolution aurait toutefois pour effet immédiat de soulever la question des contours de la nouvelle zone au regard des candidatures à l'adhésion qui ne manqueraient pas de se manifester dans nombre d'autres Etats d'Afrique subsaharienne. Mais le partage de la souveraineté monétaire avec un noyau dur extra-africain n'est plus un sujet tabou à n'aborder qu'entre chefs d'Etat ou ministres des finances.

Le partage de la souveraineté

Suite à dix années d'ajustement structurel et de conditionnalité financière, l'importance longtemps attachée à la souveraineté monétaire n'a plus guère de sens dans la majorité des Etats d'Afrique subsaharienne : certains d'entre eux ont d'ailleurs déjà fait savoir à plusieurs reprises qu'ils seraient candidats pour une adhésion à la zone franc dans son état actuel. Peut-on en conséquence suggérer que, dans un contexte d'essoufflement général des initiatives et programmes concernant l'Afrique, la constitution d'une zone monétaire écu, complétée par une institution bancaire à vocation supranationale, pourrait conjuguer rigueur, souplesse et cohérence dans le traitement des situations particulières d'un sous-continent dont l'Europe ne peut se désintéresser.

Les rapports instaurés par la Communauté européenne avec les soixante-neuf Etats ACP (d'Afrique subsaharienne pour l'essentiel) peuvent, certes, avoir valeur de symbole en matière de dialogue Nord-Sud. Toutefois, force est de reconnaître le faible montant des sommes considérées, qui ne représentent que 13 % du montant total de l'aide publique au développement des Etats européens, sans parler de l'absence d'impact significatif du « modèle de Lomé » sur l'insertion internationale des pays membres.

Les conventions de Lomé ont trop souvent été transformées en un instrument de constitution de logiques de rente et non d'adaptation à un environnement international de plus en plus compétitif.

Lire la suite page 21

▶ Chargé de recherche du CNRS au Centre d'étude d'Afrique noire (Bordeaux).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

La protection de l'environnement
Une industrie en pleine croissance



De nombreuses sociétés françaises et étrangères contribuent par leurs activités à protéger l'environnement : traitement de l'eau, de l'air, des déchets.

Ce marché, à forte potentialité de développement est évalué à 600 milliards de francs pour l'Europe en l'an 2000.

CIC PARIS

On vous en donne plus pour votre argent

Pauvreté et richesse dans le monde

Canada : les frustrés du luxe



La pauvreté affecte plus de trois millions d'habitants, un Canadien sur dix, mais près d'un Québécois sur trois

« *IL est évident que la lutte contre la pauvreté ne peut plus passer par la seule redistribution de la richesse. Taxer le revenu des uns pour combler la pauvreté des autres devient vite « contreproductif »*. Le Conseil québécois des affaires sociales, dans un rapport adressé au gouvernement en juin 1991, estime *« difficile d'accepter cette situation quand on constate que l'accroissement des inégalités sociales découle non plus des* « dérèglements de la machine humaine », *selon le mot de Jean Rostand, mais du sous-emploi et des faibles salaires »*.

La pauvreté affecte 12,2 % des Canadiens, soit un peu plus de trois millions de personnes (un million de moins qu'en 1983, alors qu'était atteint le taux record de 17 %). Pour circonscrire l'ampleur du phénomène, les économistes se servent d'un indice, le seuil des faibles revenus : une famille, ou une personne seule est considérée comme « pauvre » si elle consacre au « devoir d'achat », c'est-à-dire aux dépenses nécessaires à ses besoins essentiels, près des deux tiers de son budget.

Une réputation socialiste

Au terme de ses évaluations, Statistiques Canada établit un seuil pour une personne seule vivant dans l'une des neuf grandes villes du Canada à 14 882 dollars (un peu plus de 10 000 dollars pour celui qui vit en milieu rural). Pour une famille de quatre personnes, ces seuils sont évalués à 29 522 et à 20 098 dollars respectivement.

En 1989, 9,6 % des familles canadiennes se retrouvaient sous le seuil de la pauvreté (11,3 % en 1987) et près d'un million de personnes seules percevaient un faible revenu. Au Québec, cela représentait près d'une personne sur trois, et en Ontario, la province la plus riche, près d'une sur quatre.

Aux yeux de ses voisins américains, le Canada pourtant a l'agaçante réputation d'être un Etat socialiste, non seulement du fait du rôle privilégié que joue encore le pouvoir central dans l'économie, mais davantage encore pour son régime universel de protection sociale. Tout ce qui concerne la sécurité du revenu (allocations familiales, pensions de vieillesse, suppléments de revenus, assurance chômage) est en effet l'apanage du gouvernement fédéral. Les régimes d'assurance santé et d'assistance publique sont du ressort des provinces.

Depuis dix ans, la pauvreté s'est déplacée des personnes âgées vers les plus jeunes, vers les jeunes adultes de quinze à vingt-quatre ans (20 % d'entre eux n'ont pas d'emploi), vers les jeunes ménages de moins de trente-quatre ans, condamnés quatre fois sur dix à ne gagner que le minimum, et surtout vers les familles monoparentales ayant une femme à leur tête, où le taux de pauvreté dépasse aujourd'hui les 50 %. Le redressement de la condition économique des personnes âgées découle principalement de l'amélioration significative de la couverture des régimes publics de retraite dans les années 80.

La pauvreté de la population s'explique de différentes manières : selon le Conseil d'aide sociale du Québec, dans cette province, *« la productivité de nombreuses entreprises, particulièrement dans les services, n'est pas suffisante pour offrir des salaires élevés »*. De surcroît, le salaire minimum (l'équivalent de 4 300 F par mois) de 1989 équivaut à celui de 1969, calculé en dollars constants de 1981. Aujourd'hui, l'habitant d'une grande ville qui subvient aux besoins d'un conjoint et d'un enfant, et qui travaille à plein temps au salaire minimum, ne touche qu'un revenu correspondant à 46 % du seuil de pauvreté.

« On peut aussi parler dans une certaine mesure d'un désengagement de l'Etat », constate Richard Langlois, économiste à la Centrale d'enseignement du Québec. Dans son livre *S'appauvrir dans un pays riche*, il démontre que tout au long des années 80 il y a eu une diminution relativement sensible des dépenses publiques en proportion de la production nationale. Déjà, en 1985, le Canada ne consacrait plus que 22,6 % de son produit intérieur brut aux dépenses sociales (34,2 % pour la France la même année). Six ans plus tard, avec une dette publique accumulée de 400 milliards de dollars et une économie, disent les industriels québécois, *« gangrenée par le problème du chômage »*, cette tendance se maintient.

Des emplois précaires

L'appauvrissement est dû sans doute à l'*« insensibilité très forte des gouvernements qui ne se préoccupent que de la lutte contre l'inflation »*, comme l'explique Diane-Gabrielle Tremblay, économiste et professeur à la Télé-Université du Québec à Montréal. Toutefois, pour l'ensemble des analystes, le sous-emploi constitue la principale cause de la pauvreté. Depuis le début des années 80, on assiste à une précarisation du travail liée au développement des services : un tiers au moins des emplois créés ces dernières années sont dits « non standard ». En 1990, le statut régulier « plein temps » représentait moins de la moitié de la main-d'œuvre. La parcellisation de l'emploi affecte particulièrement les jeunes et les nouvelles venues (44 % de la population active) sur le marché du travail, trois fois plus nombreuses que les hommes à occuper un emploi à temps partiel.

En revanche, à cause de la formation insuffisante de la main-d'œuvre, on estime à un peu plus de 500 000 le nombre d'emplois perdus dans l'ensemble du Canada. Selon un rapport alarmant du Conseil des affaires sociales, publié en juin 1991, le taux d'abandons scolaires au Québec pour le seul niveau secondaire atteignait 38 %, phénomène dont l'ensemble du Canada est aussi victime, dans une moindre proportion toutefois.

La pauvreté a une incidence directe sur le niveau scolaire : dans certaines écoles du centre-ville de Montréal où la moitié des habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté, trois enfants sur quatre se présentent en classe sans avoir pris de petit déjeuner. Certaines initiatives ont été adoptées : des enseignants ont déplacé les périodes d'examen en début de mois parce que les enfants, après la perception du chèque mensuel d'assistance publique, avaient enfin le ventre plein et étaient capables de plus d'attention. Pour sa part, devant l'ampleur du phénomène, le ministre de l'éducation a en 1990 attribué 10 millions de dollars pour l'alimentation de 46 000 élèves dans plus d'une centaine d'écoles du Québec.

Le choix fondamental

« Avec la crise, on s'est aperçu que beaucoup de gens passaient au travers des mailles du filet de la protection sociale », constate Diane-Gabrielle Tremblay. *« En somme, nos dirigeants ne savent pas trop quoi faire avec les personnes exclues du système économique »*, constatait de son côté l'Assemblée des évêques du Québec en mai 1991. *La récession frappe de nombreuses personnes de la classe moyenne, qui voient ainsi leur marge de manœuvre rétrécir (...) Croire que les personnes pauvres sont avant tout utiles pour faire fonctionner à bon prix notre économie nous paraît dans cette perspective très dangereux. »*

« Avant de parler de redistribution des richesses pour une plus grande justice sociale, encore faudrait-il créer cette richesse », affirme pour sa part Richard Lehir, vice-président de l'Association des industriels du Québec. *« Au niveau fédéral, on est dans l'incohérence la plus vive, et l'Etat se trouve face à un choix politique fondamental : privilégier la redistribution ou créer des richesses. »*

« Dans les années 80, nous avons vécu sur l'illusion d'une forte croissance économique, en réalité moins forte que dans les années 70. Cette croissance a été rongée par l'inflation et la faiblesse de notre productivité. Le pays est en passe d'« argentinisation » : ce n'est plus le Canada qui gère sa dette, mais sa dette qui gère le Canada. »

Pour Diane-Gabrielle Tremblay, il faut faire en sorte d'améliorer la formation professionnelle. *« Les politiques économistes de lutte contre l'inflation mises en place par tous les gouvernements dans les années 80 se sont avérées insuffisantes. Non seulement elles ne résolvent pas les problèmes, mais elles en créent d'autres à long terme, tels que l'itinérance et le chômage chez les jeunes.*

» Le Canada dans son ensemble n'a pas cette identité forte qui seule permettrait la nécessaire concertation à la résolution de ses problèmes. » De son côté, Richard Lehir insiste : *« Le Canada n'a pas encore opéré cette transition fondamentale d'une économie de première transformation des ressources naturelles vers une économie qui produira avant tout de la valeur ajoutée. Pour ce faire, l'amélioration de l'enseignement et du niveau général de formation est essentielle. »*

Selon un sondage Gallup effectué en avril 1991, une large majorité de Canadiens affirment que la faim est un problème chez eux, et que la situation empire depuis cinq ans. L'image qu'ils peuvent avoir de la pauvreté est celle d'enfants malades et sous-alimentés, tels qu'on les voit à la télévision à l'occasion de reportages ou de campagnes de sensibilisation sur la faim dans le monde.

Une telle image assurément ne s'applique pas au Canada, mais on trouve dans ce pays des gens qui souffrent d'indigence et de privations. Frustration aussi non pas tellement de ne pas disposer du minimum vital, mais de ne pas jouir de l'aisance, voire du luxe propre aux pays riches.

de Montréal
JEAN-ANDRÉ LEBLANC

Brésil : fortunes rapides

Un dixième de la population détient près de la moitié des richesses, et certaines propriétés atteignent le million d'hectares

SI la pauvreté a de multiples visages au Brésil, la richesse semble *a priori* y être discrète. Les somptueuses résidences de Las Lomas de Chapultepec à Mexico, les superbes propriétés de Buenos-Aires, Santiago-du-Chili ou Bogota paraissent absentes du paysage brésilien, tant à Sao-Paulo qu'à Rio-de-Janeiro. Il existe bien sûr de confortables demeures et de riches immeubles, mais sans luxe tapageur apparent. Le parc automobile, composé en grande partie de la triste production locale, ne comporte encore que très peu de limousines prestigieuses, allemandes ou autres.

Une vision en trompe-l'œil puisque le Brésil est l'un des pays du monde où l'écart entre riches et pauvres est le plus important, selon le dernier rapport de la Banque mondiale. Le pays est d'autant plus proche de remporter la palme de l'inégalité que ce déséquilibre n'a pas cessé de s'accroître durant les trente dernières années, même si, fin 1991, les chiffres laissent apparaître, en raison du blocage des prix, une minime réduction de l'éventail.

Absence fiscale

Actuellement, selon l'Institut brésilien de statistiques, 10 % de la population détient près de la moitié (49,7 %) des richesses, alors que les 10 % les plus pauvres ne s'en partagent que moins de 1 % (0,8 %). Un score inégalé dans le continent. Les plus fortes concentrations d'argent se trouvent parmi les *fazendeiros*, qui exploitent des propriétés pouvant atteindre le million d'hectares.

« L'impôt sur le revenu favorise grandement l'agriculture par rapport aux autres secteurs, mais au seul profit des riches. En vertu de dispositions spéciales du code fiscal, les sociétés peuvent déduire de leur revenu imposable jusqu'à 80 % des profits d'origine agricole, et les personnes physiques jusqu'à 90 % », note la Banque mondiale.

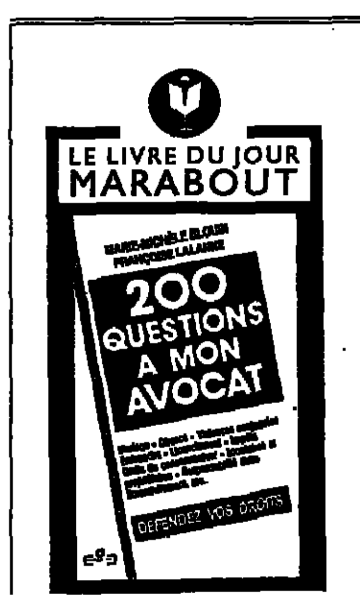
D'une manière générale, la fiscalité, dont la réforme maintes fois annoncée est encore en chantier, favorise sinon l'évasion, du moins l'absence pure et simple d'une quelconque imposition. Traduction de cet état de fait : sur 150 millions d'habitants, 5,5 millions remplissent une déclaration de revenu, et 1,9 million sont soumis à l'imposition, les salariés étant évidemment les plus pénalisés.

Ces chiffres ne prennent bien entendu pas en compte le secteur « informel », ni les redressements – nombreux – qui font l'objet d'accords amiables et directs avec les fonctionnaires. Lors d'un vote en décembre 1991, les députés ont décidé, en première lecture, de refuser l'instauration de la tranche d'imposition la plus élevée... 35 % pour les revenus supérieurs à l'équivalent de 3 200 dollars.

La réalisation de fortunes rapides est donc toujours l'apanage du Brésil. Dans le domaine de la communication, Roberto Marinho, à la tête de la chaîne de télévision Globo – la quatrième du monde, – en est un des exemples les plus connus. La fameuse animatrice d'emissions pour la jeunesse Maria da Graca Meneghel, dite Xuxa, est, selon la revue américaine *Forbes*, parmi les quarante artistes les mieux payés au monde avec un gain de 19 millions de dollars entre 1990 et 1991.

Wagner Canhedo, président d'une quinzaine d'entreprises dont la compagnie aérienne VASP, achetée 43,5 millions de dollars en 1990, est souvent présenté comme la version brésilienne du magnat américain Donald Trump. Pour sa part, Gregory Ryan avait lancé en 1980 l'installation de la chaîne McDonald's à Sao-Paulo. Les deux boutiques et un gain annuel de 2,5 millions de dollars se sont transformés dix ans plus tard en une entreprise de 8 500 employés, 84 boutiques et une recette de 165 millions de dollars.

Selon un dossier réalisé fin octobre 1991 par l'hebdomadaire économique *Exame*, le Brésil comptait ainsi une dizaine d'entrepreneurs à la réussite fulgurante. Il en résulte, en période de récession, la vogue récente des voitures importées – dont les taxes, en baisse, se situent tout de même autour de 40 %, – qui a provoqué un véritable « boom » chez les revendeurs autorisés.



Lassés des véhicules brésiliens, surnommés *« charrettes »* même par le président Fernando Collor de Mello, les clients fortunés commencent à acheter des modèles de luxe. La firme Intercar, de Rio-de-Janeiro, vend ainsi *« une douzaine de Mercedes-Benz chaque mois à un prix moyen de 130 000 dollars »*. Même son de cloche chez le revendeur BMW de Sao-Paulo, qui a placé 180 véhicules dans l'année à des prix oscillant entre 50 000 et 180 000 dollars.

Placements hors frontières

D'une manière générale, l'industrie du luxe, malgré une année 1991 difficile, a confortablement prospéré. Deux mille familles environ à Sao-Paulo, à peu près autant à Rio-de-Janeiro et dans le reste du pays, possèdent ce qu'il est convenu d'appeler un pouvoir d'achat élevé. Ces familles ne limitent pas leurs dépenses au Brésil, le lieu type des placements hors frontières restant, comme pour beaucoup de pays latino-américains, Miami. Selon l'hebdomadaire *Veja*, 6 000 appartements ou villas de la ville de Floride appartiennent à des Brésiliens, pour une valeur totale estimée à 1,2 milliard de dollars.

La fuite des capitaux reste pourtant relativement faible, en comparaison avec les voisins sud-américains comme l'Argentine ou le Mexique. Alors que dans ces deux pays l'argent placé à l'extérieur représentait, il y a peu de temps encore, plusieurs dizaines de milliards de dollars, on estime ce chiffre pour le Brésil à quelques milliards de dollars seulement.

A cette richesse *« légale »* s'ajoute – dans des proportions importantes – les fortunes réalisées dans les secteurs illicites, qu'ils soient tolérés comme la loterie clandestine du « jeu d'animaux », ou combattus, tel le trafic de drogue en plein développement. L'exemple du Rondonia, où les recettes de cet Etat frontalier de la Bolivie se sont accrus de 1 000 % ces deux dernières années, en dit long sur la multiplication des fortunes aux origines plus que douteuses.

Les élus, dont les moyens financiers connaissent très souvent une croissance indexée sur le temps de passage à des postes de responsabilité, se sortent parfaitement d'un tel système. A cet égard, le simple salaire des députés d'Etat – qui est voté par les parlementaires eux-mêmes au sein de l'Assemblée – dépasse largement toute notion de décence : un député peut recevoir par exemple une rémunération mensuelle – incluant son salaire et les « jetons de présence » – équivalant à 20 000 dollars, soit une somme 440 fois supérieure au salaire minimum local (45 dollars par mois). Le traitement d'un cadre directeur financier d'une entreprise importante n'atteint pas le dixième de cette somme.

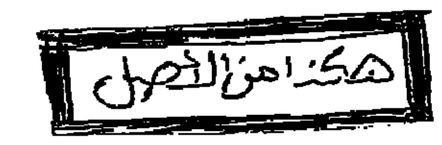
Les fameux *marajas*, ces profiteurs du secteur public, sont toujours légion malgré les dénonciations régulières dont ils font l'objet. Le scandale de l'Institut de sécurité sociale (INSS) a ainsi révélé que certains abus et détournements permettaient à des assurés – par le biais de fausses identités et de comptes multiples – de percevoir des sommes dépassant 10 000 dollars mensuels, dans la plus pure « légalité ».

Ces fortunes diverses, grandes propriétés foncières, réussites industrielles, « politiques » ou frauduleuses, constituent l'essentiel de la classe des nantis. Mais le rêve d'enrichissement rapide – même à un niveau faible – des classes les plus défavorisées est cependant de moins en moins possible. Un chiffre est à cet égard significatif : les salaires ne représentent au Brésil qu'un tiers du produit national, deux fois moins qu'aux Etats-Unis ou qu'en Allemagne.

Comme le disait l'ancien directeur de la Banque centrale, Carlos Longoni : *« Il y a encore quelques années, l'espoir était largement partagé. Ce n'est plus le cas maintenant. »* Le fameux mot de l'économiste Edmar Bacha, qui, en 1973 déjà, surnommait le Brésil *« Belindia »* (la Belgique plus l'Inde), pour symboliser l'existence d'un pays à deux vitesses, reste toujours d'actualité.

de Rio-de-Janeiro
DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Ont été déjà publiées, dans Champs économiques, des enquêtes comparables sur la Turquie et l'Allemagne (7 août 1990), la Grande-Bretagne et l'Inde (14 août), l'Italie (21 août), le Mexique (28 août), le Nigeria (4 septembre), la France (11 septembre), le Japon (18 septembre), les Etats-Unis (25 septembre), le Pérou (12 février 1991), la Bolivie (21 mai), la Thaïlande (3 septembre), l'Australie (10 septembre), l'Indonésie (26 novembre), la Grèce et la Suède (7 janvier 1992).



هكذا من الأصل

Faut-il aider l'Afrique ?

La survie ne passe pas par l'octroi d'un revenu minimum d'insertion

par Gérard Grellet

LES pays occidentaux aimeraient bien oublier l'Afrique noire. Cette région du monde, où ils ont exercé le plus directement leur pouvoir économique, est également celle qui connaît les résultats les plus catastrophiques. La croissance démographique n'a pas été maîtrisée, les exportations fondées sur les matières premières se sont effondrées, des bureaucraties prébendiaires ont détourné les objectifs du développement à la seule fin de leur survie. Alors que la croissance de la production agricole ne dépasse pas 2 % par an, la population croît à un rythme sans doute supérieur à 3 %, de sorte que le déficit alimentaire est aujourd'hui de l'ordre de 12 millions de tonnes de céréales et pourrait bien doubler d'ici à la fin de la décennie.

Pour faire face à une telle situation, l'Afrique noire ne peut plus envisager d'entreprendre des stratégies de développement qui nécessitent des niveaux élevés d'investissement et des débouchés en expansion. L'investissement a en effet fortement chuté, revenant de 20 % du produit intérieur brut en 1980 à 15 % en 1990. La crise économique a entraîné un effondrement des marchés internes alors que l'Afrique voit ses marchés extérieurs se réduire progressivement du fait de la baisse de la demande mondiale de minerais traditionnels (de plus en plus remplacés par des matériaux composites), de la concurrence de certains pays asiatiques ou latino-américains et de sa propre incapacité à maintenir ses infrastructures d'exportation. Dans ces conditions, les politiques libérales mises en œuvre en Afrique sous l'égide de la Banque mondiale se sont avérées de lourds échecs dans la mesure où précisément n'existait pas de marché préalable.

Une dépendance accrue

Ainsi le scénario le plus probable est une dépendance accrue vis-à-vis des flux d'aide extérieurs. Ceux-ci sont déjà passés de 8,4 milliards de dollars en 1982 à 15,3 milliards de dollars en 1990 (et plus de 25 milliards de dollars si l'on considère l'ensemble des transferts nets) et représentent une part qui peut atteindre le quart du revenu national des pays les plus pauvres. En fait, contrairement à ce qu'il est quelquefois avancé, l'aide n'a jamais fait défaut à l'Afrique.

La raison doit en être cherchée non pas tant dans un souci humanitaire (qui ne représente qu'une faible part du montant total de l'aide) ou dans un souci d'intérêts économiques stratégiques, que dans le coût, somme toute modeste, de l'achat d'une clientèle politique majoritairement liée à l'Occident. 15 milliards de dollars ce n'est qu'un peu plus du millième du revenu des pays de l'OCDE, une proportion comparable à celle du coût d'un croissant et d'un café dans le revenu mensuel d'un salarié français.

Sans aller avec Javier Pérez de Cuellar, ancien secrétaire général des Nations unies, jusqu'à demander que l'aide à l'Afrique subsaharienne soit portée annuellement à 40 milliards de dollars (chiffre auquel il faudrait ajouter l'annulation de l'endettement bilatéral d'un montant de 57 milliards de dollars), il est sans doute possible d'aider davantage l'Afrique. Mais doit-on le faire ? Le développement du continent passe-t-il par un revenu minimum d'insertion dans l'économie mondiale, voire par un plan Marshall ?

Il convient tout d'abord de distinguer l'aide humanitaire de l'aide économique. La montée de la famine (vingt millions d'Africains dépendent aujourd'hui de l'aide alimentaire), la tragédie du sida, l'absence de règlement du problème des réfugiés, rendent aujourd'hui nécessaire une augmentation de l'aide humanitaire. Toutefois, si les besoins sont grands, la capacité d'absorption de ce type d'aide reste limitée et il semble difficile qu'elle puisse dépasser 15 % du total de l'aide publique. Reste donc l'aide économique constituée des aides budgétaires directes, du financement des projets de développement et de l'envoi de coopérants techniques.

De nombreuses raisons conduisent à penser que ce type d'aide a atteint aujourd'hui un seuil qu'il serait dangereux de dépasser si l'on ne veut pas que l'aide conduise à une désincitation au travail productif, à une aggravation des inégalités et à un gaspillage systématique du capital transféré. L'aide s'avère en effet contraire à l'effort productif dès lors qu'elle se substitue à des productions locales, comme dans le cas du blé américain ou européen, déversé presque gratuitement sur les marchés urbains, et qui décourage les producteurs indigènes, ce qui explique la quasi-stagnation de la production céréalière africaine.

L'aide profite pour l'essentiel aux classes urbaines dirigeantes, qui maintient leurs traitements de fonctionnaire et subventionne leur système de santé et leur système éducatif, auxquels n'ont guère accès les couches rurales les plus pauvres. Faute de marchés et d'une technologie adaptée elle conduit souvent à un gaspillage systématique de ressources pourtant rares.

Il est donc temps de reconsidérer la nature de notre soutien économique à l'Afrique. Au-delà de l'annulation d'une partie des 170 milliards de créances dont l'Occident dispose sur l'Afrique noire, créances qui de toute façon ne pourront sans doute jamais être honorées, il est aujourd'hui nécessaire d'appuyer plus nettement les initiatives de base des populations.

Des coopérations nouvelles

Développer les cultures vivrières, désenclaver les zones rurales, construire des puits, entreprendre des campagnes de vaccination, sont des actions qui ne soulèvent ni de véritables obstacles techniques ni de véritables obstacles financiers dès lors qu'elles sont effectuées par les populations qui en bénéficieront. Mais pour que les populations africaines soient effectivement incitées à les mettre en œuvre il est nécessaire que leurs résultats ne soient ni confisqués par les bureaucraties en place ni dévalorisés par la concurrence de dons étrangers. C'est pourquoi une démocratie réelle, concernant la totalité de la population et ne se réduisant pas aux tractations politiques des classes dirigeantes, constitue le préalable essentiel à la survie économique de l'Afrique.

Les pays occidentaux peuvent contribuer de façon déterminante à la stratégie de couverture des besoins essentiels, d'une part, en réduisant l'aide qui fait perdurer des structures inadaptées ou qui rend l'effort de travail inutile, d'autre part, en inventant de nouvelles formes de coopération pour soutenir les initiatives de production comme offrir une garantie bancaire aux caisses de crédit rural et aux artisans, aider les entrepreneurs locaux à s'implanter sur les marchés des produits industrialisés, appuyer la recherche et la diffusion de technologies appropriées. En d'autres termes il s'agit de convertir l'« aide-rente » versée aux Etats au profit de l'« aide-initiative » versée aux populations qui veulent produire. C'est à ce prix que les pays occidentaux auront peut-être moins honte de ce qu'ils ont fait de l'Afrique.

▶ Professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

Pour une union monétaire euro-africaine

Suite de la page 19

Alors que les Etats ACP bénéficient d'un accès totalement libre au marché européen pour 95 % de leurs exportations agricoles, la chute de leur part dans les importations communautaires n'a pas été enrayée, et la montée de la concurrence des producteurs extra-africains s'est fait sentir de manière croissante.

Les concessions industrielles et les dispositions concernant les transferts de technologie ou la promotion des investissements privés dans les ACP n'ont eu qu'un impact marginal. En outre, aucune diversification des échanges extérieurs des ACP avec l'Europe n'est véritablement intervenue : pour la période 1983-1987, les importations communautaires de produits ACP ont été pour 40 % constituées par du pétrole, suivi pour 9,5 % par du café et pour 6,7 % par du cacao. Enfin, la dotation européenne Stabex s'est avérée incapable de faire face à l'effondrement des cours des matières premières et, dès ses premières années de fonctionnement, n'a pu satisfaire qu'une partie des demandes éligibles.

En prenant l'initiative d'une *zone écu*, l'Europe pourrait se doter – et doter les pays industrialisés – d'un instrument susceptible de contribuer à une *reconnexion* du continent africain dans les échanges internationaux. L'Afrique subsaharienne regroupe près du quart des Etats membres des Nations unies et présente à ce titre le triste privilège d'être l'une des régions les plus segmentées qui soient au monde, alors que la production de l'ensemble des quarante-sept Etats concernés dépasse à peine celle de la Corée du Sud.

Un manque de volonté politique

Au fil des trois dernières années, la coopération interétatique en Afrique subsaharienne a plus régressé que progressé malgré la prolifération d'institutions censées y contribuer. Hormis le Nigéria, aucune fédération n'a survécu au choc des indépendances. De nos jours, seuls témoignent d'un relatif dynamisme les espaces structurés autour de la garantie monétaire offerte par un noyau dur : la France, dans le cadre de la zone franc, en Afrique de l'Ouest et centrale ; l'Afrique du Sud, à travers la zone rand en Afrique australe.

Il ne faut toutefois pas se leurrer : le substrat monétaire commun qui découlerait d'une zone *écu* euro-africaine ne sera pas nécessairement un facteur d'intensification du commerce intrarégional.

L'expérience des unions monétaires organisées en Afrique occidentale (UMOA) et centrale (UDEAC) dans le cadre de la zone franc est là pour le souligner : le commerce officiel entre Etats de l'UMOA stagne depuis les indépendances autour de 10 % des exportations totales, tandis qu'au sein de l'UDEAC il a spectaculairement régressé pour devenir inférieur à 1 %, à la fin des années 80. Indépendamment du manque de volonté politique des Etats, les potentiels d'intensification du commerce intrarégional ne peuvent qu'être limités en raison de la similitude des productions.

Cependant, l'appartenance commune à une *zone écu* pourrait bel et bien se révéler l'élément moteur d'une politique de relance des investissements étrangers dans le cadre de projets régionaux désormais à même de tirer parti des politiques d'harmonisation douanière conçues par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). De manière tout aussi fondamentale, la mise en place en Afrique subsaharienne d'une union monétaire euro-africaine pourrait contribuer à la réhabilitation des appareils d'Etat et des capacités de production nationale.

La *zone écu* élargie une fois mise en place, les politiques d'ajustement, tout en restant élaborées sur des bases nationales, pourraient être mieux suivies grâce à la maîtrise accrue des interférences régionales (les flux dits parallèles) présentement inhérentes à la coexistence de zones monétaires et de politiques douanières distinctes. Pour les Etats africains membres de l'actuelle zone franc, sa transformation devrait sans doute aller de pair avec une levée du tabou sur les réajustements de parité afin de prendre en compte les différentiels de développement.

Il ne faut pas pour autant ignorer les écueils liés à la mise en œuvre d'une telle approche. Fréquemment évoquée, la prime qu'offre la zone franc aux importations bon marché de biens destinés aux élites urbaines africaines demeurerait. Mais ne serait-il pas grand temps d'y voir un moyen positif d'éviter une accélération désastreuse de l'exode des cerveaux qui tend à vider de leurs cadres et formateurs les Etats qui, tels le Nigéria ou le Ghana, ont pratiqué des dévaluations massives sans que les résultats soient toujours probants ?

Le risque d'encourager une accélération des transferts – frauduleux ou non – de capitaux vers l'Europe constitue un écueil bien réel qui renvoie à la mise en place de mécanismes de surveillance mais aussi et surtout à une dissolution des rapports de clientèle dont la France a trop longtemps donné l'exemple dans ses relations avec les Etats du « pré carré ». Multilatéraliser *par le haut* la zone franc constituerait à maints égards une garantie sur ce dernier point, car la *zone écu* ne saurait être mobilisée par des dirigeants africains désireux de remettre en question les politiques actuelles d'ajustement structurel, voire les maigres acquis des mouvements de revendication démocratique qui se font jour depuis deux ans.

Des solutions multilatérales

Pour la France, la transformation d'une zone monétaire qu'elle domine et stabilise depuis trente ans en une union monétaire euro-africaine relève d'une acceptation de l'inéluctable. Malgré le succès d'estime dont peuvent se prévaloir les prestations élyséennes lors des sommets franco-africains, l'inadéquation des moyens mis en œuvre pour répondre aux attentes n'en est devenue que plus criante depuis le sommet de Casablanca.

Au regard de l'ampleur des besoins, l'avenir des rapports franco-et euro-africains passe par des solutions multilatérales dont le champ ne peut plus être confiné à des propositions de réduction de la dette des pays les moins avancés ou des pays à revenu intermédiaire. Il serait d'autant plus déraisonnable de prétendre l'ignorer que l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) ne compte plus que pour 2,9 % dans le commerce extérieur français et que les entreprises françaises continuent de réajuster à la baisse leurs engagements dans un contexte où certains discours sur l'immigration pourraient à terme se traduire par des réflexes néo-cartiéristes en matière d'aide bilatérale au développement.

Il est vrai que l'étendue des drames mais aussi les désillusions suscitées par l'évolution de l'Afrique subsaharienne peuvent inciter nombre d'Européens à se satisfaire d'un maintien du *statu quo*. L'aide publique au développement fournie par les Etats de la Communauté ne domine-t-elle pas, et de très loin, celle des autres bailleurs de fonds (1) ? Par ailleurs, l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) n'est-elle pas de plus en plus marginale dans la nouvelle donne internationale comme dans les échanges extérieurs de l'Europe dont l'avenir paraît se jouer d'abord sur le front Est ?

Faute d'avoir voulu prendre conscience à temps du poids de ses périphéries frontalières méridionales, l'Europe sera la première touchée par des effondrements qui, du Sahel jusqu'à l'Afrique australe, iront de pair avec la montée de menaces liées à la drogue, à l'effondrement des systèmes de santé, lié à la pandémie du sida, à la destruction accélérée des écosystèmes, sans parler de la multiplication des conflits de basse intensité susceptibles d'être utilisés en cas de tensions internationales. A travers le devenir de la zone franc, c'est à une réflexion plus globale sur les rapports euro-africains que les Douze et la Commission européenne devront à terme se livrer compte tenu de l'importance des enjeux.

DANIEL BACH

(1) Entre 1983 et 1989, la part des Etats européens dans les versements d'aide publique au développement à l'Afrique subsaharienne est passée de 30 % à 56 % (calculs à partir des statistiques de l'OCDE).

Eurostaf

Europe Stratégie Analyse Financière

a le plaisir de vous communiquer ses nouvelles coordonnées :

60-62, rue d'Hauteville - 75010 PARIS
Tél. : 47 70 22 55 - Fax : 47 70 11 93

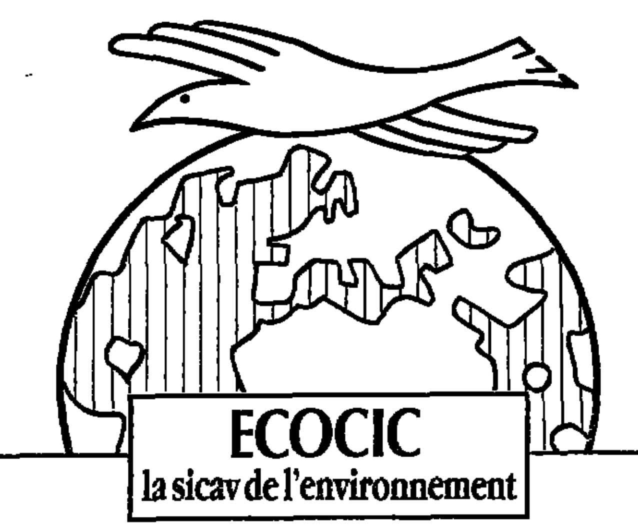
et vous annonce ses dernières parutions d'études :

- Leclerc, Intermarché et la grande distribution : restructuration ou impasse
- Les leaders de l'agro-alimentaire européens face à leurs concurents américains
- Chimie lourde/Chimie de spécialités : quelle stratégie pour les acteurs mondiaux
- Le financement de l'immobilier d'entreprise
- Le financement de l'informatique en France
- La stratégie des leaders européens de l'assurance
- Les médicaments vendus sans ordonnance (OTC) en Europe
- Le marché mondial des réactifs et des instruments de diagnostic
- Les acteurs de la communication en Europe

Pour recevoir la présentation détaillée de ces études, contactez EUROSTAF : 60-62, rue d'Hauteville, 75010 Paris. Tél. : 47 70 22 55 - Fax : 47 70 11 93

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

La protection de l'environnement
Un placement prometteur



ECOCIC la sicav environnement lancée par le CIC Paris, peut vous faire participer au formidable développement de l'économie de l'environnement.

Conseillée pour des placements supérieurs à deux ans, elle a adopté le régime de la capitalisation.
Exonération des droits d'entrée jusqu'au 31 janvier 1992.

CIC
PARIS

On vous en donne plus pour votre argent

CHAMPS ÉCONOMIQUES

CHRONIQUE

PAUL FABRA

La prétendue insuffisance d'épargne

ALORS que le président Bush commençait son voyage en Asie étaient publiées les plus récentes estimations sur les résultats de la balance des paiements du Japon : un excédent record, qui pourrait atteindre 100 milliards de dollars, imputable, disent les statistiques, à concurrence d'environ la moitié, aux échanges commerciaux avec les Etats-Unis. Fâcheuse coïncidence ; plus encore, occasion toute trouvée pour remettre en avant les explications inlassablement répétées pour identifier l'origine d'un déséquilibre en passe de devenir le plus brûlant des brandons de discorde entre les deux pays.

Auprès des gens qui savent (ministres et économistes sont supposés en faire partie), le grand thème en vogue, c'est, comme nous le rappelions la semaine dernière, l'insuffisance de l'épargne dans la plupart des nations d'Occident, et tout particulièrement aux Etats-Unis. On y voit la cause de la plupart de nos maux, à commencer, précisément, par les déséquilibres de balance des paiements.

C'est là, comme la suite de cette chronique essaiera de le montrer, une thèse tout à fait contestable, voire à la limite de l'absurde. En ce qui concerne l'augmentation « inattendue » de l'excédent japonais, on ferait mieux de concentrer son attention sur l'élément nouveau qu'a constitué, en 1991, l'importante contribution, en argent, apportée par Tokyo à la guerre du Golfe. Au titre de sa participation aux frais de l'expédition militaire américaine au Moyen-Orient, le gouvernement japonais a payé un écot d'environ 15 milliards de dollars. Il correspond à peu près au quart du coût de la guerre. Les trois autres quarts ont été payés par d'autres contributeurs : Arabie saoudite, Allemagne, etc.

Du point de vue qui nous intéresse ici, il s'agit de savoir comment les Japonais se sont acquittés de ce transfert consenti par eux gratuitement au profit des Etats-Unis. Dans un monde d'échanges libres (comme l'est, essentiellement et heureusement, le nôtre), la réponse ne dépend, pratiquement, ni du gouvernement de Tokyo ni de celui de Washington. Une seule chose est certaine : le second a reçu du premier un montant de ressources – qu'il aurait normalement dû se procurer par l'impôt ou l'emprunt – lui permettant d'acheter 15 milliards de dollars de fournitures diverses. Reste à savoir l'emploi qui a été fait du pouvoir d'achat supplémentaire ainsi distribué et diffusé dans l'économie américaine. On peut imaginer que les fournisseurs aient conservé, à titre d'encaisses, le produit de leurs ventes à l'Etat américain. Mais d'autres utilisations sont plus probables parce que plus avantageuses. Au regard des dernières statistiques, on a de bonnes raisons de penser que ce sont les importateurs américains qui ont trouvé l'emploi le plus profitable : ils ont acheté encore un peu plus de marchandises *« made in Japan »* pour les revendre avec un confortable bénéfice à leurs clients résidant aux Etats-Unis.

Tout s'est passé comme si les Japonais avaient payé en nature aux Etats-Unis le transfert promis et que l'argent n'avait jamais quitté le Japon : l'inscription de quelque 15 milliards de dollars au compte du Trésor américain n'aura été qu'une opération-relais, la réalité financière étant qu'avec cette somme – ou plus exactement son équivalent en yens – le Trésor japonais a versé aux exportateurs japonais le prix de leurs livraisons supplémentaires au marché américain. Cela s'est fait, précisément, par le seul jeu du marché. Voilà comment le président Bush, en obtenant que sa guerre soit payée par d'autres, a indirectement favorisé l'importation d'un volume encore plus grand de produits *« made in Japan »*.

N'en soyons pas surpris : contrairement à ce que l'on raconte, les opérations financières ont presque toujours *in fine* une contrepartie en échange des biens et services. Bien sûr, les choses ne se sont passées de cette façon que parce que, *grosso modo*, la situation relative des économies américaine et japonaise est, entre-temps, à peu près restée la même. Bien que l'Allemagne ait de son côté versé une quote-part importante pour défrayer les Etats-Unis des dépenses occasionnées par le conflit, il y a eu diminution et non pas augmentation des ventes allemandes sur le marché américain. La raison tient à la nouvelle situation allemande (la hausse des prix allemands rend la vente des machines ouest-allemandes plus profitable en Allemagne qu'aux Etats-Unis). Tout laisse, donc, penser que Bonn a payé son tribut aux Américains non pas en marchandises (comme les Japonais) mais en monnaie, par réduction à due concurrence de ses réserves de change.

Ce qui précède, dira-t-on, n'infirme nullement la thèse plus générale imputant le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis à une insuffisance d'épargne américaine. Dans l'exemple choisi, n'est-ce pas un pouvoir d'achat disponible et non dépensé au Japon, en Allemagne, en Arabie saoudite, etc., qui aura été substitué à des ressources d'origine américaine ? On demeure dans la logique de la comptabilité nationale qui définit l'épargne comme la part restant du revenu après défalcation des dépenses allant à la consommation. Le cas particulier du financement de la guerre du Golfe paraît ainsi comme une illustration, ou mieux encore, comme une confirmation du cas plus général. Le cas général, c'est qu'une balance des paiements déficitaire dénote une insuffisance d'épargne nationale par rapport à l'investissement (la guerre étant, dans l'exemple examiné, considérée, pour les besoins de la cause, comme une sorte d'investissement, en ce sens qu'il ne s'agit pas d'une dépense courante). Ayant dit cela, on n'a fait que relever une évidence comptable, inapte, par elle-même, à nous révéler l'origine du déficit.

LA proposition sur laquelle repose tout le raisonnement est une relation d'identité posée au départ : le total du revenu national est employé pour partie en dépenses de consommation et pour partie en dépenses d'investissement. Si l'épargne (définie comme plus haut) ne suffit pas à financer l'investissement, ce déséquilibre se traduit nécessairement par un autre : la part du revenu national engendrée par les exportations de biens et services ne pourra pas non plus couvrir la totalité des dépenses affectées à l'importation de biens et services. Pourquoi ? Le revenu national provient nécessairement de la production vendue tant sur le marché intérieur que sur le marché extérieur. Le déficit extérieur ne fait que refléter l'écart (négatif) entre, d'une part, le total de la production – assimilée au revenu national – et, d'autre part, le total des dépenses (de consommation et d'investissement). Pas possible, semble-t-il, de sortir de ce constat qui résulte des termes de l'équation posée au départ.

Dans un article publié par Charles Pigott dans la revue trimestrielle de la Banque de Réserve fédérale de New-York (1), l'auteur, très imprégné par l'idée d'une insuffisance de l'épargne des ménages américains, a l'honnêteté de prévenir son lecteur peu averti de la portée des constatations de ce genre : *« Ni les relations d'identité, dont il vient d'être question* (voir le paragraphe précédent), *ni les chiffres qu'on en tire pour évaluer l'insuffisance d'épargne par rapport à l'investissement ne révèlent les causes ultimes du déficit extérieur des Etats-Unis »*. Malheureusement, Charles Pigott n'essaie pas de découvrir ces causes ultimes. Il se contente de se réfugier dans le charabia moderne : *« Tout problème et toute conséquence liés à ce déficit sont fondamentalement attribuables aux forces macroéconomiques sous-jacentes. »*

Mais le surcroît d'exportations japonaises, dont j'ai parlé plus haut, n'est pas le résultat de *« forces macroéconomiques sous-jacentes »*. Il est patent que les ressources pour financer la guerre existaient très largement aux Etats-Unis. Mais la décision politique a été prise de les prélever sur certains des pays alliés. Cette décision, à son tour, a mis en branle des forces du marché (irréductibles aux forces « macroéconomiques... »). Le moyen d'éviter toute dérive déficitaire de la guerre, c'était d'en faire supporter le poids financier non pas aux étrangers, mais aux contribuables américains par une ponction directe sur leur pouvoir d'achat (autant de moins pour les importations de voitures nippones !). On comprend pourquoi cette voie austère n'a pas été choisie. On déplore le silence général sur les conséquences du chemin qu'on lui a préféré.

L'analogie avec le déficit chronique – depuis quarante ans – de la balance des paiements des Etats-Unis est évidente. On a souvent rappelé, dans ces colonnes, le lien financier, psychologique et donc finalement politique de ce déficit avec le rôle international du dollar, monnaie-pivot du monde. Tous les pays détiennent leurs réserves de change sous forme de bons et autres titres émis par le Trésor américain. Au total : environ 400 milliards de dollars.

Ces placements de réserve s'analysent donc comme un prêt direct au Trésor américain. C'est moins bien que le financement gratuit de la guerre par les subsides japonais, saoudiens, allemands, etc., puisque le Trésor américain doit verser des intérêts. Il reste que, par le biais de ces placements (auxquels s'en ajoutent d'autres, pratiquement impossibles à identifier, sur l'eurodollar), l'Etat américain dispose d'un crédit permanent en croissance constante. Quel gouvernement refuserait un tel volant de ressources obtenues sans aucune autorisation parlementaire ? L'erreur implicitement commise par ceux qui incriminent l'insuffisance d'épargne est d'oublier qu'on n'épargne pas pour le plaisir d'épargner. Si on pouvait compter sur un crédit automatiquement renouvelable et ne comportant aucun plafond, continuerait-on d'épargner au même rythme ?

UNE autre illusion, encore plus grave, fausse complètement le débat. La formidable augmentation des besoins de capitaux dans le monde, par suite notamment de l'ouverture des pays ex-communistes, ne va-t-elle pas encore pousser vers le haut des taux d'intérêt déjà très élevés en termes « réels » ? C'est oublier qu'il existe une limite, en quelque sorte naturelle, à l'élévation des taux. Ce n'est pas le volume des besoins « en soi » qui règle la demande de fonds ; c'est la rentabilité qu'on en attend.

Il est vrai, et c'est le fond du problème, qu'il y a un emprunteur qui fixe le montant de ses appels à l'épargne publique, non pas en fonction du taux de profit qu'il en attend, mais par rapport au montant de son déficit pour lequel il n'existe pas de limite précise. Cet emprunteur hors du commun n'est autre que l'Etat. C'est lui qui, tant aux Etats-Unis qu'en France et ailleurs, draine de nos jours la quasi-totalité des ressources d'épargne placées à long terme. Le fait qu'il trouve sur le marché ayant de prêteurs indique, à lui seul, l'extraordinaire abondance de l'épargne. Le vrai, le seul problème est qu'elle est, à cause des déficits publics, détournée de sa fonction qui est de financer des investissements productifs de revenus futurs.

(1) Article reproduit dans la revue trimestrielle officielle *Economic Impact*, 1989-4.

BIBLIOGRAPHIE

L'avenir, une question de temps...

IL fallait oser. Dans nos sociétés où tout se transforme, essayer de tracer un panorama des mutations en cette « sortie de siècle » relève de la gageure. L'équipe de sociologues, d'économistes et d'historiens qui ont travaillé sous la direction de Jean-Pierre Durand et François-Xavier Merrien a choisi pour cette entreprise une formule pédagogique qui a permis de contourner l'obstacle.

Une grande clarté, d'abord. Surtout, un procédé d'exposition et de mise en pages qui permet au lecteur d'entrer quasiment comme il veut dans l'ouvrage sans crainte de se perdre. Avec pour ceux qui veulent cheminer plus loin de multiples fenêtres très bibliographiques.

La moitié du livre peut se résumer en deux mots : « changement » et « désenchantement ». Sous le premier vocable est analysé d'abord le chambardement provoqué ou subi par les entreprises : l'introduction de l'informatique, la flexibilité du marché, les nouveaux types d'organisation, qui se présentent, hélas, souvent comme *« les habits neufs du taylorisme »*.

« L'avenir est une question de temps », poursuit un autre auteur, Roger Sue, en parlant du passage de la société du travail à la société du temps libre, seule manière à ses yeux de réduire le chômage. Le *« brouillage des classes »* attire ensuite l'attention de Paul Bouffartigue. Il estime que les transformations sociales tendent à effacer les frontières, mais que cette moindre lisibilité n'implique pas la disparition des classes. Les *« solitudes urbaines »* sont étudiées par François Aballea, qui insiste sur le lien entre l'évolution de la famille et les changements de la ville, sans que l'on puisse toutefois parler de causalité réciproque.

Quatre chapitres également pour illustrer *« le grand désenchantement »*. Françoise Champion se demande si la sécularisation accélérée des années 60 suivie de l'effervescence religieuse des années 70 (la *« revanche de Dieu »*, dira Gilles Kepel), conduit à une recomposition ou à une subversion de la religion.

« Un paquet d'orties »

La crise de la représentation politique, selon Jane Jenson et George Ross, tient, elle, au fait que les élites françaises ont cessé de produire des cartes routières capables de guider convenablement les Français. Quant aux *« déconnections syndicales »*, analysées par Guy Caire, elles ne doivent pas tendre à désespérer de Billancourt.

La *« scène intellectuelle »* est regardée par George Ross. Il fallait sans doute repenser les rapports entre l'Etat et la société, mais, du coup, l'on ne plaide plus *« la cause des schémas universalistes du monde social ou du changement politique »*, qui, depuis l'affaire Dreyfus, structuraient le vocabulaire de base de l'intellectuel en politique.

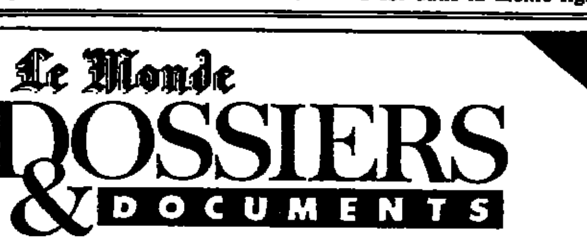
C'est dans la même ligne d'explication de la critique de l'Etat-providence et de la nouvelle culture libérale que François-Xavier Merrien ouvre la troisième partie du livre concernant les politiques publiques. Il constate que la sortie de crise a été recherchée par le *« moins d'Etat »* et que, paradoxalement, la crise sécrète une demande d'Etat renforcée. A Yves Rochex, le soin de traiter de l'*« implosion scolaire »*, de la dialectique entre démocratisation et élitisme, de la culture d'enseignement écartelée entre le formalisme et la survalorisation utilitaire. Un beau *« paquet d'orties »*.

Dans ses propos sur l'immigration, Claude-Valentin Marie n'est pas plus optimiste : la construction de l'Europe élargit *« les mécanismes de discrimination et de gestion inégalitaire* (des) *populations noneuropéennes »*. A Denis Duclos d'achever de nous décourager en nous parlant des *« menaces »* : effets pervers d'une mobilisation de la science, sida, terrorisme, pollution, plaidant pour le *« droit à demeurer humains »*.

Une petite incursion du côté de la glasnost par Jean-Marie Gauman pour faire mieux comprendre le bouleversement du monde dans lequel la France cherche son identité (Philippe Moreau-Defarges), et le rideau est tiré par Jean-Pierre Durand sur cette société de l'information d'où il était parti. Bouclant ainsi la boucle, les auteurs apportent à chaque page des éléments de réflexion. Surtout, ils dépassent la position frileuse du constat pour celle de l'engagement.

PIERRE DROUIN

► *« Sortie de siècle. La France en mutation »*, sous la direction de Jean-Pierre Durand et François-Xavier Merrien. Ed. Vigot, 482 p., 135 F.



10 F

Janvier 1992

Premier dossier

Les Jeux olympiques d'hiver

Formidable enjeu pour la Savoie, les Jeux olympiques d'hiver ont été l'occasion d'un épique marathon financier, et on n'en est pas encore... au bout des comptes. Les difficultés ne doivent cependant pas faire oublier l'idéal olympique et la beauté du spectacle.

Second dossier

Les PME-PMI

Les PME-PMI occupent une place prépondérante dans le tissu industriel français. Souvent dynamiques et créatrices d'emplois, elles rencontrent de nombreux problèmes que le plan lancé à la rentrée par le premier ministre devrait aider à résoudre.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A
Jacques Lesourne, président
Françoise Huguet-Devallet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

PP.Paris RP

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ______ Prénom : ______

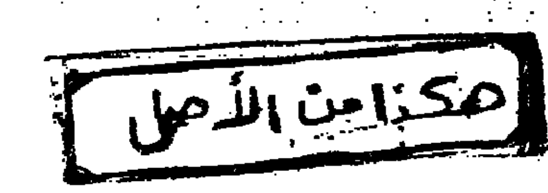
Adresse : ______

______ Code postal : ______

Localité : ______ Pays : ______

201MON01

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



صورة من الأصل

CREDIT LYONNAIS



Palmarès des opérations financières des banques françaises en 1991

1er au palmarès des offres publiques
1er au palmarès des augmentations de capital
1er au palmarès des introductions en bourse
1er au palmarès des émissions obligataires en francs
2e au palmarès des émissions obligataires domestiques
2e au palmarès des émissions en euro francs

Au palmarès des opérations financières réalisées en 1991 *, le Crédit Lyonnais remporte 4 médailles d'or et 2 médailles d'argent sur 7 classements.
Ces succès sont le fruit du travail de toutes les équipes du Crédit Lyonnais présentes sur les grandes places financières du monde, équipes qui développent leur expertise dans tous les métiers financiers au service de leurs clients.

* Source Option Finance du 6 janvier 1992

LE POUVOIR DE DIRE OUI... SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX, *AUSSI.*





ÉCONOMIE

BILLET

Dérives au GATT

Les Français ont sauvé les meubles, vendredi 10 janvier à Bruxelles, lors de la réunion qu'ils ont consacrée à l'examen du rapport présenté avant Noël par M. Arthur Dunkel, directeur général du GATT (l'organisation qui réglemente le commerce international) sur l'ultime phase de l'Uruguay Round, ces *négociations commerciales* multilatérales engagées en 1986. Les Douze sont en effet restés sur la ligne, très critique à l'égard du projet de compromis de M. Dunkel, qu'ils avaient adoptée le 23 décembre. Ils avaient alors estimé que ce projet, et en particulier sa partie agricole, était inacceptable pour la CEE car faisant la part trop belle aux thèses américaines. Les conclusions de la présidence approuvées dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 janvier confirment la position prise en décembre. En termes pratiques, cela signifie que l'idée de M. Dunkel de se limiter maintenant à des ajustements limités de son texte est rejetée par les Douze. La Commission européenne, qui est leur porte-parole, doit obtenir des modifications profondes du projet afin de le rendre plus équilibré. La Communauté refuse de faire les frais de l'assainissement des échanges agricoles internationaux (moins exporter, plus importer, moins produire !) alors que les *Etats-Unis ne feraient, eux,* aucune concession sérieuse.

La Commission se montrera-t-elle suffisamment ferme ? *« Nous devons faire preuve d'une vigilance accrue, tellement je sens des risques de dérives »*, a commenté M. Louis Mermaz, ministre français de l'agriculture. De fait, les Américains cherchent à mobiliser, au nom de la bonne santé du commerce international, ceux qui, dans la CEE, sont volontiers sensibles à leurs arguments. Les Allemands auraient préféré une déclaration des Douze plus allante, plus favorable au « papier-Dunkel ». A Lisbonne, on a senti la présidence portugaise prête à l'accomodement (*le Monde* du 10 janvier).

Le prochain épisode de cette partie de bras de fer se déroulera à partir du 13 janvier à Genève. M. Dominique Strauss-Kahn, ministre français de l'industrie et du commerce extérieur, a souligné qu'il serait absurde, alors que la négociation dure depuis plus de cinq ans, de se laisser enfermer dans des échéances. La France peut faire des concessions à condition que les Etats-Unis et les autres pays producteurs bougent à leur tour, mais elle n'acceptera pas des solutions qui compromettraient la réforme en cours de la politique agricole commune.

PHILIPPE LEMAITRE

En raison de la réduction des budgets militaires

L'industrie de l'armement va supprimer 18 000 emplois

Une journée « usines mortes » est organisée, mardi 14 janvier, à l'appel des syndicats de Sextant-Avionique, une filiale de Thomson et Aérospatiale, où, sauf peut-être à Châtellerault, la ville dont Mme Edith Cresson est le maire, il faut s'attendre d'ici à 1993 à la suppression de 1 160 emplois sur les 6 570 de la société. Vendredi 17 janvier, une initiative semblable sera prise dans les ateliers de la Société nationale des poudres et explosifs pour protester contre la suppression de 655 emplois, dont près de la moitié sont des licenciements « secs ». En France, le monde des industriels de l'armement est entré dans la tourmente.

Dans ce secteur de l'armement, qui rassemble quelque cinq mille à six mille entreprises de toutes les tailles pour un chiffre d'affaires global de 125 milliards de francs, le temps des « vaches maigres » est venu. Partout, chez GIAT-Industries, Dassault, Thomson-CSF, la SNECMA, Aérospatiale, c'est-à-dire chez les grands, mais aussi et surtout chez les sous-traitants, qu'ils soient « étatiques » ou privés, on évoque la perspective de plans d'économies, de « dégraissage » des effectifs ou de réorganisation censée *« adapter les structures »* à l'avenir.

A vrai dire, le phénomène est international. Aux Etats-Unis, par exemple, d'ici à 1995, on ne prévoit pas moins de 500 000 suppressions d'emplois (le double de ce qui s'est déjà fait entre 1985 et 1991) dans une industrie de défense qui occupe de l'ordre de 3,2 millions de salariés. A elle seule, l'industrie aéronautique américaine a perdu 106 000 emplois en 1991, soit 8 % de ses effectifs. En Grande-Bretagne, on annonce quelque 40 000 départs à venir, dont 32 000 chez les seules sociétés British Aerospace et Rolls Royce. En Belgique, les travailleurs de l'armement étaient 66 000 il y a dix ans : ils sont aujourd'hui 25 000. L'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne ne sont pas davantage épargnés. Entre 1989 et 1991, les effectifs ont baissé de 16 % en Europe, pour atteindre 1,5 million.

Pouvait-on imaginer que la France échapperait au mouvement ? Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'armement français est aujourd'hui en surcapacité de production. Tout s'est conjugué : la fin de la « guerre froide » entre l'Est et l'Ouest, le ralentissement des dépenses militaires, la diminution, la disparition ou l'étalement des programmes d'armement, la baisse des exportations, l'augmentation des coûts et l'entrée en scène de nouveaux fournisseurs ont abouti aux résultats qui commencent d'apparaître dans les usines.

A la recherche du « gigantisme »

Sous quelque forme qu'elles interviennent, les suppressions d'emplois dans l'industrie française de l'armement devraient toucher en 1992 au moins 12 000 salariés, et probablement jusqu'à 18 000, sur les 253 000 qu'elle occupe directement. Ces évaluations émanent de la Délégation générale pour l'armement (DGA). Les dirigeants des sociétés concernées complètent ces calculs, en estimant qu'il faut se préparer d'ici à 1995 à perdre 100 000 emplois sur les 400 000 emplois que le secteur compte.

Le pire reste, donc, sans doute à venir. A la DGA, on considère, en effet, que le budget de la défense devrait croître de 2 % par an si le seul objectif était de se préoccuper de maintenir l'emploi. Ce n'est déjà pas le cas du budget 1992. A plus long terme, ce ne sera pas davantage le cas. La programmation militaire 1993-1997, qui doit être présentée au Parlement au printemps prochain, n'est pas encore définitivement bouclée. Au ministère des finances, on parle de « croissance zéro » et, donc, d'une baisse de 2,8 à 3 % des crédits en francs constants. Au ministère de la défense, on imagine – est-ce réaliste ? – qu'on sera autorisé à pousser les feux jusqu'à 1,5 % de croissance annuelle. En deçà, c'est la garantie de devoir abandonner des programmes majeurs d'armement et c'est le risque d'une nouvelle « sidérurgie » en France.

Des rapprochements franco-français

D'où cette idée chez certains, pour éviter la catastrophe sociale qui menace, de rationaliser le secteur de l'armement autour de quelques grands pôles de développement ou de chefs de file industriels, à l'instar de ce que les Allemands, les Britanniques, les Italiens ont tenté de mettre en place avec des fortunes diverses. Car ces précédents en Europe incitent à la prudence : le « gigantisme », c'est-à-dire le regroupement forcé de sociétés qui ne font pas nécessairement le même métier, n'est pas la panacée et, par exemple, au Royaume-Uni comme en Allemagne, on commence à déchanter quelque peu tant ces grands ensembles se montrent souvent ingérables à l'usage.

Ces rapprochements peuvent prendre différents visages et, en particulier, être franco-français ou dépasser les frontières nationales. Ainsi, dans la construction navale, où les arsenaux de l'Etat – au travers de la société de commercialisation DCN-International – et des chantiers civils essaient, non sans quelques précautions, de renforcer leur coopération à l'exportation. Ainsi encore, dans l'armement terrestre, où GIAT-Industries se lance – en acquérant tous azimuts des associés étrangers – dans une politique de diversification, pour éviter de devoir fermer de nouveaux sites si sa monoproduction actuelle (le char Leclerc) ne remplissait pas les espoirs mis par le groupe dans son succès.

Ainsi, enfin, dans l'aéronautique et l'électronique de défense à propos desquelles les bruits de réorganisation, même les plus insensés, courent depuis que le gouvernement a brutalement procédé au mariage des branches *« électronique grand public et semi-conducteurs »* de Thomson avec CEA-Industrie. Dans ce secteur qui consacre une grande part de son énergie à des activités militaires, l'Etat est le chef d'orchestre, soit qu'il détienne tout ou partie du capital des groupes concernés, soit qu'il distribue la manne publique d'où ceux-ci tirent leurs forces sous son contrôle direct.

Une auberge espagnole

Au moment où Deutsche Aerospace (DASA) met la dernière main au remodelage de l'industrie allemande de défense, en absorbant Messerschmitt-Bolkow-Blohm (MBB) et Telefunken Systemtechnik, et à un moment où l'Italie a montré la voie, en rassemblant un électronicien-radariste (Selenia) et un constructeur d'avions (Aeritalia) dans le même groupe (Alenia), la France ressort un vieux projet qui date, pour l'essentiel, des années 70. Il s'agit de réunir, selon des formules à trouver, les efforts de sociétés aussi disparates que Thomson-CSF (ce qui demeure, du moins, des activités de défense), Aérospatiale, Dassault-Electronique, voire, dans les imaginations les plus débridées, SAGEM, SFIM, Intertechnique et même Dassault-Aviation, qui sont des entreprises privées.

Encore mal élaboré, le projet cache, semble-t-il, selon ses détracteurs, l'ambition de Thomson-CSF de contrôler le secteur et, spécialement, de s'approprier Aérospatiale en faisant valoir que le groupe dirigé par M. Alain Gomez dispose – grâce notamment au contrat des frégates de Taiwan – de liquidités et de capacités d'endettement auxquelles ne peut prétendre l'entreprise présidée par M. Henri Martre. Cette conception-là correspond assez à une politique nouvelle de l'Etat actionnaire, qui consiste à se dégager progressivement d'une activité pourtant stratégique, dite de souveraineté nationale, et à exiger des industriels qu'ils s'auto-financent davantage.

Nombreux sont ceux qui considèrent que cette réorganisation, si elle devait se produire, revient à créer en France une *« auberge espagnole »* sans conférer, pour autant, au nouveau dispositif industriel l'efficacité recherchée au départ. L'Etat devra y regarder à deux fois, avant d'entreprendre une opération qui a toutes les chances d'aboutir à déstabiliser – durant de longues années – des pans complets d'une industrie de l'armement confrontée à l'impitoyable concurrence des Américains. Non seulement, *les Etats-Unis réalisent* déjà 40 % du marché mondial des ventes d'armes. Mais, depuis la guerre du Golfe, où leur matériel a marqué des points, ils s'emploient à tout rafler, y compris dans des régions comme l'Europe, où ils vendent, à ce jour, sept à huit fois plus que celle-ci ne livre outre-Atlantique.

De ce point de vue, il importe que la France choisisse de se rapprocher d'abord de ses alliés européens traditionnels – comme l'Allemagne avec laquelle Aérospatiale, par exemple, réalisera en 1994 jusqu'à 80 % de son activité – pour éviter qu'ils ne se tournent vers les Etats-Unis ou le Japon.

JACQUES ISNARD

Quinze ans de montagnes russes

La remontée d'un dollar sous-évalué est incertaine

Après sa forte chute des derniers jours de 1991, le dollar a amorcé un mouvement de reprise. Il cotait 5,37 F à Paris *lundi 13 janvier* en fin de matinée *(lire page 26)*. L'analyse de l'évolution de la monnaie américaine depuis dix ans, notamment à travers la parité de pouvoir d'achat, plaide en faveur d'une poursuite de la reprise du dollar. Cependant, la baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis et la politique monétaire très stricte menée en Allemagne pourraient continuer à jouer dans le sens d'un maintien aux cours actuels, voire d'un nouvel affaiblissement.

(lire page 26)

Au seuil de l'année 1992, les marchés des changes, les analystes et les chefs d'entreprise du monde entier se posent la question : le dollar va-t-il remonter ? Actuellement, la devise américaine, après une pointe culminant l'été dernier, est retombée en début d'année à 1,50 deutschemark non loin de son plus bas cours historique de 1,44 DM touché le 11 février 1991 mais, la semaine dernière, elle montrait quelques velléités de reprise, gagnant 5 % en vingt-quatre heures, ce qui est tout de même beaucoup lorsque les marges bénéficiaires des entreprises sont très souvent voisines de ce pourcentage.

La lecture du graphique que nous publions révèle que le dollar, très secoué au cours de la décennie 1970, amorce, à la fin de 1980, une longue montée. Au départ, cette montée est déclenchée par la très forte augmentation des taux d'intérêt américains, jusqu'à 20 % à court terme, provoquée par la Banque centrale des Etats-Unis, la Réserve fédérale, et son président, M. Paul Volcker, entré en fonction à l'automne 1979, pour casser une inflation de 12 % à 14 %. Par la suite, le facteur taux d'intérêt – qui signifiait rémunération plus élevée pour les placements en monnaie américaine – s'effaçait un peu à la suite de la décrue de ces mêmes taux aux Etats-Unis, pour céder la place à une spirale « psychologique » nourrie par des motifs plus ou moins fondés : pénurie de dollars pour les usages commerciaux, sentiment général suivant lequel les placements en billets verts étaient plus rentables, plus sûrs, plus liquides qu'ailleurs (l'effet portefeuille).

Tout le monde en souffre

Cette spirale porta le cours du dollar à des niveaux qui font rêver aujourd'hui : 3,47 DM et 10,61 francs, record historique à Paris, le 26 février 1985. A ce moment, comme l'indique le graphi*que établi par la direction des études* économiques de la BNP, en fonction des pouvoirs d'achat américain et allemand, le billet vert est devenu outrageusement surévalué, de plus de 50 %. Tout le monde en souffre. En Europe, on se plaint du renchérissement du coût des matières premières importées, notamment le pétrole, dont le prix est libellé en dollars. Aux Etats-Unis, la surévaluation de la monnaie nationale, qui pénalise lourdement les exportateurs, ruine l'agriculture et abat des pans entiers d'une industrie minée par les importations à bon marché.

Le 22 septembre 1985 à New-York, l'« accord du Plaza » entre les cinq principales puissances économiques, sur la nécessité d'une baisse du dollar, donne le signal d'une longue descente, accélérée par le creusement du déficit commercial américain d'abord, puis, à partir de 1989, par la récession de l'économie des Etats-Unis et par une évolution contraire des taux d'intérêt, en baisse à New-York pour relancer l'expansion et en hausse en Allemagne pour atténuer la surchauffe. Au second semestre 1990, la crise du Golfe déprime encore le billet vert, les milieux financiers internationaux craignant une aggravation du déficit budgétaire américain pour financer l'effort militaire, sans oublier un nouveau coup de frein à l'économie. En février 1991, le dollar *tombe au plus bas contre le deutschemark*, comme il a été dit, et revient à 5,94 francs. Mais après la victoire des alliés au Koweït, l'espoir d'une reprise de l'expansion dope la devise américaine qui, au début de l'été, reprend 20 % à 1,83 DM et 6,20 francs.

Un ressort de rappel

Hélas, l'expansion n'est pas au rendez-vous outre-Atlantique, et surtout la Réserve fédérale continue d'abaisser ses taux à court terme, tandis que la banque fédérale d'Allemagne élève les siens, au point qu'actuellement un écart historique de cinq points et demi les sépare. Aux cours d'aujourd'hui, la devise américaine est sous-évaluée, selon la BNP, d'un peu moins de 20 % par rapport aux devises européennes, son cours d'équilibre, en pouvoir d'achat, se situant entre 1,90 DM et 2 DM et entre 6,40 F et 6,70 F. Selon d'autres analystes, la sous-évaluation serait encore supérieure, de 25 % à 30 %, ce qui donnerait des parités de 2,20 *DM à 2,40 DM et de 7 F à 7,50 F.*

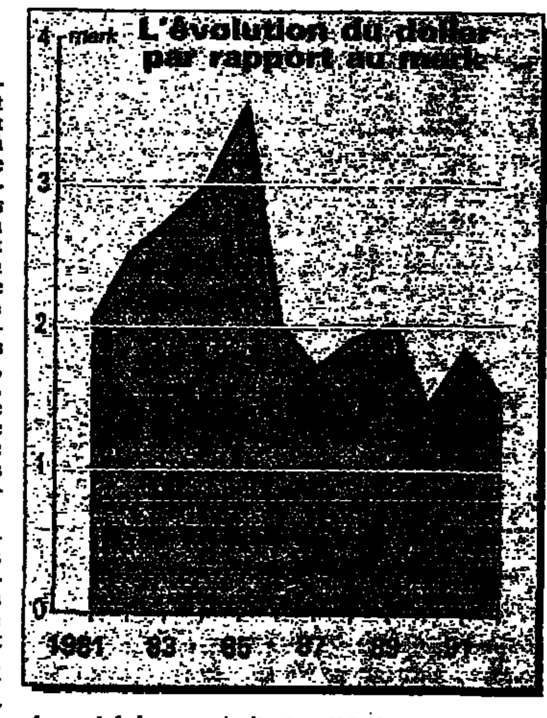
Logiquement – s'il existe toutefois une véritable logique sur les marchés des changes – cette sous-évaluation devrait jouer comme un ressort de rappel et propulser le dollar à la hausse un jour ou l'autre, pour peu que l'économie américaine, surtout après les dernières baisses de taux d'intérêt (taux d'escompte ramené à 3 %) donne quelques signes de reprise et que la banque fédérale d'Allemagne se résolve à assouplir un peu sa politioque monétaire.

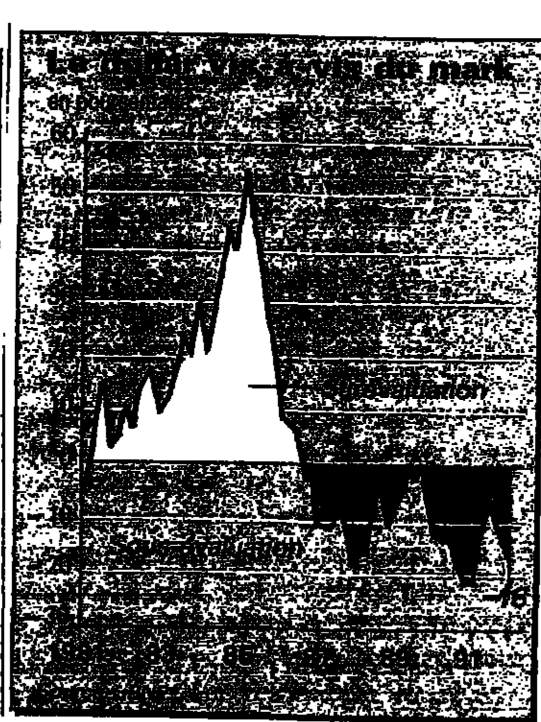
Selon toute vraisemblance, ces deux événements ne devraient pas se produire au mieux avant le début du second semestre de l'année en cours. Aux Etats-Unis, les effets de la dernière baisse de taux ne se manifesteraient guère avant six mois, tandis qu'en RFA les négociations salariales, grand souci de la banque centrale, pourraient se prolonger jusqu'en avril ou en mai. En outre, nul ne peut exclure une nouvelle diminution du taux d'escompte de la réserve fédérale ni un nouveau raidissement de la Bundesbank.

En attendant donc, le dollar continuera d'être discuté, sans omettre la possibilité d'un nouveau recul. Mais, à partir de maintenant, les marchés des changes vont être aux aguets, prêts à réagir de façon peut-être exagérée mais significative à tout signe. Ils observent que le taux d'inflation aux Etats-Unis tend vers 3,5 % à la fin de l'année, celui de l'Allemagne devant en revanche frôler les 5 % au printemps avant de refluer lentement. Surtout, l'aura du mark brille moins fort, ternie par la reprise de l'inflation, nous l'avons vu, par le ralentissement de l'économie en RFA, par l'augmentation du chômage et surtout par le voisinage inquiétant d'une URSS en pleine décomposition, marmite du diable qui peut libérer tous ses démons.

En 1992, tout sera donc possible sur les marchés des changes.

FRANÇOIS RENARD





La parité de pouvoir d'achat (PPA) est atteinte entre deux monnaies lorsqu'un bien ou un ensemble de biens peuvent être achetés dans les mêmes quantités avec la même unité de l'une ou de l'autre monnaie. Ainsi, par exemple, on peut dire qu'il y a parité de pouvoir d'achat avec un taux de change de 1 dollar pour 6,70 francs, si on peut acheter le même bien (une ampoule électrique par exemple) avec 6,70 francs en France et 1 dollar outre-Atlantique. Les calculs montrent qu'au niveau actuel de parité (environ 5,40) le dollar est sous-évalué, car avec l'équivalent de 1 dollar en France, on ne peut pas acheter le même bien ou payer le même service qu'aux Etats-Unis.

EN BREF

□ **200 000 hectares en jachère.** – En application de la politique de gel des terres arables, 18 200 agriculteurs ont déposé, au 15 décembre 1991 (date limite), leurs dossiers de mise en jachère d'une partie de leurs exploitations. De la sorte, environ 200 000 hectares seront retirés de la production lors de la récolte de 1992. *« Dans le contexte d'incertitude lié aux projets de réforme de la PAC et aux discussions actuelles dans le cadre du GATT, ce résultat peut être jugé satisfaisant »* estime le ministère de l'agriculture.

□ **Une nouvelle prestation de garde à domicile pour les personnes âgées.** – Le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) a annoncé, dimanche 12 janvier, la création d'une nouvelle prestation destinée à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées. Trois cents millions de francs par an seront consacrés à ce dispositif qui vise à *« répondre aux situations d'urgence temporaires »*. Les plus de cinquante-cinq ans pourront recevoir cette aide, dont le montant sera de 25 francs par heure pour l'emploi d'une personne assurant la garde à domicile, dans la limite de 7 200 francs par mois.

□ ***Trente-trois maires démissionnent pour une laiterie.*** – Les maires des trente-trois communes du canton de Blamont (Meurthe-et-Moselle) ont mis samedi 11 janvier leur menace à exécution et démissionné en bloc pour protester contre la décision du groupe Sodiaal de ne pas reconstruire une laiterie incendiée en septembre 1991, qui employait cent dix personnes (*le Monde* du 10 janvier).

□ **SAS fait modifier cinquante-trois appareils après l'accident d'Arlanda.** – La compagnie aérienne scandinave SAS (Scandinavian Air System) *a décidé de faire modifier* cinquante-trois avions McDonnell Douglas MD 80 à la suite de l'atterrissage forcé d'un de ces appareils le 27 décembre dernier (*le Monde* du 30 décembre 1991), qui avait causé vingt et un blessés, selon le quotidien *Svenska Dagbladet* dans son édition de samedi 11 janvier. SAS a décidé de modifier ces appareils afin d'éviter la formation d'une pellicule de glace sur les ailes.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

Les réformes fiscales applicables en 1992

Pour les particuliers : du logement aux droits de succession en passant par les emplois familiaux

La fiscalité des personnes et celle des entreprises a été sensiblement modifiée au cours de l'année qui vient de s'écouler : impôt sur le revenu, sur les entreprises, droits de succession, TVA, etc. Nous analysons ici les principales mesures concernant les particuliers.

L'essentiel des changements intervenus dans la fiscalité se retrouve dans deux lois publiées au *Journal officiel* daté du 31 décembre 1991 : loi de finances rectificative pour 1991, loi de finances pour 1992. Mais on trouve également des modifications fiscales dans la loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991 (travaux entrepris dans les secteurs sauvegardés) et dans la loi du 26 juillet de la même année *« portant diverses dispositions d'ordre économique et financier »* (imposition des plus-values en cas d'échanges de titres, imposition à la TVA des auteurs et œuvres d'art...).

I) L'impôt sur le revenu et ses déductions.

Article 2 de la loi de finances pour 1992 : correction du barème.

Les différentes tranches du barème de l'impôt sur le revenu sont relevées de 3 %, ce qui correspond au taux d'inflation de 1991. Ce relèvement efface – pour le calcul de l'impôt – la partie purement nominale (résultant de la hausse des prix) des augmentations de revenus.

Article 97 de la loi de finances pour 1992 : reconduction du prélèvement social.

Le prélèvement social de 1 % institué en 1987 est reconduit. Il concerne les revenus soumis à prélèvement libératoire, les revenus non professionnels provenant du patrimoine (revenus fonciers, rentes viagères à titre onéreux, revenus de capitaux tels que dividendes et intérêts), les plus-values financières et immobilières.

Article 17 de la loi de finances rectificative pour 1991 : les emplois familiaux.

Une réduction d'impôt est accordée aux personnes employant un salarié à leur domicile. Cette réduction, qui jouera pour l'imposition des revenus de 1992, sera égale à 50 % des salaires et charges sociales versées, mais dans une limite de 25 000 francs par an. Cette réduction pourra donc atteindre 12 500 francs.

La réduction d'impôt pour frais d'aide à domicile, qui était moins avantageuse, est supprimée. La réduction d'impôt pour frais de garde des jeunes enfants sera réservée aux crèches et aux nourrices agréées (25 % des dépenses dans une limite de 15 000 francs par an). Cette réduction pourra se cumuler avec celle accordée pour les emplois familiaux.

II) L'impôt sur le revenu, la construction et le logement.

Article 7 de la loi de finances pour 1992 : investissement dans le logement locatif.

Le dispositif fiscal Quilès-Méhaignerie incitant les épargnants à investir dans la construction avait été reconduit par la loi du 13 juillet 1991 sur la ville. Des modifications ont été apportées à ce dispositif par l'article 7 de la loi de finances pour 1992.

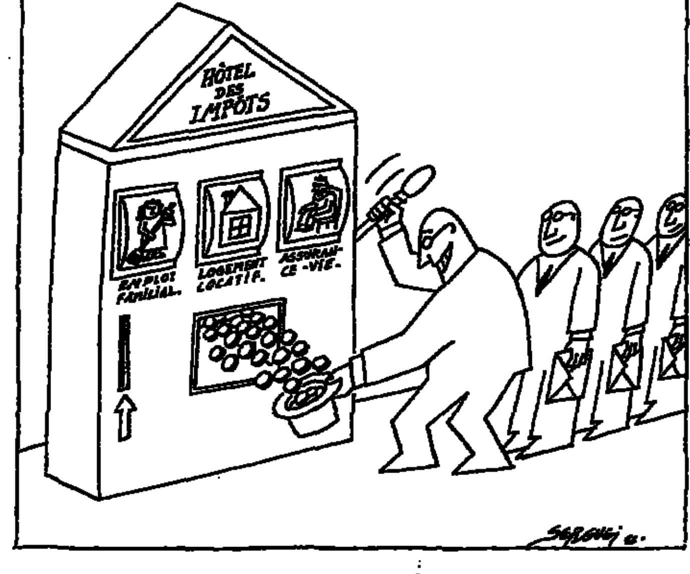
Le principe est de permettre aux personnes qui investissent dans l'immobilier à usage locatif (en achetant, en faisant construire un logement ou en acquérant des parts de sociétés immobilières d'investissement, ou SII) de réduire leurs impôts sur le revenu d'une somme représentant 10 % de l'investissement effectué. Une limite est fixée à la prise en compte des investissements engagés : 600 000 francs pour un couple marié, 300 000 francs pour un célibataire. C'est dire que la réduction d'impôt peut atteindre au maximum, selon les cas, 60 000 francs ou 30 000 francs.

Deux réductions sont désormais possibles sous réserve qu'elles ne soient pas pratiquées la même année. La première pourra s'appliquer pour un investissement réalisé entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 1992; le second pour un investissement réalisé entre le 1er janvier 1993 et le 31 décembre 1997. Pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre de la première période, le logement devra avoir ses fondations achevées avant le 31 décembre 1992, l'ouverture du chantier devant être déclarée avant le 1er octobre 1992.

Quand l'investissement se fera indirectement par le biais de souscriptions de parts à des SCPI ou à des SII, la réduction d'impôts sera accordée sur la totalité des souscriptions effectuées à compter du 18 septembre 1991 (au lieu des 3/4 actuellement). En revanche, les sociétés d'investissement devront consacrer 90 % de la superficie des immeubles à l'habitation au lieu de 75 % jusqu'à présent.

Article 22 de la loi d'orientation sur la ville : travaux immobiliers en secteurs sauvegardés.

La loi Malraux du début des années 60 permet à un contribuable qui entreprend des travaux dans un secteur sauvegardé de déduire ses déficits fonciers de son revenu global. Cette dérogation aux règles fiscales habituelles ayant donné lieu à des abus, les conditions de déduction de ces déficits seront plus sévères à partir de cette année (revenus de 1991). Les déficits devront résulter de travaux destinés à l'habitation; le propriétaire devra s'engager à louer les locaux nus, ceux-ci devant servir à une habitation principale pendant au moins neuf ans. La location devra débuter dans les douze mois qui suivront la fin des travaux de restauration. Le loyer sera plafonné et les revenus du locataire ne devront pas dépasser un certain montant.



Article 16 de la loi de finances rectificative pour 1991 : location de logements vacants.

Les loyers perçus à partir du 1er janvier 1992 par les propriétaires de logements dans les communes de moins de 5 000 habitants seront exonérés d'impôts s'ils répondent à plusieurs conditions : le logement loué était vacant depuis plus de deux ans; la location sera à usage de résidence principale pendant au moins neuf ans; le locataire devra disposer de ressources ne dépassant pas un certain plafond; le loyer devra lui aussi ne pas dépasser certaines limites (les deux plafonds seront fixés par décrets).

Ce dispositif est temporaire, la location devant être consentie au cours du premier semestre 1992.

Article 5 de la loi de finances pour 1992 : intérêts d'emprunts pour résidences principales

La limite des intérêts des emprunts contractés depuis le 18 septembre 1991 pour l'acquisition d'un logement neuf (intérêts déductibles des impôts à raison de 25 %) est fixée à 20 000 francs pour les personnes seules contre 15 000 francs précédemment et à 40 000 francs pour les couples mariés soumis à une imposition commune, contre 30 000 francs précédemment. Dans le cas où le contribuable a des personnes à charge, le plafond prévu pour les célibataires ou les personnes seules sera majoré dans les mêmes conditions que pour les couples mariés : le relèvement des limites est de 2 000 francs pour les personnes à charge, cette majoration étant portée à 2 500 francs pour le deuxième enfant à 3 000 francs pour chaque enfant à partir du troisième.

Article 15 de la loi de finances rectificative pour 1991 : affectation d'un logement à l'usage d'habitation principale.

Les réductions d'impôt consenties sur les intérêts d'emprunts pour un immeuble à usage d'habitation principale joueront, même si l'immeuble n'est pas immédiatement affecté à cet usage. Le délai d'engagement d'affectation que doit prendre le propriétaire passe de trois ans à cinq ans.

Article 3 de la loi de finances pour 1992 : changement de lieu de travail.

Les primes versées au salarié changeant de lieu de travail peuvent être étalées sur trois ans pour l'établissement du revenu imposable, cela même si le montant de ses revenus n'excède pas la moyenne des revenus imposables des trois années précédentes.

III) Les salariés et leur entreprise.

Article 90 de la loi de finances pour 1992 : reprise d'une entreprise par ses salariés (RES).

La loi du 9 juillet 1984 sur le développement de l'initiative économique avait créé un nouveau dispositif permettant la transmission d'une entreprise à travers un rachat par ses salariés. Le système mis en place il y a huit ans avait été modifié en août 1987 et arrivait à son terme le 31 décembre 1991.

Le RES s'effectue à partir d'une société nouvelle, dite société holding, qui rachète progressivement le capital de la société à reprendre. Jusqu'à la fin de 1991, l'Etat aidait doublement ce système de transmission : il accordait à la société racheteuse un crédit d'impôt et aux salariés repreneurs une réduction de leur revenu imposable (en fonction des intérêts payés sur les emprunts souscrits pour participer au capital de la holding). La loi de finances pour 1992 apporte plusieurs modifications au régime du RES. En premier lieu, il supprime le crédit d'impôt pour les entreprises, l'intégration fiscale accordée depuis 1988 permettant à la société mère de faire remonter sans imposition les résultats de la société fille si le capital de celle-ci était détenu à 95 %. En l'occurrence, la société repreneuse utilise les bénéfices de la société reprise pour compenser les pertes qu'elle subira au cours des premières années du fait des intérêts importants payés sur les emprunts contractés pour le RES. L'intégration fiscale remplace donc le crédit d'impôt, à ceci près que, pour bénéficier des avantages antérieurs, la société mère devra détenir 95 % de la société fille contre 50 % précédemment.

La loi de finances pour 1992 prévoit en revanche des avantages supplémentaires pour les salariés ayant contracté des emprunts pour acquérir une partie du capital de l'entreprise à racheter : les intérêts pourront être déduits du montant des rémunérations versées par l'entreprise dans la limite de 100 000 francs par an et cela pendant l'année d'acquisition et les cinq années suivantes.

Dans le cas où le salarié ne se serait pas endetté, il pourra bénéficier d'une réduction d'impôts représentant 25 % du capital investi. Les versements devront être effectués dans les trois ans qui suivront la constitution de la société et ne pourront dépasser pendant la période 40 000 francs pour les personnes seules et 80 000 francs pour les contribuables mariés. Les parts de la société devront être conservées au moins cinq ans et les salariés participant à l'opération devront représenter au moins 10 % des effectifs totaux de l'entreprise.

IV) L'imposition de l'épargne et des revenus de l'épargne.

Article 17 de la loi de finances pour 1992 : comptes bloqués d'associés.

Les sommes laissées en compte courant à une société par ses associés bénéficient malgré leur nature (ce sont des prêts) du taux d'imposition des obligations : 18,1 % (avec les prélèvements sociaux). Le compte doit être bloqué pendant au mois cinq ans et destiné à une augmentation de capital. La loi de finances pour 1992 supprime le plafond des dépôts qui était de 400 000 francs.

Article 57 de la loi de finances rectificative pour 1991 : primes de remboursement.

Pour les obligations et les titres de créances négociables, la prime de remboursement n'est plus la différence entre la valeur de remboursement et le prix de souscription mais entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition. Cette nouvelle définition s'adapte aux nouvelles pratiques de démembrement des obligations. La prime de remboursement sera désormais imposée quel que soit son montant (l'exonération actuelle des primes ne dépassant pas 5 % du nominal est supprimée). Ces dispositions s'appliquent depuis le 1er janvier 1992 pour les émissions nouvelles et depuis le 1er janvier 1991 pour les démembrements d'emprunts ou les titres.

Article 24 des diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF) : plus-values mobilières

En cas d'échange de droits sociaux résultant d'une OPE, d'une fusion de société ou d'un apport (il y a alors double vente), les plus-values mobilières bénéficient d'une imposition différée : l'impôt dû est gelé pour n'être payé qu'au moment de la revente. Cette règle s'applique que la société soit cotée ou non et que l'associé détienne 25 % du capital ou davantage.

V) Les donations et les droits de succession.

Article 26 de la loi de finances rectificative pour 1991 : contrats d'assurance-vie.

Le régime fiscal de l'assurance-vie est légèrement modifié pour empêcher que l'exemption de droits de succession qui lui est accordée soit utilisée à la seule fin d'échapper à ces droits. La loi de finances rectificative pour 1991 a donc prévu que les assurances-vie supporteraient les droits de succession lorsque le souscripteur aura plus de soixante-dix ans et, plus exactement, les supporteront en fonction du montant des primes versées après soixante-dix ans. En revanche, la mesure n'étant pas rétroactive, les contrats souscrits avant le 20 novembre 1991 ne sont pas concernés par la modification intervenue.

Article 15 de la loi de finances pour 1992 : donations et successions.

Pour encourager les transmissions anticipées, la loi de finances a modifié la règle dite du rappel fiscal des donations antérieures, qui voulait que lors de l'acte de succession, on tienne compte des abattements et des réductions déjà effectuées. Cette règle ne concernera plus désormais que les donations effectuées moins de dix ans avant la succession ou la donation considérée. Cette modification signifie que les avantages fiscaux accordés lors d'une donation (l'abattement personnel de 300 000 francs notamment) pourront désormais jouer à nouveau pleinement pour une autre donation ou lors d'une succession si ces derniers actes sont conclus au moins dix ans après les précédents. De même, le calcul des droits sera fait à partir de la tranche zéro du barème et non plus à partir de la tranche qu'avait atteinte la donation précédemment effectuée.

Concrètement, un père pourra transmettre jusqu'à 300 000 francs à son fils ou à sa fille tous les dix ans sans payer de droits de succession. Ce montant sera de 600 000 francs pour deux enfants et pourra atteindre 1,2 million dans le cas d'un couple, l'abattement jouant deux fois puisque chacun des parents est juridiquement responsable de la moitié du capital familial.

ALAIN VERNHOLES

COMMUNICATION

Le syndrome de la chaîne vide

Le gouvernement pense à la SEPT pour remplacer La Cinq

Les pouvoirs publics aimeraient remplacer La Cinq par la SEPT, mais les journalistes de la chaîne menacée de disparition et les responsables des chaînes publiques s'efforcent de trouver des solutions plus respectueuses des situations acquises.

« Syndrome : association de plusieurs symptômes, signes ou anomalies (...) [qui] *traduit l'atteinte d'un organe ou d'un système bien défini. »* Selon la définition du *Petit Robert*, il y a bien un syndrome de la chaîne vide, annonciateur de la mort d'une Cinq généraliste et traduisant le malaise du système audiovisuel.

Tous les ingrédients sont en effet réunis pour rendre quasi impossible la tâche de redressement de l'administrateur judiciaire, Me Hubert Lafont, et le contraindre à la liquider rapidement. D'autant que La Cinq engloutit 3 millions de francs par jour. *L'expérience d'Hachette a refroidi* les repreneurs potentiels.

Pour espérer faire vivre une chaîne généraliste, il faudrait que ces repreneurs (la loi limite à 25 % les parts qu'une même personne peut détenir dans une chaîne de télévision) soient prêts à perdre quelques milliards de francs, sans avoir la moindre garantie d'atteindre un jour l'équilibre. Tout le plan de restructuration d'Hachette *consistait à revoir à la baisse* les ambitions de la chaîne, en réduisant les engagements de production et d'information et en demandant un allégement des contraintes réglementaires.

L'attente des concurrentes

Mais le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a refusé de revenir sur les promesses faites et le gouvernement a clairement montré qu'il n'entendait pas modifier la loi au seul motif des difficultés d'une entreprise privée. Peuvent-ils accorder demain ce qu'ils refusent aujourd'hui ?

Les chaînes concurrentes, pour leur part, espèrent toutes bénéficier d'une part de l'audience et des ressources publicitaires – environ 1 milliard de francs – d'une Cinq qui disparaît. D'autant que la mort d'une chaîne autorise les survivantes à augmenter leurs tarifs publicitaires (c'est l'effet « GRP », du nom de cette mesure de la pression publicitaire sur les spectateurs...); elle réduit la tension et donc l'inflation sur le marché des vedettes, des achats de droits, de fiction ou de sport. Ne dit-on pas que TF1 a proposé aux fournisseurs de La Cinq de reprendre des films programmés, avec un rabais de 40 % ?...

Une coalition disparate

Une coalition disparate d'intérêts, du gouvernement aux autres chaînes, a donc déjà fait son deuil de La Cinq actuelle. Face à cette coalition, le seul espoir des salariés de La Cinq repose sur leur capacité à mobiliser l'opinion.

Ce sursaut émotionnel peut-il triompher de la raison froide et des arguments économiques ? Quoi qu'il arrive, la coalition ne survivra guère à son objectif commun. Dès qu'il s'agira de remplir l'écran noir, que beaucoup d'experts estiment inévitable, les divergences vont renaître.

Avec la SEPT, les pouvoirs publics pensent avoir un candidat sinon idéal, du moins acceptable, pour succéder à La Cinq. Chaîne publique, culturelle et européenne, la SEPT ne peut déséquilibrer le système puisqu'elle ne fait pas appel à la publicité. De plus, cette chaîne permet de revenir au schéma « trois chaînes publiques face à deux privées » qui, cinq ans après la privatisation de TF1, marquerait un « rééquilibrage » et un « geste politique ». L'opération serait sans doute coûteuse. Au-delà du réseau technique de La Cinq (soit 200 millions de francs annuels), des surcoûts de droits pour les programmes existants (entre 300 et 400 millions), un effort supplémentaire serait nécessaire en faveur des programmes, car la SEPT serait contrainte d'évoluer en jouant dans la « cour des grands ». *Mais pour les partisans de ce « grand dessein »*, à contre-courant de la dérive commerciale, le budget de la SEPT a l'avantage d'exister. De plus, la SEPT pourrait accueillir sur son réseau les émissions éducatives et de formation que de nombreux responsables souhaitent.

Un contre-projet de M. Bourges

Mais les autres chaînes publiques – Antenne 2 et FR3 – craignent de faire les frais financiers de l'opération. C'est sans doute pourquoi M. Hervé Bourges, leur PDG commun, s'emploie à allumer des contre-feux. Un projet de chaîne mélangeant information et sport par exemple, aurait l'avantage d'être plus directement populaire que la SEPT, d'assurer auprès des téléspectateurs une meilleure continuité de l'information, et d'offrir davantage de synergie avec les moyens des chaînes publiques. D'autres projets circulent aussi, dont beaucoup correspondent à un « gel », au moins publicitaire, du réseau de La Cinq : duplication au nouveau format d'écran 16/9 d'une chaîne généraliste, chaîne cryptée de cinéma ou de sport. Quant aux producteurs, qui sont parmi les plus touchés par la cessation de paiement de La Cinq, certains échafaudent une chaîne de « second marché » rediffusant fictions européennes et françaises.

Les médecins ne manquent pas pour résoudre la crise de l'audiovisuel. Le bistouri semble être pour tous le remède miracle.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

□ **Rectificatif.** – A la suite d'un incident informatique, c'est par erreur que nous avons indiqué, dans l'encadré sur les personnalités disparues de la chronologie 1991 (*le Monde* daté 5-6 janvier), que Klaus Barbie était mort le 17 septembre. La date de son décès est le 25 septembre et c'était celui du violoniste Zino Francescatti qui devait être mentionné à la date du 17 septembre.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

L'Européenne de Banque

RATIONALISE SA GAMME DE FCP

L'entrée de L'EUROPÉENNE DE BANQUE dans le groupe BARCLAYS et l'évolution récente du contexte concurrentiel et réglementaire ont amené L'EUROPÉENNE DE BANQUE et sa filiale LAFFITTE GESTION, société de gestion de FCP, à aménager leur gamme d'OPCVM.

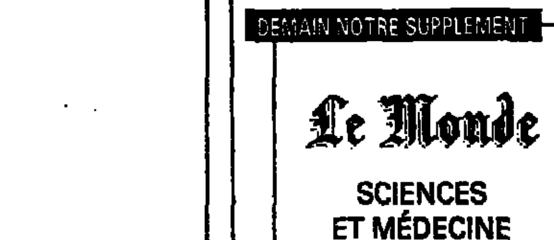
Dans ce cadre, les projets de fusion ci-dessous ont été établis sous seing privé, le 18 décembre 1991, par les sociétés LAFFITTE GESTION et COMINGESTION (groupe BARCLAYS) et seront soumis à l'agrément de la Comission des opérations de Bourse.

1. Absorption le 23-03-1992 des FCP RHONE-AVENIR et AVENIR TECHNOLOGIE par le FCP CAPITAL AVENIR, qui prendra la dénomination nouvelle **BARCLAYS SECOND MARCHÉ**.
2. Absorption le 30-03-1992 du FCP OBLIGATIONS COURT TERME 3 par le FCP OBLIGATIONS COURT TERME 4, qui prendra la dénomination nouvelle **BARCLAYS MONÉTRÉSOR**.
3. Absorption le 13-04-1992 du FCP FRANCE-EXPANSION par le FCP FRANCE-AVENIR, qui prendra la dénomination nouvelle **BARCLAYS ACTIONS FRANCE**.
4. Absorption le 13-04-1992 des FCP OBLIGATIONS COURT TERME et *OBLIGATIONS COURT TERME 2 par le FCP OBLIPLACEMENT*, qui prendra la dénomination nouvelle **BARCLAY OBLIPLACEMENT**.

Ces opérations de fusion s'inscrivent dans une stratégie de rationalisation devant permettre, par le regroupement d'actifs, notamment, d'obtenir de meilleures conditions de gestion et d'accès aux marchés, au bénéfice des porteurs de parts des fonds concernés. Ces derniers seront informés individuellement des modalités pratiques des opérations les concernant et disposent d'un délai de 3 mois pour obtenir, sans frais, le rachat de leurs actions.

Les traités de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et peuvent être obtenus avec les fiches signalétiques des fonds absorbants auprès de L'EUROPÉENNE DE BANQUE, 21, rue Laffitte, 75009 PARIS.

LAFFITTE GESTION - L'EUROPÉENNE DE BANQUE
- Groupe BARCLAYS -



DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde

SCIENCES ET MÉDECINE

COMMUNICATION

« Le Monde » 1992

Suite de la première page

Mais cette continuité n'a de sens que conjuguée avec l'ouverture. Un journal qui n'évolue pas se sclérose.

DÉJÀ, en 1991, de multiples initiatives rédactionnelles ont été prises : l'augmentation de la place accordée aux *Débats*, et la publication de grands entretiens hebdomadaires, montre notre volonté de faire participer au journal un large cercle de lecteurs ; la création dans le numéro du lundi (daté mardi) des pages spéciales *Espace européen* souligne notre désir de mieux informer sur la vie de nos voisins, le fonctionnement des institutions communautaires, les perspectives de l'Europe ; le lancement des pages *Point*, liée aux grands événements, manifeste notre intention d'offrir des analyses approfondies et documentées sur quelques thèmes essentiels de l'actualité. Enfin, des améliorations ont été apportées à la « une » du journal, plus ouverte aux enquêtes et reportages, au sommaire de la dernière page et à la présentation du supplément *Initiatives*.

En 1992, deux innovations importantes sont introduites, sans augmentation du nombre de pages par rapport à 1991 :

1) Un nouveau supplément, *l'Economie*, verra le jour lundi prochain 20 janvier. Placé sous la responsabilité de Véronique Maurus et se substituant à *Champs économiques* et au *Monde-Affaires*, il sera publié chaque semaine en cahier distinct.

TRÈS lié à l'actualité, traitant à la fois de la vie des entreprises et des évolutions économiques d'ensemble, donnant une place centrale aux phénomènes internationaux, ce supplément, écrit pour un large public, mais avec la rigueur que nous voulons évidemment conserver, apportera à nos lecteurs une vision à la fois humaine et technique de l'économie.

Humaine, car il ne faut jamais oublier que derrière les transformations de l'économie mondiale se joue la qualité de vie de millions de consommateurs et de travailleurs.

Technique, car les enchaînements économiques sont complexes, et il convient de les analyser en les rendant compréhensibles sans les dénaturer.

Nous croyons que *le Monde*, grâce à l'implantation de son réseau de correspondants et grâce au nombre et à la qualité de ses journalistes, est le plus capable d'offrir un tel service.

Simultanément, la partie du quotidien traitant de l'économie sera étoffée afin que la vie des entreprises puisse être traitée plus complètement, comme le souhaitent nombre de nos lecteurs.

2) La formule du journal sera simplifiée. *Le Monde* comprendra désormais chaque jour deux cahiers seulement : le quotidien proprement dit et un supplément. La nouvelle présentation, en distinguant nettement l'un et l'autre, devrait être plus commode et plus claire.

AINSI se succéderont, chaque semaine, *L'Economie* (lundi, daté mardi), *Initiatives* (mardi, daté mercredi), *Arts et spectacles* (mercredi, daté jeudi), *Livres-Idées* (jeudi, daté vendredi), *le Monde sans visa* (vendredi, daté samedi) et *Radio-télévision* (samedi, daté dimanche-lundi).

En publiant le 20 janvier notre nouveau supplément *L'Economie*, nous aurons fait, nous l'espérons, un pas vers l'invention progressive de *« ce journal adapté à une société planétaire d'information »* que nous appelions de nos vœux en février 1991.

JACQUES LESOURNE

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

L'Européenne de Banque

RATIONALISE SA GAMME DE SICAV

L'entrée de L'EUROPÉENNE DE BANQUE dans le groupe BARCLAYS et l'évolution récente du contexte concurrentiel et réglementaire ont amené L'EUROPÉENNE DE BANQUE à proposer à sa clientèle un aménagement de sa gamme d'OPCVM.

Dans ce cadre, les projets de fusion ci-dessous ont été établis sous seing privé, le 18 décembre 1991, par les conseils d'administration des Sicav LAFFITTE-PLACEMENTS, VALOBLIG, LAFFITTE PREMIÈRE et LAFFITTE COURT TERME et des Sociétés de Gestion BARCLAYS GESTION et COMINGESTION. Ces fusions seront soumises à l'agrément de la Commission des opérations de Bourse et à l'approbation des assemblées générales extraordinaires convoquées à cet effet.

1. Absoption le 1-04-1992 de la Sicav LAFFITTE-PLACEMENTS par le FCP BARCLAYS PLACEMENTS SÉCURITÉ.
2. Absorption le 6-04-1992 des Sicav VALOBLIG et LAFFITTE-PREMIÈRE par la Sicav BARCLAYS PUGET-MAHÉ PREMIÈRE CATÉGORIE, qui prendra la dénomination nouvelle BARCLAYS PREMIÈRE.
3. Absorption le 13-4-1992 de la Sicav LAFFITTE COURT TERME par le FCP OBLIPLACEMENT, qui prendra la dénomination nouvelle BARCLAYS OBLI-PLACEMENT.

Ces opérations de fusion s'inscrivent dans une stratégie de rationalisation devant permettre, par le regroupement d'actifs, notamment, d'obtenir de meilleures conditions de gestion et d'accès aux marchés, au bénéfice des actionnaires et porteurs de parts des OPCVM concernés. Ces derniers seront informés individuellement des modalités pratiques des opérations les concernant et disposent d'un délai de 3 mois pour obtenir, sans frais, le rachat de leurs actions.

Les traités de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris et peuvent être obtenus avec les fiches signalétiques des OPCVM absorbants auprès de L'EUROPÉENNE DE BANQUE, 21, rue Laffitte, 75009 PARIS.

L'EUROPÉENNE DE BANQUE
- Groupe BARCLAYS -



Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements : 46-62-72-67

MARCHÉS FINANCIERS

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 28 décembre 1990

	03-01-92	10-01-92
Valeurs franç. à rev. variable	98,9	100,9
Valeurs industrielles	100,1	103,6
Valeurs étrangères	101,6	103,9
Pétroles-Energie	100,7	97,9
Chimie	98,7	103,6
Métallurgie, mécanique	100,2	108,8
Electricité, électronique	98,8	100,8
Bâtiment et matériaux	100,7	107,1
Ind. de consom. non alim.	99	109
Agroalimentaire	100,6	105,4
Distribution	98,7	103,9
Transports, loisirs, services	98,8	103,6
Assurances	100,3	109,6
Crédit bancaire	98,4	103,1
Sicomi	100,6	98,7
Immobilier et foncier	100,6	98,8
Investissement et portefeuille	99,4	100,5
Base 100 : 28 décembre 1990		
Valeurs franç. à revenu fixe	100,1	100,9
Emprunts d'Etat	100	100,7
Emprunts garantis et assimilés	100,2	101
Sociétés	100,2	100,9
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	3 826,1	3 979,4
Valeurs étrangères	4 028,4	4 117,6
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	862,1	874,2
Valeurs étrangères	544,5	566,8
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. fr. à rev. fixe	119,6	120,6
Emprunt d'Etat	121,1	121,9
Emprunts garantis et assimilés	118,8	119,6
Sociétés	117,6	118,4

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

Base 100 : 31 décembre 1981

	20-12-91	27-12-91
Indice général	476,5	494,4
Produits de base	481,6	427,7
Construction	434,6	461,4
Biens d'équipement	244,6	286,9
Biens de consom. durables	461,2	500,6
Biens de consom. non durables	660,6	690,4
Biens de consom. alim.	823,5	859,7
Services	473,7	491,5
Sociétés financières	481,9	504,1
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	438,8	447,3
Valeurs industrielles	480	496,3

Lazard première banque-conseil pour les fusions-acquisitions en France

Comme en 1990, la banque Lazard Frères est arrivée en tête du palmarès annuel des conseillers en fusions-acquisitions en France établi par le magazine du même nom pour l'année 1991. Seuls dix établissements ont franchi la barre des 10 milliards de francs en volume de transactions, contre 16 en 1991, selon le classement effectué par *Fusions-Acquisitions*.

Lazard Frères, avec 56,3 milliards de francs en valeur pour trente-deux opérations réalisées en 1991, devance largement le Crédit lyonnais qui, avec 39,8 milliards de francs (pour 60 opérations), prend la deuxième place à la BNP (cinquième avec 30,8 milliards de francs pour 94 opérations). En troisième et quatrième position, Goldman Sachs et Salomon Brothers se distinguent par le faible nombre d'opérations, respectivement six et huit, qui leur ont permis de totaliser 37,4 et 36 milliards de francs.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	2 janvier 1992
Total actif	682 086
dont	
Or	164 247
Disponibilités à vue à l'étranger	90 288
Ecus	56 777
Avances au Fonds de stabilisation des changes	29 615
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	58 000
Concours au Trésor public	26 440
Titres d'Etat (bons et obligations)	68 058
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	276
Effets privés	108 801
Effets en cours de recouvrement	53 758
Total passif	682 088
dont	
Billets en circulation	262 601
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	40 581
Compte courant du Trésor public	79 976
Reprises de liquidités	8 022
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	8 001
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	57 125
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	185 432

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres	9,60 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours	10,50 %
– Taux des avances sur titres	12 %

TOKYO, 13 janvier ↓

Poursuite du recul

La cote a clôturé en forte baisse lundi 13 janvier à la Bourse de Tokyo. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a cédé 685,04 points, soit 3,06 % à 21 696,86. Le volume des transactions s'est sensiblement contracté avec 180 millions de titres échangés contre 230 millions vendredi dernier.

L'ampleur de l'offre, la pause observée par les taux du marché et par le dollar, après leurs déclins, et une atmosphère de scandale politique ont tenu les professionnels à l'écart d'un marché étroit et affaibli.

VALEURS	Cours du 10 janv.	Cours du 13 janv.
Akai	661	655
Bridgestone	1 110	1 070
Canon	1 380	1 360
Fuji Bank	2 320	2 190
Honda Motors	1 390	1 390
Matsushita Electric	1 390	1 360
Mitsubishi Heavy	692	683
Sony Corp.	4 020	4 000
Toyota Motors	1 430	1 390

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Ferruzzi annonce un règlement avec le Chicago Board of Trade (CBOT).** – La firme Ferruzzi a annoncé, vendredi 10 janvier être parvenue à un règlement avec les autorités du CBOT qui la lave des accusations de tentative de manipulation du marché à terme du soja dont elle faisait l'objet depuis 1990. A l'époque, le comité d'éthique du CBOT avait ouvert une enquête pour déterminer si la firme internationale avait commis des irrégularités sur le contrat à terme de graines de soja pour l'échéance de juillet 1989. Ce règlement intervient avant que le conseil d'administration du CBOT ne se soit prononcé sur ces accusations. Il ne contient aucune conclusion contre Ferruzzi. Le CBOT abandonne la totalité des accusations. De son côté, la firme italienne renonce à son action en justice.

□ **Grand Met-Cinzano : enquête de la Commission européenne.** – La Commission européenne a décidé vendredi 10 janvier d'ouvrir une enquête antitrust sur le projet du groupe agroalimentaire britannique Grand Metropolitan de racheter la société italienne de vins et spiritueux Cinzano (*le Monde* daté 5-6 janvier). Grand Met produit de la bière, des vins et des spiritueux. Cinzano est surtout connu pour sa marque de vermouth et ses vins pétillants. La Commission européenne enquête traditionnellement sur toutes les fusions de sociétés réalisant des ventes totales combinées de plus de 5 milliards d'écus (35 milliards de francs) ou des ventes à l'intérieur de la Communauté de plus de 250 millions d'écus (1,750 milliard de francs).

□ **Affaire BCCI : la justice américaine renvoie sa décision au 24 janvier.** – La justice américaine a renvoyé au 24 janvier sa décision sur le projet de règlement conclu entre le gouvernement des Etats-Unis et les quatre filiales américaines de la BCCI. Le juge, Mme Joyce Green, a indiqué à Washington qu'elle utiliserait ce délai pour étudier le plan et surtout les objections qu'il a suscitées de la part de créanciers de la banque internationale en faillite. Comme prévu, en vertu de ce projet annoncé officiellement en fin d'année, le représentant des liquidateurs a plaidé coupable pour les charges retenues contre la BCCI, notamment de fraude et d'escroquerie (*le Monde* du 16 novembre).

□ **Baisse des résultats de Lafarge Coppée en 1991.** – Le groupe Lafarge Coppée, numéro un mondial des matériaux de construction, devrait enregistrer sur l'ensemble de l'année 1991 un recul de son résultat net du même ordre que la baisse de 31 % subie au premier semestre de l'année écoulée, a indiqué samedi 11 janvier le président du groupe, M. Bertrand Collomb. *« La tendance* [pour l'année] *n'est pas très différente de cela »*, a-t-il précisé. Le bénéfice net (part du groupe) du deuxième cimentier mondial s'était établi à 688 millions de francs au premier semestre 1991, contre 1,004 milliard de francs pendant la même période de 1990, soit une baisse de 31 %. L'année 1991 a été caractérisée par une baisse en volume des principaux marchés du groupe, en particulier en Amérique du Nord. M. Collomb ne s'est pas montré plus optimiste pour 1992.

□ **Sita (groupe Lyonnaise-Dumez) ouvre le capital de sa filiale britannique.** – La Sita (groupe Lyonnaise-Dumez), spécialisée dans le traitement des déchets, a ouvert le capital de sa filiale britannique à hauteur de 16 % à Clinvest, la société d'investissement du Crédit lyonnais. Le reste du capital de Sita-Grande-Bretagne est entièrement détenu par sa maison-mère française. Le montant de l'investissement de la banque française n'a pas été dévoilé. Sita-Grande-Bretagne a réalisé en 1991 un chiffre d'affaires consolidé de 134 millions de francs.

□ **Crédit agricole : baisse de 20 % des crédits distribués en 1991.** – Le volume des crédits distribués par les caisses régionales du Crédit agricole a régressé de 20 % en 1991 en revenant à son niveau de 1989, a indiqué vendredi 10 janvier M. Philippe Jaffré, directeur général de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA). Cependant, cette réduction des crédits s'est opérée *« sans perte de parts de marché »*, a-t-il précisé, ce qui implique que les autres grandes banques commerciales françaises ont également vu leur volume de crédits distribués diminuer en 1991. La baisse des crédits du Crédit agricole est moins forte pour le secteur agricole et *« plus prononcée pour le logement »*, a indiqué M. Jaffré. Les crédits aux entreprises ont diminué d'environ 20 %.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	3860	3850
Arnault Associés	275	....
B.A.C.	64	....
Bque Vernes	795	....
Boiron (Ly)	347	....
Bosset (Lyon)	238	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	750	757
Calberson	401	....
Cardif	695	705
C.E.G.E.P.	149	164 20 d
C.F.P.I.	261	....
C.N.I.M.	900	910
Codetour	268	....
Conforama	1050	....
Creeks	185	....
Dauphin	375	....
Delmas	1150	....
Demachy Worms Cie	313 50	....
Devanlay	880	....
Deville	215	....
Dolisos	117	....
Editions Belfond	235	191 60 o
Europ. Propulsion	227	....
Finacor	126	....
GFF (group.fon.f.)	130 50	131
Grand Livre	370	....
Gravograph	209	....
Groupe Origny	930	930
Guntoli	794	799
I.C.C.	200	....
Idianova	100	....
Immob. Hôtelière	850	840
Internt. Computer	155	....
I.P.B.M.	77 45	....
Loca Investis.	195	....
Locamic	82 50	....
Matra Comm.	70	67
Molex	159 50	....
Publ.Filipacchi	360	....
Razel	445	....
Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	325	....
S.H.M.	160	....
Select Invest (Ly)	97 50	....
Serbo	304	....
S.M.T. Goupil	130	....
Sopra	257	....
TF1	347 50	....
Thermador H. (Ly)	309	....
Unilog	215	....
Viel et Cie	98	....
Y. St-Laurent Groupe	754	....

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15 TAPEZ LE MONDE

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 10 janvier 1992
Nombre de contrats estimés : 151 681

COURS	ÉCHÉANCES Mars 92	Juin 92	Sept. 92
Dernier	108,98	109,88	109,98
Précédent	108,92	109,90	109,48

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 92	OPTIONS D'ACHAT Juin 92	OPTIONS DE VENTE Mars 92	OPTIONS DE VENTE Juin 92
109	0,70	1,68	0,75	–

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 14 006

COURS	Janvier	Février	Mars
Dernier	1 849,5	1 870	1 878
Précédent	1 850,5	1 866	1 864

CHANGES

Dollar : 5,37 F ↑

Le dollar s'inscrivait en forte hausse lundi 13 janvier, après avoir fortement progressé en fin de semaine dernière. A Paris, la monnaie américaine s'échangeait à 5,37 francs contre 5,3315 francs vendredi à la cotation officielle. Elle avait atteint jusqu'à 5,39 francs à New-York.

FRANCFORT	12 janv.	13 janv.
Dollar (en DM)	1,5631	1,5715
TOKYO	12 janv.	13 janv.
Dollar (en yens)	125,85	126,30

MARCHÉ MONÉTAIRE

(effets privés)

Paris (13 janvier)	9 15/16 - 10 1/16 %
New-York (9 janvier)	4,5 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*	9 janv.	10 janv.
Valeurs françaises	104,3	104,7
Valeurs étrangères	102,7	104,4
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	485,5	494,4
(SBF, base 1 000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 833,8	1 837,44
NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*	9 janv.	10 janv.
Industrielles	3 209,53	3 199,46
LONDRES *(Indice « Financial Times »)*	8 janv.	10 janv.
100 valeurs	2 497,90	2 477,90
30 valeurs	1 904,40	1 874,20
Mines d'or	151,20	160,60
Fonds d'Etat	87,38	87,42
FRANCFORT	9 janv.	10 janv.
Dax	1 589,76	1 615,71
TOKYO	10 janv.	13 janv.
Nikkei Dow Jones	22 381,90	21 696,86
Indice général	1 160,16	1 619,84

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,3748	5,3760	5,4581	5,4652
Yen (100)	4,2563	4,2596	4,3040	4,3100
Ecu	6,9434	6,9487	6,9330	6,9433
Deutschemark	3,4106	3,4141	3,4126	3,4184
Franc suisse	3,8342	3,8385	3,8512	3,8585
Lire italienne (1000)	4,5173	4,5209	4,4942	4,5014
Livre sterling	9,6809	9,6884	9,6616	9,6756
Peseta (100)	5,3531	5,3579	5,3187	5,3290

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	4	4 1/8	4	4 1/8	4	4 1/8
Yen (100)	5 1/4	5 3/4	5 3/16	5 5/16	4 15/16	5 1/16
Ecu	10 5/16	10 7/16	10 1/4	10 3/8	10 1/8	10 1/4
Deutschemark	9 3/8	9 1/2	9 3/8	9 1/2	9 5/16	9 7/16
Franc suisse	7 11/16	7 13/16	7 3/4	7 7/8	7 3/4	7 7/8
Lire italienne (1000)	11 3/4	12	11 11/16	11 15/16	11 11/16	11 15/16
Livre sterling	10 5/8	10 3/4	10 5/8	10 3/4	10 9/16	10 11/16
Peseta (100)	12 1/8	12 3/8	12 1/8	12 3/8	12 1/8	12 3/8
Franc français	9 13/16	9 15/16	9 3/4	9 7/8	9 5/8	9 3/4

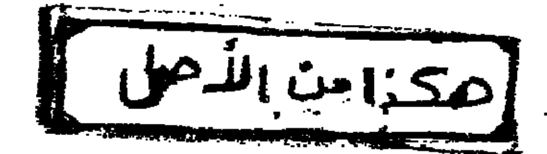
Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

Le Monde-RTL
ENTREPRISES
à 22h15 sur RTL

Lundi 13 janvier : Christian Liagre, PDG d'Usines Center.

Mardi 14 janvier : Jacques Fressinet, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES).

مكبرا من الأصل



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 13 JANVIER

Cours relevés à 10 h 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4210	C.N.E 3%	4270	4260	4260	- 0 23
822	B.N.P. T.P.	856	....	....	....
814	Cr.Lyon. T.P.	829	830	830	+ 0 12
1131	Renault T.P.	1211	....	....	....
1460	Rhone Poul. T.P.	1440	....	....	....
1025	Saint Gobain T.P.	1070	....	....	....
850	Thomson T.P.	870	....	....	....
580	ACCOR	699	695	695	- 0 57
635	Air Liquide	698	690	693	- 0 72
530	Alcatel-Alsthom	568	565	565	- 0 53
1320	Alt.Superm.	1417	1450	1450	+ 2 33
275	A L S P I	294	299 20	299 20	+ 1 77
2340	Arjom. Prioux	1900	1950	1950	+ 2 63
415	AGF Sté Centrale	475	473	475	....
1000	Aux. Entrepr.	970	970	970	....
124	Avenir H. Média	147 20	147	147	- 0 14
850	Axa (ex Cie Midi)	860	850	850	- 1 16
77	BaSp	110	110	110	....
83	Bail-Equipem.	93	....	....	....
735	Bail Investiss.	756	756	756	....
440	Bancaire	488 60	488	489	+ 0 08
665	Bazar H.-V.	650	650	650	....
525	Beghin-Say	600	595	605	+ 0 83
950	Berger (M)	1025	....	....	....
330	Bertrand Faure	335	334	334	- 0 30
625	Bic	607	617	617	+ 1 65
965	B.I.P.	985	....	..	....
270	BIS	334 50	332	332	- 0 75
310	B N P (CI)	350	348	348	- 0 57
680	Bolloré Tech.	775	....	....	....
2390	Bongrain	2620	2600	2600	- 0 76
680	Bon-Marché	771	766	766	- 0 65
485	Bouygues	557	545	545	- 2 15
110	BP France	118 90	119	119	+ 0 08
945	B S N	1089	1075	1075	- 1 29
925	Canal Plus	1008	1010	1014	+ 0 60
250	Cap Gem.S.	299	299	298 10	- 0 30
2180	Carrefour	2400	2375	2375	- 1 04
125	Casino	149	145	146 90	- 1 41
82	Casino ADP	87	86 10	86 10	- 1 03
1700	Castorama D.L.	1900	1915	1915	+ 0 79
155	C.C.F.	170	169 50	167 50	- 1 47
38	CCMC Ly	45	45	45	....
315	C.D.M.E.	358 50	360	360	+ 0 42
150	C.E.G.I.D.	199	203	203	+ 2 01
150	Centrest (Ny)	189 40	....	....	....
320	C.E.P. Comm.	343	350	350	+ 2 04
88	Cerus	110 90	111 80	111 80	+ 0 81
575	Cetelem	693	687	687	- 0 87
275	CF Int.	303	303	303	....
285	CGI Info.	299 50	299 50	299 50	....
870	C G I P	1039	1044	1044	+ 0 48
570	CGP	575	591	591	+ 2 78
850	Chargeurs S A	1013	1002	1005	- 0 79
520	C I C A (M)	565	552	552	- 2 30
245	Ciments franc.	276 10	274	274	- 0 76
725	Clarins	818	802	802	- 1 96
380	Club Méditer.	465	459	456 10	- 2 13
158	CMB Packa.	174	172	172	- 1 15
600	Colas	727	701	701	- 3 58
270	Cpt. Entrep.	272	268	268	- 1 47
1020	Compt Mod.	1151	1159	1159	+ 0 70
97	Concept S.A.	92	92	92	....

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
230	CPR (Paris Réé.)	250	250 80	250 80	+ 0 32
885	Créd. Foncier	1022	1020	1018	- 0 39
....	Crédit Loc France	209 80	208	208	- 0 86
485	Cr Lyon.(CI)	530	517	517	- 2 45
910	Credit Nat.	1019	1012	1012	- 0 69
180	CSEE	195	....	....	....
2070	Damart	2495	2496	2496	+ 0 04
300	Dassault Aviation	344	361	361	+ 4 94
143	Dassault Electr.	172 60	170	170	- 1 51
1350	De Dietrich	1424	....	....	....
95	Dév.P.d.C.(Li)	95	96 50	96 50	+ 1 58
179	Dév.R.Sud-Est.	180	182 90	182 90	+ 1 61
250	D M C	297 50	306	306	+ 2 86
345	Docks France	365	363	363	- 0 55
300	Dynaction	339	339 90	339 90	+ 0 27
1950	Eaux (Gle)	2210	2190	2191	- 0 86
740	E.B.F.	745	740	740	- 0 67
335	Ecco	387	....	....	....
375	Elf Aquitaine	355 90	356	356	+ 0 03
240	Erap-Elf (Certif)	237	236 50	236 50	- 0 21
280	Essilor	319 90	319	319	- 0 28
143	Essil.Int.(DP)	149	149	149	....
580	Esso	600	599	599	- 0 17
1230	Eurafrance	1350	1355	1355	+ 0 37
540	Eurocom	585	599	599	+ 2 39
134	Eurodisneyland	148 50	147 60	147 60	- 0 61
810	Europe 1	919	875	875	- 4 79
35	Eurotunnel	44 45	....	....	....
1320	Exor	1320	1320	1320	....
118	Finextel	125 60	122	122	- 2 79
315	Fives Lille	338	337	337	- 0 30
2250	Fromager. Bel	2556	2556	2556	....
1370	Gal.Lafayette	1325	....	....	....
1450	G.A.N.	1618	1608	1608	- 0 62
430	Gascogne (B)	480	481	481	+ 0 21
1140	Gaz et Eaux	1226	....	....	....
480	Geophysique	469	469	469	.
550	Gerland Ly	580	....	....	....
465	Groupe Cité	453	455	455	+ 0 44
325	GTM-Entrep.	327 10	325	325	- 0 64
1290	Guyenne-Gas	1430	1386	1386	- 3 08
120	Hachette	138	138	138	....
390	Havas	459	452	452	- 1 53
290	Idia	325	320	320	- 1 54
225	Imétal	260	....	....	....
138	Immob. Phénix	160 10	160	160	- 0 06
66	Ingénico	78 30	79	79	+ 0 89
4150	Inst. Mérieux	4355	4350	4350	- 0 11
445	Interbail	444	447	447	+ 0 68
880	Intertechnique	700	710	710	+ 1 43
755	J. Lefebvre	878	875	875	- 0 34
590	Klépierre	606	612	612	+ 0 99
720	Labinal	721	736	736	+ 2 08
290	Lafarge	341 10	337	337	- 1 20
325	Lebon	335	334	334	- 0 30
3540	Legrand	3850	3820	3840	- 0 26
2020	Legrand (DP)	2140	2140	2140	....
330	Legris Industries	445	441 10	441 10	- 0 88
675	Locindus	706	719	719	+ 1 84

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3820	L.V.M.H.	4391	4380	4395	+ 0 09
425	Lyon.Eaux/Dumez	443	..	..	...
117	Majorette Ly	114	115	115	+ 0 88
255	Mar. Wendel	300	296	296	- 1 33
150	Matra	174	171	171 20	- 1 61
455	Merlin-Gerin	516	511	511	- 0 97
58	Metaleurop	75 60	74	74	- 2 37
32	Métrologie In.	54	50 50	50 50	- 6 48
115	Michelin	144 60	....	...	..
156	Min. Salsig (Ma)	156 10	...	..	..
60	MMB	69	70	70	+ 1 45
144	Moulinex	166	.	...	...
1220	Navig. Mixte	1265	..	..	..
78	Nord-Est	99 30	99 90	99 90	+ 0 60
210	Nordon (Ny)	250	251	251	+ 0 40
460	Nouv Galeries	440	.	.	..
141	Olipar	163 50	154	154	- 5 81
700	Oréal	767	760	760	- 0 91
275	Paribas	345		.	.
149	Pechiney Int.	175 20	.		..
240	Pechiney (CIP)	294 90	...	. .	. .
405	Penhoet	458	...	. .	. .
1180	Pernod Ricard	1374	..	. .	...
570	Peugeot	668	....	....	...
250	Pinault	300 10	286	290	- 3 37
470	Plastic-Omn.	535	538	538	+ 0 56
385	Poliet	455	..	....	...
530	Primagaz	586	584	584	- 0 34
795	Printemps	816	816	815	- 0 12
2730	Promodès	2870	....	....	...
450	Radiotechn.	452	...		
4450	Redoute (La)	5050	5050	5050	.
....	Remy Cointreau	210	..	...	
470	R. Poulenc CIP	532	....	.	...
330	Rober Financ.	335	..		
45	Rochette (La)	57	55 50	55 50	- 2 63
1810	Roussel Uclaf	1820		.	.
2890	R. Impé.Ly *	2920	2916	2916	- 0 14
176	Sade (Ny)	181 90	. .	. .	.
1560	Sagem	1640	..	..	..
395	Saint Gobain	479 50	474 90	474 90	- 0 96
1080	Saint Louis	1320	1324	1325	+ 0 38
1720	Salomon Ly	1671	....	.	....
295	Salvepar (Ny)	290	....	....	...
935	Sanofi	1124	1120	1129	+ 0 44
1330	S A T	1330	....	...	...
200	Saul. Châtillon	219 90	..	...	...
950	Saupiquet (Ns)	998	..	...	...
510	Schneider	638	640	638	...
18	SCOA	20 30	20 40	20 40	+ 0 49
400	Scor s.a.	415	....	...	...
1620	S.E.B.	1805	..	...	..
460	Sefimeg	490	476 50	476 50	- 2 76
115	Selectibanque	112	....	....	....
164	Sextant A.	203 50	205	205	+ 0 74
790	S F I M	780	....	...	....
190	S.G.E.	227	227	227	....
490	Simco	500	500	500	...
780	Sk. Rossignol	820	....	..	...

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
445	Sigos	495		..	.
425	Société Géné	489	495	465	- 0 61
68	Sodeco(E)	65	65 50	65 50	+ 0 77
143	Sodero(Ns)	144	142	142	- 1 39
785	Sodexho	849	.	.	....
69	Sogenal(Ny)	68 30	69	69	+ 1 02
340	Sogerap	350	...	..	...
1110	Sommer-Allib.	1296	1282	1280	- 0 47
390	SOPHIA	405		....	....
1250	Source Perrier	1293	1280	1280	- 1 01
680	Sovac	809	785	785	- 2 97
270	SPEP	308	. ..	...	..
270	Spie-Batignol.	339			. .
670	Strafor Facom	723	....	....	....
255	Suez	301 50	299	299	- 0 83
940	Synthélabo	1045		. .	....
140	Thomson CSF	153 80	153 20	153 20	- 0 39
930	Total	1021	1002	1002	- 1 86
150	- (certif)	164	160	160	- 2 44
191	Truffaut Fn.	207	204 90	204 90	- 1 01
420	U.A.P.	537	532	535	- 0 37
225	U F B Locab.	270	.	.	.
745	U I C	780	.. .	..	...
470	U I F	487	..	. .	...
770	U I S	726		. .	. .
565	Unibail	574	.		.
530	Valéo	609	606	605	- 0 66
255	Vallourec	254	. .	.	.
330	Via Banque	339	..	. .	..
330	Worms et Cie	322 90	....	...	..
1000	Zodiac	1090		.	.
1020	Elf Gabon	1070	1074	1074	+ 0 37
89	Amax	96	97 80	97 80	+ 1 88
135	Amer. Barrick	146 70	145 80	145 80	- 0 61
95	Amer. Express	119 50	118 50	118 50	- 0 84
205	A.T.T.	218	220 70	220 70	+ 1 24
200	Anglo Amer C.	224 40	217 60	217 60	- 3 03
350	Amgold	382	. .	....	....
205	Banco Santander	230	...	..	....
725	B.A.S.F.	769	787	787	+ 2 34
930	Bayer	980	982	982	+ 0 20
....	Blenheim Plc	41 50	....	...	....
50	Buffelsfont.	53 50	53 20	53 20	- 0 56
82	Chase Manh.	105 60	107 80	107 80	+ 2 08
2500	Daimler Benz	2550	2500	2500	- 1 96
142	De Beers	155	153 20	153 20	- 1 16
2230	Deutsche Bank	2345	2343	2343	- 0 09
1090	Dresdner Bank	1150	1135	1135	- 1 30
81	Driefontein	73 10	71 25	71 25	- 2 53
235	Du Pont-Nem.	248 50	247 50	247 50	- 0 40
230	Eastman Kodak	260	257 90	257 90	- 0 81
15	East Rand	16 60	16 20	16 20	- 2 41
35	Echo Bay	41	41	41	. .
186	Electrolux	219	....	....	. .
82	Ericsson	103	103	103	....
310	Exxon Corp	312	....	....	....
134	Ford Motor	162	....	...	....
44	Freegold	49 60	48 70	48 70	- 1 81
18 50	Gencor	21 20	..	....	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
365	Gén. Elect.	400	401 40	401 40	+ 0 35
142	Gén. Motors	166	169 30	169 30	+ 1 99
290	Gén. Belgique	295 20	290 20	290 20	- 1 69
82	Gd. Métropol.	89 70	90	90	+ 0 33
49	Guinness	52 10	52 90	52 90	+ 1 54
18	Hanson PLC	19 95	19 90	19 90	- 0 25
31	Harmony Gold	35	34 05	34 05	- 2 71
255	Hewlett Packard	319	313 10	313 10	- 1 85
35	Hitachi	38 30	38 10	38 10	- 0 52
720	Hoechst	780	753	753	- 3 46
80	Homestak.	83 80	79 15	79 15	- 5 55
107	I.C.I.	115 90	111 10	111 10	- 4 14
445	I.B.M.	495 80	489 50	489 50	- 1 27
270	I.T.T.	302	301 10	301 10	- 0 30
176	Ito Yokado	190	185 20	185 20	- 2 53
55	Matsushita	58 60	58 60	58 60	
3 55	Maxwell	3 55	...	...	...
193	Mc Donald's	224 20	224 40	224 40	+ 0 09
810	Merck	886	877	877	- 1 02
450	Minnesota M.	498		..	.
49	Mitsubishi	54	52 95	52 95	- 1 94
350	Mobil corp	340	....	...	.
335	Morgan J.P.	371	360 60	360 60	- 2 80
32510	Nestlé	34000	34000	34000	....
110	Norsk Hydro	117 30	117 10	117 10	- 0 17
100	OFSI	108 50	...		. . .
1740	Pétrofina	1771	1771	1771	...
380	Philip Morris	430		.	.
89	Philips	89 30	88 80	88 80	- 0 56
51	Placer Dome	55 75	53 30	53 30	- 4 39
455	Procter Gamble	490	500	500	+ 2 04
143	Quilmès	164	164	164	.
26	Randfontein	29 30	. .	..	.
305	Rhone Poul. Rorer	348		. . .	.
420	Royal Dutch	431 50	429 40	429 40	- 0 49
43	R T Z	48	....	....	...
1 06	Saat.& Saatchi	1 34	1 36	1 36	+ 1 49
36	St Helena	38 10	. .	..	
310	Schlumberger	321 80	320 90	320 90	- 0 28
45	Shell transp.	45 20	...	...	. . .
2080	Siemens	2155	. .	..	.
630	Siemens Nixdorf	588	....	.. .	....
182	Sony	172	....	....	....
80	Sumitomo Bank	85	....	. .	....
168	T.D.K.	169 10	....	...	...
63	Telefonica	67		. .	
25	Toshiba	25 65	....	...	...
510	Unilever	545	. .	...	
250	Unit Techn.	280 10	. . .	...	
315	Vaal Reefs	367	....	....	...
970	Volkswagen	1029	. .	....	..
280	Volvo	308 10	. . .	...	
1480	Wagons lits	1326	....	...	.
181	West. Deep	207	....	....	....
340	Xerox Corp.	360	...	...	...
114	Yamanouchi	121	. . .	. .	....
1 65	Zambia Cop.	1 63	1 68	1 68	+ 3 07

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 10	5 65
Emp.Etat 9,8%78	....	4 95
10,80% 79/94	101 90	3 86
Emp.Etat 13,4%83	....	0 84
Emp.Etat 12,2% 84	101 56	3 23
Emp.Etat 11% 85	....	9 82
10,26% mars 86	....	8 60
OAT 10% 5/2000	....	6 31
OAT 9,8% 12/1997	....	0 83
OAT 9,8% 1/1996	....	9 34
ORT 10,30% 1985	1802	....
PTT 11,2% 85	106 55	1 35
CFF 10,30% 86	....	9 09
CFF 10,25% nov 90	....	8 51
CNA 10 % 1979	....	8 08
CNB Bques 5000F	....	0 29
CNB Paribas 5000F	....	0 29
CNB Suez 5000F	....	0 29
CNE 11,5% 85	100 75	6 33
CNI 1/82 5000F	....	0 29
CNT 9 % 86	....	6 21
CRH 10,90% déc.85	107 55	0 37
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	980	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	....	....
Ly. Eaux cv 6,5%	....	....
Thoms. cv 9,2% 86	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	839	837
Applications Hydr.	1495	....
Arbel	410	423
Bains C.Monaco	1150	1101
B.Hypoth Europ.	383	....
B.N.P. Intercont.	341	340
Beghin-Say (C I)	470	....
Bénédictine	3100	....
Bidermann Internat.	487	....
Blanzy Ouest	1703	....
B T P	64 50	64
Cambodge	1160	....
Carbone Lorraine	505	508
Case Poclain	9 50	9 60
C.E.G.F (Frigor.)	496	....
Centenaire Blanzy	400	....
Cerabati	90	....
Champex Ny	119	....
CIC (CIP)	194	194

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1182	1200
C.I.T.R.A.M. (B)	2525	....
Codetel	94	93 30
Cogifi	339	348
Comiphos	524	....
Cie Industrielle	5650	....
Cpt Lyon Alemand	345	358
Concorde	600	629
Constr.Mét.Prov.	31 50	....
Crédit Gén.Ind.	150	....
Cr Universel (Cie)	340	....
Christian Dior	362 50	367
Darblay	600	....
Degremont	1720	....
Delmas Vieljeux	3850	....
Eaux Bassin Vichy	2380	....
Eaux Vittel	940	940
Ecia	245 70	249 90
Electro-Banque	361	....
Ent.Mag. Paris	4200	....
Erax (ex Eternit)	1701	1700
Finalens	270	....
F.I.P.P.	85	....
F.N.A.C.	1700	...
Foncière (Cie)	480	....
Foncières Euro.	370	....
Fonc.Lyonnaise	610	611
Foncina	460	....
Fougerolle	781	790
France I.A.R.D.	684	....
France SA (La)	1620	1640
From. Paul-Renard	2500	....
Gaumont	665	675
Genefim	315	315
Gévelot	500	....
G.F.C.	345	340
G.F.I.I.	226	226
Groupe Victoire	1529	....
G.T.I (Transport)	273	....
Immobail	335	328
Immobanque	715	715
Im.Marseillaise	5440	....
Immofice	418	426
Invest.(Ste Cie.)	3299	....
Lambert Frères	278	....
Lille Bonnières	1271	....
Locafinancière	517	....
Louis Vuitton	700	....
Louvre	2550	2565
Lucia	1350	1219 d
Machines Bull	29 50	30 60
Mag.Uniprix	170	....
Magnant	750	....
Métal Déployé	410	....
Mors	65	....
Navigation (Nle)	212	....
Optorg	225	225
Oréal (CI)	389	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Origny-Desvroise	742	....
Palais Nouveauté	1021	....
Paluel Marmont	680	....
Parfinance	170	....
Paribas (CIP)	650	648
Paris France	240	....
Paris Orléans	221	....
Part.Bail (Partbana Invest)	261 30	274
Pathé Cinéma	530	...
Piper Heidsieck	1312	....
Porcher	424	....
Promodès (CI)	1414	. .
Publicis	719	719
Rochefortaise	109 90	....
Rosario	195	194 90
Rougier	260	....
S.A.C.E.R.	401	....
S.A.F.A.A.	204	....
S.A.F.I.C Alcan	260	....
Saga	358	....
Saint Dominique (F.)	120 90	120
Salins du Midi	610	615
Savoisienne M.	160	....
S.C.A.C.	725	725
Senelle	405	384 60
S.Eaud.Part. (M)	133	. . .
Silic	578	...
Simvim	150	155
S.I.P.H.	172	....
S.M.C.I.	80	...
Sofal	519	519
Soffo	277	....
Soficel	1200	1200
Solitam (ex Saten)	75	...
Sofragi	2305	2340
Soudure Autogène	818	830
Sovabail	351	....
Stanri	651	. . .
Taittinger	2850	..
Tessit-Asquitan	720	..
Tour Eiffel	218	....
Ulimer	1111	....
Vicat	398	398 50
Vinprix	1250	....
Virax	98	...
Maroc Sté Brasserie	240 50	. . .

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	616	....
Akzo Nv Sico	385	....
Alcan Aluminium	104 20	. .
American Brands	234 10	. . .
Arbed	510	. . .
Asturienne Mines	120	. . .
Banco Popular Espa.	580	..
B.Reglements Int.	20000	. . .
Can.Pacifique	78 10	.
Chrysler Corp.	59 85	....
C I R	7 10	....
Commerzbank	839	....
De Beers (port.)	137	....
Dow Chemical	287	....
Fiat	21 95	....
GBL (Brux Lamb)	606	....
Gevaert	975	....
Glaxo Holdings Ltd	88	....
Goodyear Tire	280	....
Grace and Co (WR)	210	. .
Honeywell Inc.	327	....
Johannesburg	78 60	..
Koninklijke Pakhoed	126	....
Kubota	26	....
Latonia inv	310	310
Midland Bank	19	...
Noranda Mines	80	...
Olivetti priv.	8 60	. .
Pfizer Inc.	450	....
Ricoh	23 80	...
Robeco	290	...
Rodamco NV	168	
Rolinco	283 70	...
Saipem	5 95	.
Sema Group	20	...
SKF Aktiebolaget	80 80	. .
Tenneco Inc.	175 50	.
Thorn Electrical	73 50	..
Toray Ind.	24 30	
Wagons Lits	1065	1120
West Rand Cons.	9 15	.

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	....
Calciphos	90	99 20d
C G H Cogenhor	14	10 45d
Coparex	600	
Drouot Assurances	272	. .
Elf Antargaz	1400	
Europ. Accum.	79	
Europ Soutres Ind.	20	...
Gachot S.A.	56	. .
Grds Moulins Paris	1460	....
Guy Degrenne	440	. .
Jaeger	125	.
Lecteurs du Monde	200	..
Nicolas	1095	1130 d
Paternelle RD	1410	..
Particip. Percier	350	311 40d
Quadrant	22	..
Rorento N.V.	214 10	..
St-Gobain-Emballage	1712	..
S.E.P.R.	905	...
S.P.R. act. B	349	...
Télémécanique Elect.	3350	. . .
Waterman	400	486 10d

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/1	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 331	....	....	....
Ecu	6 947	....	....	....
Allemagne (100 dm)	341 290	....	....	....
Belgique (100 F)	16 576	....	....	....
Pays-Bas (100 fl)	303 070	....	....	....
Italie (1000 lires)	4 519	....	....	....
Danemark (100 krd)	87 910	....	....	....
Gde-Bretagne (1 L)	9 693	....	....	....
Grèce (100 drachmes)	2 959	....	....	....
Suisse (100 f)	382 890	....	....	....
Suède (100 krs)	93 560	....	....	....
Norvège (100 k)	86 760	....	....	....
Autriche (100 sch)	48 505	....	....	....
Espagne (100 pes)	5 360	....	....	....
Portugal (100 esc)	3 920	....	....	....
Canada (1 $ can)	4 616	....	....	....
Japon (100 yens)	4 238	....	....	....

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/1
Or fin (kilo en barre)	61250	.....
Or fin (en lingot)	61250	.....
Napoléon (20f)	357	.....
Pièce Fr (10 f)	433	.....
Pièce Suisse (20 f)	351	.....
Pièce Latine (20 f)	354	.....
Souverain	443	.....
Pièce 20 dollars	2060	.....
Pièce 10 dollars	1057 50	.....
Pièce 5 dollars	590	.....
Pièce 50 pesos	2270	.....
Pièce 10 florins	355	.....

SICAV (sélection) 10/1

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	210 88	205 24
Agepargne	769 07	735 95
Amén-gan	8232 89	7916 24
Amplia	256628 51	256628 51◆
Amplitude	623 57	605 41◆
Arbitrages Court.T	6942 62	6942 62
Associc	1163 30	1163 30
Atout Futur	387 82	378 36
Aurecic	1210 15	1174 90
Avenir Alizes	1742 25	1708 09
Axa Capital	167 22	160 02
Axa Court Terme	7634 89	7634 89
Axa Europe	130 20	124 59
Axa Investiments	116 44	111 43
Axa NPI	117 12	112 08
Axa Première	116 28	115 93
Axa Sélection	148 15	141 77
Axa Valeurs PER	122 83	117 54
BSD Avenir	109 12	105 94
Cadence 1	1021 23	1021 23
Cadence 2	1022 21	1022 21
Cadence 3	1020 92	1020 92
Capimonétaire	6077 96	6071 89
Capiobilg	6269 52	6146 59
Captacc	1278 54	1259 65
Cosmis	1283 67	1252 36
Comptavalor	3384 18	3379 11
Convertimmo	348 37	341 54
Credinter	474 09	460 28
Credit Mutuel Capital	1247 56	1223 10◆
Diese	1267 46	1236 55
Drouot France	820 63	785 29
Drouot Investiss.	967 21	925 56
Drouot Sécurité	249 53	238 78
Ecocic	1051 18	1020 56
Ecucic	1052 42	1036 87◆
Ecupar	134 38	128 59
Ecureuil Capitalisation	2507 89	2483 06
Ecureuil Géovaleurs	2263 31	2197 39
Ecureuil Invest	422 54	410 23
Ecureuil Monepremière	64550 46	64550 46
Ecureuil Monétaire	37990 02	37990 02◆
Ecureuil Trésorerie	2345 78	2345 78◆
Ecureuil Trimestr.	2038 62	2018 44
Elicash	2 688773	2 688773◆
Energia	264 91	252 90
Eparcic	3466 66	3466 66
Eparcourt-Sicav	4502 79	4491 56
Epargne Associat.	28222 65	28001 64◆
Epargne Capital	10484 83	10381 02
Epargne Court Terme	648 12	648 12◆
Epargne Croissance	1724 60	1678 44
Epargne Industrie	94 38	91 85
Epargne J.	67129 12	67129 12
Epargne Long Terme	198 78	193 48
Epargne Monde	1248 74	1215 32
Epargne Obligat.	204 47	198
Epargne Première	14058 22	13953 57◆
Epargne Quatre	1085 29	1065 98◆
Epargne-Unie	1314 50	1282 44
Epargne Valeurs	450 49	438 43
Epsilon	1230 60	1218 42◆
Eufi Cash cap.	8072 24	8072 24◆
Eufinvest cap.	628 50	610 19◆
Eurocic Leaders	1063 80	1032 82
Eurodyn	1174 23	1145 59
Euro Gan	6205 21	5966 55
Europa Nouvelle	530 67	508 61◆
Fonsicav	13855 16	13855 16◆
France-gan	9551 46	9184 10
France Garantie	275 15	274 60
France Index Sicav	107 12	103 98◆
France Investiss.	343 31	334 94◆
France Obligations	487 10	482 28

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	447 33	434 30
Francic Pierre	106 70	103 59
Francic-Regions	1197 88	1162 99
Fructi-Associations	34 11	34 11
Fructi-Cap	40 76	40 16◆
Fructidor	240 60	237 04
Fructifrance	868 80	847 61
Futurobilg	1364 65	1331 37◆
Gestilion	14334 47	14283 15◆
Gest.Associations	168 85	165 13◆
Horizon	1206 60	1171 46
HLM Monétaire	13413 06	13413 06
Interépar	110214 07	107003 95
Interoblig	13665 46	13397 51
Intersélection Fce	539 71	529 13
Japacic	157 63	153 04◆
Jeunépargne	276 37	272 29◆
Latitude	2175 62	2172 36
Laumi C T	12126 69	12125 69
Laumi L T	6759 20	6562 33
Lion Association	11929 29	11929 29
Lion Institution	28837 96	28786 04
Lionplus	953 90	935 20
Lion Trésor	2241 22	2219 03
Lion 20 000	25351 71	25351 71
Livret Bourse Inv.	543 27	527 45◆
Livret Portefeuil.	703 28	682 80◆
Méditerranée	180 28	172 52
Mensuel CIC	10078 97	9978 18
Monecic	5531 59	5531 59
Moneden	65415 44	65415 44
Mone.J	70106 44	70106 44◆
Monévalor	78994 85	78994 85
Mutualité dépôts	13062 28	13036 21
Mutuelle Unie Sel.	151 54	145 01
Natio Court Terme	273558 00	273558
Natio-Epargne	17188 40	17018 22
Natio-Ep Ret	124 14	120 82
Natio Eparg.Trésor	7607 59	7592 41
Natio-Imm.	1165 87	1134 67
Natio-Inter.	1388 26	1351 10
Natio-Monétaire	24461 08	24461 08
Natio-Patrimoine	1344 88	1308 89
Natio-Placements	67694 97	67694 97
Natio-Revenu	1043 97	1033 63
Natio Sécurité	11660 33	11660 33
Natio-Valeurs	861 24	838 19
Nippon-Gan	5494 31	6282 99
Nord Sud Dévelop.	1520 03	1517
Obli-Associations	150 08	148 59◆
Oblicic-Mondial	2575 57	2537 51
Oblicic-Régions	1058 82	1043 17
Oblifutur	2781 08	2713 25
Oblig. tres caté.	172 99	170 43
Oblilion	1326 31	1313 18◆
Oblisécurité Sicav	12424 60	12424 60
Oraction	987 91	963 81
Orvalor	6582 76	6453 69
Paribas Capitalisation	1470 63	1448 90◆
Paribas Epargne	20070 48	19911 19◆
Paribas Opportunités	128 74	121 57◆
Paribas Patrimoine	574 98	551 54◆
Paribas Revenus	97 18	96 22◆
Patrimoine Retraite	216 79	212 54
Pervalor	643 53	630 91
Placement A.	1349 32	1322 86◆
Placement J.	6972 24	6958 32◆
Placement M.	64429 54	64300 94◆
Placement Nord	949 53	930 91◆
Plénitude	129 85	126 37
Poste Croissance	21005 62	20984 64◆
Poste Gestion	63277 02	63277 02◆
Première Oblig.	11121 99	11110 88
Prévoy. Ecureuil	116 89	115 73

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Priv'Associations	28416 36	28416 36
Proficus	994 07	969 82
Quartz	131 74	128 53
Réalvalor	807 30	791 47
Rentacic	162 19	159 79
Revenus Trimestr.	5366 86	5313 72◆
Revenu-Vert	1158 15	1141 03
St Honoré Bio-Alim.	965 58	921 79◆
St Honoré Bons du Tr.	10838 38	10784 46
St Honoré Global	235 61	224 93
St Honoré Invest	742 34	708 68◆
St Honoré Mat Plac.	198 24	189 25
St Honoré Pacifique	562 85	537 33
St Honoré PME	508 68	485 61
St Honoré Real	14426 76	14389 28
St Honoré Services	445 55	428 41◆
Sécuricic	1684 08	1684 08
Sécuri-Gan	12377 30	12134 61
Sécuritaux	1342 69	1342 69
Sicasden	720 52	709 87
Sicav Associations	1782 15	1782 15
SFI-CNP Assur.	682 96	643 65
S.G. Fr. opportunités	1091 01	1069 62
Sicav 5 000	431 45	419 90
S.I. Est	1405 45	1344 93
Slivafrance	665 28	647 47
Slivam	410 28	399 30
Slivarente	218 04	213 78◆
Slivinter	440 06	428 28
S.N.I.	1207 17	1172 01
Sogenfrance	1080 17	1039 38
Sogépargne	308 81	302 75
Sogevar	1036 93	1016 60
Sogınter	1286 09	1260 87
Soleil Investissements	605 73	582 43
Solstice	2135 79	2130 46◆
State Street Act. Eur	9898 98	9564 23◆
State Street Act. Frce	10025 38	9733 38◆
State Street Emer. Mkt	10743 64	10227 12◆
Stratégie Actions	791 77	761 32
Stratégie Rendement	1365 25	1322 28
Technocic	1050 55	1019 95
Techno-Gan	5941 34	5712 83
Thesora	643 28	636 91
Transplus	149 65	143 21
Trésor Plus	1256 92	1244 48
Trésor Real	13857 34	13857 34
Trésoricic	124873 09	124873 09
Trilion	5187 99	5121 41
UAP Investissement	442 55	426 55◆
UAP Actions France	588 21	566 95◆
UAP Act. Select	631 97	609 13◆
UAP Aedificandi	586 32	565 13
UAP Abeil	209 48	201 91◆
UAP Abo Sicav	167 10	161 06◆
UAP Moyen Terme	135 31	130 42◆
UAP Première Cat.	11276 08	10868 51◆
Uni-Associations	119 18	119 18◆
Uni-Foncier	1285 25	1234 39
Unifrance	580 15	566
Uni-Garantie	1418 92	1393 83
Uni'Régions	1367 45	1334 10
Univar	228 94	228 94◆
Univers Actions	1237 37	1207 19
Univers-Obligation	1858	1812 68
Valorg	1988 48	1986 49
Valreal	51354 01	51329 35◆

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements : **46-62-72-67**

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ◆ : prix précédent - ■ : marché continu

REPRODUCTION INTERDITE

Le Monde
des
Dirigeants

POSTES A PLUS DE 400 KF

Nous sommes une Imprimerie (CA 150 MF, 270 P), spécialisée dans la Publicité, la Promotion et renforçons notre présence auprès des annonceurs.
Réputés pour notre savoir-faire et la qualité de nos services, depuis plus de 25 ans, nous avons su investir pour être à la pointe technologique.
Nous recherchons aujourd'hui notre :

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dépendant directement du Président, vous assurez, avec une équipe, le suivi comptable et financier, l'optimisation de la trésorerie, le contrôle de gestion et participez aux rachats éventuels d'entreprises.
Vous aurez en charge également le suivi des dossiers juridiques et fiscaux, la supervision de l'informatique.
Après quelques années de contrôle de gestion ou d'audit en cabinet, vous avez acquis une expérience de Directeur Financier dans une PME. De caractère enthousiaste, vous avez su prouver au cours de votre expérience vos qualités de rigueur et de méthode.
Nous vous remercions d'adresser votre candidature (CV + lettre manuscrite + prétentions), sous référence PRE/CM, à THALES CONSULTANTS - 6, rue Monsigny - 75002 PARIS.



Membre d'Eurogroup — AFFLUENTS

VELUX®

DIRECTEUR FRANCE

Notre groupe conçoit, fabrique et distribue au plan international les fenêtres de toit VELUX et leurs accessoires.
Velux-France (120 personnes réparties entre le siège à Morangis 91 et les 5 agences régionales de vente) assure dans l'Hexagone le marketing et la vente de nos produits.

Futur Président du Directoire, vous poursuivrez l'expansion de notre activité, marquée par la qualité des relations avec nos interlocuteurs privilégiés : Utilisateurs, Architectes, Maîtres d'Ouvrages, Entrepreneurs, Négoces et GSB. Vous serez pleinement responsable devant le Groupe de la réalisation des objectifs de notre filiale.

A 35-40 ans, de formation commerciale supérieure, vous avez acquis une solide expérience de la direction des hommes et des organisations. Votre charisme et votre pragmatisme vous ont permis de développer, organiser et animer des équipes ventes/marketing performantes. Votre anglais est courant.

Pour un premier contact, merci d'adresser votre dossier avec lettre en anglais à notre Conseil MERCURI URVAL, Sylvain Grevedon, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil-Malmaison Cedex, sous la référence 51.5601/LM.
Nous vous garantissons une confidentialité totale.



Executive Service

CONTESSE

Le Monde
International

WIR LEGEN WERT DARAUF,
MANAGEMENT PARTNER
ZU SEIN.

In Deutschland und international beraten wir seit mehr als 20 Jahren erfolgreich Unternehmen unterschiedlicher Größe und Branchen in den Bereichen Strategie, Marketing/Vertrieb, Organisation/Informations-Management und Technik/Produktion/Logistik.

Vor dem Hintergrund zukünftiger Anforderungen des europäischen Binnenmarktes und des internationalen Charakters unserer Projekte bauen wir gezielt ein multinationales Team von Beratern auf. Wir suchen deshalb für den Bereich Marketing einen

Managementberater Marketing/Vertrieb
aus dem französischen Sprachraum.

Seine Projekt-Schwerpunkte liegen in der strategischen Ausrichtung von Vertriebs- und Marketing-Organisationen. Unser neuer Kollege sollte

- Analysestärke aus Unternehmersicht besitzen,
- maßgeschneiderte Marketing-/Vertriebskonzeptionen entwickeln,
- als Coach und Helfer die Klientenorganisation aktivieren,
- gegenüber Top-Managern geschäftlich überzeugend auftreten können,
- im französisch-deutschen Sprachraum arbeiten wollen,
- 30–40 Jahre alt sein
- und vielleicht sogar eine weitere Fremdsprache beherrschen.

Neben der hohen fachlichen Qualifikation legen wir Wert auf den Willen, sich engagiert in unser Team einzubringen und darin einen Beitrag zur Weiterentwicklung unseres Beratungsspektrums zu leisten.

Wir bieten systematische Fortbildung, anspruchsvolle Projektarbeit auf allen Management-Ebenen, eine berufliche Karriere, die vom Berater zum Unternehmer in eigener Sache führen kann sowie motivierende Atmosphäre im Team.

Fühlen Sie sich angesprochen, Ihre Fähigkeiten bei uns zur Wirkung zur bingen? Wir freuen uns auf ein Gespräch mit Ihnen. Für erste Kontakte rufen Sie bitte Frau Ursula Braun (07 11/76 83-1 16) an.

MANAGEMENT PARTNER GMBH • UNTERNEHMENSBERATER
CONSEILLERS D'ENTREPRISE
HEINESTRASSE 41 A • D-7000 STUTTGART 70 • TELEFON 07 11/76 83-0

Le Monde
des
Carrières Européennes en Entreprises

DEMAIN L'EUROPE

Jeunes diplômés européens, préparez dès aujourd'hui une carrière internationale.

Spécialisée dans la distribution de prêt-à-porter, notre jeune entreprise occupe déjà sur le marché français une position très forte (plus de 60 magasins) et recherche pour accompagner sur le plan humain son expansion européenne, ses

Futurs directeurs de magasins

Agé(e) de 25-30 ans, diplômé(e) de l'enseignement supérieur (universités, écoles de commerce) et/ou ayant acquis une première expérience terrain dans la Distribution, votre motivation, votre dynamisme vous poussent à rejoindre une équipe jeune, professionnelle, porteuse d'un PROJET EUROPEEN D'EXPANSION, et qui a plus d'un atout pour vous séduire.

UN PROJET :
Rendre la mode accessible à tous, habiller 10 millions d'européens. Notre projet détermine une manière d'être et d'agir.

DES VALEURS :
Nous voulons cultiver notre passion du produit, renforcer notre goût du défi, favoriser l'esprit d'initiative, privilégier une complicité faite de simplicité, franchise, confiance et sourire.

UN METIER :
Votre métier comporte trois missions essentielles : le commerce (mettre en valeur le produit, vendre, surveiller la concurrence), l'animation (recruter, former, informer) et la gestion (analyser et maîtriser votre compte d'exploitation, fixer vos budgets).

Notre projet s'adresse à des jeunes européens très motivé(e)s, possédant un fort potentiel, qui désirent relever des challenges, travailler dans un esprit d'entrepreneur et adhérer aux valeurs d'un Groupe Leader demain en Europe.

Votre formation au métier de Futur Directeur de Magasin incluera un programme international de training, tout particulièrement dans les différents points de vente en France, avant de prendre la responsabilité opérationnelle d'un magasin dans votre pays d'origine.

Si ce projet vous passionne, adressez C.V., lettre en français et rémunération souhaitée en notant la référence LM/795 sur l'enveloppe à notre conseil : ORNICAR - Place de l'Opéra - 6 rue Halévy - 75009 PARIS-FRANCE.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

Le Monde
SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

16e arrdt

AV. P.-DOUMER
Pptaire vd. dern. étg., asc. GRAND 2/3 PCES Refait. 45-04-23-15

TROCADÉRO. 1 600 000 F 2/3 P. 6, Villa-Longchamp. Visite non stop mardi 14 janvier, de 12 h à 20 h.

Province

DEAUVILLE
Dans IMMEUBLE résident., part. vd beau studio, prox. Hôtel Royal, 150 m² plage. 27 m² hab., 19 m² jard. priv. Park., cave, tt conf. État impecc. 43-58-68-74 matin.

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m² Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 9e. PAIE COMPTANT. 48-73-48-07.

locations non meublées demandes

Paris

MASTER GROUP
recherche appts vides ou meublés du studio au 7 P. POUR CADRES, DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉS ET BANQUES
47, rue Vaneau Paris-7e
42-22-24-66 - 42-22-98-70

EMBASSY SERVICE
recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS
(1) 45-62-30-00

RÉSIDENCE CITY
URGENT rech. pour dirigeants étrangers d'importants groupes anglo-saxons LUXUEUX APPARTEMENTS QUARTIERS RÉSIDENTIELS et MAISONS OUEST-EST.
(1) 45-27-12-19

locations meublées offres

Paris

PARTICULIER LOUE
2 P. totalement meublé (35 m²) Paris 18e, pour des périodes de courte durée (1 à 2 sem./mois) toute l'année. Tél. : 42-55-38-13

locations meublées demandes

Paris

RÉSIDENCE CITY
URGENT rech. pour dirigeants étrangers d'importants groupes anglo-saxons LUXUEUX APPARTEMENTS MEUBLÉS DURÉE 1 A 2 ANS. LOYERS GARANTIS.
TÉL. : (1) 45-27-12-19

bureaux

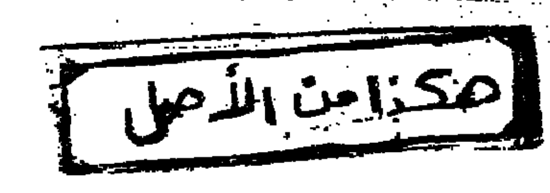
Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques
43-55-17-50

VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE
16e CHAMPS-ÉLYSÉES ou AVENUE VICTOR-HUGO
Burx, secrét., tél., télex, fax. Domicil. : 190 à 395 F/M.
CIDES 47-23-84-21.

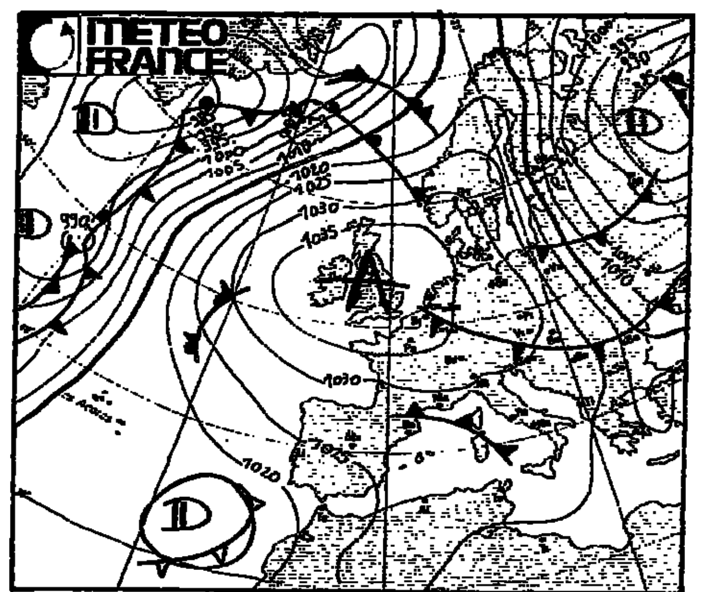
Ventes

Pour INVESTISSEURS AVISÉS Près du futur centre de conférences international. pptaire vd bureaux libres 140,180, 250 et 500 m². Ecr. n° 815, Muratet, 16, r. Taitbout, 9e, qui trans.

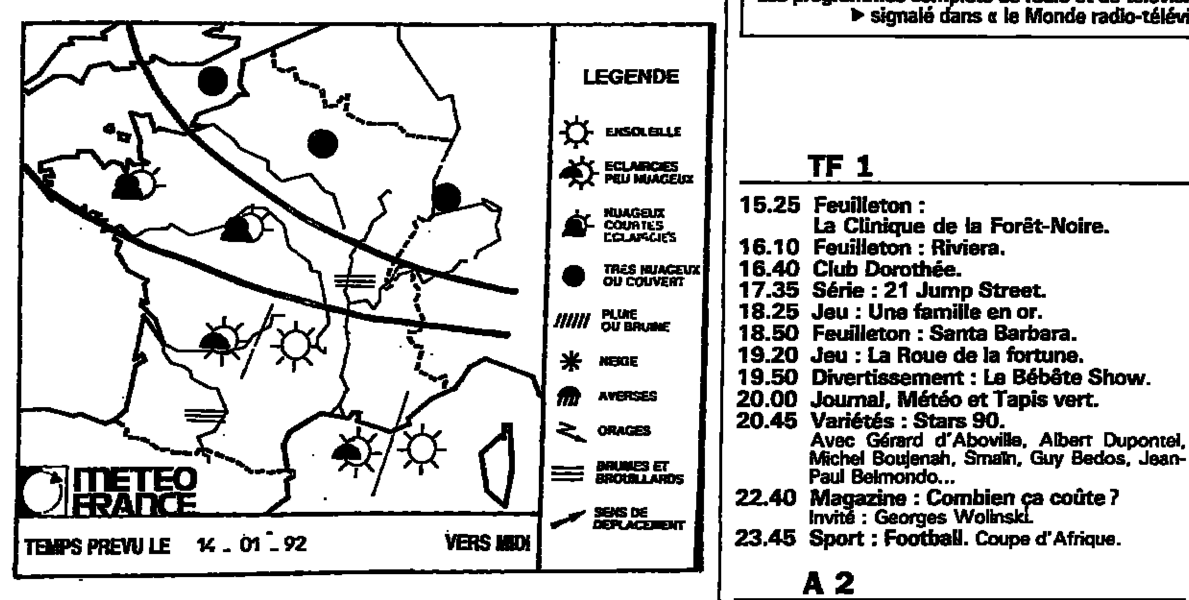


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13 JANVIER A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 14 JANVIER 1992



Mardi : nombreux brouillards. Ensuite grisaille au nord et ensoleillé au sud. Le matin, les brouillards seront très nombreux sur la plupart des régions. Ils pourront être localement givrants. Ils auront du mal à se dissiper. Sur la moitié nord ainsi que sur le lyonnais, l'après-midi restera plutôt grise. Quelques éclaircies perceront au sud de la Seine.

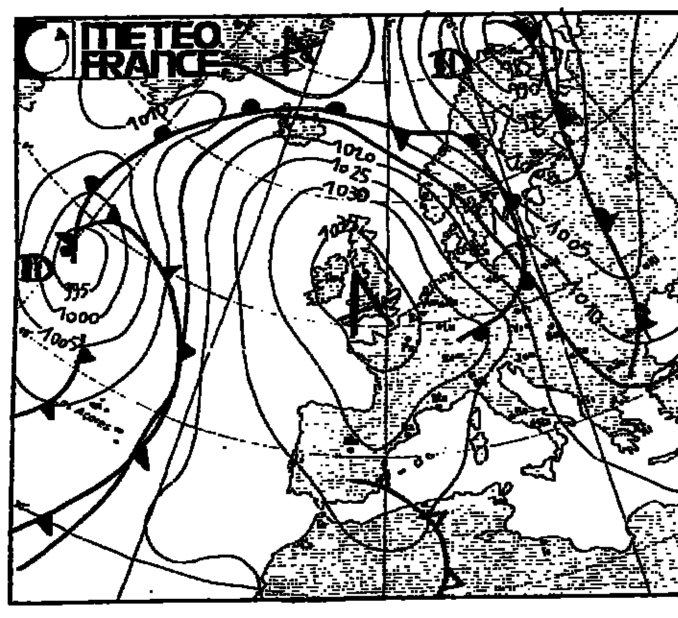
Sur la moitié sud, de belles éclaircies se développeront mais le ciel restera brumeux.

Tous les massifs seront dégagés au-dessus de 800 mètres.

Les températures matinales seront de l'ordre de 4 à 8 près de la Méditerranée, 0 à 3 degrés sur l'Ouest, 0 à – 4 degrés sur le reste du pays et très localement – 6.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 0 à 6 degrés sur une grande moitié nord, 6 à 9 degrés sur le Nord-Ouest et le Sud-Ouest et 10 à 13 près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 15 JANVIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 13-1-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 12-1-1992 à 18 heures TU et le 13-1-1992 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	15	5	D
BIARRITZ	10	5	C
BORDEAUX, MERIGNAC	9	2	D
BOURGES	3	– 2	C
BREST, GUPAVAS	8	2	D
CAEN	5	1	C
CHERBOURG	7	0	C
CLERMONT-FER.	2	– 4	C
DIJON	1	0	C
GRENOBLE, ST-MARTIN	5	– 3	C
LILLE	1	0	B
LIMOGES	11	– 1	D
LYON, BRON	2	0	P
MARSEILLE	14	8	C
NANCY	3	– 1	D
NANTES		2	C
NICE	11	8	D
PARIS-MONTS.	6	1	C
PAU	6	4	C
PERPIGNAN	8	6	P
RENNES	9	0	C
ST-ETIENNE	3	0	C
STRASBOURG	3	– 1	B
TOULOUSE	8	4	C
TOURS		1	C
POINTE-A-PITRE	30	19	D
ÉTRANGER			
ALGER	18	3	N
AMSTERDAM	7	1	C
ATHÈNES	14	7	D
BANGKOK	33	21	D
BARCELONE	10	2	N
BELGRADE	3	1	C
BERLIN	4	– 1	N
BRUXELLES	2	2	C
COPENHAGUE	7	– 5	D
DAKAR	24	20	C
DJERBA	15	4	D
GENÈVE	3	0	C
HONGKONG	19	17	D
ISTANBUL	8	7	C
JERUSALEM	11	5	N
LE CAIRE	–	–	–
LISBONNE	11	6	N
LONDRES	1	0	B
LOS ANGELES	19	.	D
LUXEMBOURG	3	0	N
MADRID	.	– 6	D
MARRAKECH	19	7	N
MEXICO	–	–	–
MILAN	10	– 3	B
MONTRÉAL	– 11	– 18	C
MOSCOU	0	– 8	*
NAIROBI	–	–	–
NEW DELHI	–	–	–
NEW-YORK	7	5	N
OSLO	4	– 3	N
PALMA-DE-MAJ.	14	– 1	D
PÉKIN	6	– 4	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	16	4	D
SINGAPOUR	33	23	N
STOCKHOLM	5	– 4	N
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	9	3	D
TUNIS	17	6	D
VARSOVIE	2	– 1	C
VENISE	5	3	C
VIENNE	5	1	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

PIERRE GEORGES

La démocratie du bonneteau

Si ce n'est un coup d'Etat, cela y ressemble furieusement. Le président algérien, M. Chadli, avait en annonçant samedi sa démission le visage d'un homme défait. S'est-il soumis ? Démis? Dévoué? Au demeurant, cela semble de peu d'importance au regard de ce qui se passe dans un pays proche et lointain, à bien des égards.

Les images venues d'Alger, celles aussi de la communauté algérienne vivant en France, auront dimanche au moins confirmé une chose : il ne suffit guère de décréter la mise en place d'un processus démocratique, voire de s'en féliciter comme le fit récemment le premier ministre algérien, pour s'y soumettre.

Les résultats ne plaisent pas. Changeons les résultats. Le peuple vote mal? Changeons le peuple. Il s'agit en somme, comme le dira un journaliste algérien, *de « revoir la copie »*. Sous la protection du glaive et des chars.

La démocratie ainsi interprétée se parodie elle-même. Et il n'était que de voir, d'écouter les Algériens d'Algérie et de France à la télévision pour sentir que beaucoup n'appréciaient que modérément et la façon de faire et les risques encourus.

Il ne s'agit pas ici de soutenir le FIS, coucou obscurantiste nichant dans les urnes, les fraudant éventuellement. L'Histoire est faite aussi de ces partis totalitaires arrivant au pouvoir par des élections démocratiques pour mieux asservir la démocratie. Mais, pour autant que les images aient un sens ou reflètent une réalité, il est incontestable que les islamistes, sous leur manteau de peau d'âne, se trouvent aujourd'hui frustrés, voire volés de leur victoire.

Et, sous réserve des réactions à venir, cela n'est peut-être pas fait pour leur déplaire. Tant il est vrai que le soupçon porté sur eux de vouloir porter atteinte à la démocratie est désormais dépassé. Au bonneteau électoral, d'autres ont triché les premiers. Ou le plus. Le FIS y trouvera sans doute vocation au martyre, ce qui n'est jamais inutile pour un parti religieux. Et d'autres matière à réflexion sur le bon usage de l'idéal démocratique.

Car à écouter les commentateurs, à en juger par l'extrême prudence des réactions politiques ou diplomatiques, il n'est pas douteux que beaucoup de pays, la France en premier lieu, se trouvent aujourd'hui dans le cas étrange, après avoir souhaité des élections libres, d'en voir, sans déplaisir sinon sans soucis, les résultats gommés. Tant il est vrai que fournir ou dicter le modèle ne garantit pas encore un mode d'emploi universel.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 13 janvier

TF 1

15.25 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.10 Feuilleton : Riviera.
16.40 Club Dorothée.
17.35 Série : 21 Jump Street.
18.25 Jeu : Une famille en or.
18.50 Feuilleton : Santa Barbara.
19.20 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.45 Variétés : Stars 90. Avec Gérard d'Aboville, Albert Dupontel, Michel Boujenah, Smaïn, Guy Bedos, Jean-Paul Belmondo...
22.40 Magazine : Combien ça coûte ? Invité : Georges Wolinski.
23.45 Sport : Football. Coupe d'Afrique.

A 2

15.10 Variétés : La Chance aux chansons.
16.05 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.30 Magazine : Défendez-vous.
16.40 Magazine : Giga.
18.00 Série : Mac Gyver.
19.00 Le Journal olympique.
19.05 Jeu : Question de charme.
19.35 Divertissement : La Caméra indiscrète (et à 1.45).
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.50 Téléfilm : Bonne chance Frenchie.
22.35 Cinéma : Le Fantôme du paradis. ■■ Film américain de Brian De Palma (1974).

FR 3

15.30 Série : La Grande Vallée.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer. Invité : Marc Lavoine.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer. Invitée : Linda Hardy.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Un livre, un jour. *Martin Schongauer.*
20.10 Divertissement : La Classe.
20.45 ▶ Cinéma : Romuald et Juliette. ■■ Film français de Coline Serreau (1988).
22.35 Journal et Météo.
22.55 Magazine : Océaniques. Opéra, de Claire Newman ; Mark Morris danse *Didon et Enée ; Pauvre assassin*, de Graziane Finzi ; *A la place de la République*, d'Arnaud Petit ; *Hypérion*, de Bruno Maderna.
23.55 Magazine : Ramdam.

CANAL PLUS

15.00 Téléfilm : Etat de choc.
16.30 Sport : Tennis. Open d'Australie (résumé de la 1re journée).
16.45 Sport : Football. Coupe d'Afrique : Algérie-Côte-d'Ivoire, en direct.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.31 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : L'Homme au masque d'or. ■ Film français d'Eric Duret (1990).
22.10 Flash d'informations.
22.16 Le Journal du cinéma.
22.21 Cinéma : Un été après l'autre. ■■ Film franco-belgo-canadien d'A.-M. Etienne (1990).
0.05 Sport : Tennis. Open d'Australie (2e journée).

LA 5

15.25 Série : Simon et Simon.
16.15 Série : Shérif, fais-moi peur.
17.05 Youpi ! L'école est finie.
18.30 Rallye : Paris-Le Cap.
19.05 Série : Kojak.
20.00 Journal.
20.25 Rallye : Paris-Le Cap.
20.40 Météo.
20.45 Téléfilm : Sur les traces du passé.
22.15 Série : Jack Killian, l'homme au micro.
23.00 Rallye : Paris-Le Cap.
23.30 Série : Deux flics à Miami.

M 6

16.50 Série : Drôles de dames.
17.40 Jeu : Zygomusic.
18.05 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.40 Cinéma : Hamburger Hill. ■ Film américain de John Irvin (1987).
22.30 Série : L'Heure du crime.
23.20 Magazine : Culture rock. Avec Connie Francis, Brenda Lee, Mary Wells, Leslie Gore, Aretha Franklin, Janis Joplin, Linda Rondstadt, Donna Summer... Invitée : Elli Medeiros.
23.50 Six minutes d'informations.
23.55 Magazine : Dazibao.

LA SEPT

16.30 Le Cirque Plume.
17.25 Feuilleton : De la neige dans un verre (2e épisode).
18.25 Téléfilm : Soldiering on.
19.00 Documentaire : Mario Merz.
19.45 Documentaire : Philippe Favier.
20.00 Documentaire : Raymond Abellio. De Philippe Collin (2e partie).
21.00 Cinéma : L'Assassinat du Père Noël. ■■ Film français de Christian-Jaque (1941).
22.40 Court métrage : Le Goûter de Josette. De Gérard Frot-Coutaz.
23.00 Théâtre : Pour un oui ou pour un non. Pièce de Nathalie Sarraute.

FRANCE-CULTURE

20.30 L'Histoire en direct. L'affaire Ben Barka. Avec les témoignages de Jacques Derogy, Gilles Perrault, Moumen Diouri, Bernard Violet, Paul-Marie de La Gorce.
21.30 Dramatique. Les Grands Barons du Nord : les quatre fils Aymon et l'empereur Charlemagne. 3 . D'Ardenne en Gascogne.
22.40 La Radio dans les yeux.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Federico Zeri (Dans le jardin de l'art).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 21 septembre 1991 lors du Festival de Berlin) : Otello, Concerto pour violon et orchestre, de Dvorak ; Lieutenant Kijé, Roméo et Juliette, de Prokofiev.
22.40 Espace libre.
23.10 Ainsi la nuit...
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Par Henri Renaud.

Mardi 14 janvier

TF 1

15.20 Feuilleton : Riviera.
15.55 Sport : Football. Jérusalem-Marseille, en direct de Jérusalem.
17.50 Série : Tarzan.
18.25 Jeu : Une famille en or.
18.50 Feuilleton : Santa Barbara.
19.20 Jeu : La Roue de la fortune.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : Les Morfalous. ■ Film français d'Henri Verneuil (1983).
22.40 Magazine : Ciel, mon mardi !
0.35 Sport : Football. Coupe d'Afrique : Maroc-Zaïre.

A 2

15.15 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.25 Variétés : La Chance aux chansons.
16.20 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.45 Magazine : Défendez-vous.
17.00 Magazine : Giga.
18.05 Série : Mac Gyver.
18.55 Le Journal olympique.
19.00 Jeu : Question de charme.
19.35 Divertissement : La Caméra indiscrète (et à 1.10).
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.50 Cinéma : Le Corniaud. ■■ Film français de Gérard Oury (1965).
22.45 Divertissement : Profession comique. Les imitateurs.
23.40 1. 2. 3. Théâtre.
23.45 ▶ Magazine : La 25e Heure. La leçon d'histoire de Fernand Braudel.

FR 3

15.30 Série : La Grande Vallée.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer. Invité : Phil Barney.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer. Invitée : Linda Hardy.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.00 Un livre, un jour. *Ma France*, d'Eugen Weber.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.45 Série : V comme vengeance.
22.15 Journal et Météo.
22.40 Série : Gabriel Bird.

CANAL PLUS

15.10 Magazine : L'Œil du cyclone.
15.40 Cinéma : Biloxi Blues. ■ Film américain de Mike Nichols (1988).
17.30 Sport : Tennis. Open d'Australie (résumé de la 2e journée).
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.31 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Le Cercle des poètes disparus. ■■ Film américain de Peter Weir (1989).
22.35 Flash d'informations.
22.45 Cinéma : Promotion canapé. □ Film français de Didier Kaminka (1990).

LA 5

15.25 Série : Simon et Simon.
16.20 Série : Shérif, fais-moi peur.
17.15 Youpi ! L'école est finie.
18.30 Rallye : Paris-Le Cap.
19.05 Série : Kojak.
20.00 Journal.
20.25 Rallye : Paris-Le Cap.
20.40 Météo.
20.45 Cinéma : L'Infernale Poursuite. ■ Film américain de Francis D. Lyon (1956).
22.25 Rallye : Paris-Le Cap.
22.55 Téléfilm : La Femme de papier.

M 6

14.20 Magazine : 6e Avenue.
16.50 Série : Drôles de dames.
17.40 Jeu : Zygomusic.
18.05 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations.
20.05 Série : Cosby Show.
20.40 Téléfilm : A toi de jouer, petit.
22.25 Série : Brigade de nuit.
23.15 Documentaire : 60 Minutes. Les Doors.

LA SEPT

16.30 Documentaire : Questions sur le théâtre. De Jean-Claude Lubtchansky. 1. Apprendre à s'exercer.
17.20 Documentaire : Wadi. D'Amos Gitaï.
19.00 Documentaire : Poussières d'étoiles.
20.00 Documentaire : Richard Long.
20.40 Documentaire : Résurgence.
21.00 Danse : Manon.
22.55 Documentaire : Tango stupéfiant

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine.
21.30 Les sans domicile fixe (rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Le Bestiaire (1).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 30 août à Stuttgart) : Missa solemnis K 139, de Mozart ; Messe en mi bémol majeur D 950, de Schubert.
23.10 Ainsi la nuit...
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Par Philippe Carles.

Le Monde

Après la démission de M. Chadli

L'interruption du processus électoral en Algérie est observée avec bienveillance en France

Les milieux politiques français ont réagi avec prudence, mais de façon plutôt positive, à la démission de M. Chadli et à l'interruption d'un processus électoral dont l'issue paraissait devoir être, à coup sûr, l'instauration d'un régime islamiste en Algérie. M. Le Pen est à peu près le seul à avoir pris clairement position contre le fait que le FIS soit privé de sa victoire.

Lundi matin, le président du Parti républicain, M. Gérard Longuet, a déclaré, sur RTL, que *«le FLN a complètement raté sa mission»*, mais que *«le FIS n'est pas un élément inéluctable en Algérie». «Le premier tour des élections avait été extrêmement confus, et contesté dans près de deux cents circonscriptions,* a-t-il rappelé. *Entre le FIS islamique, d'une part, et le gel de la démocratie sous le contrôle de l'armée, d'autre part, personnellement, je préfère la seconde solution.»* A la même heure, M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a exprimé l'espoir que *«ce régime d'exception s'accompagnera de réformes économiques, de réformes politiques qui permettront, le moment venu, au peuple algérien de se prononcer en toute connaissance de cause»*, tout en précisant que la France *«ne pourrait pas faire autrement»* que de rompre ses relations de coopération avec l'Algérie *«si les droits de l'homme étaient violés»*.

Dimanche, M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, a déclaré au «Grand Jury RTL-*le Monde*» que *«la France doit être attentive à se qui se passe en Algérie»*, car *«720 000 hommes et femmes de nationalité algérienne vivent sur notre sol»*. Interrogé sur un possible exil d'Algériens vers la France en cas de prise du pouvoir du FIS, le ministre a souligné qu'il *«n'est pas question d'accueillir des gens parce qu'ils sont opposants»* et que *«pour qu'une personne puisse bénéficier du droit d'asile politique, il faut qu'il y ait, pour elle, un danger»*.

Invité de l'émission de TF1 «7 sur 7», M. Edouard Balladur, député (RPR) de Paris, estime que la France devrait envisager de *«remettre en cause ou adapter ses conventions de coopération»* avec l'Algérie *«si les choses devaient prendre un tour contraire à nos convictions et à nos intérêts»*. Observant qu' *«on est en train de vérifier si les Croates respectent suffisamment les droits de l'homme et les principes de la démocratie avant de les reconnaître»*, l'ancien ministre de l'économie a déclaré : *«Je ne vois pas pourquoi il y aurait une loi pour les Croates et une autre pour les Algériens.»*

M. Le Pen : «La démocratie dans toute sa rigueur»

La démission de M. Chadli annonçait-elle que le second tour des élections législatives n'aurait pas lieu? A la mi-journée, au «Forum» de Radio-Monte-Carlo et de *l'Express*, M. Jean-Pierre Soisson, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et président de France unie, déclarait : *«Ce qui serait dramatique, c'est que le processus démocratique puisse être interrompu.»* Peu avant, sur Antenne 2, où il était l'invité de «L'heure de vérité», M. Jean-Marie Le Pen exprimait le regret *«que la démocratie ne s'applique pas avec toute sa rigueur»* en Algérie et jugeait que la démission du président de la République pouvait être analysée comme une interruption du processus électoral en cours. Il affirmait, en outre, que *«le jugement des milieux politiques français n'est pas le même selon que les violations des règles démocratiques sont commises par des gens de droite ou par des gens de gauche»*. M. Le Pen s'est déclaré *«formellement opposé»* à l'accueil de réfugiés politiques algériens. Député (PS) de Paris, animateur du Manifeste contre le Front national, M. Jean-Christophe Cambadélis a reproché à M. Le Pen, dès dimanche après-midi, de soutenir le FIS après avoir soutenu, l'an dernier, *«le régime de Saddam Hussein»* en Irak.

M. Gérard Fuchs, chargé des relations internationales au secrétariat national du PS, a indiqué que celui-ci avait *«suivi avec inquiétude la démission de M. Chadli et la suspension du processus démocratique en Algérie»*, car *«une victoire du FIS aux élections législatives risquait d'engager des évolutions dangereuses pour la société»*, mais *«la mise en place d'un régime militaire, loin d'écarter les dangers, rendrait la situation explosive»*. Pour M. Claude Cheysson, député (PS) européen, qui s'exprimait sur RTL et sur La Cinq, *«l'armée a décidé de jouer la démocratie»*. Tard dans la soirée, après l'annonce de l'annulation du second tour des élections législatives, M. Jacques Roseau, porte-parole du RECOURS-France, estimait que *«même si elle apparaît comme contraire aux principes démocratiques»*, cette décision *«constitue, en réalité, l'ultime chance pour l'Algérie de sauver la démocratie et d'échapper à la fatalité d'un totalitarisme intégriste»*.

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Silence journaux

Si ça peut vous consoler, question morosité, on n'est pas les seuls à faire la pâle gueule. Les Amerloques pareil. La semaine dernière, *Newsweek* s'étonnait : C'est la déprime, la nation se morfond, allez *comprendre pourquoi*. D'accord, les sans-emploi et les sans-abri se ramassent à la pelle, et, Bush, ça lui donne des vapeurs, mais bon, c'est pas une raison pour se foutre une balle dans la tête.

Et pendant trois mois le plus grand quotidien danois, par le tirage, attention, pas par la tenue, *Ekstra Bladet*, a carrément fermé ses colonnes aux politiciens de tous bords. Motus sur les débats à la Chambre, impasse sur les discours des ministres, et silence *radio sur les petites phrases du* genre : Rocky, président virtuel pour 1995. Ils peuvent bien raconter et manigancer ce qu'ils veulent, le public n'en a rien à cirer. Nous non plus, à en croire 78 % des Français sondés par le *Parisien*, qui déclarent se moquer du tiers comme du quart de l'élection de Fafa à la tête du PS.

Ce matin, coup de fil de notre correspondante à Copenhague : Ça s'est arrêté dimanche, le boycottage, avec un référendum auprès des lecteurs, partisans à 93 % de ça, justement, du référendum sur les vrais, les grands problèmes : chômage, sécurité, immigration. Réaction des élus : Faut voir à voir. Si ça peut ranimer l'opinion en état de coma dépassé, pourquoi pas?

Du coup, je dégringole au service politique :

– Où est-ce qu'il est, votre chef? Dis donc, j'ai un truc pour que les gens reprennent goût à vos trucs sur les bagarres de l'opposition et les querelles de la majorité. Vous n'en parlez plus. Plus un mot. Jusqu'aux prochaines élections. Au bout de six semaines, vous verrez, ils en redemanderont, nos abonnés. En attendant, le Mimi, le Jacquot, la Cresson, M'sieur Valéry et Delors-pas-de-l'argent à la trappe!

– Et toi avec! Elle pue l'antiparlementarisme primaire, ta crotte. Suffirait que t'arrêtes de la déposer à la sortie du canard pour qu'ils puissent y rentrer sans se boucher le nez, les lecteurs. Alors, ton carré blanc, tu commences par te le carrer où je pense!

CUBA

Condamnation à mort de trois exilés rentrés clandestinement avec des armes

Trois Cubains vivant aux Etats-Unis, qui avaient été arrêtés fin décembre alors qu'ils rentraient clandestinement dans leur pays avec *des armes et des explosifs*, ont été condamnés à mort, samedi 11 janvier à La Havane, conformément aux réquisitions du procureur général. Les trois hommes – Eduardo Diaz Bettancourt, Daniel Candelario Santovenia et Pedro de la Caridad Alvarez Pedroso – seront fusillés, à moins que le Conseil d'Etat, dirigé par Fidel Castro, ne décide de les gracier.

La peine capitale devrait également être requise contre les cinq hommes et les deux femmes qui, lors d'une tentative pour fuir vers Miami, ont assassiné, jeudi 9 janvier, trois policiers et blessé un quatrième près de La Havane. Tous les sept ont été arrêtés dans l'île à la fin de la semaine dernière.

Les autorités cubaines ont accusé les Etats-Unis d'avoir permis aux trois infiltrés de s'entraîner en Floride. Invité à un séminaire sur la crise des fusées de 1962 organisé à La Havane, M. Robert McNamara, qui fut le secrétaire à la défense du président Kennedy, a estimé de son *côté que les deux* pays *devaient* normaliser leurs relations, minées depuis trente ans par *«la peur et l'hostilité»*.

Au cours de ce séminaire, M. Castro a révélé que l'URSS avait déployé en 1962 trente-six ogives nucléaires à Cuba, dont neuf avaient été installées sur des missiles. – (*AFP, Reuter, AP.*)

□ **BIRMANIE : violents combats contre les rebelles karens.** – L'armée birmane a subi de lourdes pertes au cours d'une offensive lancée fin décembre contre des rebelles de la minorité ethnique des Karens, dans le sud-est du pays, a-t-on appris, samedi 11 janvier à Bangkok, de *source militaire thaïlandaise*. Les Karens, dont le quartier général, situé à Manerplaw, était l'objectif de cette offensive, ont également perdu de nombreux hommes. – *(AFP.)*

Le ministre israélien des affaires étrangères attendu prochainement à Pékin

Pékin et Jérusalem ont annoncé simultanément, dimanche 12 janvier, la prochaine visite en Chine du ministre israélien des affaires étrangères, M. David Lévy. Le porte-parole chinois a indiqué, sans fournir d'autres précisions, que cette visite aurait lieu *«fin janvier»*. Selon des sources diplomatiques à Pékin, citées par notre correspondant, Francis Deron, le chef de la diplomatie israélienne est attendu du 22 au 27 janvier dans la capitale chinoise. Pour sa part, M. Lévy a déclaré : *«Lors d'un échange de messages, nous sommes convenus d'annoncer d'un commun accord la date de ma visite en Chine, au cours de laquelle des relations seront établies, je dis bien établies, fait sans précédent pour Israël, qui y a toujours aspiré.»* L'Etat hébreu avait été l'un des premiers à reconnaître, en 1949, la République populaire; mais cette dernière s'était, jusqu'à présent, refusée à reconnaître Israël.

□ **Béghin-Say (groupe Ferruzzi) acquiert le groupe Ducros.** – Béghin-Say, pôle industriel du groupe Ferruzzi, a annoncé dans un communiqué publié lundi 13 janvier, la signature, samedi *11 janvier, d'un accord irrévocable* concernant le rachat du groupe Ducros, spécialisé dans les épices et condiments.

□ **Les Kurdes arrêtent leur grève de la faim à Lyon.** – Les trente-trois Kurdes – vingt sept hommes et six femmes, accompagnés de huit enfants – qui observaient une grève de la faim dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu à Lyon depuis le 22 décembre dernier, ont cessé leur mouvement, samedi 11 janvier en début de soirée. Ils ont tous obtenu du préfet de région, M. Paul Bernard, un «sauf-conduit» qui les assure que leurs demandes d'asile politique, refusées par l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), seront réexaminées. En revanche, d'autres mouvements de jeûne analogues ont débuté, vendredi 10 janvier, à Melun (Seine-et-Marne) et *samedi 11 à Vannes (Morbihan)*.

Levée de la censure sur la presse au Koweït

Les autorités koweïtiennes ont décidé dimanche 12 janvier de lever la censure qui frappait la presse de l'émirat depuis plus de cinq ans et demi. Cette décision a été prise par le ministre koweïtien de l'information, Badr Jassem el Yaakoub, et *«annule un arrêté ministériel de 1986 imposant la censure préalable à la publication de tout périodique»* dans l'émirat. La censure avait été imposée dans la foulée de la dissolution du Parlement en juin 1986. Elle avait été reconduite après la libération du Koweït, en février 1991. La levée de la censure sur la presse était l'une des principales demandes de l'*opposition koweïtienne, qui* contestait son maintien dans la perspective de l'élection prévue en octobre prochain d'une Assemblée nationale (Parlement). *«C'est le premier pas sur la voie du rétablissement de la démocratie depuis la libération»*, a déclaré M. Ahmed el Roubéi, ancien député de l'Assemblée de *1986*. – *(AFP.)*

La succession de M. Fabius

Mme Bouchardeau candidate à la présidence de l'Assemblée nationale

Mme Huguette Bouchardeau, député apparenté socialiste du Doubs, *a annoncé, lundi 13 janvier*, sa candidature à la présidence de l'Assemblée nationale, contre M. Henri Emmanuelli (PS, Landes), qui avait été présenté la semaine dernière par M. Laurent Fabius, comme le candidat du groupe socialiste.

Mme Bouchardeau, ancien ministre de l'environnement de 1983 à 1986, a précisé que sa candidature était soutenue par une vingtaine de députés, appartenant aussi bien à l'actuelle majorité qu'aux deux principales formations de l'opposition, et avec lesquels Mme Bouchardeau a le projet de créer un groupe parlementaire

Le député du Doubs a indiqué que sa candidature était une *«véritable candidature parlementaire, indépendante des partis»*, par opposition à celle de M. Emmanuelli, qui est une *«candidature de parti»* et sur laquelle s'est faite, affirme Mme Bouchardeau, une *«unanimité de résignation»*.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 13 janvier

Hésitation

La Bourse de Paris était hésitante lundi matin 13 janvier pour la première séance de la semaine. En retrait de 0,7 % au début des échanges, les valeurs françaises n'affichaient plus qu'un recul marginal de 0,03 % à l'issue d'une heure de transactions.

MODE, STARS EN SOLDES !
En 91, ces Stars défilent à toutes les Fêtes, toutes les Présentations. Elles sont applaudies sur tous les "Podiums". Somptueuses et désirables!
C'est fini, on solde...
Ces Stars magnifiques sont soldées. Offertes à des prix presque choquants, tellement bas! Vous choisirez bien sûr les plus séduisantes... Elles sont toutes disponibles pour presque rien...
Les tissus - Stars de la mode soldés depuis 15 F le mètre!
RODIN
36, CHAMPS-ÉLYSÉES PARIS



SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du «Monde» daté 12-13 janvier 1992 a été tiré à 510 157 exemplaires.

HIPPOLYTE
RIVE GAUCHE
Liquidation totale
–50%
Nino Cerruti
Giorgio Armani
Gianfranco Ferré
Ermenegildo Zegna
Basile
Byblos
Krizia Uomo
Karl Lagerfeld
V2 et Istante
by Gianni Versace
Iceberg
19-21, rue de l'Ancienne-Comédie Paris 6e. Mo Odéon
Aut. préf. loi du 30.12.1906.

LA VOGUE
SOLDE GRIFFES HOMME
Rabais très importants sur costumes, vestes, pantalons, pardessus, parkas, chemises, pulls, cravates, vêtements peau, etc.
Du mardi 14 au samedi 18 janvier.
38, bd des Italiens (près Opéra)
et centre commercial Vélizy 2 – Détaxe à l'exportation

